

Université de Montréal

Le regard français sur les camps de concentration en Cyrénaïque

(1929-1934)

Par

Minéa ALLAIX.

Département d'histoire, Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Maîtrise es arts (M.A.)

en histoire, option Recherche

Février 2024

© Minéa ALLAIX, 2024

Université de Montréal
Département d'Histoire, Faculté des Arts et de Sciences

Ce mémoire intitulé

Le regard français sur les camps de concentration en Cyrénaïque
(1929-1934)

Présenté par

Minéa ALLAIX

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes

Catherine Larochelle

Présidente

Dyala Hamzah

Directrice de recherche

Sarah Ghabrial

Membre du jury

Résumé

Si l'Italie prend officiellement la tête de l'administration libyenne en 1912, elle ne parvient pas en réalité à soumettre l'intégralité de la population. L'arrivée au pouvoir de B. Mussolini en 1922 fait entrer l'empire italien dans une nouvelle ère coloniale. Bien décidé à maîtriser le territoire libyen, il engage des campagnes violentes dans les régions du nord-ouest (Tripolitaine) et du sud-ouest (Fezzan). C'est alors qu'en 1929, il engage le pays dans une campagne destinée à soumettre la dernière région encore en résistance : la Cyrénaïque. Incapables de soumettre la résistance malgré une politique violente, les Italiens décident en 1930 de mettre en place des camps de concentration afin d'y entasser les milliers d'habitants de la région (soumis ou résistants) et de parvenir à asseoir leur pouvoir.

Ce mémoire de maîtrise s'inscrit dans l'histoire postcoloniale et souhaite analyser dans une approche transimpériale, le regard que les Français - entendus comme les autorités et l'opinion publique - ont pu porter sur l'entreprise concentrationnaire. Dans ces années de fortes tensions franco-italiennes dans la région nord-africaine, mais également de préoccupations à l'échelle européenne ou purement franco-française, quel a été le discours de l'Empire français, à l'égard de la politique coloniale violente de la puissance coloniale rivale italienne ?

L'idéologie civilisatrice de la France des années 1930, et son propre passé concentrationnaire ne sont pas les seuls facteurs d'explication du silence des autorités et de la presse. La France trouve en effet son intérêt à maintenir des relations cordiales avec l'Italie, et à l'affaiblissement, voire, à l'anéantissement de sa vieille ennemie saharienne, la Sanusiyya. La confrérie mystique à laquelle sont affiliés une large majorité des nomades et semi nomades internés dans les camps, incarne un ennemi commun des deux empires coloniaux. Par ailleurs, les migrations qu'induisent la mise en place des camps sont profitables, bien qu'alarmantes, pour les pouvoirs publics. Les archives de presse et d'État laissent donc une maigre place à la dénonciation qui n'intervient souvent que dans le cadre d'une instrumentalisation au profit de l'Empire français.

Mots-clefs : Libye, colonisation, camp(s), concentration, Sanusiyya, ordre soufi, Italie, France, Omar al-Mukhtar/ Umar al-Mukhtar, Graziani, génocide.

Abstract

If Italy officially administrates Libya in 1912, it does not succeed in submitting the whole population. The coming to power of B. Mussolini in 1922 has the country enter in a new colonial era. Firmly decided to dominate the Libyan territory, he wages violent campaigns in the north-west region (Tripolitania) and in the south-west (Fezzan). In 1929, he engages the country in a new campaign to submit the last region in resistance: Cyrenaica. Unable to subdue the resistance despite a brutal policy, the Italians decide in 1930 to create concentration camps to confine tens of thousands of the inhabitants of the region (submitted or in resistance) and to succeed in establishing its power.

The thesis falls within the post-colonial history movement and resorts to a transimperial approach in order to analyse the French gaze (by which we understand the state's institutions and public opinion) on those camps. In those years of high tensions in the North African region, but also of European and Franco-French preoccupations, what was the French discourse on the violent colonial policy of the rival Italian power?

The French civilizational ideology of the 1930s, and its own concentrational past, are not the only ways to understand the press and state silences. France's interest is also in maintaining cordial relations with Italy, and in the weakening, if not, the annihilation of its old Saharan enemy: the Sanusiyya. The mystic brotherhood to which the majority of the interned are affiliated, embodies a common enemy for the two empires. Moreover, the migrations that ensue from the implementation of the concentration camps are profitable, even if concerning, for the French colonial power. The press and state archives therefore allow for very few spaces of denunciation and only in the context of the instrumentalization of the Italian policy to the benefit of France.

Key words: Libya, colonisation, camp(s), concentration, Sanusiyya, Sufi order, Italy, France, Omar al-Mukhtar, Graziani, genocide.

Liste des sigles et abréviations

A.E.F. : Afrique équatoriale française

A.N.O.M. : Archives Nationales d'Outre-mer

A.O.F. : Afrique occidentale française

BnF : Bibliothèque nationale de France

Bulletin : Bulletin du Comité de l'Afrique Française et du Comité du Maroc

M.A.E. : Ministère des Affaires étrangères

SDN : Société des Nations

Liste des illustrations

Illustration n° 1 : Répartition géographique des camps de concentration (1929-1934).

Illustration n° 2 : ‘Umar al-Mukhtar capturé par les Italiens.

Questions de translittération

Les noms et noms propres moins ou peu connus, issus de l'arabe, ont été translittérés dans ce mémoire selon le système de translittération de l'*International Journal of Middle East Studies (IJMES)*, mais sans les signes diacritiques.

Les termes et noms propres répandus ou émergeant au dictionnaire français seront écrits sous leur forme francisée, comme par exemple, l'Émir Abdel Kader, à l'exception des grands acteurs de l'histoire ici en objet, comme par exemple, le leader 'Umar al-Mukhtar.

À l'inverse, pour les auteurs et personnages historiques qui ont choisi de translittérer leur nom au plus proche du français, tel que Chekib Arslan (Shakib Arslan) et Ihsan Bey al-Djabri (Ihsan Bey al-Jabiri), nous avons respecté la graphie de ces derniers.

En ce qui concerne les citations : les termes arabes y sont translittérés de façon fort différente d'une source à l'autre, que celle-ci soit primaire ou secondaire. Afin d'en faciliter la lecture, nous donnons ci-après une courte liste des termes et noms propres les plus employés dans ce mémoire et qui apparaissent sous des formes très diverses :

- **'Umar al-Mukhtar** : Omar al/el Mokhtar, Omar al/el Moukhtar, Omar al/el Mouktar, Omar Moktar Pacha, 'Umar al-Mukhtār.
- **Kufra** : Koufra, Coufra.
- **Suluq** : Solouk, Soluch, Solouch, Solouq.

En ce qui concerne les tribus nomades et semi nomades cyrénéennes, une liste a été établie sur la base des sources primaires et secondaires. Elle est toutefois lacunaire, les chercheurs (historiens et anthropologues notamment) n'ayant pu établir un tableau fidèle de l'implantation géographique et historique de ces dernières. Le travail de clarification ici mené a donc ses limites. On retrouve toutefois les tribus suivantes, que nous avons listées ainsi que les diverses formes sous lesquelles on peut les trouver dans les sources.

- **Les neuf tribus Sa'adi**¹ : al-'Abid, al-'Arafa (Orfa, Warfa, Wafalla, Orfella, Arafla), 'Ailat Fayid, al-'Awaqir, al-Bara'sa (Barasa, Brasa), al-Darsa (Dorsa), al-Hasa, al-Magharba (Maghraba), al-'Ubaydat (Obeidat, Abaidat, Obeydat).
- **Les seize tribus Mra'btin** : al-'Aqail, al-'Awajila (Aujila), Awlad Sulayman (Oulad Sulaiman, Oulad souleyman), Awlad al-Shaikh, al-'Awwama, al-Fawakhir (Fuacher), al-Huta, al-Majabra (Majabara) al-Minifa (Minfa), al-Masamir (Masmir), al-Qaba'il, al-Qat'an, al-Sa'it, al-Sarahna, al-Shahaybat (Shaibadat, Chaidat), al-Shwa'ir, al-Zuwaya (Zuaya, Zaouia).

Toutes les tribus ne sont pas référencées dans les sources primaires et secondaires, ce qui explique que l'on ne donne pas des translittérations pour toutes ces tribus.

¹ Ce terme ainsi que celui de Marb'tin sera défini ultérieurement.

Table des matières

RESUME	3
ABSTRACT	4
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	5
LISTE DES ILLUSTRATIONS	6
QUESTIONS DE TRANSLITERATION	7
INTRODUCTION	11
1. CHAPITRE 1 : LA POLITIQUE COLONIALE ITALIENNE EN LIBYE	24
1.1. La Libye ottomane : histoire et géographie	24
1.1.1 Une région pluri climatique, peuplée de sédentaires et de nomades	24
1.1.2 La Cyrénaïque ottomane : un « condominium » turco sanusi	25
1.2. L'Italie, la Sanusiyya et la France	28
1.2.1. Les relations franco-italiennes ou les « sœurs latines »	29
1.3. Les relations franco-sanusi	32
1.3.1. La Sanusiyya : la crainte confrérique française en Afrique du Nord	32
1.3.2. Les Sanusis : Les Indésirables d'Afrique du Nord ?	34
1.4. L'implantation italienne en Libye	37
1.4.1. 1911 – 1918 : De la guerre italo-ottomane à la Première guerre mondiale	37
1.4.2. La sortie du conflit et la Période des accords	41
1.4.3. 1920 – 1925 : Des accords d'al-Rajma au durcissement de la politique coloniale	43
1.4.4. 1925 – 1929 : Les campagnes italienne de reconquête du territoire	44
1.5. L'État et la société française au début du XX^e siècle	45
1.5.1. La politique intérieure française des années 1920	45
1.5.2. La politique extérieure française dans les années 1920	47
1.5.3. La question coloniale en France	48
2. CHAPITRE 2 : LA MISE EN PLACE DES CAMPS DANS LE CADRE DE LA « PACIFICATION » DE LA CYRENAÏQUE (1929- SEPTEMBRE 1931)	53
2.1. Les camps de concentration : une entreprise connue des français ?	54
2.1.1. L'entreprise concentrationnaire italienne : une rapide description	54
2.1.2. Les différentes sources de renseignements français sur les camps de concentration	60
2.1.3. La « Tripolitaine est une terre interdite » : les mécanismes de la censure italienne sur les camps de concentration	61
2.2. La Légende noire de la Sanusiyya : une grille d'analyse des camps de concentration	63

2.2.1.	Les anciennes interactions franco-sanusi : un passif qui forme le regard présent	63
2.2.2.	Une <i>légende</i> qui perdure dans le temps : Le regard français sur la confrérie en Cyrénaïque et dans les camps	64
2.3.	Les implications migratoires de l'entreprise concentrationnaire	67
2.3.1.	Les réfugiés sujets français en Cyrénaïque : une migration de soutien à la résistance ?	70
2.3.2.	Les réfugiés cyrénéens dans les territoires algériens et tunisiens	72
2.3.3.	Les réfugiés cyrénéens en Afrique occidentale française (A.O.F.) et en Afrique équatoriale française (A.E.F.)	73
2.3.4.	La migration issue des camps, source de coopération transimpériale	81
2.4.	Le regard critique des autorités françaises sur les camps et ses limites	84
2.4.1.	Les critiques de la politique concentrationnaire, une question morale ?	84
2.4.2.	La conjoncture domestique, facteur-limite dans la condamnation de la politique italienne	88
3.	CHAPITRE 3 : DE LA MORT D'UMAR AL-MUKHTAR A LA FIN DES CAMPS (1931 – 1934)	93
3.1.	La mort d'al-Mukhtar : un soulagement pour les pouvoirs français ?	93
3.1.1.	Ambiguïté de la posture française sur l'exécution du leader	93
3.1.2.	L'exécution d'Umar al-Mukhtar, la fin des camps de concentration en Cyrénaïque ?	101
3.2.	La Libye « pacifiée » : Un nouveau regard de la France ?	106
3.2.1.	Le recadrage de la politique italienne dans la Libye « pacifiée », un exemple à suivre pour la France ?	106
3.2.2.	Du retour de la <i>question migratoire</i> à la nécessité d'un accord franco-italien : les camps de concentration, une question secondaire	110
4.	CHAPITRE 4 : LA PRESSE FRANÇAISE ET L'ENTREPRISE CONCENTRATIONNAIRE ITALIENNE	119
4.1.	Les presses et les camps concentration	122
4.1.1.	La presse française et les questions coloniale et fasciste : un état des lieux	122
4.1.2.	Les camps de concentration : Une question partisane ?	123
4.1.3.	Presse généraliste et presse coloniale : Un traitement différencié	137
4.2.	La <i>Nation Arabe</i> : figure de proue de la condamnation des camps dans la presse francophone	140
4.2.1.	La Nation Arabe, une revue francophone et arabe	140
4.2.2.	« Une agence d'information musulmane » : <i>La Nation Arabe</i> , porte-parole des internés	143
4.3.	L'arrestation du leader 'Umar al-Mukhtar : un évènement médiatique ?	146
4.3.1.	Un évènement médiatique international	146
4.3.2.	Un moment de cristallisation des critiques à l'égard de l'Italie en Libye	147
4.3.3.	L'instrumentalisation de la mort d'Umar al-Mukhtar au crédit de la France	148
4.3.4.	Le soulagement français : « Omar al-Mokhtar était enfin pendu »	149
	CONCLUSION	151

ANNEXES

154

BIBLIOGRAPHIE

167

Introduction

« En l’ignorant, l’histoire du colonialisme international se prive (...) d’un des extrêmes de "l’âge des extrêmes" » (Labanca, 2013 : 179)¹. Ces mots sont ceux de l’historien italien Nicolas Labanca au sujet de l’étude des camps de concentration établis par les Italiens en Cyrénaïque au début des années 1930. Cette phrase résume bien le niveau de violence des Italiens au cours de ces années dans la région de l’est libyen, mais aussi et surtout l’intérêt d’étudier ce chapitre de l’histoire libyenne, trop souvent ignoré. En effet, malgré sa visibilité dans les nouvelles depuis la fin du régime de Qadhafi en 2011, la Libye est souvent la grande oubliée de l’histoire du colonialisme. Située en Afrique du Nord, elle se trouve dans un entre deux ; entre l’Égypte à l’est, qu’on relie souvent au Proche Orient, et le reste du Maghreb à l’ouest, qui se limite dans beaucoup d’études, notamment dans l’historiographie française, à la Tunisie, à l’Algérie et au Maroc.

Parler de « Libye » jusqu’au milieu du XX^e siècle, ne fait pas vraiment sens². La Libye devient nommément « Libye » avec le régime fasciste³, et territorialement, à son indépendance en 1951. À la veille de l’invasion italienne en 1911, le territoire est constitué de trois provinces ottomanes : la Tripolitaine à l’ouest, la Cyrénaïque à l’est, et le Fezzan dans le sud. Ces trois provinces, aux frontières en fait plutôt mouvantes (Ellis, 2020 : 4), sont de compositions sociales et ethniques, et d’organisations politiques et économiques hétérogènes et inégales. C’est également de manière inégale que ces provinces seront la proie des intérêts européens. Déjà au XIX^e siècle, la « Libye » est un lieu périphérique de la confrontation des intérêts européens. Le territoire est alors sous l’autorité à la dynastie des Qaramanli depuis 1711. La Porte qui au XIX^e siècle voit son territoire nord-africain se déliter sous la conquête coloniale européenne, décide en 1835, après l’arrivée des Français en Algérie, de reprendre le contrôle de la région aux Qaramanli. Elle garde la main mise sur l’espace jusqu’à la conquête italienne en 1911. En 1912, la Libye tombe sous l’autorité italienne et la conquête du territoire s’engage pour le Royaume italien. La conquête s’avère difficile pour l’Italie, et l’arrivée de B. Mussolini à la tête du pays engage un durcissement la politique coloniale. Après la défaite italienne lors de la Deuxième Guerre mondiale, ce sont la France et la Grande Bretagne qui récupèrent la

¹ Ce format de citation sera utilisé tout au long du mémoire pour les références de littérature secondaire. Pour une question de clarté, les renvois en note de bas de page seront préférés pour les sources primaires.

² Il est possible cependant que le terme soit employé afin de faciliter la lecture de cette étude.

³ Le nom officiel « Libye » est donné à la Libye en 1934 (Ahmida, 2020 : 13).

tutelle du territoire, avant de lui octroyer son indépendance à la toute fin de l'année 1951. La Libye a donc connu, en un siècle seulement, une succession de tutelles sur son territoire.

L'historiographie de la Libye coloniale

L'entreprise coloniale en Libye, est de manière générale, moins étudiée que le reste des espaces colonisés d'Afrique du Nord, que ce soit dans la littérature francophone ou anglophone. Plusieurs éléments peuvent expliquer ceci. Tout d'abord, elle n'est colonisée officiellement qu'avec l'Italie en 1911. Elle est donc souvent éludée des études coloniales qui concernent les entreprises d'implantation antérieures à cette période. Pourtant, si elle n'est pas administrée par un État européen avant le début du XX^e siècle, la Libye, n'en est pas moins la proie des rivalités impériales. Ce sont donc des dynamiques plus complexes et une colonisation moins directe qui sont à l'œuvre durant la période ottomane. De plus, cette région est souvent perçue comme un espace vide par les contemporains. Elle compte en effet une population moins importante que les autres espaces d'Afrique du Nord, 1,5 millions d'habitants en 1911 (Ahmida, 2020 : 121), étant constituée en grande partie par le désert⁴. Enfin, ce sont souvent les historiens des pays colonisateurs qui étudient ces périodes en France et en Grande-Bretagne notamment. Or, en Italie, le passé colonial est encore largement tabou et méconnu (Ahmida, 1994 : 52).

Jusque dans les années 1970, les études portant sur la Libye sont souvent intégrées dans des études plus généralistes sur l'Afrique du Nord⁵. Les études historiques qui lui sont spécifiquement dédiées concernent le plus souvent la période de l'Antiquité, traversée par la succession des dominations phénicienne, grecque, romaine, vandale puis byzantine (cette dernière perdurant jusqu'au Moyen-Âge). Toutefois, la Libye comme objet d'étude en histoire

⁴ Ali Abdulatif Ahmida base ces chiffres sur ceux de l'historien égyptien Fu'ad Shukri. Il le décrit comme le principal historien en Libye dans les années 1940, et met en avant son rôle de conseiller du mouvement de libération nationale durant ces mêmes années. Fu'ad Shukri estimerait que la colonisation et l'internement des populations auraient été à l'origine de la disparition de la moitié de la population. Il dénombre un million et demi d'habitants en 1911, contre 779,072 en 1951. En réalité, il est très difficile de donner des chiffres exacts jusqu'à l'arrivée des Italiens et la mise en place de recensements précis. Les camps seront d'ailleurs le moyen pour les Italiens d'effectuer un recensement fiable en Cyrénaïque. En effet, le recensement sous l'administration ottomane est relégué aux chefs tribaux ou religieux dans les régions excentrées, et se construisent sur des bases d'estimation. C'est une question étudiée par Stanford J. Shaw dans son article *The Ottoman Census System and population, 1831-1914*, (1978). Il explique que les hommes chargés du recensement ottoman avaient une large autonomie et ne partageait pas de méthodes de comptage uniformisées. De plus, un grand nombre d'individus n'étaient pas comptabilisés, principalement dans les régions montagneuses ou désertiques, difficiles d'accès et dans lesquelles les populations étaient souvent nomades. Pour sa part, J.-M. Abun Nasr estime à 185 000 le nombre de Cyrénéens en 1923 (Abun Nasr, 1986 : 397), alors que Ali A. Ahmida parle de 225 000 habitants dans la région au début des années 1920.

⁵ On peut citer les ouvrages de Laroui, A. (1970). *L'histoire du Maghreb : Un essai de synthèse*. Maspero, et d'Abun Nasr, (1975). *History of the Maghrib*. 2^e ed. Cambridge: Cambridge University Press.

et en sciences politiques, connaît un regain avec le coup d'État de 1969 qui renverse la monarchie sanusi et instaure le pouvoir autoritaire de M. Qadhafi. Plus nombreux alors sont les historiens qui analysent les périodes moderne et contemporaine libyennes en tant que telle, et non plus à partir de l'ensemble plus large que constitue le nord du continent. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1990 et le début des années 2000, que fleurissent les études sur la période coloniale. On peut citer d'éminents chercheurs sur la question comme l'historien Jean-Louis Triaud et sa célèbre étude sur la *légende noire* de la Sanusiyya⁶ (1995), dans laquelle il déconstruit le regard que les Français ont porté sur cette confrérie qui investit le Sahara et sa périphérie dès la moitié du XIX^e siècle. On peut citer aussi les travaux de l'historien Michel Le Gall⁷ ou encore l'anthropologue Emrys L. Peters⁸ qui ont largement contribué au développement de la connaissance de la région à cette période.

Depuis les années 2010, on assiste à un nouvel essor des études historiques. Les chercheurs renouvellent le regard porté sur la période en y intégrant une dimension plus critique, c'est un processus qui est en marche dans les études coloniales de manière générale⁹. Dirk Vanderwalle¹⁰, Thomas Hippler¹¹ ou encore Nicola Labanca¹² sont des auteurs incontournables dans ce renouveau de la discipline¹³. On peut supposer que ce regain d'intérêt est lié au chaos actuel en Libye, suite à la chute du dictateur Muammar Qadhafi. La complexité de la situation et le caractère insoluble de la guerre, semblent contribuer à ce renouveau des études coloniales. Une autre des explications de cet intérêt tardif des chercheurs pour la période coloniale italienne, tient à l'ouverture très tardive des archives en Italie. Marci Boggero explique qu'il a fallu attendre les années 1970 pour que s'ouvrent les archives militaires (Boggero, 2007 : 439). Ce sont ces archives qui sont à l'origine du développement des études

⁶ Triaud, J.-L. (1995). *La légende noire de la Sanousiyya. Une confrérie musulmane saharienne sous le regard français (1840—1930)*: Vol. 2 volumes. Edition de la Maison des sciences de l'Homme.

⁷ Le Gall, M. (1989). The Ottoman Government and the Sanusiyya: A Reappraisal. *International Journal of Middle East Studies*, 21(1), 91-106.

⁸ Peters, E. L. (2009). *The Bedouin of Cyrenaica. Studies in Personal and Corporate Power* (Cambridge University Press).

⁹ Stoler, A. (2010). « 3. L'aphasie coloniale française : l'histoire mutilée. » Dans : Achille Mbembe éd., *Ruptures postcoloniales : Les nouveaux visages de la société française* (pp. 62-78). Paris : La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bance.2010.01.0062>

¹⁰ Vandewalle, D. (2012). *A History of Modern Libya* (2nd ed.). Cambridge University Press.

¹¹ Hippler, T. (2013). *Bombing the people: Giulio Douhet and the Foundations of Air Power Strategy, 1884—1939*. Cambridge University Press.

¹² Labanca, Nicola. « Chapitre 13 : L'Italie fasciste et la violence coloniale : Les camps de concentration en Cyrénaïque (1930-1933) ». In *Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIX^e-XX^e siècles)*, 167-80. Le Noeud Gordien. Presses Universitaires de France, 2013.

¹³ La présente liste n'est pas exhaustive mais nous pouvons citer aussi les travaux de : M-H Larfaoui, H. Hweio, M.C. Jonathan, N. Lafi etc.

qui concernent la répression, la déportation et la concentration des populations nomades de Cyrénaïque sous le régime fasciste. Cet enrichissement de l'historiographie tient enfin à l'émergence d'une nouvelle génération d'historiens libyens qui cherchent à se réapproprier leur propre histoire. L'historien libyen Ali Abdullatif Ahmida en est un très bon exemple. En effet, si ce passage de l'histoire libyenne a été peu analysé jusqu'à récemment, il demeure un épisode marquant pour la société. La période coloniale est profondément gravée dans la mémoire collective et dans le rapport que la société entretient à l'Occident et à l'État. Le travail de mémoire et de prise à bras le corps de cette violence par une nouvelle génération de Libyens, témoignent du processus à l'œuvre dans la mémoire collective libyenne. L'étude de cette période est ainsi centrale. C'est donc dans la mouvance de cette historiographie renouvelée que ce mémoire s'inscrit.

Définitions

La question que pose ce mémoire est celle du regard que les Français, que nous définirons plus tard, ont porté sur l'internement de la majorité des Cyrénéens dans des camps, par les Italiens. Avant d'analyser ce regard, il convient de définir et de discuter le cadre conceptuel cette analyse.

Les populations visées par la politique coloniale italienne sont les populations arabes nomades et semi nomades de Cyrénaïque, affiliées à la confrérie de la Sanusiyya. Ils représentent à la fin des années 1920, des populations « fauteuses de trouble » ou « indésirables » pour les colons, puisque toujours en résistance sous la direction des leaders de la *tariqa*. Les confréries soufies ou *turuq* (*tariqa* au singulier) sont des ordres mystiques musulmans organisés autour de leur *shaykh* ou saint homme. J.-L. Triaud définit la *tariqa* comme « une association pieuse qui rassemble des fidèles autour d'un lignage mystique doué de *baraka* (puissance surnaturelle d'origine divine). C'est aussi une puissance mondaine, très adaptative, qui développe des stratégies variées, selon les conditions de lieu et de temps. » (J.-L. Triaud, 1995 : 9). On fait remonter les premières *turuq* (ou *tariqa*-s) d'envergure notable au XII^e siècle en Afrique du Nord. Initialement issues des villes, elles participent pour autant à propager les rites musulmans dans les campagnes. C'est à partir du XV^e siècle que les *turuq* se massifient, et qu'elles deviennent des acteurs de la cohésion sociale. Elles se lient parfois au pouvoir politique, et sont souvent bien vues des sultans qui les envisagent comme des vecteurs de stabilité (Lory : Encyclopedia of Islam Online 2nd Edition). Les *turuq* font alors partie intégrante de la vie politique, sociale et religieuse en Afrique du Nord. Parmi les confréries importantes à partir du XVIII^e siècle en Afrique du nord-ouest, on peut citer : la *Ḳādiriyya*,

la 'Īsāwiyya et la 'Alawiyya présentent un peu partout au Maghreb ; la Raḥmāniyya en Kabylie et jusqu'à la région algéro-tunisienne ; et la Tidjaniyya qui s'exporte dans l'ouest saharien et dans l'Afrique soudanaise. Ces confréries sont parmi les plus importantes, mais il en existe de nombreuses autres de moindre envergure qu'il serait trop complexe à détailler. En Afrique de l'est, jusqu'au XVIII^e siècle, ce sont essentiellement la Ḳādiriyya et la Shādhiliyya qui dominent l'espace. À partir du XVIII^e siècle, Muḥammad b. 'Abd al-Karīm al-Sammān fonde la Sammaniyya qui progresse dans une partie du Soudan et de l'Éthiopie. Cependant, c'est surtout au XIX^e siècle que les *turuq* prolifèrent dans la région. On peut citer le mouvement réformiste de la Mahdiyya qui prend naissance dans la région égypto-soudanaise à la fin du XIX^e siècle. Par ailleurs, deux hommes vont être à l'origine de nombreuses confréries qui prennent en importance : Ahmad al-Tidjani (1737-1815) et Ahmad b. Idris (1750-1837). A. Al-Tidjani est essentiellement connu pour le mouvement éponyme de la Tidjaniyya cité plus haut. Le mouvement se propage dans de nombreux pays du nord de l'Afrique. Quant à Ahmad Ibn Idris, savant et mystique de Fès mais qui s'établira au Hedjaz, certains de ses disciples créeront des *turuq* plus ou moins reliées à leur maître. Parmi eux, Muhammad b. 'Ali al-Sanusi (1787-1859), fondateur de la Sanusiyya, Muhammad 'Uthman al-Mirghani (1794-1852) qui étend la Khatmiyya en Égypte, au Soudan, au Yémen, et dans une partie de l'Éthiopie et de l'Érythrée ; enfin on retrouve Ibrahim b. Salih al-Rashid al-Duwayhi (1813-1874) qui sera à l'origine de la Rashidiyya, la Salihyya et la Dandarawiyya. Ces derniers mouvements se retrouveront en Égypte, en Somalie et jusqu'en Asie du Sud-Est. Si ces confréries peuvent entrer en concurrence ou en désaccord, elles partagent l'héritage d'Ibn Idris dans leurs rites et enseignements. Il existe également en Afrique du nord-est, de nombreux mouvements de plus petite envergure.

Les mouvements confrériques de l'Est de l'Afrique que l'on vient de citer, croissent rapidement à partir du XV^e siècle, et surtout du XIX^e siècle. On observe deux mécanismes d'incorporation. Certains mouvements (Khatmiyya) s'appuient sur les héritages religieux de la région dans leur enseignement et leur structure. D'autres, parmi lesquels la Sanusiyya et la Sālihiyya, investissent des régions éloignées des centres confrériques (O'Fahey: Encyclopedia of Islam Online 2nd Edition). Les *zawiya*-s ou centres socio-religieux sont des lieux d'enseignement, et parfois d'agriculture et de commerce. Elles sont des enclaves d'urbanités et de services à dimension sociale dans le désert (Triaud: Encyclopedia of Islam 2nd Edition) mais également des lieux d'arbitrage et de subsistance pour les nécessiteux (Hamzah, 2023 : 24). Dans le cas de la Cyrénaïque, les *zawiya*-s structurent l'espace, autant qu'elles s'appuient sur les principaux axes caravaniers déjà existants.

C'est donc dans cette configuration que se développe la Sanusiyya qui sera au cœur du présent travail et que nous décrirons plus longuement ultérieurement. Tel que mentionné plus haut, Muhammad b. 'Ali al-Sanusi fonde la confrérie au milieu du XIX^e siècle après avoir suivi l'enseignement de différents maîtres. Né en Algérie près de Mostaganem, il étudie d'abord à Fez et s'affilie à plusieurs confréries (la Shadhiliyya, Djazuliyya, Nasiriyya et la Tayibiyya notamment). Il a par ailleurs étudié le Coran avec al-Tidjani lui-même (Triaud, Encyclopedia of Islam 2nd Edition). Il rejoint ensuite La Mecque à l'issue d'un voyage de plusieurs années, s'enrichissant de l'enseignement de différents maîtres sur le chemin, tel que cela se faisait beaucoup. Là-bas, il suit les enseignements d'Ibn Idris qu'il diffuse, accompagné d'autres disciples. Si l'on fait dater la première *zawiya* à Abu-Qubais (Hedjaz) à 1836/1837, Muhammad b. 'Ali al-Sanusi ne prétend pas fonder un nouvel ordre. Il ne fait que diffuser les enseignements qu'il a reçus, et n'emploie pas le terme de « Sanusiyya ». C'est en réalité du fait des Français, et à sa postérité que l'on parle de la Sanusiyya et que l'on estime qu'il est à l'origine d'une nouvelle confrérie.

En 1842, la première *zawiya* de Cyrénaïque est fondée à Cyrène quand Muhammad b. 'Ali al-Sanusi rejoint le nord de l'Afrique. Le choix de son établissement en Cyrénaïque pose question. La plupart des historiens ayant étudié la vie du fondateur, estiment que Muhammad b. 'Ali al-Sanusi souhaitait initialement rejoindre sa terre natale d'Algérie. C'est en apprenant l'arrivée des Français dans la région, qu'il aurait fait le choix de s'implanter en Cyrénaïque¹⁴. Dans le milieu nomade et semi nomade cyrénéen, peu islamisé et dans lequel on retrouve peu de confréries, la Sanusiyya fédère rapidement la majorité des Cyrénéens. La confrérie s'implante en effet dans des espaces reculés. Les loges qu'elle implante constitue des enclaves urbaines et sédentarisées au milieu du désert libyen. Tout au long du XIX^e siècle, les enseignements et les pratiques se diffusent dans le sud cyrénéen et fédèrent la majorité des Cyrénéens. Ce sont ces mêmes populations, unies par l'autorité religieuse de la confrérie, qui seront internées dans les camps de concentration.

L'étude de la concentration des populations de Cyrénaïque, s'inscrit dans l'historiographie de la concentration. Le terme de « camp de concentration » est à l'origine de nombreux débats scientifiques. Ce mémoire s'appuie donc sur les travaux de différents théoriciens de la question. Joel Kotek et Pierre Rigoulot définissent les camps comme : « un terrain rapidement et sommairement équipé, le plus souvent clos hermétiquement où sont

¹⁴ Muhammad b. 'Ali al-Sanusi a déjà passé deux ans dans l'actuel Libye entre 1820 et 1822. Il y a tissé des liens avec « la prospère famille marchande de Misurata, les Muntasir (...) les Ibn Baraka, Ashhab, Faraj Allah et Mahjub » (Hamzah, 2023 : 30).

regroupés en masse, dans des conditions précaires et peu soucieuses de leurs droits élémentaires, des individus ou des catégories d'individus, supposés dangereux ou nuisibles » (Kotek et Rigoulot, 2000 : pp. 11-12). Les deux chercheurs mettent en avant l'objectif du camp, qui est d'extraire toute personne perçue comme « politiquement, racialement ou socialement suspecte, sinon objectivement dangereuse » du corps social (*Ibid* : 12). Dans le cas présent, ce sont les nomades et semi nomades de la région qui sont perçus comme indésirables. Par ailleurs, la différence entre un camp et une prison ne se fait pas par le recours à la violence ou au travail forcé, observable dans de nombreuses prisons de l'époque. C'est en réalité le cadre judiciaire par lequel la détention se justifie¹⁵ qui fait le camp. Selon la typologie qu'ils établissent (camp d'internement, de concentration et d'extermination), elle-même reposant sur les différentes fonctions des camps (isoler, punir, terroriser la population civile, profiter d'une main d'œuvre presque gratuite et corvéable, refonder le social, éliminer), ce travail rejoint l'historiographie actuelle qui qualifie les camps en Cyrénaïque de camps de concentration. Ces camps ne sont pas des centres d'extermination parce qu'ils n'ont pas pour unique but de tuer l'intégralité d'une population. Ils ne sont pas non plus des camps d'internement parce qu'ils intègrent une dimension de « rééducation » de la population internée. Ils cherchent à créer un homme ou un « indigène » nouveau dans la lignée de l'idéologie fasciste. Olivier Le Cour Grandmaison pour sa part, distingue le camp d'internement, dans lequel, les individus sont envoyés *ex lex*, et dans lequel leur personnalité juridique est anéantie ; du camp de concentration, dans lequel on ajoute les sévices physiques subis par les internés, les conditions et les traitements dégradants pouvant entraîner la mort (Le Cour Grandmaison, 2007 : pp. 31-41). Il décrit alors les deux types de camps – internement et concentration – comme de différente nature. Il faut noter pour autant qu'on peut qualifier une politique de génocidaire même au travers de l'instauration de camps de concentration. Dans le cas présent, nombreux sont les chercheurs qui parlent d'un génocide à l'encontre des Cyrénéens, sans pour autant parler de camp d'extermination pour tous les camps cités. En réalité, les spécialistes de la question (Ahmida, Labanca, Di Sante) distinguent différents types de camps en Cyrénaïque, à savoir, des camps de concentration et d'extermination. Cette question sera développée au chapitre 2.

¹⁵ Nous nous basons ici sur les écrits de l'historienne française Olga Wormser-Migot. Ceux-ci mettent en avant le fait que les prisonniers sont jugés par un tribunal et donc une autorité judiciaire. Dans le cas d'un camp, c'est une autorité administrative qui prononce le jugement, dans un cadre extra judiciaire et sur un individu qui, souvent n'a pas encore commis de délit ou de crime. Pour Wormser-Migot, c'est un moyen supplémentaire à l'appareil de répression légal de marquer une domination. Le camp a également la particularité de viser le collectif et donc de participer à une « terreur » par son caractère arbitraire. Cette définition peut pour autant avoir ses limites, puisqu'il est possible d'attirer dans un camp suite à un procès ou d'aller en prison sans jugement dans l'Europe du XX^e.

La problématique

L'analyse transimpériale du discours d'un empire sur un autre dépend de l'état des relations internationales de l'époque. Ici, la posture française s'inscrit dans les relations franco-italiennes à différentes échelles : celle du continent européen, et celle du terrain colonial en Afrique du Nord.

Premièrement, à l'échelle du continent, l'arrivée au pouvoir de B. Mussolini change, dans une certaine mesure, l'idée que l'on se fait de l'équilibre européen à cette époque. Le Duce se veut offensif en Europe, ne perdant pas de vue les terres irrédentes qu'il estime revenir de droit à l'Italie. Par ailleurs, le nationalisme chevronné qu'il prône sur son territoire, et la portée transnationale qu'il lui donne, sont surveillés de près par les autres pouvoirs du continent. L'instabilité politique, économique et sociale qui suit la crise de 1929 ne fait que renforcer le regard inquiet des pouvoirs français. Ce n'est d'ailleurs pas seulement sur le terrain européen que B. Mussolini oriente son expansionnisme. En Afrique du Nord, le jeune État italien, qui projette d'élargir son influence au détriment des autres empires, met les empires français et italiens en concurrence sur des territoires dans lesquels les intérêts français se développent (Éthiopie), voire, dans lesquels la France est déjà implantée (Tunisie, Algérie). Ce chevauchement d'influences mènera les deux puissances à la limite de l'affrontement au début des années 1930 et teinte nécessairement le regard que les Français portent sur les politiques coloniales italiennes en Libye.

Deuxièmement, les camps de concentration impactent concrètement l'Empire français et son administration au travers des migrations qu'ils induisent. La politique concentrationnaire vise des populations peuplant une région carrefour, à la croisée de l'Empire français (dans l'actuel Niger, Tchad, Algérie et Tunisie) et britannique (en Égypte et au Soudan). Outre leur exil en terre française, leur mode de vie nomade les érige en une force politico-religieuse perçue comme menaçante, au moment même où la France fait face à la résistance coloniale des autochtones nomades et semi nomades dans plusieurs des territoires qu'elle cherche à dominer (Algérie et Maroc notamment).

Enfin, l'étude du regard spécifiquement français semble encore plus pertinente à deux égards. D'abord, la France a un lourd passé historique avec la Sanusiyya, vieille ennemie de l'Empire, qu'elle a longtemps perçue comme menaçante. La France projette sur la confrérie une *légende noire* pour reprendre les mots de l'historien Jean Louis Triaud¹⁶. En effet, la confrérie voit le jour quelques années après l'arrivée de la France en Algérie. Très tôt, l'Empire

¹⁶ Le rapport que la France a entretenu avec la confrérie sera détaillé tout au long de ce travail.

s'inquiète de l'expansion de la Sanusiyya dont elle surinterprète les ambitions et l'hostilité. Les autorités érigent la confrérie en une ennemie de l'Empire alors même que celle-ci propage des discours et des pratiques quiétistes. Les deux forces finissent par s'affronter dans le cœur du Sahara à la toute fin du XIX^e siècle. La perception qu'en a la France se maintient dans les premières décennies du XX^e siècle. En deuxième lieu, la France a elle-même pratiqué la concentration des résistants à son entreprise coloniale dans le passé¹⁷. Il est donc intéressant de voir quel discours elle a pu mobiliser à l'égard de l'Italie, d'autant que pendant cette période ce genre de pratiques est de plus en plus critiqué à l'échelle nationale et internationale.

Alors même que la fin de la Grande Guerre a marqué le monde par les discours sur la liberté des peuples et des droits de l'homme, il est intéressant d'analyser le regard que peut porter la France, sur une entreprise fondamentalement liberticide qui intervient de plus sur une population « indésirable »¹⁸. Ce sont en effet les membres d'une confrérie perçue comme menaçante qui sont encampés dans le cadre de la politique d'un empire rival, à la frontière des territoires français. Les intérêts français sont donc tout à la fois confortés parce que ces populations sont enfermées, et menacés par des conséquences effectives (migrations) et potentielles (expansionnisme italien, propagation d'un discours anticolonial en territoire français).

Dans une approche décentrée par rapport au continent européen et dans une perspective historique transnationale et comparée¹⁹, cette étude veut porter un regard trans-impérial sur une entreprise coloniale violente et méconnue. Ce ne sont pas les agissements italiens eux-mêmes que l'on cherche à étudier, d'autres chercheurs les ayant largement examinés. Ce sont les dynamiques transnationales, plutôt que les trajectoires nationales dont il est question ici. C'est le regard d'une puissance impériale sur un autre empire qui est le cœur de l'étude. Cela permet donc de comprendre dans quelle mesure les colonies, espace périphérique des rivalités européennes, ont constitué un terrain de lutte en marge des métropoles dans cette montée des tensions. L'étude est également le moyen de cerner où étaient les intérêts français dans

¹⁷ Sur cette question-là, se référer à : Le Cour Grandmaison, Olivier. « Chapitre 3 : Les origines coloniales : extension et banalisation d'une mesure d'exception ». In *Le retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo...*, par Gilles Lhuilier, Jérôme Valluy, et Olivier Le Cour Grandmaison. Frontières. Autrement, 2007. Il renseigne sur l'historique des camps français, en Algérie notamment, théorisés et justifiés par un arrêté ministériel dès septembre 1834.

¹⁸ Le terme d'« indésirable », qui possède une acception particulière dans les années 1930 en France sera analysé au chapitre 1.

¹⁹ Les travaux principalement mobilisés ici, sont ceux de Matthew H. Ellis, mais aussi de Michel Le Gall, Mostafa Minawi et Jean Louis Triaud.

l'équilibre fragile des relations impériales, et comment silence ou condamnation des agissements italiens avaient pu les servir ou les desservir.

Les bornes chronologiques du mémoire correspondent à la période de la politique concentrationnaire italienne. À l'échelle de la Cyrénaïque²⁰, 1929 est l'année des premiers épisodes de déportations et de concentration des populations qui se massifient à partir du printemps 1930. Par ailleurs, et ces deux faits sont évidemment liés, 1929 est une année lors de laquelle s'opèrent de changements de représentants italiens et, dans une certaine mesure français, à la tête des institutions coloniales. Ce sont ces hommes, notamment R. Graziani et P. Badoglio, qui font le choix concentrationnaire et mettent en place les camps. Ce n'est qu'en 1934 que les derniers camps de masse sont fermés, et que les autorités italiennes entament une politique de « rédemption » à l'égard des Libyens.

Les sources

L'approche croisée et transnationale portera nonobstant sur des sources françaises. L'utilisation des archives françaises permet de pallier deux problèmes : la difficulté d'accès aux archives du monde arabe et la très faible quantité d'archives italiennes.

Tout d'abord, l'accès aux sources primaires du monde arabe présente différents enjeux. D'abord, c'est la maîtrise de la langue arabe qui ne me permet pas d'accéder aux sources de la région. En phase d'apprentissage, la lecture d'archives anciennes et scripturales est rendue très difficile. Ensuite, il s'agit d'enjeux qui sont propre à l'espace géographique. L'inaccessibilité des sources est liée à l'inaccessibilité du terrain lui-même dans de nombreux États. Plus spécifiquement en Libye, depuis la chute du dictateur Muammar Qadhafi en 2011, le pays s'est enlisé dans une guerre civile par intermittence, qui en fait un territoire particulièrement dangereux et donc inaccessible. En outre, même dans le cas où le territoire aurait été accessible, la nature autocratique du pouvoir limite l'accès aux archives pour des raisons politiques. P. Vermeren fait état de ce problème dans un article en affirmant que « les archives gouvernementales, présidentielles, royales et administratives sont largement [rendues] inaccessibles pour le XX^e siècle » par les pouvoirs politiques en Afrique du Nord (Vermeren, 2011 : 4). Pour ces différentes raisons, la question des archives constitue un véritable enjeu pour la région. Tant et si bien que la zone est largement couverte par le programme de sauvetage des archives mis en place par la British Library. Le projet « Endangered Archives » concerne les archives en danger à travers le monde, et participe à leur numérisation afin d'éviter

²⁰ Le contexte à l'échelle nord-africaine, italienne, française et européenne sera décrit aux chapitres 1 et 2.

l'irréversibilité de leur destruction. Nombreux sont les pays arabes qui sont actuellement concernés par ce type de projet. En Libye, les archives ne concernent pas la région cyrénéenne puisqu'il s'agit d'inscriptions que l'on retrouve sur les roches de la montagne d'Acacus dans le Fezzan. On fait dater les premières écritures au II^e siècle avant notre ère, et les dernières au siècle dernier²¹. Si elle ne touche pas la Cyrénaïque, cette initiative n'est pas moins la preuve de la difficulté du terrain libyen et du monde arabe en général.

Quoique accessible pour leur part, les archives italiennes sont tout autant difficiles à consulter pour cette étude. En effet, on sait aujourd'hui que les autorités publiques de l'époque avaient procédé à de nombreuses destructions de documents officiels. Ali Abdulfatih Ahmida en parle dans de plus amples détails dans ses différents ouvrages, notamment dans *Forgotten Voices* (2005). Ces destructions limitent nécessairement notre connaissance des agissements italiens et la possibilité de la développer. Par suite, de nombreux chercheurs ont fait état d'une forme de censure²² de la part des pouvoirs publics. A. Ahmida raconte même que ce sont ces difficultés d'accès qui, l'ont poussées à se concentrer sur l'histoire orale et la mémoire collective des camps en Cyrénaïque²³.

Par conséquent, le choix s'est porté sur le regard français pour deux raisons. D'une part, parce qu'il innove par sa dimension transnationale. D'autre part, aux vues de la censure italienne et du terrain libyen, cette approche ouvre le champ à un nouvel apport archivistique sur la question. Cela permet de densifier la documentation que nous avons de ces événements, et il serait intéressant de voir si l'on peut y découvrir de nouvelles informations sur les camps. Cependant, les apports sont à relativiser. André Martel, responsable de l'inventaire des papiers des postes de Tripoli de Barbarie et de Benghazi, rédige une note dans laquelle il explique qu'une partie des archives a été perdue²⁴.

²¹ "The Endangered Archives Programme (EAP) facilitates the digitisation of archives around the world that are in danger of destruction, neglect or physical deterioration." <https://eap.bl.uk/>

²² La question de la censure sera développée dans les chapitres 2, 3 et 4.

²³ Ahmida, Ali Abdulfatih. *Genocide in Libya. Shar, a Hidden Colonial History*. Routledge, 2020, p.3. « The Italian state suppressed news about the genocide; evidence was destroyed, and the remaining files on the concentration camps were hard to find even after the end of fascism in Italy in 1943. After visiting Italy, in an attempt to locate files on the concentration camps, I came to the realization (...) that there was a collective silence and amnesia which persisted. In short, when I could not find the main files on the case in Rome and only some in Tripoli, I turned to oral history in eastern and central Libya. ».

²⁴ André Martel, un des grands spécialistes de la Libye contemporaine, fût en charge de la classification des cartons rapatriés à partir des années 1950, aujourd'hui disponibles à Nantes. Il établit un inventaire en 1961, qu'il précède de la note dont il est question ici. On apprend que les fonds auraient d'abord été endommagés pendant la Première Guerre mondiale. En 1942, elles sont confiées au vice-consul suisse à Benghazi, puis à une italienne dont la profession n'est pas précisée dans l'inventaire. Cependant, l'intégralité des papiers ne leurs avaient été pas confiés, et une partie est retrouvée par Raoul Le Bourgeois, ambassadeur de Tripoli à partir de 1945. Il découvre « dans

Pour autant, malgré ces manques, les archives disponibles ont été bien plus importantes qu'envisagées au début de ce projet de mémoire. La question n'ayant jamais été étudiée, la quantité d'archives nous était inconnue au début de ce projet. À la lecture de l'inventaire d'André Martel, elle était même apparue faible. C'est pourquoi il a été envisagé initialement d'intégrer les archives britanniques : autre empire frontalier, les Britanniques reçoivent de nombreux réfugiés, ils sont donc largement impactés par la mise en place des camps. Finalement, au vu de la quantité importante d'archives françaises, pour une question de faisabilité et de temps, ce sont les sources françaises uniquement ont été retenues, et une sélection au sein de ces sources a dû être faite.

Les sources retenues sont de deux niveaux. Il s'agit d'abord des sources officielles (métropolitaine et coloniale). Les archives sont localisées, selon les institutions, entre Paris (Courneuve) pour l'administration centrale ; Nantes, pour les services extérieurs et les protectorats ; et Aix en Provence, pour les sources touchant aux « anciennes possessions françaises d'outre-mer, provenant soit du ministère chargé de l'outre-mer, soit des administrations coloniales de ces territoires »²⁵. Une partie des sources est également accessible en ligne sur le site de la Bibliothèque Nationale de France/ Gallica et sur les sites gouvernementaux. Elles tiennent essentiellement aux correspondances entre représentants de l'autorité française. Ce type de correspondances, A.-L. Stoler les définit comme « semi-officielles ». La limite entre le privé et l'officiel, dans le secret des échanges et loin des nécessités diplomatiques, autorise une plus large liberté aux hommes d'Etat. C'est alors le moyen d'entrevoir de plus près les « imaginaires sociaux » des faiseurs de la colonisation (Stoler, 2009 : 20). Un deuxième corpus de sources disponibles, est celui de l'opinion publique par le biais d'une analyse du discours dans la presse. Les archives utilisables pour cette étude se divisent entre la presse de Métropole et la presse dans les colonies (d'Afrique du Nord). Ces deux presses se divisent elles-mêmes entre la presse spécifiquement dédiée à la question coloniale et la presse généraliste. Les archives de presse sont disponibles en très grande partie en ligne sur Gallica ou via Retro News. On trouve également de nombreux périodiques et revues à la Bibliothèque nationale de France (BnF) en versions papiers non disponibles sur internet.

Néanmoins, comme l'écrit Pierre Milza, historien ayant - entre autres - étudié le regard français sur le régime fasciste, il est trop compliqué d'exprimer un regard total. Au-delà du fait

une pièce du rez-de-chaussée de l'ancien consulat et dans un indescriptible désordre « ce qui paraissait un reste d'archives après pillage » (p. 5 de l'inventaire).

²⁵ Site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques/informations-pratiques/>

qu'il n'est jamais vraiment possible de « saisir » une opinion publique, vouloir s'en rapprocher sous-entendrait de recenser et analyser, en plus de la presse, les ouvrages mais aussi « les mémoires, les souvenirs, correspondances ou discours rédigés par des personnages ayant occupé une place importante dans la vie politique, artistique ou intellectuelle de la France (...) [mais aussi] les témoignages écrits de l'opinion populaire : lettres, enquêtes, interviews »²⁶ et dans le cas présent, effectuer le même travail dans les colonies françaises d'Afrique. Un choix nécessaire a donc dû être fait. Pour les sources de presse, c'est sur la base de la liste établie par la Bibliothèque nationale de France que nous nous sommes concentrés²⁷. Pour une question de faisabilité, uniquement la presse parisienne a été consultée. Sur cette base, une liste de mots, identifiés comme centraux dans le thème étudié ont été circonscrits afin de sélectionner les numéros traitant de la question²⁸. Sur la base des 55 titres recensés par la BnF, seuls les périodiques publiés sur la période ont été intégrés à l'analyse. Par ailleurs, certaines publications, perçues comme centrale sur la question, à la tête desquelles *La Nation Arabe*, francophone mais non française, ont été intégrées au corpus d'étude²⁹. La présente étude ne permettra donc d'offrir qu'un regard partiel sur la question. Le reste des archives constituera donc un point de départ pour une analyse plus poussée en thèse doctorale, ou pour d'autres chercheurs dans le cas où ce travail ne serait pas poursuivi. Nous espérons avoir pavé la voie à de futures recherches.

Pour traiter de la question, ce mémoire s'articule autour de quatre grands axes. Le premier est un chapitre de contextualisation qui permet de poser le contexte libyen et européen avant l'instauration de ces camps de concentration, afin de mieux saisir le regard impérial français. Le mémoire se poursuit avec deux chapitres chronologiques : 1929-1931, du début de la déportation à la mort du leader de la résistance, 'Umar al-Mukhtar, puis, 1931-1934, de sa mort à la fermeture des derniers camps. Ces deux chapitres s'intéressent aux archives étatiques tandis que le quatrième chapitre, qui couvre l'entièreté de la période, se concentre sur la presse.

²⁶ Milza, Pierre. « Une lecture française de la dictature mussolinienne. 1920-1940 ». In *Le fascisme italien et la presse française*, 42-51. Historiques. Paris : Éditions Complexe, 1987.

²⁷ La BnF a établi une liste des 55 titres de presse quotidienne publiés sur le territoire métropolitain et dans les anciennes colonies sur une période définie comme allant « de la fin du 18^e siècle, jusqu'aux premières années après la deuxième Guerre mondiale » (citation issue du site internet officiel de la BnF). Étant les plus diffusés et par voie de conséquence, les plus lus par les Français de l'époque, ces périodiques permettent alors d'établir une sorte d'état des lieux des connaissances qu'avaient le milieu journalistique et l'opinion sur la question, et du discours qui pouvait être tenu sur cette base.

²⁸ Les mots clefs sélectionnés sont : Cyrénaïque, Tripolitaine, camp, Italie, Libye, beng (pour Benghazi ou Bnghazi selon les orthographes), bang (pour Banghasi ou Bnghazi selon les orthographes), italien(s), internement, nomade, concentration, Graziani, Badoglio, Bono, Mussolini.

²⁹ Bien que n'étant pas édité en France mais en Suisse et que ses rédacteurs n'étaient pas français mais arabes, le périodique était largement lu à travers l'espace francophone et traitait de questions coloniales. On reviendra plus loin sur les raisons de son inclusion dans notre corpus.

1. Chapitre 1 : La politique coloniale italienne en Libye

Ce chapitre de contextualisation est incontournable d'abord parce qu'il démystifie un contexte peu connu dans l'historiographie occidentale de la Libye pré-coloniale. Aussi, il permet d'envisager le regard de la société française de l'époque en s'intéressant aux différentes échelles (nord-africaine, française, italienne et européenne). L'étude de ces trois dimensions sont nécessaire pour saisir la teneur du positionnement français. C'est au travers de ce même contexte, selon leur niveau de connaissance et leurs positions sociales que les Français ont envisagé la mise en place des camps de concentration.

1.1. La Libye ottomane : histoire et géographie

1.1.1 Une région pluri climatique, peuplée de sédentaires et de nomades

La Cyrénaïque est une région de l'est libyen, frontalière de l'Égypte à l'Est, du Soudan et du Tchad dans le Sud. De nos jours¹, elle s'étale, sur environ 250 kilomètres, du golfe de Syrte (à l'Ouest), à celui de Bomba (à l'Est), à quelques dizaines de kilomètres à l'est de Tobrouk.

La Cyrénaïque est principalement composée de désert mais les reliefs expliquent que des régions aient des climats plus tempérés. Ces questions physiographiques y ont toute leur importance. On y trouve une région montagneuse dans le nord, dans laquelle culmine le Jabal al-Akhdar – Montagne verte en arabe – parcouru par de larges forêts, et des montagnes de calcaires. Celle-ci décroît jusqu'à une zone semi désertique puis désertique. S'agissant de pluviométrie, on a affaire sur les côtes à un climat méditerranéen avec, par endroits, des précipitations importantes, celles-ci se raréfiant à mesure que l'on s'enfonce dans les zones désertiques. L'écologie de la région a des implications sur la répartition et le mode de vie des Cyrénéens. La population de Cyrénaïque se divise entre les populations sédentaires, majoritairement dans les espaces urbanisés des côtes (*hadar*), et les populations nomades et semi nomades (*badawi*) qui évoluent dans le restant du territoire. Pour les populations nomades, ces conditions climatiques induisent différents types de mode de vie et d'élevage pour les populations nomades du Nord et dans du Sud. Dans le Nord, notamment dans le Jabal al-Akhdar

¹ Sur la question de la versatilité de la frontière, voir : Ellis, M. H. (2020). *Desert Borderland The Making of Modern Egypt and Libya*. Standford University Press. (280 p.).

au climat méditerranéen, les habitants élèvent essentiellement des vaches et des chèvres. Au Sud, le climat aride et le mode de vie nomade favorise plutôt l'élevage de chameaux et de moutons.

En ce qui concerne l'urbanisation, en dehors du littoral largement urbanisé, ce sont des oasis de taille variable qui structurent l'espace et les "route(s) séculaire(s) d'échanges qui unifie(nt) les régions de peuplement bédouin situées dans les interstices vides" (Pliez, 2009 : 32). Les principales oasis de la région sont Jalu et Jaghbub au nord, et Kufra², Matan es-Sara, et Tazerbu au sud, en Libye actuelle. Ce sont dans ces oasis que l'on trouve la majorité des habitants de la région désertique.

La population (semi)nomade est majoritairement arabe ou berbère. Ces différentes ethnies se subdivisent en différentes tribus et clans³. Rendre compte de la localisation des tribus est complexe. En effet, les évolutions politiques des pouvoirs tribaux de la région sont à l'origine de fluctuations des tribus dominantes dans les oasis et de leur répartition. La période coloniale, marquée par des migrations liées aux politiques impériales, rend plus ardu encore ce travail. Ces deux éléments, l'un structurel (affrontements tribaux), l'autre conjoncturel (politiques coloniales), viennent par ailleurs s'ajouter aux migrations habituelles des nomades, qui se déplacent pour des questions climatiques tout au long de l'année.

1.1.2 La Cyrénaïque ottomane : un « condominium » turco sanusi

Entre 1711 et 1835, une dynastie locale de janissaires (les Qaramanli) prend le pouvoir aux Ottomans, tandis que les Européens investissent la région nord-africaine dès le début du XIX^e. La Porte s'inquiète de l'avancée des Européens, et plus spécifiquement de celle des Français qui annexent officiellement l'Algérie en 1830. L'Empire ottoman récupère, sans grande difficulté, le contrôle de la province libyenne en 1835. Dès leur retour, les Ottomans entament les Tanzimat⁴ tout en maintenant l'autonomie et l'autogestion dont dispose Cyrénaïque. À

² Kufra, place importante en Cyrénaïque, est en réalité un ensemble d'oasis. La désignation de « Kufra » sera utilisée tout au long du mémoire afin de faciliter la lecture, et dans la continuité de ce qui se lit le plus fréquemment dans la littérature primaire et secondaire.

³ Les tentatives de synthétisation de l'implantation géographique et des relations entre les tribus par les chercheurs, sont difficiles. Ceci est lié au fait qu'il s'agissait d'une région désertique et excentrée, mais aussi que les allégeances étaient très versatiles et difficiles à identifier.

⁴ Ce terme désigne les séries de réformes entamées par l'Empire ottoman sur une période allant de 1839, moment qui correspond à la promulgation de la Charte impériale de Gülhané par le sultan Abd-al-Majid ; à la révocation de la Constitution par Abdülhamid II en 1878. La Charte impériale participe notamment à uniformiser le statut des sujets au regard de la loi, du service militaire et des impôts. Les réformes qui suivent, introduisent le droit civil, engage le développement du système éducatif, et refondent l'appareil administratif (Anderson, 1984). Toutes ces

mesure que l'on s'enfonce dans les zones arides, la Porte s'appuie sur les bases sociales et géographiques d'une confrérie largement implantée, quoique récente dans la région et auprès de ces populations nomades : la Sanusiyya.

Une grande majorité des (semi) nomades de Cyrénaïque, et dans une moindre mesure des citadins, ont adhéré à cette confrérie soufie malikite. L'anthropologue britannique Evans Pritchard, indique qu'à la fin du XIX^e siècle, la Sanusiyya est l'un des ordres dominants en Afrique du Nord, de la vallée du Nil aux frontières tunisiennes. Sans entrer dans le détail de son expansion, c'est d'abord l'aura qui entoure le fondateur de la Sanusiyya qui permet de comprendre l'allégeance des tribus. Grand savant, doté d'une *baraka* et chérifien (descendant avéré du Prophète), les chefs de tribus conçoivent sa présence dans leurs terres comme un honneur. Par ailleurs, il promeut un message de paix qui réduit l'occurrence des affrontements armés. L'expansion de la Sanusiyya participe donc à stabiliser les relations inter-tribales. Enfin, c'est l'adaptabilité de la confrérie au milieu tribal qui lui permet de s'étendre de la sorte. Si le maillage des *zawiya*-s « ne tourne pas le dos à la ville », la confrérie est caractérisée par son ancrage dans le désert (Hamzah, 2023 : 39). Dans la région, elle est en charge de la levée des impôts, de la justice et des dispensaires. C'est également la Sanusiyya qui organise le commerce sur les routes caravanières d'une large part du Sahara. Par ailleurs, la Sanusiyya crée des espaces d'urbanité au cœur du désert libyen. Les *zawiya*-s constituent des complexes agrico-religieux, qui font office d'espace d'éducation, et qui sont parfois même dotées de large bibliothèque comme ce fut le cas de la Mosquée-université de Jaghbub dont la richesse des ouvrages était reconnue dans le monde musulman. E. Pritchard confirme la présence de plus de huit mille ouvrages⁵ et ajoute que « it would have been difficult to have found anywhere in the Islamic world at that time, outside Cairo, a circle of better scholars. » (Pritchard, 1949 : 17). À l'image de la Porte, et par égard à l'écologie de l'espace, la confrérie implante ses *zawiya*-s (loges) sous la forme de postes stratégiques le long de ces routes sahariennes. Par suite, de nombreuses *zawiya*-s sont ouvertes à la demande des populations locales elles-mêmes. Ce sont tous ces éléments qui expliquent qu'elle devient progressivement une sorte de proto État qui agit comme un « condominium » turco-sanusi (Pritchard, 1949 : 98).

réformes, décrites grossièrement ici, toucheront l'ensemble des territoires ottomans, de manière non uniforme pour autant.

⁵ Ce chiffre est corroboré par l'historienne Dyala Hamzah (Hamzah, 2023 : 29).

De son côté, désireuse de développer un contrôle plus affirmé sur ses territoires, la Porte poursuit ses réformes administratives, agricoles, sociales et infrastructurelles⁶. On observe en parallèle l'affirmation croissante d'un discours panislamiste sous le sultan Abdülhamid II (1876-1909)⁷. Cette politique ottomane, se lit dans un contexte plus global. En ce début de XX^e siècle, alors qu'ils sont affaiblis dans la partie européenne de leur empire, les Ottomans cherchent d'une part à faire barrage aux intrusions européennes.

La relation entre la confrérie et la Porte, elle est assez ambivalente. Les deux opèrent comme des sortes de collaborateurs, oscillant entre une forme de méfiance et de confiance basée sur des intérêts communs. Une partie des missions sanusis se fait au nom de la Porte, et les populations en ont conscience, bien qu'elles reconnaissent davantage l'autorité sanusi. J.-L.Triaud décrit la Sanusiyya comme un « partenaire stable (quoique jamais inconditionnel) du pouvoir ottoman, et, à certains égards, [comme] un instrument de l'intégration des groupes nomades de Cyrénaïque, sinon pour le compte du pouvoir ottoman, du moins à son avantage » (Triaud, 1991 : 50).

Ainsi, de façon de prime abord paradoxale, la Sanusiyya crée un sentiment d'identité commune entre les tribus tout en les liant à l'Empire des populations excentrées de son cœur géographique. La confrérie prend davantage encore un ancrage saharien⁸ avec le déplacement du chef-lieu de la tariqa à Kufra en 1895⁹ par le fils du fondateur, al-Mahdi.

⁶ Sur cette question, voire Lisa Anderson, « Nineteenth-Century Reform in Ottoman Libya », *International Journal of Middle East Studies*, 16, n° 3 (1984): 325-48.

⁷ Créé à la fin du XIX^e siècle, ce terme désigne les mouvements qui cherchent à rassembler les Musulmans autour d'une identité commune. Ces mouvements sont initialement constitués « pour exprimer l'idée d'une cohésion défensive de la communauté musulmane contre les ambitions des puissances européennes qui tendaient à dominer la quasi-totalité du monde musulman » (Robert Santucci, *Encyclopædia Universalis*). Le sultan Abdülhamid II (1876-1909) porte les idées panislamistes au plus haut sommet de l'Empire ottoman et mène des politiques dans ce sens.

⁸ Si c'est en Cyrénaïque que la Sanusiyya devient l'autorité dominante, son influence s'étend jusqu'au Tchad et aux portes de l'Algérie.

⁹ Les raisons qui le poussent à déplacer le centre de la confrérie sont largement discutées par les historiens. Déjà à l'époque, le « cap vers le sud » surprend le pouvoir français et ottoman (Triaud, 1995 : 412). Aujourd'hui, certains chercheurs interprètent ce départ comme un moyen d'être plus proche des régions sub-sahariennes dans lesquelles l'influence de la confrérie se développait. D'autres estiment que c'est la géographie de l'espace qui convainc al-Mahdi de s'y installer. Cet ensemble de palmeraie se situe en effet au centre de « déserts inhospitaliers » et « constitue une position inexpugnable dont les Italiens eux-mêmes ne prendront possession qu'à l'issue d'une longue guerre en Cyrénaïque, avec le secours des moyens modernes de transport et de communication. » (Triaud, 1995 : 412). Toujours sur la base d'une considération géographique, la confrérie pouvait y trouver son intérêt puisqu'« en s'installant à Kufra, al-Mahdi se fixait au cœur d'une piste marchande en plein essor, et qui était devenue malgré les risques, la voie la plus rapide et la plus rémunératrice du commerce nord-africain vers l'Afrique noire. » (Triaud, 1995 : 413).

1.2. L'Italie, la Sanusiyya et la France

Au cours du XIX^e siècle, l'Italie accroît progressivement son influence en Libye. Lisa Anderson qualifie de « pénétration pacifique », la stratégie consistant à développer les liens commerciaux, politiques, diplomatiques et les intérêts italiens. La Porte rétorque et cherche à juguler l'entrisme croissant des Italiens.

La révolution Jeune Turque est un nouveau coup porté à l'Empire ottoman et aura des répercussions sur les différents acteurs de la région (Italiens, Libyens, Sanusis). Une partie des Libyens rejette les idées des Jeunes Turcs essentiellement parce qu'elle met en avant l'identité turque au détriment des autres. Ce paradigme est donc perçu comme une menace pour l'unité de la Libye, en grande majorité arabe ou berbère. Par ailleurs, elle remet en question l'autorité et l'influence de certaines riches familles, qui se rapprochent alors des Italiens¹⁰. C'est cette opposition des Libyens à l'encontre de la turquisation, qui a poussé les Italiens à penser qu'en cas d'invasion, les Libyens les soutiendraient au détriment du pouvoir ottoman. Ce fut une mauvaise interprétation car, si une partie des Libyens a su jouer des rivalités italo-ottomane pour limiter l'impact et l'ancrage des idées de la révolution, le dénominateur musulman passait toujours avant les relations pro-européennes. Le dessein politique des Jeunes Turcs, participe aussi à un phénomène de distanciation de la Sanusiyya vis-à-vis des Ottomans, sur la base d'un clivage ethnique et identitaire. Elle entraîne une forme de replis de la confrérie sur l'identité arabe et dans une certaine mesure berbère.

En outre, la révolution met en place de nouveaux dirigeants ottomans qui, par leur détermination à limiter l'entrisme italien en Libye, persuade le Royaume latin que l'intervention militaire est le seul moyen de prendre possession de la Libye. En novembre 1910, une commission ottomane arrive en Libye, spécifiant le désir d'interdire l'achat de terres par les Italiens (Abun Nasr, 1986 : 319). Ces stratégies politiques sont en fait la preuve que les Ottomans et même les Libyens ont parfaitement conscience que les manœuvres italiennes ont pour unique but une future annexion. Pour les pouvoirs européens, celle-ci a déjà été actée par les nombreux traités signés (mentionnés dans la sous-partie suivante), et l'invasion n'est plus qu'une question de temps.

¹⁰ Sur cette question, voir Lisa Anderson, « Nineteenth-Century Reform in Ottoman Libya », *International Journal of Middle East Studies*, 16, n° 3 (1984): 325-48.

1.2.1. Les relations franco-italiennes ou les « sœurs latines »¹¹

À cette époque, les relations franco-italiennes doivent s'appréhender à l'échelle européenne et nord-africaine.

Dans les dernières décennies du XIX^e siècle, les deux États connaissent différentes phases de rapprochement puis de tensions sur le continent européen. L'acte I se joue lors du *Risorgimento*, au travers de l'aide apportée par Napoléon III au royaume du Piémont-Sardaigne, dans la constitution du territoire national. En effet, les différentes régions-États qui composent le territoire italien actuel se rassemblent progressivement au cours du XIX^e siècle autour d'un pouvoir politique commun. Durant ce long processus d'unification (*Risorgimento*), Napoléon III joue un rôle central et remporte un certain nombre de places stratégiques pour le compte de l'Italie. L'unification italienne bascule surtout en 1870 quand Rome, capitale des États pontificaux, est annexée par le royaume d'Italie. Le nouveau pouvoir italien profite d'une France affaiblie après sa défaite face à la Prusse, pour annexer Rome, jusqu'alors sous protection française. Le Royaume est donc parmi les derniers États à unifier son territoire en Europe. Cette unification tardive est à l'origine du « retard colonial » italien¹² que le Royaume cherche alors à rattraper une fois le pays unifié¹³. Le pouvoir italien cherche à développer son influence en Afrique, en Tunisie d'abord, qu'elle convoite de longue date, et dans laquelle elle développe ses intérêts¹⁴. C'est pourquoi la relation entre les deux États latins entre dans une nouvelle phase lorsque, le 12 mai 1881, la France officialise son pouvoir en Tunisie. C'est également en 1882 que la Grande-Bretagne prend pied en Égypte. C'est en effet un des facteurs qui pousse l'Italie dans les bras de l'alliance germano-autrichienne¹⁵. La Triple Alliance voit alors le jour.

¹¹ Le terme est fréquemment utilisé dans la presse et dans les archives étatiques. Il sera donc employé tout au long du mémoire.

¹² L'Italie possède pour autant des colonies dès le XIX^e siècle. En effet, si elle subit des défaites, comme celle de Dogali en 1887 ou d'Adoua en 1896, elle détient, à la fin du siècle, l'Érythrée et une région somalienne, communément appelé Somalie italienne, en opposition à la Somalie française et britannique à l'Ouest.

¹³ Quand l'Italie entre dans la course coloniale, nombreux sont les territoires déjà annexés ou prédestinés à des puissances européennes. C'est une des raisons qui justifient le choix de la Libye, un des seuls espaces nord-africains qui n'est pas revendiqué par un autre état européen. Elle convoitait le territoire dans sa globalité mais surtout la Cyrénaïque et plus spécifiquement le Jabal al-Akhdar, région la plus fertile de l'est libyen.

¹⁴ L'Italie développe en effet ses intérêts dans la région tunisienne depuis le milieu du XIX^e siècle. En témoigne notamment le Traité italo-ottoman qui accorde le régime de capitulations. Il offre aux Italiens de nombreux privilèges en matière de justice et de commerce en Tunisie. Les trois conventions de Visconti-Vénosta de février 1897 viennent appuyer les facilités italiennes. Parallèlement, le Congrès de Berlin prévoyait déjà en 1878 l'implantation française dans le territoire. La France s'affirme donc sur un espace communément convoité.

¹⁵ L'Italie adhère à ce qui devient la Triple Alliance le 20 mai 1882, entente plus ou moins explicitement dirigée contre la France.

En parallèle, en mars 1890, Français et Britanniques signent une convention qui délimitent leurs aires d'influence au Soudan et dans le Sahara. L'Est du Sahara n'est pas épargné par l'appétit des puissances, qui engagent alors un processus d'entente cordiale. Ottomans et Italiens sont lésés par cet accord. Il acte également que les territoires plus au sud, dans lesquels la Sanusiyya représente une autorité de fait, sont indépendants du pouvoir ottoman (Anderson, 1984 : 337).

C'est finalement, en décembre 1899, qu'intervient la signature d'un traité secret entre l'Italie et la France, qui entérine la future arrivée des Italiens dans la région¹⁶. En acceptant le droit de la France sur le Maroc, les Italiens s'assurent un passe-droit sur le territoire libyen. À l'hiver 1901-1902, les deux pays poursuivent leur rapprochement avant que, le 28 juin 1902, la Triple-Alliance soit renouvelée. Les intérêts français et italiens sont finalement trop divergents. Pourtant, le 10 juillet 1902 les Accords secrets Prinetti-Barrère entre l'Italie et la France sont signés. Ils renforcent la liberté d'action de chacun des États. De surcroît, l'Italie assure conserver sa neutralité en cas d'agression directe ou indirecte de l'Allemagne contre la France. Un autre accord notable est celui du 10 mai 1910, qu'est la convention avec la Tunisie sur la question des frontières. Il finit d'y entériner la présence française mais, par son manque de clarté, n'évitera pas les futures contestations et crispations territoriales¹⁷. Enfin, quand le premier conflit mondial s'engage, l'Italie n'y prend d'abord pas part. Une des raisons est que le Royaume attend de voir quelle alliance pourrait lui assurer le maximum des terres irrédentes¹⁸. L'Italie entame alors des négociations secrètes avec la Triple Entente et donnent naissance au Pacte de Londres¹⁹. En cas de victoire, il promet la souveraineté de l'Italie sur des régions qui lui sont très proches géographiquement. De plus, l'Italie voit sa souveraineté sur la

¹⁶ L'accord prend également la forme d'une « voie libre » économique. Les deux pouvoirs s'engagent à ne pas chercher à développer leurs intérêts économiques dans le territoire convoité de l'autre (Libye et Tunisie), permettant alors la mise en place d'un lobbying pour préparer les annexions. L'Italie signera le même type d'accord avec les Allemands en 1887, les Autrichiens et les Britanniques en 1902 et les Russes en 1909 (Vanderwalle, 2012 : 21).

¹⁷ Cet accord est complété par celui du 29 mai 1914, du 10 mars 1915 et du 7 mai 1935 notamment.

¹⁸ Prise dans son acception la plus restreinte, les terres irrédentes correspondent aux territoires dans lesquels, pour différentes raisons, une communauté italienne est majoritaire et/ou très importante et dans lesquels la langue italienne est largement parlée. À la toute fin du XIX^e siècle, l'Italie estime ne pas avoir achevé son unité, les terres irrédentes ne lui appartenant pas et étant en majorité indépendantes ou sous domination de l'Empire austro-hongrois. Ce sont les territoires de Trieste, de l'Istrie, de la Dalmatie, du Trentin-Tyrol du Sud et de Fiume. Toutefois, la communauté italienne perd progressivement en proportion à la fin du XIX^e. Ces territoires joueront un rôle important dans la diplomatie italienne du *Risorgimento* à la Deuxième Guerre mondiale.

¹⁹ Cet accord secret signé le 26 avril 1915 prévoit par l'Article 13 que, dans le cas où la Grande-Bretagne et la France accroîtraient leur domaine colonial en Afrique au détriment de l'Allemagne, ces puissances reconnaîtraient par principe que l'Italie pourrait également réclamer des compensations et ce « spécialement dans le règlement en sa faveur des questions concernant les frontières des colonies italiennes de l'Érythrée, de la Somalie et de la Libye » (Triai, 1980 : 12). Il assure alors à l'Italie un passe-droit sur la Libye et ce, quel que soit le conflit.

Libye et le Dodécanèse se confirmer et obtient l'accès à des eaux proches de la Turquie, à Antalya.

Les relations latines sont également tributaires de la forte proportion d'Italiens dans les territoires français. En Algérie, les Européens non-français sont très nombreux, si bien que, des années 1830 à la fin du siècle, 43% des colons européens en Algérie n'étaient pas Français (Tal, 2021 : 89), mais majoritairement Italiens, puis Espagnols et Maltais. Cette proportion d'Européens non-français pousse le pouvoir colonial à engager une politique d'assimilation. Le député d'Alger Alfred Letellier reprend les arguments de Dain qui justifie l'assimilation par le fait que les Italiens et les Espagnols forment de « véritable foreign colonies » dans la colonie algérienne²⁰. En Tunisie, le nombre d'Italiens dépasse même celui des Français : en 1921, la population italienne représente « 4,38 % de la population totale de la Tunisie (...) contre 2,6 % de Français »²¹.

Cette proportion d'Italiens, mais aussi et surtout leur forte identité, renforcent la crainte des Français. En Tunisie, en Algérie ou en Métropole, les autorités suivent attentivement les lieux de regroupement italiens (associations, école de langue, etc.). À la fin du XIX^{ème} siècle, les associations de langue parisiennes sont interdites, alors que les droits des associations de soutien à la diaspora sont limités dans les Bouches du Rhône et les Alpes Maritimes (Tal, 2021 : 88). En réalité, dans les territoires français, on retrouve deux « types » de statut pour les Italiens, tous deux s'accompagnant de craintes et de xénophobie de la part des Français. On retrouve d'abord les Italiens étrangers, dont les droit et l'accès aux postes à responsabilité sont limités. Les Italiens sont alors sur-représentés dans le milieu ouvrier. Cette forte proportion d'Italiens « in the feared "laborious classes" exacerbated administrators' xenophobic anxieties »²². Les ouvriers italiens incarnent donc le péril rouge et la crainte d'une dissidence de l'intérieur. En parallèle, on observe l'émergence d'une classe politique italienne naturalisée dès la fin du XIX^{ème} siècle. Par la naturalisation, certains Italiens accèdent au droit de vote et aux fonctions politiques. Face à l'arrivée des Italiens dans les classes dominantes, les Français s'inquiètent de l'influence que ceux-ci peuvent exercer dans les lieux de pouvoir. C'est dans ce contexte qu'il faut lire les propos du député d'Alger et ancien gouverneur d'Algérie Louis Henri

²⁰ Yuval Tal, « The "Latin" Melting Pot: Ethnorepublican Thinking and Immigrant Assimilation in and through Colonial Algeria », *French Historical Studies* Vol. 44, n° 1 (2021): 85-118.

²¹ Gabriele Montalbano, « Chapitre 2 : Un État dans l'État », in *La construction d'une communauté entre migrations, colonisations et colonialismes (1896-1918)*, Collection de l'École française de Rome (Publications de l'École française de Rome, 2023), 71-104.

²² Yuval Tal, « The "Latin" Melting Pot: Ethnorepublican Thinking and Immigrant Assimilation in and through Colonial Algeria », *French Historical Studies* Vol. 44, n° 1 (2021): 85-118.

de Gueydon qui affirme que « l'élément français doit être dominant. Ni l'élément indigène arabe ou israélite, ni l'élément étranger ne peuvent prétendre à une influence ou une part quelconque de la direction politique et administrative du pays »²³. Pour G. Montalbano, cette visibilité croissante dans les milieux du pouvoir « contribue au renforcement des préjugés » à l'égard des Italiens et aboutit à la « xénophobie et la violence qui marquent l'élection municipale de 1896 »²⁴.

Finalement, dans les territoires français, l'identité italienne prend corps au travers des réseaux associatifs, du système scolaire italiens, du discours et parfois même des fonctions politiques, créant « les conditions pour former ce que Gaston Loth appela, en 1905, « Un État dans l'État ». On peut donc penser que les Français ont suivi de près l'évolution du discours italien en Afrique du Nord au regard de la crainte que ses ressortissants créaient auprès des pouvoirs coloniaux et métropolitains.

1.3. Les relations franco-sanusi

1.3.1. La Sanusiyya : la crainte confrérique française en Afrique du Nord

La question de la relation franco-sanusi sera au cœur de notre argumentaire. Notons, dès à présent, que les deux acteurs se rencontrent dans le Sahara oriental dès le milieu du XIX^e siècle, dans un contexte particulier. J.-L. Triaud estime qu'on ne peut pas « comprendre la genèse du mythe sanusi si l'on ne procède pas à une analyse du concept de confrérie » à l'époque (Triaud, 1995 : 9). L'historien estime que les Français envisagent, dans une même mythologie, les confréries musulmanes en Algérie, dès les années 1840, et les sociétés secrètes en France. Les *turuq* sont inédites pour les Français qui découvrent leur nouvelle colonie. À l'image de ce qu'ils lisent de la pratique ottomane, ils adoptent d'abord une « politique confrérique » qui consiste à entretenir de bonnes relations avec les *turuq* et à les lier au pouvoir. Cependant, dans les années 1850, le rapport des Français aux sociétés secrètes sur leur propre territoire, vient teinter le phénomène confrérique d'une crainte nouvelle. J.-M. Roberts indique que « pendant un siècle et demi [de la fin du XVIII^e siècle aux années 1930], nombre d'Européens intelligents crurent qu'une bonne part des événements qui survenaient dans le monde n'étaient dus qu'aux menées des sociétés secrètes » (Roberts 1979 : 12). On finit par calquer les dimensions

²³ Gabriele Montalbano, « Chapitre 2 : Un État dans l'État », in *La construction d'une communauté entre migrations, colonisations et colonialismes (1896-1918)*, Collection de l'École française de Rome (Publications de l'École française de Rome, 2023), 71-104.

²⁴ *Ibid.*

supposées subversives et occultes des sociétés secrètes sur les confréries d’Afrique du Nord. J.-L. Triaud explique même que le modèle de la société secrète politico-religieuse est si présent dans le regard que les Français portent sur les confréries et la Sanusiyya, « qu’il faut constamment se défier de la logique apparente [celle de la Sanusiyya], lorsque l’on dépouille les matériaux rassemblés » (Triaud, 1995 : 11). La France identifie d’autant plus la Sanusiyya à un ennemi que la figure du fondateur apparaît lors d’opérations de conquête menées dans le sud-est algérien²⁵.

Le regard déformé des Français sur la Sanusiyya ne repose toutefois pas uniquement sur l’idée que l’on se fait des sociétés secrètes à l’époque. J.-L. Triaud fait également état de l’obsession de certains représentants français en Afrique du Nord notamment celle du consul de Tripoli Eugène Ricard²⁶, de la mauvaise connaissance des *turuq*, de l’intérêt que pouvaient trouver certains agents coloniaux à grossir la menace que représentait la Sanusiyya et de la réutilisation de sources erronées sur la confrérie²⁷. Les espaces d’ancrage sanusi ont également participé à éloigner les Français de la réalité de la *tariqa*. Essentiellement implantée en terrain reculé, l’information prenait du temps à remonter aux autorités françaises locales et parisiennes ce qui déformait l’information et/ ou pouvait être à l’origine de quiproquos. Tous ces éléments ont fait de la Sanusiyya une incarnation du « fanatisme musulman »²⁸ alors même qu’elle se voulait fondamentalement quiétiste et ne cherchait pas à s’étendre pour les raisons que lui imaginaient les Français.

²⁵ Les premières traces de la *tariqa* dans les sources européennes apparaissent dans les notes de voyageurs britanniques dès 1852. James Hamilton visite les trois premières *zawiya*-s de Cyrénaïque en 1852, tandis que Richard Burton prend connaissance des loges d’Arabie en 1853 (Triaud, 1995 : 21). J.-L. Triaud insiste sur l’importance de ces premières rencontres. Si les voyageurs britanniques qui prennent connaissance de la confrérie sont pacifiques, la France découvre ce qu’elle identifie comme une force à « vaincre » dans la région qu’elle souhaite soumettre (Triaud, 1995 : 31).

²⁶ Décrit comme l’inventeur de la légende noire par J.-L. Triaud (Triaud, 1995 : 129), Eugène Ricard (1840-1903) naît à Tripoli dans une famille de négociants implantée dans la région. Il y grandit et prend le poste d’agent consulaire en 1865. Dès son arrivée, « et cela est remarquable, Ricard se pose en adversaire de la Sanûsiyya, dans laquelle il voit - déjà - le centre de tous les complots. Où a-t-il appris ce discours, qui n’a pas encore eu une grande diffusion, sinon dans les milieux qui ont gravité autour de Léon Roches [consul général à Tripoli de 1852 à 1855], à Tripoli ou en Tunisie (...) ? » (Triaud, 1995 : 137). E. Ricard est en effet obsédé par la Sanusiyya, si bien qu’« à la fin de 1883, Féraud [consul général à Tripoli de 1879 à 1885] se plaint des démarches incessantes de Ricard » (Triaud, 1995 : 148). Pour J.-L. Triaud explique qu’il « offre un bel exemple du rôle déterminant que peut jouer, à un moment donné, un individu, un « expert », dans la définition et l’orientation d’une politique officielle » (Triaud, 1995 : 130).

²⁷ Cette liste n’est évidemment pas exhaustive. L’ouvrage de J.-L. Triaud décrit sur 1000 pages les différents éléments participants à la constitution de la légende, et de son évolution sur près d’un siècle. Ce sont les éléments les plus significatifs qui sont cités ici.

²⁸ Général Octave Meynier, « Autour de la réoccupation du Fezzan », *L’Afrique française : bulletin mensuel du Comité de l’Afrique française et du Comité du Maroc*, Aout 1930, 433-35.

C'est sur cette base que se constitue la *légende noire* qui ira jusqu'aux affrontement armés à la toute fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. Dès lors, et jusqu'en 1918, « Français et Sanusis, ne cesseront désormais, avec quelques courts répit, de se battre sur différents théâtres d'opérations, au Tchad, en Algérie et au Niger²⁹. » (Triaud, 1995 : 6).

1.3.2. Les Sanusis : Les Indésirables d'Afrique du Nord ?

La notion d'*indésirable* qui va être mobilisée tout au long de ce mémoire doit être définie parce qu'elle est l'un des biais au travers duquel les Français – autorités publiques et presse – envisagent les camps de concentration en Cyrénaïque.

Dans les territoires coloniaux français, cette notion organise les cadres de pensées racistes. Sylvie Thénault, qui étudie les camps de concentration français en Algérie, met en avant le rôle des « représentations racistes de l'"indigène" dans la définition du sort à lui réserver »³⁰. En d'autres termes, elle explique que « l'évaluation des degrés de "civilisation" »³¹ qui hiérarchise les colons et les colonisés, permet de justifier sur le plan moral, la mise en place des camps de concentration. Elle illustre son propos par les « arguments développés en privé par des militaires », notamment le général Lapasset. Alors que celui-ci assume la fonction de commandant supérieur de Philippeville, il oppose « "la France, pays où la civilisation et

²⁹ Quand les Français investissent ces régions, les Ottomans réagissent. Ils envoient des contingents et des représentants de la Porte dans la région, et construisent des postes militaires comme à Bardaï au début du siècle pour matérialiser leur souveraineté. Ils réinvestissent des espaces jusqu'alors relégué au second plan comme en témoigne la réoccupation de l'oasis de Djanet qui en 1909 entraîne des tensions diplomatiques. Toujours dans le même objectif, la Porte envoie un contingent dans le Tibesti en avril 1910. En réalité, les Ottomans sont pour la mise en place d'une commission de délimitation des frontières afin de limiter les avances françaises, et de maintenir leur autorité sur les régions ottomanes. Cette commission, supposée se réunir à Tripoli en 1911 n'aura pas lieu à cause du déclenchement de la guerre italo-turque. On peut donc supposer que les Français accueillent positivement l'arrivée italienne en Libye cette année-là. Si le début de la guerre ne fait que transférer cette problématique franco-ottomane à une question franco-italienne, elle a le mérite de mettre cette question frontalière sur pause, tout du moins jusqu'à la complète maîtrise du territoire par les Italiens. On assiste donc à une européanisation de la question frontalière. La France devra donc négocier avec la puissance moyenne qu'est celle de l'Italie de l'époque, ce qui semblerait lui être plus favorable. Les années qui suivent montreront que la complexité de la question frontalière et la délimitation de la Libye sera une question hautement épineuse pour les deux empires ainsi que nous le verrons au chapitre 3. Enfin, le déclenchement de la guerre italo-turque permet de concentrer les forces turques sur le front libyen, laissant la voie quasi libre pour les Français dans le reste du Sahara. Ce « moratoire » de fait, arrange en réalité la France qui est alors en pleine expansion territoriale. Il serait intéressant d'étudier et d'analyser les réactions diplomatiques françaises spécifiquement liées au déclenchement de la guerre italo-turque.

³⁰ Sylvie Thénault, « Chapitre 7 : Au cœur de la formation de l'État colonial », in *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence* (Paris : Hors collection, 2012), 153-74, <https://www.cairn.info/violence-ordinaire-dans-l-algerie-coloniale--9782738123787-page-153.htm>.

³¹ *Ibid.*

l'organisation politique de la société marchent depuis des siècles" et les "Arabes, de véritables sauvages" (...) ne respectant que la "force", hormis "quelques rares individus privilégiés" »³². Sous la plume de Lapasset, l'indésirabilité est décrétée sur la base de la race, et permet de justifier le recours à la violence, notamment aux camps.

Plus qu'à un regard raciste et ethnocentré, le choix de ce terme renvoie, dans la France de cette époque, à une « catégorie d'action publique » (Blanchard, 2013 : 17). L'historienne Delphine Diaz fait remonter cette catégorisation à la première moitié du XIX^e siècle. La notion apparaît en France au moment des vagues de migrations européennes des années 1830, et constitue plus tard la base juridique des politiques de refoulement des « indésirables »³³ vers la nouvelle colonie algérienne. Le type d'individus que l'on met derrière le terme d'indésirable évolue. Dans l'entre-deux guerres, l'indésirable peut désigner le nomade, l'immigré, et parfois même le Métropolitain dont on rejette les « considérations culturelles et religieuses » ou qui prône « des adhésions politiques "antinationales" » (Blanchard, 2013 : 18). Ce qualificatif, dont les critères ne sont pas explicitement définis, permet donc aux autorités publiques d'incriminer tous ceux qu'elles identifient comme leur étant hostiles, et de justifier la mise en place de dispositions légales sévères puisque le terme « a été placé au cœur des politiques de contrôle des migrations » dès les années qui précèdent la Seconde guerre mondiale (Blanchard, 2013 : 17).

Les nomades, sont dès le XIX^e siècle, identifiés comme « indésirables »³⁴. E. Blanchard cite des articles de presse qui préconisent le vote d'une loi permettant d'éloigner « ces attardés en qui les instincts originels ont été émoussés » (*Id* : 19). Le *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc* estime que « la fixation des nomades au sol » est un « problème aussi vieux que le monde (...) mais un jour viendra où ces hordes insoumises, (...) [qui] vivent toujours leur vie primitive et ancestrale, rentreront loyalement dans la voie de l'ordre et de l'obéissance »³⁵. Les termes animalisant comme ceux-ci se retrouvent très fréquemment dans la presse et dans les papiers des autorités publiques. Les correspondances ministérielles évoquent explicitement la notion d'indésirable pour faire référence aux

³² *Ibid.*

³³ Le terme d'« indésirable(s) » et d'« indésirabilité » sera désormais utilisé sans guillemets pour fluidifier la lecture. Ce retrait ne correspondant aucunement à une connivence intellectuelle, ni au cautionnement du terme et de ce qu'il sous-entend.

³⁴ Afin d'éviter toute confusion, il convient de préciser qu'il ne s'agit pas ici des Sanusis, mais des sujets algériens dits musulmans.

³⁵ Caïd Reha, « Les deux nouveaux résidents généraux. M. Lucient Saint à Rabat. M Manceron à Tunis », *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, janvier 1931, 7-12.

populations nomades sur leur territoire. Plus généralement, les diatribes, puis les dispositions législatives et policières, travaillent à limiter voire à extraire les nomades – ne serait-ce que symboliquement – de la communauté nationale (*Id* : 19).

À partir de 1938, le camp d'internement est choisi comme solution à ce « problème ». Une inspiration italienne ? E. Blanchard ne l'évoque pas dans son étude, mais il serait intéressant de s'y pencher. D'autant plus que la presse italienne présageait déjà en 1931 que la France allait « finir (...) par imiter les moyens récemment adoptés par l'Italie » à l'encontre des nomades³⁶. Il semble important de s'attarder ici sur la pratique coloniale française des camps à l'égard des (semi)nomades en Algérie, et à sa similitude avec la pratique italienne. Bien que nous nous éloignons ici de nos bornes chronologiques, nous ne pouvons pas ignorer que la France a, au sortir de la Deuxième guerre mondiale, elle aussi mis en place des camps de concentration à l'encontre des Algériens. Il ne semble pas, à notre connaissance, que des historiens se soient intéressés à une potentielle parenté italienne dans la mise en place de ces camps. Nous pouvons pourtant constater la similarité des justifications, des modes opératoires et du discours portés sur les camps algériens. Nous nous avançons ici sur l'argumentaire qui va suivre. Toutefois, l'étude de la politique d'internement française, permet de mettre en perspective leur posture quelques années plus tôt vis-à-vis de la politique italienne en Cyrénaïque. C'est dans la région des Aurès, dans l'Est algérien, que les premiers camps de grande envergure sont mis en place. À l'image de la Cyrénaïque, on y retrouve « "le mythe de la montagne rebelle" (...) perçue comme naturellement rétive à l'ordre » (Sacriste, 2002 : 30). Les populations maintiennent leur résistance à l'égard du pouvoir français, et les migrations saisonnières d'une partie des Aurésiens, ne fait que renforcer cette appréhension. On craint le « risque de contamination de populations hésitantes » par les résistants nomades chawiyas (berbères des Aurès) (*Ibid.* : 39). Tout comme les Italiens, les Français font le choix de fermer la frontière à l'Est (ici, tunisienne). Les Français engagent alors une politique de « sédentarisation forcée des nomades des hauts plateaux oranais » (*Ibid.* : 148). Couper les voies de communication à la frontière est également supposé bloquer les convois d'armes destinés à alimenter les maquis algériens. Le « nettoyage rationnel de l'Aurès » n'aura que très peu d'écho, « exception faite de la presse communiste » (*Ibid.* : 45). Tout comme en Cyrénaïque pour les Sanusis, la fermeture des camps s'accompagne de politiques et réformes, « d'actions sociales » qui consistent en « la transformation des territoires ruraux par l'application de

³⁶ Maurice de Beaumarchais à ministère des Affaires étrangères, « Télégramme à l'arrivée. N°107 », 29 janvier 1931, 69_CP_COM_22_1930_1931, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

réformes structurelles » (*Ibid.* : 63). Les camps aurésiens sont justifiée par la nécessité d'un retour à l'ordre dans les journaux français et coloniaux. La notion d'indésirable sera donc une des justifications de la mise en place des camps de concentration en Algérie après la Seconde guerre mondiale.

Cette catégorisation, qui trouve son acmé avec la mise en place des camps en Algérie, est donc largement ancrée dans la France coloniale des années 1930. Les sources étatiques et de presse étudiées ne font que corroborer cette idée. L'internement à partir de 1938 ne constitue que la matérialisation d'une idéologie xénophobe bien ancrée. Plus qu'une population nomade, les internés en Cyrénaïque sont affiliés à la Sanusiyya, qui porte elle-même le fardeau de l'indésirabilité. Les internés cyrénéens représentent donc des populations doublement indésirables au regard de cette idéologie. Les Cyrénéens sanusis sont ainsi présentés comme des « fanatiques armés » menant une « guerre sainte contre la France »³⁷. Plus qu'hostiles à la France, les affiliés sont décrits par le général O. Meynier comme des « fanatiques ennemis de toute culture européenne »³⁸. C'est ce qui explique les mots du *Bulletin de l'Afrique* où on lit que « l'intérêt évident de la France était que l'Italie restât en possession de Ghadamès qui eût constitué un rempart interposé entre notre colonie d'Algérie et la menace Senoussiste ». Les affiliés à la Sanusiyya ne sont pas désirés en territoire français.

1.4. L'implantation italienne en Libye

L'implantation italienne en Libye - que l'on fait démarrer ici à la déclaration de guerre de septembre 1911 – connaît différentes étapes. Ce sont ces phases de la pénétration italienne, jusqu'à la veille de l'implantation des camps, que l'on cherche ici à décrire.

1.4.1. 1911 – 1918 : De la guerre italo-ottomane à la Première guerre mondiale

En 1911, la Libye ottomane se divise en trois entités distinctes : la province de Tripoli à l'Ouest, la province du Fezzan dans le sud, et le Sanjaq indépendant de Benghazi (ou Barqa) qui correspond à la Cyrénaïque. La Cyrénaïque change plusieurs fois de statut sous l'autorité ottomane. En 1863, elle obtient le statut de district (*sanjaq*), statut qu'elle possédera à l'arrivée des Italiens en 1911. Elle relève donc directement d'Istanbul avec Benghazi pour centre

³⁷ Général O. Meynier, « Autour de la réoccupation du Fezzan. », *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, août 1930, 433-36.

³⁸ *Ibid.*

administratif. Les Européens, pour leur part désignaient les trois circonscriptions territoriales ottomanes de Libye comme la Tripolitaine, le Fezzan et la Cyrénaïque, en référence aux anciennes possessions grecques. Aussi, les Européens et les Ottomans employaient le terme de « Tripolitaine » pour désigner les trois régions qui constituaient déjà une forme d'ensemble (M.C. Jonathan, 2015 : 4).³⁹

Si son implantation est prévue de longue date, ce n'est que le 26 septembre 1911 que l'Italie lance officiellement une opération en Libye. Au travers de son représentant à Constantinople, elle lance un ultimatum à la Porte qui tente, en vain, de trouver une solution diplomatique. Le 28 septembre au soir, les navires italiens débarquent à Tripoli. Le lendemain, elle déclare la guerre à l'Empire ottoman, et en un mois, occupe Tripoli, Benghazi, Derna, Khums et Tobruk. Lors de ces affrontements, les Italiens font face aux garnisons turco-libyennes pour qui, la solidarité religieuse prend le dessus sur les divergences politiques, ethniques et identitaires.

Dans cette guerre, les Italiens sont mieux préparés et équipés. Les 34 000 soldats italiens font face à 5 000 hommes côté ottoman (M. C. Jonathan, 2015 : 10). Les Italiens disposent également d'une avance technologique comme en témoigne leur armement aérien. C'est sur l'oasis de Tagiura, le 1^{er} novembre 1911, qu'est jetée la première bombe aérienne de l'histoire⁴⁰. Les Ottomans, eux, font débarquer en Libye de grands officiers de guerre ottomans, parmi lesquels les figures des Jeunes Turcs, Enver Bey et Fethy Bey mais également Mustafa Kemal lui-même. En collaboration avec les chefs de guerre locaux et la Sanusiyya, ces grands officiers organisent la lutte contre le pouvoir européen. Le déséquilibre en hommes et technologies a raison du front turco-libyen et en novembre 1912, les provinces libyennes sont officiellement

³⁹ Le terme « Libye » n'est introduit qu'en 1934, sous la domination fasciste. Il désigne l'unité administrative qui intègre les trois ex-provinces réunies derrière cette appellation. Elle fait référence à la province et au passé romains que B. Mussolini fantasme de rétablir. C'est ici un moyen pour l'Italie de présenter la Libye comme historiquement italienne, cherchant à créer par là un lien avec les populations locales et justifier leur légitimité (M. C. Jonathan, 2015).

⁴⁰ Le lieutenant Giulio Gavotti, aviateur italien, fut le premier homme pilotant un avion porteur de bombes. Sur cette question, se référer à Thomas Hippler, *Bombing the people: Giulio Douhet and the Foundations of Air Power Strategy, 1884—1939*, (2013). Thomas Hippler explique que c'est la première fois que l'on bombarde et que l'on vise de la sorte un campement de civils depuis un avion. Contrairement à l'image que l'on a généralement de l'Italie coloniale, elle a pu, à certains égards constituer un « exemple » à suivre pour d'autres pouvoirs européens (Hippler, 2013 : 57). C'est le cas pour l'utilisation de l'aviation et des bombardements via les airs. Nous le verrons plus loin, ce fut également sur la question de l'encampement des populations avec l'Allemagne d'Hitler. Par ailleurs, si les avions sont nouvellement utilisés, les dirigeables continuent d'opérer. Si l'aviation n'a pas réellement fait ses preuves en termes d'efficacité dans ces premières utilisations, les techniques seront améliorées tout au long des campagnes coloniales. Aussi, ce type de pratique perdurera au-delà de la conquête coloniale pour arriver aux technologies que nous connaissons aujourd'hui.

annexées. Le Traité de Lausanne (ou d'Ouchy) entérine la domination italienne. Il confère aux Italiens une souveraineté administrative et militaire sur les trois provinces, tandis que le sultan maintient son statut de leader religieux et nomme le juge (*qadi*) de Tripoli. On comprend alors que la rupture n'est pas nette entre le pouvoir ottoman et son ancienne province. Cette ambiguïté et le statut de chef religieux du sultan auront une incidence sur les événements futurs.

Malgré les accords, un certain nombre de figures militaires ottomanes (notamment des officiers) et une grande partie de l'armement, restent sur place, plus spécifiquement en Cyrénaïque, pour soutenir officieusement la résistance. Les Ottomans retirent leurs garnisons présentes dans le Fezzan, que les Français cherchent à réinvestir une fois la guerre terminée⁴¹, mais continuent de fournir une aide financière et militaire aux tribus cyrénéennes entrées en résistance (Dumasy, 2017). Au-delà du maintien de la lutte contre le pouvoir européen, ce soutien est aussi le moyen de maintenir un lien avec le territoire et la confrérie de la Sanusiyya qui jouit toujours de sa légitimité et avec qui ils maintiennent les liens essentiellement par la frontière égyptienne⁴². En novembre 1914, le sultan Mehmet V proclame le jihad contre la Triple Entente tandis que les Européens initient le blocage naval de plusieurs ports libyens. Ils cherchent par là à empêcher les Allemands et les Turcs de fournir leur soutien militaire aux résistants libyens mais aussi à limiter leur influence sur l'Afrique du Nord, presque entièrement sous domination européenne. Peut-être est-ce en réponse à ce maintien de la présence ottomane que les Italiens entament dès lors une politique d'affirmation de leur souveraineté. Les efforts sont intensifiés en Cyrénaïque, plus réfractaire.

L'entrée dans la Grande Guerre entraîne une forme de désintéressement de la Libye pour les Italiens et les Ottomans qui se concentrent désormais sur le front européen. La Porte tente de maintenir ses possessions européennes qui, depuis les deux guerres balkaniques de 1912 et 1913 sont réduites à quelques territoires. Les Italiens, après leur entrée en guerre aux côtés des Alliés en mai 1915, rapatrient progressivement une partie de leurs forces en métropole. La période de guerre est marquée par les révoltes anti coloniales (1914-1915) qui obligent les Italiens à se replier sur les côtes. Par ailleurs, la Libye représente plus un poids militaire pour l'Italie qu'un renfort dans le conflit. En effet, les Italiens, comme les Allemands, n'emploient

⁴¹ Lors de la révolution turque, les Français renforcent leur présence dans tout l'hinterland tripolitain, notamment au Tibesti et au Bourko, région à forte présence sanusi. Toutefois, ils désinvestissent la région durant la guerre italo-turque.

⁴² Historiquement, la Cyrénaïque est fortement liée au territoire égyptien. Outre son passé antique, au moment de la conquête arabe au VII^e siècle, elle est rattachée à l'Égypte, et maintient un lien particulier avec le territoire jusqu'à nos jours.

pas d'autochtones pour soutenir le front européen⁴³. Le Royaume est obligé de maintenir des troupes sur place, qui n'empêchent pas pour autant l'avancée des autochtones sur les territoires jusque-là sous autorité italienne⁴⁴.

Pis, la Première Guerre agrandit les rangs des résistants à l'occupation italienne. En effet, dès 1911, les Italiens emploient fréquemment l'exil comme réponse à l'hostilité des colonisés à leur égard. Les « indésirables » sont exilés dans différentes îles de Méditerranée. Quand les Italiens se froissent de la présence trop importante de Libyens dans ses territoires, les prisonniers sont renvoyés en Libye. Ceux-ci ne regagnent pas leur terre natale, mais la Cyrénaïque, déjà vue comme une terre d'exil des opposants politiques⁴⁵. Si les Italiens cherchent à éloigner les discours indépendantistes de la capitale, ils créent en réalité un nouvel espace de contestation. Ces opposants politiques de la première heure, gagnent une région dans laquelle la résistance est déjà organisée par la Sanusiyya. Les Italiens ne font finalement qu'alimenter le discours anticolonial en Cyrénaïque.

Plus autonome en cette période de guerre, constatant aussi que des résistants affluent dans la région, la Sanusiyya cherche alors à s'émanciper du pouvoir colonial. Muhammad Idris, petit-fils du fondateur de la confrérie, comptant parmi les personnalités alors à sa tête, cherche à trouver un compromis avec la puissance italienne. Des négociations sont engagées en juillet 1916 entre le futur roi de Libye et le pouvoir italien. La présence de Muhammad Idris n'est pas anodine. En effet, sa convocation à la table des pouvoirs européens, confère à la Sanusiyya un statut politique et diplomatique de premier ordre puisqu'elle est le pouvoir qui représente la région cyrénéenne. Ces négociations aboutissent à un traité de paix en avril 1917 : l'accord d'Acroma (ou d'Akrama). L'administration du territoire est partagée entre la côte italienne et l'intérieur du pays, sous l'autorité de la confrérie⁴⁶. Ainsi, bien que les Italiens se concentrent

⁴³ D'après F. Dumasy, qui ne précise pas plus que cela, les Italiens auront tout de même recours à la main d'œuvre libyenne à partir de septembre 1917 (Dumasy, 2017 : 74).

⁴⁴ La période de la Première Guerre mondiale est aussi marquée, en Cyrénaïque, par un conflit qui ne sera pas développé ici : l'affrontement sanusi-britannique à la frontière égyptienne.

⁴⁵ Avant l'installation italienne, les provinces libyennes constituaient déjà une terre d'exil pour les opposants politiques de l'Empire ottoman. C'est pourquoi il s'y diffuse un discours politique libéral et/ou réfractaire toute forme d'ingérence politique étrangère. Cet espace, que Lisa Anderson qualifie de « Sibérie du Sahara » (Anderson, 1984 : 326), devient un lieu où se rencontrent les intellectuels qui dénoncent le pouvoir d'Abdhamid II. Les populations locales sont donc directement ou indirectement influencées par ces idées. L. Anderson explique qu'à la veille de l'arrivée des Italiens, on observe à Tripoli une bourgeoisie administrative et une « educated elite that were largely the product of European-inspired reforms ». À la différence de certains intellectuels égyptiens ou tunisiens notamment, dont le discours politique était plus empreint d'idées européennes, cette élite intellectuelle était moins inspirée par l'Europe.

⁴⁶ Le contrôle sanusi se limitera à la Cyrénaïque. En effet, en Tripolitaine la Sanusiyya existe certes, mais reste une confrérie parmi d'autres. Elle est loin d'y avoir le statut qu'elle possède en Cyrénaïque. C'est pourquoi, sa

sur le front européen, la période de la Grande Guerre n'est pas nulle en ce qui concerne l'entreprise coloniale italienne en Libye.

1.4.2. La sortie du conflit et la Période des accords

Deux éléments marquent la fin de la Grande guerre en Libye : l'affaiblissement du pouvoir italien⁴⁷ dont la République de Tripolitaine et l'Émirat de Cyrénaïque sont une des conséquences ; la signature du Traité de paix à Paris et ses implications libyennes.

La Libye est alors un exemple tout à fait singulier de « l'affaiblissement de l'emprise coloniale européenne pendant la Première Guerre mondiale » (Dumasy, 2017 : 68). En cette sortie de guerre, l'Italie fait le choix de la conciliation et entre dans la « période des accords », à l'égard de la population de sa colonie. La pauvreté de l'État italien, le coût humain et matériel occasionné par la conquête libyenne et la Grande Guerre, poussent le Royaume à adopter cette politique de négociation plutôt que de nouveaux affrontements⁴⁸. C'est donc par contrainte, et par stratégie politique, que l'Italie lâche du lest, permettant alors la constitution des républiques de Tripolitaine et de Cyrénaïque.

La République de Tripolitaine, première république arabe, voit le jour le 16 novembre 1918. Indépendante vis-à-vis du Royaume d'Italie, le pouvoir politique réunit les principales factions de la résistance à la colonisation de l'Ouest libyen. Son indépendance est confirmée lors de la Conférence de Paix à Paris en 1919 et reconnue par l'Italie, sans pour autant recevoir un soutien franc de la part des puissances internationales⁴⁹. De nouvelles négociations viennent préciser les contours du partage de pouvoir (pour parler de Kallet al-Zaituna). Elles aboutissent

tentative d'élargissement à l'est de la Tripolitaine, se solde par des affrontements armés entre Sanusis et Tripolitains. La défaite que les Tripolitains leur infligent à Bani Walid en 1917 les obligent à se replier en Cyrénaïque (Vanderwalle, 2020 : 27).

⁴⁷ Celui-ci n'est pas pour rassurer les Français dans la région. R. Triai indique qu'au « [l]endemain de la victoire, en novembre 1918, la Tripolitaine se présente comme un facteur d'inquiétude pour les responsables coloniaux français et un élément potentiel supplémentaire de mauvaise compréhension entre la France et l'Italie » (Triai, 1980 : 2).

⁴⁸ Ce sont les milieux socialistes qui remportent le plus de voix aux élections de novembre 1919. Ceux-ci sont partisans de la diplomatie et d'un contrôle minimal du territoire. Ils optent pour une politique plus conciliante, se consacrant essentiellement à une mise en valeur économique. Cette posture a également pour but de séduire le monde musulman.

⁴⁹ Parallèlement à la Conférence, des discussions franco-italiennes se tiennent dès mai 1919 pour traiter des questions coloniales. Elles aboutissent au Accord Bonin-Pichon de septembre 1919 qui ne régleront en réalité pas les différends des deux pouvoirs. L'Italie souhaite étendre ses territoires jusqu'au Lac Tchad voire jusqu'au Golfe de Guinée, mais également à Djibouti, concessions que les Français ne sont pas prêts à faire.

au vote d'une « loi fondamentale »⁵⁰ puis d'une série de lois en 1919 - les « statuts libyens » ou *Statuto* - qui renforcent l'autonomie tripolitaine. Ces lois sont aussi et surtout votées pour tenter de réduire la présence italienne sur place, qui représentait une charge financière et militaire.

À l'Est s'opère un phénomène similaire. L'Émirat de Cyrénaïque est proclamé le 31 octobre 1919 avec à sa tête Muhammad Idris, désormais chef de la confrérie. Comme pour la Tripolitaine, une loi fondamentale entérine le partage de l'administration entre Italiens et Sanusis. La loi fondamentale est complétée par l'Accord d'Al Rajma du 25 octobre 1920. Muhammad Idris prend la tête des oasis de Jaghbub, Jalu et Kufra, tandis que les *zawiya*-s prennent la forme d'enclaves autonomes. En outre, en contrepartie de la subvention de la confrérie par les Italiens, Muhammad Idris s'engage à ce que les Sanusis dissolvent leurs corps armés et que les accords soient respectés. Par ailleurs, signer un tel accord venait à reconnaître la souveraineté de l'Italie en Cyrénaïque pour les résistants, c'est donc une évolution considérable. Toutefois, s'il représente une avancée dans la légitimité conférée à l'Italie, les milieux coloniaux critiqueront la posture conciliante des Italiens. C'est pour cette raison que dans les années qui suivent, les phases de négociations se multiplient. L'idée d'étendre l'Émirat de Cyrénaïque à l'intégralité du territoire libyen est évoqué à plusieurs reprises, avant que, dans une situation délicate, Muhammad Idris finisse par s'exiler en Égypte en 1922. Il conserve tout de même la direction des opérations de résistance depuis l'Égypte et fait de son frère Sayyid Muhammad al-Rida et de son cousin Sayyid Safi al-Din, ses représentants en Cyrénaïque.

Sur le continent, l'Italie sort frustrée de la Conférence de 1919 au cours de laquelle elle n'a pas obtenu les terres irrédentes qu'elle estimait lui revenir de droit et qui lui avaient été promises par le Pacte de Londres en 1915. La question des confins libyens n'a pas été vraiment réglée non plus. Au moment de la conférence de 1919, Woodrow Wilson invoque le principe des nationalités. La population italienne étant minoritaire dans les territoires qu'elle désire, le Royaume se voit refuser son droit sur ceux-ci. En Libye, l'Italie fait face à une opposition relativement unifiée, les Italiens entament une politique de division des Libyens, s'appuyant sur des intérêts discordants ou sur des oppositions ethniques⁵¹.

⁵⁰ Les lois fondamentales ou « Statuts libyens » correspondent aux différents textes italiens traitant du statut des Libyens votés entre 1919 et 1921.

⁵¹ Cependant, le rapport entre citoyens italiens et citoyens libyens n'est pas simplement marqué par un intérêt antagoniste. F. Dumasy relativise cette vision en affirmant que les ouvriers italiens et libyens partagent des intérêts et parfois mêmes des lieux de vie communs. Un mouvement syndical d'inspiration socialiste sera même à l'origine d'une série de grève commune entre octobre 1918 et mars 1919. Cette lutte commune de leurs intérêts prendra également la forme de création d'associations (Dumasy, 2017).

1.4.3. 1920 – 1925 : Des accords d'al-Rajma au durcissement de la politique coloniale

En mai 1921 a lieu une élection parlementaire en Italie. Si les partis populaire et libéraux, contre la politique de conciliation, ont le vent en poupe, le parti socialiste reste dominant dans les urnes italiennes. En outre, la nomination de Giuseppe Volpi (1877-1947)⁵² à la tête de la Tripolitaine à la fin 1921, marque un tournant dans la politique italienne. Les milieux libéraux, souhaitent réaffirmer la souveraineté italienne dans l'intérieur libyen et il est perçu par les milieux politiques italiens comme l'homme capable d'asseoir l'autorité du Royaume par-delà les maigres possessions du littoral. La politique se durcit, et en avril 1923, l'Italie dénonce officiellement les accords d'al-Rajma et met un coup d'arrêt au court émirat de Cyrénaïque. Les réactions ne se font pas attendre du côté libyen. Dès septembre 1923, Safi al-Din, cousin de Muhammad Idris et ex président du parlement de Cyrénaïque, libéré par les Italiens, essaie de rallier autour de lui tout ce qui reste des forces en Tripolitaine et s'engage dans la coordination de celles-ci pour la résistance qui reprend du souffle. Le contexte politique libyen se tend. Pour le nouveau gouvernement de Luigi Facta, au pouvoir depuis février 1922, c'en est trop et la fermeté doit être le nouveau mot d'ordre. Le gouvernement, notamment par la voie de son nouveau ministre des Colonies, Giovanni Amendola (issu du parti libéral), ne souhaite pas immédiatement affirmer sa fermeté. Il préfère d'abord parfaire sa stratégie et rééquiper l'armée en hommes et en matériel avant de lancer de nouvelles offensives militaires.

En 1922, avec l'arrivée de B. Mussolini au pouvoir⁵³, on assiste à une nouvelle phase dans la politique coloniale mais plus généralement dans les revendications italiennes sur les terres méditerranéennes. On peut lire dans les archives françaises, la réception du durcissement politique italien. Les Européens ont en effet conscience dès les premiers temps de la politique expansionniste et plus offensive envisagée par B. Mussolini. En 1926, on lit dans un rapport de la section du renseignement de l'État-major français que « l'occupation de Djaghboub est la

⁵² Homme d'affaires italien influent qui a contribué à affermir les intérêts italiens dans les Balkans, il est perçu comme un fin négociateur. Il adhère très tôt à l'idéologie fasciste et participe aux négociations du traité d'Ouchy. Il est donc perçu comme un connaisseur du terrain colonial. Il sera dénoncé comme appartenant à la tchéka fasciste, frange violente du mouvement fasciste, et accusée d'être à l'origine de l'assassinat du député Giacomo Matteotti.

⁵³ Le parti national fasciste ne remporte que 35 sièges lors des élections de mai 1921. Cependant, la crise politique dans laquelle entre l'Italie quelques mois après cette élection, pousse le roi Victor Emmanuel III à faire appel à B. Mussolini pour prendre la tête du Parlement. Benito Mussolini, officiellement Duce du fascisme depuis novembre 1921, maintient pour autant sa marche sur Rome. Dès novembre 1922, il obtient les pleins pouvoirs de la Chambre des Députés et du Sénat. Avec les institutions de son côté, il est libre de mettre en place sa politique, et notamment sa politique coloniale. Il met à la tête du ministère des Colonies L. Federzoni, un proche.

première étape dans l'affirmation progressive du prestige italien dans le bassin de la Méditerranée et dans la politique orientale »⁵⁴. Les Italiens, revanchards, entament donc une politique plus agressive et bien moins conciliante à l'égard des colonisés et des puissances en présence. C'est le début de la reconquête libyenne qui s'opère en plusieurs phases. Une première (1923-1927) est caractérisée par des opérations de contre-guérilla. Une deuxième phase (1927-1929) s'ouvre avec le nouveau gouvernement d'Attilia Teruzzi qui renforce les moyens militaires employés pour la reconquête ; enfin, une dernière phase s'ouvre en 1929, dont le paroxysme s'illustrera dans les camps de concentration. Cette reconquête est très vite caractérisée par son niveau de violence. L'aviation est de nouveau employée pour bombarder la population. Les bombardements se font aux gaz asphyxiants et vésicants dès juillet 1923 (Di Sante, 2002 : 467).

1.4.4. 1925 – 1929 : Les campagnes italiennes de reconquête du territoire

Le général Emilio de Bono⁵⁵ est nommé gouverneur de Tripolitaine en 1925. Proche de Mussolini, il est l'un des quadrumvirats qui commandent la Marche sur Rome et représente la frange « dure » du fascisme italien. Avec un certain nombre de personnalités que l'on retrouvera dans la politique concentrationnaire comme R. Graziani et P. Badoglio notamment, il engage l'Italie dans les campagnes de Tripolitaine (1925- 1928) puis du Fezzan (1928-1929/30). On observe déjà des procès, des jugements et des pendaisons arbitraires lors de ses campagnes. La violence de ces campagnes participe à désavouer la puissance italienne aux yeux de tribus jusqu'alors favorables ou tolérantes à l'administration italienne. Une partie d'entre elles se rallient à la résistance. Les campagnes tripolitaines et fezzanaises sont également à l'origine d'un regain des exodes des populations vers l'Égypte surtout, mais aussi à destination de la Turquie, de l'Algérie et du sud libyen.

En 1927, le nouvel homme fort à la tête de la Tripolitaine, Attilia Teruzzi, durcit encore la position italienne. Le *Statuto* est remis en cause puis remplacé en juillet. L'année suivante marque le début de la « pacification » du Fezzan. Intervenant dans un espace

⁵⁴ Rapport de la section du renseignement de l'État-major de l'Armée, « L'expansion italienne en Afrique », février 1926, 1AFFPOL_80_d_1, Archives Nationales d'Outre-Mer d'Aix en Provence.

⁵⁵ Le général Emilio de Bono (1886-1944) s'est illustré en tant que chef d'État-major pendant la guerre italo-ottomane en 1912 et la campagne en Érythrée. Après avoir marqué par son efficacité lors de la Première Guerre mondiale, il quitte l'armée en 1920 pour aider à la fondation et à l'encadrement du jeune parti fasciste. Il obtient à l'arrivée de B. Mussolini le poste de directeur général de la sûreté publique et de commandant général de la milice nationale. Sa nomination en Tripolitaine est un moyen de l'éloigner de Rome après avoir été accusé de l'assassinat du député Matteoti, puis gracié par Mussolini. Il succède à B. Mussolini lui-même à la tête du ministère des Colonies en septembre 1929. Il occupe le poste jusqu'en janvier 1935 quand le Duce reprend cette place.

essentiellement désertique aux frontières floues, elle est une source d'inquiétude pour les autorités françaises. En témoigne la surabondance de papiers diplomatiques sur cette question, mais aussi les échanges entre les diplomates et les ministères dédiés à Paris. La relation franco-italienne est déjà très complexe à cette période. R. Triai cite un article qui paraît dans *L'Avvenire di Tripoli*, journal italien proche du pouvoir en Libye. On y lit, le 20 juillet 1928, qu'« il n'y a pas de conflit d'intérêts entre l'Italie et l'Allemagne... Nos intérêts communs doivent se rencontrer dans l'hostilité à la France et dans nos communs conflits avec cette puissance. (...) L'impérialisme justifié et sain de l'Italie a un antagonisme avec la France pour l'hégémonie de la Méditerranée ». L'Italie confirme le renforcement de sa présence dans la région, fut-il effectué au détriment de l'empire français. En juillet 1928, c'est le début du plan de « colonisation démographique » du général de Bono qui met en avant l'intérêt démographique de la colonisation. On incite les paysans, via des subventions, à partir s'établir en Libye. D'autres types d'investissements sont engagés en Libye pour faciliter ce processus.

Pour les Français, l'année 1929 est également une année charnière, notamment dans sa conquête coloniale. J.-L. Triaud rappelle que c'est en 1929 que survient « la capture de Fona au Niger, l'occupation du Tibesti par les troupes françaises et l'émigration de Sidi al-'Abid et ses proches au Tchad » (Triaud, 1995 : 954). Avec cette émigration, Sidi al-'Abid, farouche et ancien résistant de la présence française, se soumet. C'est alors un tournant dans la relation franco-sanusi dans le Sahara.

Du côté sanusi, en janvier 1928, al-Rida, frère de Muhammad Idris, est capturé puis exilé en Italie. Son départ provoque la prise en main de la résistance par 'Umar al-Mukhtar en Cyrénaïque. Ce changement de leader ne change pas fondamentalement la face de la résistance libyenne qui évolue surtout à partir de 1929 tel que nous le décrirons ultérieurement.

1.5. L'État et la société française au début du XX^e siècle

Cette dernière sous-section traitant du contexte français des années 1920 permet d'entrevoir l'« état d'esprit » dans lequel les Français entrent dans les années 1930.

1.5.1. La politique intérieure française des années 1920

Sur le plan de la politique intérieure, la France au début des années 1920 sort de l'Union Sacrée, consacrée lors de la Première Guerre mondiale. Marquée par le renouvellement des élus qui la composent, la Chambre bleue horizon voit la droite se rallier autour de trois thèmes : le patriotisme, l'orthodoxie financière et l'anticommunisme, mais se divise sur la question de la

laïcité. À gauche, la Section Française de l'Internationale Ouvrière (S.F.I.O.) et les communistes, exclus de l'Union Sacrée (1913/1914 – 1919) puis du Bloc national (1919-1924) ne sont pas vus d'un très bon œil par une large frange de l'opinion, qui craint le « péril rouge ». Les partis de gauche obtiennent toutefois 180 sièges face aux 421 de l'union à droite en 1919. Le Parti Radical, et ce sera le cas sur toute la période de l'entre-deux-guerres, joue un rôle central puisqu'il devient le groupe qui permet d'obtenir une majorité parlementaire. C'est ce manque de formation politique claire qui, entre autres, entraîne une large instabilité sur la période. La politique française de sortie de guerre, est également caractérisée par les larges associations d'Anciens Combattants et la réticence de la France à l'idée d'entrer dans un conflit armé⁵⁶. Dans un tel contexte, différentes questions durables traversent les années 1920. C'est d'abord, la question du règlement de la Grande Guerre avec l'Allemagne, ou *question allemande*, dont on traitera plus tard. Ces années sont également marquées par de grandes difficultés financières et monétaires pour lesquelles les élites politiques se divisent notamment sur les solutions à apporter à ces crises.

Dans ce contexte d'instabilité économique, favorisé par la conjoncture européenne, on assiste au développement de l'antiparlementarisme. Les désaccords profonds sur les politiques économiques et étrangères se soldent souvent par des remaniements gouvernementaux. Sur le temps long, c'est une perte de confiance et de foi envers la III^e République qui s'enracine dans la politique française, et dont les multiples ligues sont le visage⁵⁷.

Si l'on observe la société française, elle connaît au même moment, une phase de questionnement de ses fondements moraux. Celle-ci, comme plus généralement à l'échelle européenne, est traversée par une « crise morale » (Guieu, 2015 : 399). L'horreur de la guerre marque profondément les Français et s'exprime au travers des courants artistiques et littéraires (surréalisme, Dada). Les avancées scientifiques, qui ont pu être mises au service de la guerre,

⁵⁶ C'est une des explications de l'indulgence à l'égard la montée des fascismes en Europe, et du repli sur la France métropolitaine et son empire. En effet, et il est important de l'avoir à l'esprit pour le présent travail, la Grande Guerre a marqué les Français au fer rouge. Les idées et courants d'inspirations pacifistes se généralisent et dans sa globalité, l'opinion française souhaite la paix. Malgré les divisions sur la question allemande, l'accueil fait au ministre des Affaires Étrangères Edouard Herriot à son retour de la conférence de Londres est parlant. Alors que pour certains, les négociations incarnent l'incapacité de la France à défendre ses intérêts, c'est une foule en liesse qui accueille le Ministre à la gare de Saint-Lazare scandant « Vive Herriot ! Vive la paix !! ». Il déclare lui-même à la Chambre le 21 août 1924 : « l'acte de Londres marque (...) le début de la vraie paix ». Sur la question du pacifisme à cette période, se référer à Cortright, David. « 3. Toward internationalism ». In *Peace: A History of Movements and Ideas*, 376 p. Cambridge: Cambridge University Press, 2008.

⁵⁷ On peut citer de nombreuses ligues formées au cours des années 1920 : Les Jeunesses Patriotes de Pierre Taittinger (1924), la Légion (1925), Le Faisceau de Georges Valois (1925) ou encore les Croix-de-feu du colonel de La Rocque (1927).

participent également de ce que Paul Valéry décrit comme la réalisation de « l'impuissance de la connaissance à sauver quoi que ce soit » (Guieu, 2015 : 399). La question migratoire devient également un lieu de crispation. Les années 1920 sont aussi la période d'essor du cinéma, de la radio⁵⁸, des cabarets, du jazz et de la pratique du sport. Les Français sont alors centrés sur la métropole et sur les nouveaux lieux de sociabilité qui émergent en cette période de bouleversements protéiformes.

1.5.2. La politique extérieure française dans les années 1920

En matière de politique extérieure, la France n'est pas plus « apaisée » après la Grande Guerre. En 1918, victorieuse, elle est parvenue à maintenir son régime tandis que l'Europe connaît une reconstitution territoriale faisant suite à la chute des empires. Par ailleurs, elle possède une armée puissante et le deuxième empire mondial. Pour autant, la sortie de guerre marque l'entrée dans une nouvelle ère, tant à l'échelle européenne qu'internationale, pour la France. C'est en grande partie la question allemande qui est au cœur des préoccupations pendant les années 1920. Jean-Michel Guieu explique que « durant toute la période, la question des rapports franco-allemands et des réparations continue de dominer la politique étrangère de la France » (Guieu, 2015 : 444). Sur cette question, les élites politiques et militaires sont divisées, et le seront jusqu'au déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale. Les partisans de la paix et d'une politique d'*appeasement* font globalement face à une vision plus intransigeante à l'égard de l'Allemagne. C'est ce qui permet de comprendre que, tout en multipliant les accords de paix et les rapprochements de différentes natures, la France maintient une position relativement sévère à l'endroit de sa vieille ennemie. Le Traité de Versailles (1919) ne règle pas la question des réparations puisque l'Allemagne ne paiera jamais l'intégralité de ses dus. Par ailleurs, les institutions de la III^e République participent de l'incohérence de la politique extérieure française. Les présidents du Conseil et les partis au pouvoir se succèdent, et entament des politiques qu'il est parfois difficile de désamorcer ou au contraire de poursuivre sur le temps long. Cette inconstance est toutefois relativisée par le maintien de ministres des Affaires étrangères qui transcendent les revirements partisans. Aristide Briand, notamment, garde la conduite de la diplomatie pendant pratiquement la totalité du mandat présidentiel de Gaston Doumergue (1924-1931). Figure populaire et entièrement engagé dans la paix, il déclamera en

⁵⁸ Les deux supports sont progressivement investis par le politique. En revanche, si la radio, le cinéma et dans une moindre mesure la télévision se développent, « l'imprimé reste le principal vecteur d'une culture populaire, la politique scolaire de la III^e République ayant permis une très forte alphabétisation. » (Guieu, 2015 : 391).

septembre 1930 à la SDN : « Tant que je serai où je suis, il n'y aura pas de guerre » (Guieu, 2015 : 445). Il est l'un des chantres et des acteurs de ce qu'on appelle « l'esprit de Genève »⁵⁹ et obtient pour cela, avec Gustav Stresemann, le prix Nobel de la paix⁶⁰. Ainsi, les relations franco-allemandes se normalisent dans une certaine mesure à partir de la seconde moitié des années 1920. Dans la continuité, et toujours à l'initiative d'hommes d'État européens dont Briand fait partie, l'idée d'une coopération à l'échelle européenne prend forme. L'idée des *États unis d'Europe*, née au XIX^e, se concrétise progressivement dans les années 1920⁶¹ et la France cherche à être la « championne d'une Europe unie » (Guieu, 2015 : 460).

Outre l'Allemagne, d'autres questions essentiellement européennes sont au cœur des préoccupations françaises. Dans le cadre de ce nouvel équilibre européen, la France se tourne en effet vers l'Europe centrale et balkanique dès la fin de la guerre. Elle cherche tout à la fois à renforcer la coopération de la région, et à y développer son influence en se portant garante de cette nouvelle collaboration⁶².

1.5.3. La question coloniale en France

Enfin, la question coloniale est tout autant le lieu de divisions partisans au cours de la période. Pour beaucoup de Français, ce n'est qu'avec la Première Guerre mondiale qu'ils rencontrent les « indigènes des colonies » (Ageron, 1990 : 33) sur le champ de bataille ou à leurs côtés dans les usines. Jusqu'alors, les colonies ne constituaient qu'une réalité lointaine et méconnue pour une très large majorité de Français. Pour autant, un certain nombre d'hommes d'État, souvent appartenant aux milieux coloniaux⁶³, cherchent à « faire voir » les colonies aux Métropolitains

⁵⁹ Outre le fait que cet « esprit » n'est pas partagé de tous, l'historien Stanislas Jeannesson ajoute qu'au milieu des années 1920, « la France n'avait pas les moyens d'imposer l'ordre du jour et encore moins de faire valoir son point de vue lors des conférences internationales ». Aussi, la Grande-Bretagne et les États-Unis sont partisans d'une politique d'*appeasement* et poussent les Français à s'engager dans cette voie.

⁶⁰ Le prix Nobel de la paix est également consacré à la coopération franco-allemande et célèbre la coopération associative en 1927. Il est décerné au Français Ferdinand Buisson (ancien président de la Ligue des droits de l'homme) et à l'Allemand Ludwig Quidde (à la tête de la Deutsche Friedensgesellschaft, équivalent allemand).

⁶¹ Les productions et la coopération intellectuelles à l'échelle européenne en témoigne. Jean Michel Guieu cite entre autres l'ouvrage de Gaston Riou – *S'Unir ou mourir* (1929). Plus généralement, l'idée d'une coopération politique et économique se constitue avec la mise sur pied d'une entente d'entreprises autour de l'acier en septembre 1926 entre la France, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Sarre (Guieu, 2015 : 461-62).

⁶² Elle est en effet à l'initiative de la Petite entente entre la première république tchécoslovaque, le Royaume de Yougoslavie et le Royaume de Roumanie. C'est sous les auspices puis sous la protection de la France que cette entente, voire, ce partenariat – qui se renforce tout au long des années 1920 – s'engage. Faute de pouvoir investir dans la nouvelle Russie bolchévique, la France est également liée à la région par les investissements qui reprennent une fois la guerre terminée. Elle apporte par ailleurs de l'aide aux Polonais contre le péril rouge soviétique.

⁶³ Ce terme est défini, en tant que synonyme de réseau colonial, ou groupe de pression par L. Baudel dans sa recension de *L'Esprit économique impérial (1830-1970): Groupes de pression et réseaux du patronat colonial en*

dès le XIX^e. Les milieux coloniaux participent à diffuser l'idée que les colonies sont une opportunité et une force à exploiter pour la Métropole. C'est par exemple le cas du ministre des Colonies André Maginot⁶⁴ qui déclare, au moment de la Conférence coloniale de juillet 1917 que « la renaissance économique se ferait par l'empire colonial » (Ageron, 1990 : 34). Cette idée des colonies comme sauvant une France en difficulté sera un discours longtemps repris, notamment par les groupes de pression qui, déjà en 1918, réclament la création d'un service de propagande coloniale. Parmi eux, et certainement le plus important, se trouve le parti colonial. Ce groupe parlementaire trans-partisan fondé dans les années 1885-1890 par Eugène Étienne, est présenté par l'historien Charles-Robert Ageron comme un groupe de pression plus que comme un parti politique. Son successeur, la Ligue maritime et coloniale qui voit le jour à la mort d'E. Étienne en 1921, se réorganise mais poursuit le même but : promouvoir les colonies en Métropole⁶⁵. Des organisations du même objectif intègrent les milieux scolaires. La Ligue coloniale française comptabilise 750 sections scolaires en 1922. Leur intention est d'éduquer et d'informer l'opinion publique aux bienfaits apportés par la colonisation, et aux atouts des territoires d'outre-mer. On peut également citer les différents regroupements de scientifiques et intellectuels (Institut colonial ou Académie des sciences coloniales) qui s'étaient donnés pour mission de développer une connaissance aiguisée des milieux colonisés afin d'en promouvoir la richesse et le potentiel.

Outre la mise en place d'une propagande étatique, ces milieux réclament une hausse des budgets coloniaux, en baisse quasi constante depuis le début du XX^e siècle. En effet, à cette époque les territoires d'outre-mer représentent un coût important, mais semblent ne pas

France et dans l'Empire de Bonin, C. Hodeir, & J.-F. Klein (2008). Il qualifie les milieux coloniaux comme intégrant « l'État et ses représentants (militaires, diplomates, hommes politiques), ses excroissances parapubliques (chambres consulaires, comités, conseils, etc.) et les acteurs privées (industriels, négociants, banquiers) ». Sa définition inclut aussi les « sociétés de géographie, chambres de commerce, missionnaires, consuls, musées commerciaux et coloniaux ou encore instituts coloniaux, créés sous la forme d'association qui rassemblent hommes d'affaires et universitaires (...) » (L. Baudel, 2008 : 280).

⁶⁴ Tout au long du mémoire, les agents coloniaux sont cités par leur nom et prénom. Pour identifier les hommes derrière les postes administratifs, l'*Annuaire diplomatique et consulaire* - disponible sur le site de Bibliothèque diplomatique numérique - a été consulté. Toutefois, celui-ci ne mentionne pas leur prénom ou leur parcours administratif. Les omissions tiennent donc à l'absence d'information dans les sources disponibles.

⁶⁵ Si le parti colonial est parmi les groupes les plus influents, on retrouve aussi des groupes comme la Ligue coloniale française, l'Union Coloniale, la Société de géographie de Paris, l'Institut colonial, etc. Parmi eux, certains possèdent des succursales en province et des sections scolaires. La Ligue coloniale française compte 450 sections locales à travers la France en 1922 (Ageron, 1990 : 36). On peut citer encore les grandes associations comme l'Union coloniale, le Comité de l'Afrique française, le Comité France-Orient, le Comité Bugeaud. Sur le Comité de l'Afrique française dont on traitera davantage plus loin, il faut simplement noter qu'il est fondé le 3 décembre 1890. Dès le début, il est soutenu par différents milieux, de Maurice Barrés à Armand Templier, neveu et successeur de l'éditeur Hachette, il se dote d'un périodique influent dans les milieux coloniaux nord-africain.

rapporter suffisamment en retour, bien que les colonies envoient, pour la majorité d'entre elles, une contribution annuelle à la Métropole. Certains parlementaires, pour qui l'Empire n'est pas une priorité extérieure, diffusent l'idée de céder les colonies pour renflouer les caisses de l'État. Ces mouvements témoignent que « certains Français ne croyaient toujours pas, ou ne croyaient plus, à l'intérêt de la colonisation » (Ageron, 1990 : 39). Ageron cherche à éclairer ce désintérêt au travers de l'analyse du nombre d'ouvrages publiés sur la question en France et dans les colonies entre 1922 et 1924. Il observe une baisse notable de publications sur la question coloniale, preuve pour lui d'un désaveu national.

À gauche de l'échiquier politique, malgré la condamnation de l'oppression coloniale, l'électorat reste peu réceptif aux différentes campagnes de contestation jusqu'au seuil des années 1930⁶⁶. La S.F.I.O., divisée en son sein, adopte une position ambivalente, s'affichant comme fondamentalement hostile au colonialisme, qualifié de « forme la plus redoutable de l'impérialisme » pour reprendre les mots de Léon Blum. Elle n'exige pas pour autant le retrait de la France dans la majorité des colonies. Au Congrès de mai 1926, la S.F.I.O. défend plutôt une mise sous tutelle des colonies sous l'égide de la Société des Nations. Malgré ces nouvelles prises de position après des années de désintérêt sur la question, la S.F.I.O. reste divisée tout au long des années 1920. Seule la guerre du Rif au Maroc, celle des Druzes en Syrie, et la révolte nationaliste dans la Ghouta damascène font quelques bruits à partir du printemps 1925.

Les revendications des puissances expansionnistes allemandes et italiennes et le retour de la rentabilité des projets coloniaux, participent également à un progressif retour de la question coloniale à partir de 1925. Ces éléments sont à l'origine du regain d'intérêt des « milieux d'affaires et de la classe politique vis-à-vis des colonies » (Ageron, 1990 : 44). Ce mouvement se poursuit avec un nouvel élan de propagande qui s'institue et s'illustre avec la création des « Semaines coloniales », appuyée par la participation de la société civile (création de comités de propagande coloniale et d'organisations propagandistes privées). C'est aussi une période d'éclosion des reportages coloniaux⁶⁷ dans la presse généraliste et des suppléments de journaux dédiés aux questions coloniales⁶⁸. À partir de 1930, l'État s'engage dans une

⁶⁶ Ch.-R. Ageron fait référence aux campagnes et grèves lancées par le parti communiste (1924-1926) sur les questions syriennes qui n'eurent que peu de résonance. Il écrit que « les ouvriers français ne se sentaient pas concernés » (Ageron, 1990 : 40).

⁶⁷ Outre les reportages, les productions culturelles eurent un certain succès. On peut citer *La Croisière noire* de Léon Poirier en 1926 ou encore le film de propagande *Le Bled* de Jean Renoir en 1929.

⁶⁸ Les tirages de la presse coloniale sont en augmentation. Ch.-R. Ageron donne l'exemple des *Annales coloniales* qui tirent 10 000 exemplaires en 1919, et 15 000 dans les années 1928-1929. Il comptabilise à titre d'exemple, 25 000 exemplaires par jour pour *l'Effort colonial* en cette fin de décennie, et, 30 000 pour la *Dépêche africaine*.

propagande à grande échelle quand les milieux coloniaux continuent de plaider en la faveur d'une institutionnalisation de la propagande.

En parallèle, la France connaît un certain nombre de contestations dans ses territoires coloniaux. L'engagement des soldats colonisés dans la Grande Guerre, et les discours démocratiques qui ont suivi sa résolution, ont donné naissance à des revendications plus affirmées de la part des colonisés. C'est, à partir de là, et de manière croissante jusqu'aux indépendances, que l'anticolonialisme, et plus tard les nationalismes, s'instituent et gagnent en puissance et popularité.

Cet anticolonialisme grandissant prend notamment au Maroc une forme qui se rapproche largement de la situation italienne en Libye⁶⁹. La France n'est pas souveraine sur ce territoire. Elle en partage l'administration avec l'Espagne. À partir des années 1920, les Français se heurtent à des résistances à leur pouvoir, et même à la proclamation d'indépendance des territoires du Rif en 1923⁷⁰. Le climat mais aussi la ténacité et les techniques de combat de certaines tribus, font basculer les affrontements franco-marocains dans une forme de guérilla. Des techniques qu'on retrouve chez les Italiens sont alors identifiables, comme le choix de politiques « destinées à nous concilier les bonnes grâces de la population sédentaire » (Simon, 1934 : 333)⁷¹. On retrouve également la même rhétorique sécuritaire (qui sera décrite ultérieurement) pour justifier le recours à la violence (Simon, 1934 : 335). Dans le cadre d'un anticolonialisme généralisé dans ses colonies, tel que mentionné plus haut, la France craint la contagion de la révolte. Le résident général de France au Maroc, Lucien Saint, explique dans un rapport sur le Maroc espagnol que « c'est le nationalisme arabe qui fait planer la plus grande menace sur le Maroc, plus que la fin du régime » (Denéchère, 2001 : 95). L'historien Y. Denéchère révèle également les inquiétudes françaises quand dès 1925-1926, les pouvoirs publics constatent les conséquences de la révolte sur « les communications du Maroc et de

⁶⁹ La question des révoltes au Maroc seront évoquées ultérieurement au travers du rapprochement fréquent que la presse et les autorités établissent entre les deux empires. Par ailleurs, l'actualité des opérations militaires au Maroc nous laisse à penser que les autorités françaises étaient à la fois concentrées sur d'autres fronts, et à la fois attentives aux procédés italiens. La « pacification » du Maroc s'étale d'ailleurs jusqu'en 1934, date de la fin des camps en Libye et permet de mettre en évidence certaines similitudes dans les expériences coloniales.

⁷⁰ Le Rif, une chaîne de montagnes dans le nord du Maroc, est le lieu d'un soulèvement d'autochtones. On assiste alors à une série d'affrontements qui engagent le pouvoir espagnol, plus tard allié aux Français, et certaines troupes marocaines aux tribus berbères du Rif en résistance. Leur chef, Abdelkrim al-Khattabi, souvent comparé dans les archives à 'Umar al-Mukhtar se rend en 1926. Pour autant, les combats se poursuivent jusqu'en 1934, dans l'Atlas notamment. L'occupation du Tafilelt fut également un moment important dans l'avancée française. Confrontés à la résistance nomade, les Français entament alors une politique brutale qui sera dénoncée à travers l'Afrique du nord tel que nous le verrons tout au long du mémoire.

⁷¹ Le général H. Simon mentionne notamment les « distributions de secours a des nécessiteux et [les] soins médicaux donnés à des populations décimées par la misère » (Simon, 1934 : 335).

l'Algérie » (Simon, 1934 : 332). C'est parce qu'on fait face à des « tribus guerrières et fanatiques » (*Id.* : 334) qui « ne cèdent qu'à la puissance des armes » (*Id.* : 335) que l'emploi d'une « campagne dure » (*Id.* : 334) est légitimée. Les tribus fuient vers les régions désertiques du Sud. On retrouve alors les mêmes termes essentialisant à l'égard des autochtones marocains qu'à l'égard des Libyens.

Finalement, si dans le contexte international et européen des années 1920, la place de la question coloniale dans le débat est défendue par certaines élites, elle reste largement minoritaire en comparaison des questions proprement intérieures ou européennes (particulièrement allemande). Toutefois à mesure que les relations avec l'Allemagne se normalisent, la question coloniale jouit d'une plus grande visibilité. Cette mise en contexte du regard de la France sur ses propres colonies a cherché à éclairer l'intérêt qu'elle pouvait porter aux empires voisins et à expliquer sa mobilisation vis-à-vis de leurs colonies.

2. Chapitre 2 : La mise en place des camps dans le cadre de la « pacification » de la Cyrénaïque (1929- septembre 1931)

Les Français ont-t-ils eu connaissance des camps de concentration ? Quelles ont été les conséquences de l'instauration des camps sur l'empire français ? Ont-ils relevé ou cherché à avoir des informations sur cette entreprise concentrationnaire ? Les représentants français en Afrique du Nord ou à Paris ont-ils échangé sur la question ? Si tel est le cas, comment en ont-ils parlé et pourquoi ? Est-il possible qu'ils n'aient rien dit ? Ce sont à toutes ces questions que ce chapitre cherche à répondre au travers de l'analyse des sources étatiques sur une période allant de 1929 à septembre 1931, date de la capture du leader de la résistance : 'Umar al-Mukhtar¹. Face à un sujet peu étudié par l'historiographie, la faisabilité de ce mémoire était tributaire du renseignement français de l'époque. Il s'est avéré que les pouvoirs français ont non seulement été au fait de la politique concentrationnaire italienne, mais que cette même politique a été l'objet de nombreux échanges.

L'hypothèse qu'il s'est agi de vérifier ici pose que le regard Français sur les camps de concentration et leurs conséquences, a été teinté par la *légende noire*, relative à la Sanusiyya. Jusque dans les années 1930, c'est au travers de ce prisme que les autorités envisagent l'internement et les migrations de réfugiés sanusis vers leur empire. Cette grille de lecture renforce, et est renforcée, par le sentiment de solidarité à l'égard des Italiens, avec qui ils partagent une « mission civilisatrice ». Cependant, cette solidarité est relativisée d'abord par la rivalité impériale qu'entretiennent les deux puissances en cette période de montée des tensions, et ensuite par une certaine forme de critique, dont les motivations seront détaillées ultérieurement. C'est enfin le passé concentrationnaire français qui limite les potentiels espaces de critique.

¹ L'homme sera présenté au chapitre 3.

2.1. Les camps de concentration : une entreprise connue des français ?

2.1.1. L'entreprise concentrationnaire italienne : une rapide description

2.1.1.1. La rotation des agents coloniaux et le choix de la politique concentrationnaire

L'année 1929 marque un tournant dans l'histoire italienne en Libye. C'est d'abord le fait du changement des hommes d'États à la tête des différentes institutions dans les colonies, et des ministères dédiés à Rome. Ce renouvellement s'accompagne d'une évolution du statut de la Cyrénaïque². En janvier 1929, l'Italie décide de réunifier les provinces de Tripolitaine, du Fezzan et de Cyrénaïque en une seule et même entité. Le maréchal Pietro Badoglio prend la tête du territoire réunifié le 21 de ce même mois. E. De Bono quant à lui, est rappelé à Rome, et nommé ministre des colonies³ par B. Mussolini.

Le maréchal Badoglio opte, dans un premier temps, pour une politique de négociation avec les chefs sanusis. Entre mai et juin 1929, les échanges et rencontres rythment la trêve de deux mois alors instaurée⁴. Une rencontre se tient même le 19 juin 1929, entre 'Umar al-Mukhtar, chef de la résistance, et les responsables Italiens à Sidi Rahuma. À ce moment-là, les deux parties se trouvent dans une impasse. D'abord, le conflit est coûteux en hommes et en armes pour les deux camps. Ensuite, du côté de la résistance, 'Umar al-Mukhtar sait qu'une

² La France souffre aussi d'instabilité politique depuis les années 1920. Entre février 1929 et la fin 1935, on dénombre seize changements de président du Conseil pour onze hommes ayant assuré cette fonction. La courte durée des gouvernements induit nécessairement une inconstance des Affaires étrangères. Toutefois, certains hommes dépassent les dissolutions gouvernementales et relativise cette inconstance. C'est le cas d'Édouard Daladier, mais surtout d'Aristide Briand qui tient ce poste durant à peu près 8 années, par intermittence, entre 1915 et 1932. Il est notamment à la tête du Ministère de 1926 à 1932. Au niveau de la présidence du Conseil, on observe l'arrivée de « novices » de la fonction en 1929. C'est en effet cette année-là que le premier gouvernement Tardieu est formé, suivi de Chautemps, Steeg puis Laval. Pour chacun d'eux, ils occupent ce poste pour la première fois et incarnent une forme de renouvellement politique.

³ Pietro Badoglio (1871-1956) est « la plus importante autorité militaire italienne » en 1922 (Triai, 1980 : 57). Il est un habitué du terrain nord-africain puisqu'il y a débuté sa carrière militaire lors de la première guerre italo-éthiopienne de 1896. Il participe ensuite à la guerre italo-libyenne dès 1911 pour laquelle il sera décoré. Lors de la Grande Guerre, il devient général puis est nommé à la tête de la colonie libyenne unifiée. Il est dit qu'à sa prise de poste en Libye, il s'engage auprès de B. Mussolini à mater la rébellion dans les cinq ans à venir. C'est sur cet engagement et sur la légitimité qu'on lui reconnaît, que le gouvernement à Rome s'engage à le soutenir financièrement dans ce projet (Triai, 1980 : 58). En outre, cette même année, le consulat général italien à Tunis voit arriver, le 6 février, Charles Barduzzi.

⁴ Les Italiens négocient avec les différents mouvements internes à la Sanusiyya. À cette période, tous les chefs ne sont pas d'accords sur la posture à adopter envers l'Italie. Les hommes d'Hassan al-Rida entament assez positivement les négociations ; et ceux d'O. al-Mukhtar leur restent largement hostiles. Muhammad Idris suit l'évolution de la situation depuis l'Égypte. Dans une lettre, il rappelle qu'al-Mukhtar est le seul représentant de son autorité en Cyrénaïque, et réaffirme son refus de négocier avec les Italiens.

partie des Cyrénéens fatiguent de l'effort de guerre ou des rezzous⁵. Les Italiens, eux, ont conscience que la résistance ne cèdera pas, mais aussi que le niveau de violence employée lors des campagnes de Tripolitaine et du Fezzan ont créé un fort ressentiment dans la colonie et à l'international, ralliant de nouveaux Libyens à la résistance en Cyrénaïque. Pour P. Badoglio, cette trêve est aussi le moyen de mieux connaître le terrain et donc de « rassurer les cercles romains et ne pas être entravé, en particulier par le ministre des Colonies, Emilio De Bono » ; elle permet aussi de « gagner du temps et diviser le front de la résistance » (Di Sante, 2008 : 470). Il est à noter que dans leur globalité, les figures politiques fascistes sont largement réticentes à l'idée d'un accord. R.-H. Rainero explique que des émissaires, notamment le colonel Domenico Siciliani⁶, sabotent les négociations en cours. La situation est de nouveau dans une impasse, et la trêve prend fin. Le 24 octobre 1929 la reprise de la campagne est annoncée, alors que P. Badoglio et D. Siciliani font porter la faute sur 'Umar al-Mukhtar.

Les opérations reprennent dès les premiers jours par le désarmement complet de la population qui s'accompagne de rafles et de perquisitions. De nouveaux changements de poste ont lieu. Le général Rodolfo Graziani⁷ est nommé vice-gouverneur de Cyrénaïque, prenant la place de D. Siciliani dès le 15 mars 1930. Pour N. Labanca, R. Graziani affirme son projet dès sa prise de poste. L'historien indique que dans plusieurs documents datant du 5 avril 1930, il décrète que : « les ennemis ne sont plus seulement les résistants à la conquête coloniale, mais toute la population qui les soutient » (Labanca, 2013 : 171). Ces documents indiquent d'ores et déjà les dispositions que souhaitent prendre le Général. Selon R.-H. Rainero, elles sont de trois ordres : militaire, économique et territorial. Le volet économique inclut différents projets de mise en valeur de la colonie dont la première étape est l'évacuation de la population du nord de la Cyrénaïque. Une fois vidée de sa population, la région accueillera les colons afin d'y construire des structures agricoles notamment. Sur les questions militaires et territoriales, R.H. Rainero explique que « la nouveauté était représentée par l'exode forcé de la population de la Cyrénaïque vers des camps de concentration qui avaient pour but de rompre définitivement les liens d'assistance et les réseaux de soutien qui donnaient aux maigres forces de la guérilla une efficacité exceptionnelle » (Rainero, 1980 : 195). Territorialement, le Général souhaite

⁵ Pluriel de *razzia*. Les résistants étaient habitués aux rezzous pour assurer leurs subsistances, notamment quand l'Italie durcit sa politique coloniale.

⁶ Militaire italien, Domenico Siciliani (1879-1938) participe à la guerre italo-turque et en sort décoré pour ses exploits à Derna. En janvier 1929 il est nommé gouverneur de Cyrénaïque jusqu'à son remplacement par R. Graziani en mars 1930. Il prend alors la place de commandant des troupes de Tripolitaine.

⁷ Rodolfo Graziani (1882 – 1955) s'est illustré dans la soumission des Tripolitains et des Fezzanais. Surnommé le « Boucher du Fezzan » (Ahmida, 2021 : 79), des hommages qualifiés de délirant par R.-H. Rainero lui sont fait à la Chambre des Députés le 21 mars 1930 pour ses exploits.

assoier l'autorité italienne jusqu'à la porte de l'empire français, et limiter les aides qui passent par la frontière égyptienne. Pour agir sur la frontière, il souhaite y construire un mur.

Un moment fort de l'exécution de ces mesures intervient quelques semaines plus tard, le 29 mai 1930, avec la fermeture des *zawiya*-s cyréniennes. De manière plus précise, ce sont quarante-neuf loges qui sont fermées. Ces fermetures s'accompagnent également de la saisie des biens qui s'y trouvent, et de l'emprisonnement de nombreux *shaykh*-s. Ils sont, dans un premier temps, internés à Benina avant d'être soit exilés, soit internés dans les nouveaux camps de concentration qui ont été mis sur pied depuis janvier 1930 (Di Sante, 2008 : 481). Déjà ces mesures font du bruit dans les presses française et italienne. Certains grands noms en Italie dénoncent le niveau déjà élevé de violence à l'œuvre. On peut citer l'artiste Luigi Bortoloni ou encore l'opposant politique et ex-député Giovanni Amendola. Toutefois, les recherches engagées pour ce mémoire n'ont pas permis d'identifier de prises parole officielles en France⁸.

2.1.1.2. La déportation de masse

Début mai 1930, le projet de déportation des nomades et semi nomades est officiellement enclenché. Comme l'avait prévu R. Graziani, ce ne sont pas uniquement les résistants qui sont déportés, mais la totalité de la population nomades et semi-nomades de Cyrénaïque. Ce que cherche à faire le pouvoir italien, c'est justement d'isoler la résistance de l'aide que peut lui apporter le reste de la population. La certitude est en effet de plus en plus ancrée chez les Italiens que les campagnes militaires ne viendront pas à bout de la résistance. On peut énoncer les propos de P. Badoglio du 20 juin 1930 que C. Di Sante cite d'un article de A. Del Boca :

Il faut avant tout créer une rupture territoriale nette et large entre les formations rebelles et la population soumise. Je ne me cache pas la portée et la gravité de cette disposition, qui comportera la ruine de la population soi-disant soumise. Mais la voie a désormais été tracée et nous devons la suivre jusqu'au bout, même si toute la population de la Cyrénaïque devait en périr (Di Sante, 2008 : 477).

Les mots, d'une extrême violence, sont clairs. L'Italie soumettra la population de Cyrénaïque, même si c'est au prix de l'extermination de la population.

La déportation elle-même, entraîne un nombre important de morts. Selon un rapport de R. Graziani, seules 85 000 personnes arrivèrent dans les camps, sur les 100 000 qui furent forcés de quitter leur habitation (Di Sante, 2008 : 479). On peut identifier différentes raisons à cette hécatombe. Premièrement, la saison estivale dans cette région libyenne est particulièrement

⁸ Ce mémoire de recherche ouvre donc la voie pour une recherche plus spécifique sur les potentielles prises de parole publiques qui n'auraient pas été identifiées dans les sources étudiées ici. Les comptes rendus des séances au Parlement, ou encore les allocutions des agents coloniaux ou des représentants français en Métropole sont des exemples de matériaux encore vierges d'analyse sur la question.

rude. Si les nomades et semi nomades sont évidemment habitués à l'été cyrénéen, le principe même du nomadisme est de s'adapter au climat. Ainsi, ils ne transitent pas à toute heure de la journée, mais surtout, quittent les régions les plus arides durant l'été. Ils ne sont donc pas habitués à évoluer dans ce type de température. Par ailleurs, les Italiens déplacent les populations à travers le désert, avec peu ou pas d'eau et de nourriture. Par conséquent, nombreux meurent de faim, de soif ou de fatigue sur la route vers les camps. Outre les morts d'épuisement, les archives et la littérature secondaire nous apprennent que les Italiens fusillent les « retardataires ». Désireux de mener les Cyrénéens au plus vite dans les camps, ils mettent à mort ceux qui ne suivent pas la cadence. Les vieillards, les femmes et les enfants sont donc fusillés par milliers sur le chemin. C'est ce qui permet de dire que les rares déportés par train comptaient parmi les chanceux (Di Sante, 2008 : 481).

2.1.1.3. La vie dans les camps

Avant de décrire le quotidien des internés, il semble important de dire que symboliquement, la concentration en Cyrénaïque a une dimension particulière. En effet, l'internement représente une négation du nomadisme. La sédentarisation, qui est en fait souhaitée par les Italiens, représente un mode de vie « contre nature » pour les populations concentrées. Outre la violence symbolique que cela représente pour les internés, cette volonté de mettre fin au nomadisme permet d'identifier un procédé que R. Lemkin identifie comme faisant partie d'une entreprise génocidaire. La destruction culturelle d'une population ciblée est évidente en Cyrénaïque et le terme de génocide est de plus en plus employé pour qualifier la politique italienne.

En août 1930, la quasi-totalité des populations nomades et semi nomades du Jabal al-Akhtar a été évacuée de la région. On note en revanche que les tribus ayant accepté de se soumettre aux Italiens, ont pu rester dans le Jabal, du moins dans un premier temps. C'est notamment le cas des Hasa de Cyrène. Ces tribus furent finalement déportées dans le camp d'Apollonia (au nord de Cyrène) quand les Italiens décident de transformer la région en site archéologique à partir de janvier 1931. On compte ainsi, dès le début 1931, 90 000 internés dans dix-sept camps répartis sur les littoraux cyrénéens. Ali Abudlatif Ahmida a reproduit, sur la base des archives italiennes, une carte de la répartition de ces camps (Illustration n°1). Celle-ci permet de se figurer leur disposition géographique.

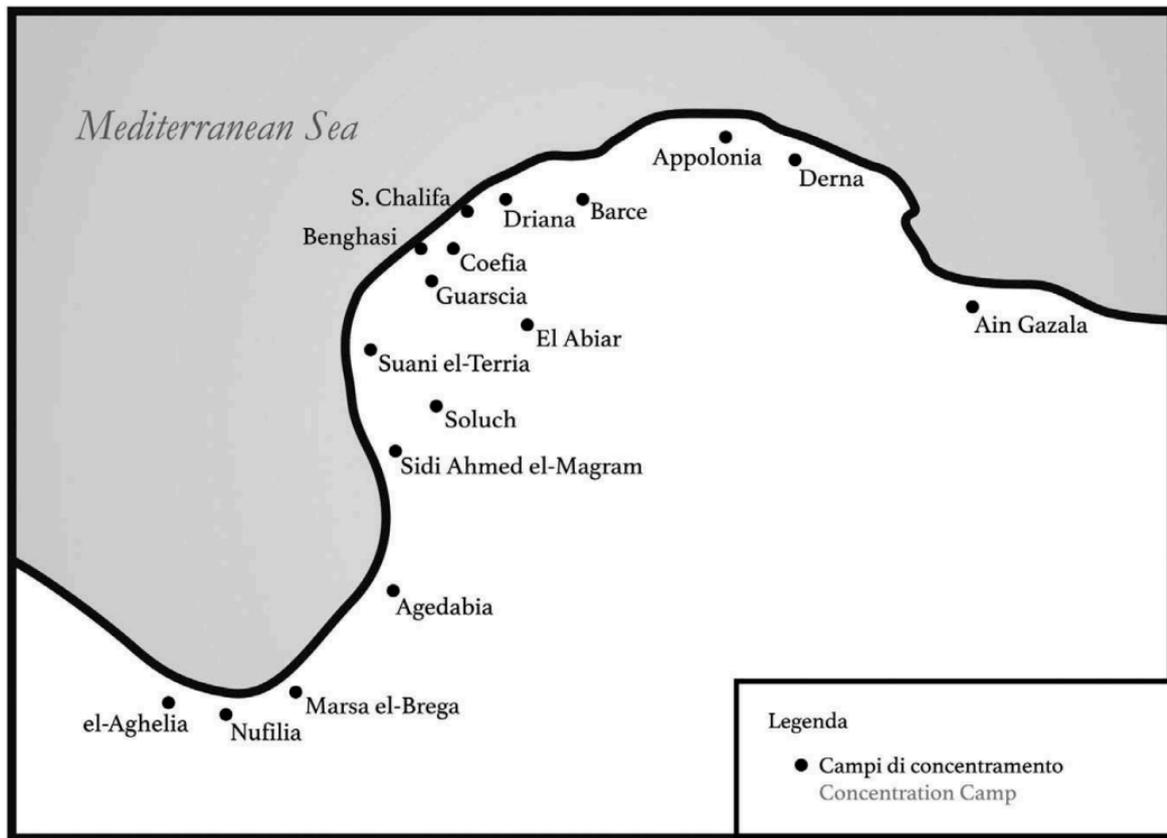


Illustration n°1 : Répartition géographique des camps de concentration (1929-1934)⁹.

C. Di Sante divise les camps en deux catégories sur la base du nombre d'internés. Il identifie les camps comptabilisant entre 3 000 et 20 000 personnes ; et ceux de plus petite dimension, inférieurs à 3 000 internés. Les camps d'al-Abiar, Suluq, Sidi Ahmad al-Magrun, Marsa al-Briga, al-Aghaïla et Ajdabiya comptent plus de 3 000 internés chacun. Parmi les camps de plus petite dimension, il recense : Derna, Apollonia, Barce, Sidi Khalifa, Swani al-Tirria¹⁰, al-Nawfaliyah et deux camps à Benghazi : Kuwayfiah et Qawarishah¹¹.

Au sein des camps, la violence et la difficulté d'y vivre diffèrent. Certains camps sont dits « punitifs ». Le niveau de violence et le taux de mortalité y est plus important. On peut

⁹ Cette carte est une carte italienne retranscrite par Ali Abdullatif Ahmida dans *Genocide in Libya. Shar, a Hidden Colonial History*. p. 30, 2020. Elle est la seule retranscription italienne des camps trouvée dans la lecture secondaire et primaire.

¹⁰ La ville ou le village auquel fait référence C. Di Sante n'a pas pu être identifiée. L'historien garde dans son étude les appellations italiennes et malgré une recherche dans les sources primaires et secondaires, il n'a pas été possible d'identifier le nom arabe de la localité qu'il cite dans son travail.

¹¹ C. Di Sante ne comptabilise que quinze camps dans son article. Il ne mentionne pas le camp d'Ain Gazala signalé par A. Ahmida, et ne dénombre que deux camps à Benghazi, tandis qu'A. Ahmida en compte trois. On peut supposer que le différentiel est lié aux lacunes des archives italiennes que C. Di Sante a consulté. On rappelle les manques et la difficulté d'accès de ces fonds pour les chercheurs. C. Di Sante pourrait ne pas avoir pu consulter certains fonds, ou A. Ahmida pourrait avoir enrichi sa cartographie par les témoignages des survivants.

retrouver dans ce type de camp, les résistants les plus engagés et leurs familles. R. Graziani exige, dans un rapport qu'il transmet au ministère des Colonies, que ceux-ci doivent « être (...) un véritable lieu de punition et donc soumis à la discipline la plus sévère. Parmi les mesures adoptées, le couvre-feu à l'heure prescrite et l'appel nominatif du soir pour les hommes sont obligatoires »¹². Outre la sévérité, ces camps sont également plus hostiles parce qu'ils sont sciemment instaurés dans les territoires les plus arides de la région.

Si les camps dit « punitifs » sont les plus violents, la dimension répressive est en réalité constatée dans tous les camps. La littérature secondaire nous apprend que les Italiens ou les soldats érythréens qui « encadrent » les camps¹³, ont fréquemment recours aux sévices physiques¹⁴. A. Ahmida et C. Di Sante, relatent les pendaisons fréquentes, les corps étant laissés plusieurs jours en guise d'exemple. Les faits de torture, d'agressions et de viols font également partie du quotidien des internés¹⁵. Ces questions seront détaillées dans le chapitre 3. Outre la violence quotidienne, la vie dans les camps est marquée par une forte mortalité. Les épidémies de typhus¹⁶, causées essentiellement par les conditions sanitaires, augmentent le taux de mortalité, déjà élevé à cause des décès liés à la famine. En effet, l'Italie ne souhaite pas faire porter le coût des camps aux contribuables italiens. Elle laisse donc aux internés la responsabilité de leur nutrition. Dans un rapport cité plus haut¹⁷, que Graziani transmet au

¹² Rapport de Graziani au ministère des Colonies, 20 octobre 1930. ACS, MAI, b. 2 f.5., cité dans Costantino Di Sante et Marella Nappi, « La « pacification » italienne de la Cyrénaïque (1929-1933) », *Revue d'Histoire de la Shoah* Vol. 189, n° n°2 (2008) : 465-96, <https://doi.org/10.3917/rhsho.189.0465>, à la page 480.

¹³ Outre les Italiens et Érythréens, on sait qu'une partie des personnes qui surveillent et encadrent les camps sont des soldats ou des citoyens de Tripolitaine qui soutiennent les Italiens. Les gardes des camps évoluent dans des bâtiments « en dur » dans lesquels on retrouve des infirmeries supposées réguler les épidémies. Toutefois, le personnel de santé étant souvent manquant, leur efficacité sera limitée.

¹⁴ Cette question est principalement appuyée sur les ouvrages et articles suivant : Ryan Eileen, « Italy and the Sanusiyya: Negotiating Authority in Colonial Libya, 1911-1931 » (Thèse de doctorat, New York, Columbia University, 2012) ; Costantino Di Sante et Marella Nappi, « La « pacification » italienne de la Cyrénaïque (1929-1933) », *Revue d'Histoire de la Shoah* Vol. 189, n° n°2 (2008) : 465-96, <https://doi.org/10.3917/rhsho.189.0465> ; Ali Abdullatif Ahmida, *The Making of Modern Libya, State Formation, Colonization and Resistance, 1830 - 1932.*, State University Press of New York Press (Albany, 1994) ; Ali Abdullatif Ahmida, *Genocide in Libya. Shar, a Hidden Colonial History* (London: Routledge, 2020), <https://www.taylorfrancis.com/books/mono/10.4324/9781003031772/genocide-libya-ali-abdullatif-ahmida> ;

Nicola Labanca, « Chapitre 13 : L'Italie fasciste et la violence coloniale : Les camps de concentration en Cyrénaïque (1930-1933) », in *Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIXe -XXe siècles)*, Le Noeud Gordien (Presses Universitaires de France, 2013), 167-80.

¹⁵ Ce niveau de violence sera d'ailleurs largement dénoncé par la communauté musulmane à l'échelle internationale, ainsi que nous aurons l'occasion de le voir au chapitre 3.

¹⁶ Cette question sera traitée ultérieurement dans de plus amples détails.

¹⁷ Rapport de Graziani au ministère des Colonies, 20 octobre 1930. ACS, MAI, b. 2 f.5., cité dans Costantino Di Sante et Marella Nappi, « La « pacification » italienne de la Cyrénaïque (1929-1933) », *Revue d'Histoire de la Shoah* Vol. 189, n° n°2 (2008) : 465-96, <https://doi.org/10.3917/rhsho.189.0465>, à la page 480.

ministère des Colonies, on lit qu'« il a été décidé que les frais de leur entretien ne doivent pas peser sur le gouvernement. Les internés y pourvoient par leurs propres moyens, se servant du bétail et de l'orge qu'ils possèdent ».

2.1.2. Les différentes sources de renseignements français sur les camps de concentration

Les sources nous informent que les Français sont au courant relativement tôt de la création des camps de concentration, et de la construction du mur de barbelés à la frontière égyptienne. Toutefois, ces informations sont partielles et inconstantes. Dès juillet 1930, le consul de France fait remonter à Paris et aux résidents généraux, l'existence des camps, et l'étroite surveillance des populations cyréniennes. Le pouvoir français est également au fait des raisons de leur mise en place, à savoir que « cette mesure a pour but de rendre aussi complet que possible l'isolement des rebelles de la "Montagne Verte" »¹⁸.

Sur l'origine des informations françaises, l'historien R. Triai écrit que « le consul à Tripoli demeure la source privilégiée » mais que, « ces renseignements peuvent suivre l'événement avec un certain retard » et que « dépendant de sources italiennes souvent partiales, il doit apprécier l'information et introduire, parfois, des correctifs subjectifs. ». Il poursuit en ajoutant que « par contre, il dispose d'un observateur bien placé dans les services du port de Tripoli et peut fournir chaque mois, à partir de janvier 1927, une liste détaillée des matériels et personnels militaires transitant par le port » (Trai, 1990 : 4). On prend donc la mesure des moyens défaillants mais effectifs dont les autorités disposent pour suivre la colonie voisine. Avec la création du Service des Études d'Alger en 1929, on a accès à de plus amples renseignements « dont la vocation n'est pas seulement de suivre l'affrontement des unités italiennes » (*Ibid.*). Les autorités multiplient donc leurs sources. La presse libyenne, en outre, est analysée au travers d'une revue de presse hebdomadaire, qui est transmise au ministère des Affaires étrangères, et parfois au ministère des Colonies ou au président du Conseil. Par ailleurs, les radios italiennes sont écoutées puis décryptées. D'autres canaux d'accès à la colonie sont disponibles. En effet, les renseignements proviennent également de déserteurs algériens, initialement engagés dans l'armée italienne, ou des officiers français en poste. Ceux-ci permettent même aux Français de « connaître la pensée et les intentions des responsables

¹⁸ Gabriel Remérand à Aristide Briand, « Situation sur les confins de l'Égypte et de la Cyrénaïque », 11 juillet 1930, 69_CP_COM_22_1930_1931, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

italiens. Les autorités françaises disposent, donc, d'éléments suffisants pour réagir ou prévenir des actions italiennes ou nationalistes qui seraient contraires à l'autorité ou à la souveraineté de la France » (Triai, 1980 : 112). Toutes ces sources, retranscrites dans les archives, permettent aux autorités de se constituer un tableau de l'état de la colonisation fasciste en Libye.

Il convient toutefois de relativiser le niveau d'informations détenues par les pouvoirs français sur les camps pour différentes raisons. La première tient à la région, et par conséquent au temps que les informations mettent pratiquement pour arriver jusqu'aux consuls, résidents généraux puis à Paris. En second lieu, c'est le silence que les Italiens cherchent à maintenir sur leur politique coloniale qui limite la précision des renseignements. Tel qu'on peut le lire dans un télégramme de M. Georges Terver, consul de France à Tripoli, transmis au ministère des Affaires étrangères le 31 mai 1930, « les autorités et la presse locale gardent le silence le plus absolu à ce sujet »¹⁹. En fait, tout au long de l'été 1930, on comprend que les autorités françaises n'ont « plus de nouvelles officielles des événements du Djebel »²⁰, les obligeant à obtenir leurs informations des sources décrites plus haut. La presse libyenne devient la source majeure de renseignements. C'est ce qui permet de mettre en avant l'importance qu'aura la presse sur cette question, tel que cela sera détaillé plus bas. Elle permet aussi de « se faire une idée exacte du caractère qu'a pris la lutte contre la rébellion » en Cyrénaïque²¹. Sinon, à défaut de se baser sur les annonces officielles ou transmises, les Français s'appuieront sur les récits de ceux qui s'échappent, ou sur les nouvelles envoyées aux résistants sanusis exilés.

2.1.3. La « Tripolitaine est une terre interdite » : les mécanismes de la censure italienne sur les camps de concentration

La question de l'accès à l'information sur les camps est ici centrale. On peut penser que l'anticipation d'une critique à dimension internationale conduit les Italiens à s'assurer de limiter les nouvelles de Cyrénaïque. Cette idée se confirme quand une série d'articles de Xavier de Hautecloucq paraissent en octobre et novembre 1930 dans le magazine illustré *Vu*. Dans ces publications, le journaliste émet des critiques à l'égard de la politique italienne qu'il qualifie d'« inhumaine ». Dès lors, le gouverneur libyen lui-même en fait état au Consul de Tripoli afin

¹⁹ Gabriel Remérand à Aristide Briand, « Arrivée à Benghazi du Maréchal Badoglio et situation en Cyrénaïque », 3 juillet 1930, 69_CP_COM_22_1930_1931, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

²⁰ *Ibid.*

²¹ Gabriel Remérand et Aristide Briand, « A. S. des opérations de police dans le Djebel », 14 octobre 1930, 69_CP_COM_22_1930_1931, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

que les articles soient retirés. Xavier de Hauteclouque continue de confirmer la censure italienne en indiquant que la « Tripolitaine²² est une terre plus interdite encore par le fascisme aux journalistes français en particulier »²³. Dans le cadre de la concurrence des deux empires, la presse française est une cible de premier plan de la censure italienne. Il semble par ailleurs que le mécanisme soit ancien puisque déjà en 1913, G. Rémond²⁴ affirmait que les pouvoirs italiens limitaient les visites de Français dans la région (Rémond, 1913 : 156). Toutefois, elle prend une dimension plus importante avec l'installation des camps, frôlant l'absurde. En effet, lorsqu'en décembre 1931, un bateau gagne le port de Benghazi, les autorités fascistes refusent que les Français regagnent la terre. On apprend dans les archives que Dany Brunschwig, un violoniste de nationalité française en tournée internationale et de passage à Benghazi, ne peut jouer dans la ville. Inquiet, celui-ci prend contact avec différents membres de l'autorité consulaire. Dans une lettre adressée au consul de Benghazi, il explique que « la police italienne n'a délivré que deux ou trois permis aux passagers pour aller à Benghazi »²⁵ et que le reste des voyageurs a dû patienter, plusieurs jours durant sur le port, faute de pouvoir en sortir. Ce refus est à l'origine de nouvelles tensions diplomatiques, puisque les autorités françaises sont dans l'incompréhension face à la décision italienne. Force est de constater que, pour les questions courantes comme pour les renseignements relatifs à la colonie, les autorités françaises sont tributaires du bon vouloir italien. Cette censure des camps de concentration et son corolaire, la limitation de l'accès à la colonie, finissent par rythmer les relations diplomatiques des deux empires.

Il est toutefois important de noter que cette censure va dans les deux sens, puisque, les autorités françaises s'offusquent tout autant de certains articles de presse concernant leur procédés coloniaux. Cette question sera traitée plus bas puisqu'elle permet de comprendre les phénomènes de coopération transimpériale qui, à terme, limitent les espaces de condamnation des camps de concentration. De surcroît, malgré la censure italienne, les Français s'informent, commentent et s'intéressent à ce qui se passe aux confins de leur empire. Ceci tient en partie au fait que les intéressés dont il s'agit dans ces camps sont des membres de la Sanusiyya.

²² Le terme de Tripolitaine désigne ici la colonie italienne dans son ensemble – Fezzan, Tripolitaine, Cyrénaïque – et non pas la région administrative.

²³ Xavier De Hauteclouque, « La Guerre en masque noir », *Vu*, 29 octobre 1930.

²⁴ Les archives consultées aux A.N.O.M. ne mentionnent pas d'informations personnelles sur Georges Rémond (1877-1965), auteur de « Aux camps turco-arabes. Notes de route et de guerre en Tripolitaine et en Cyrénaïque. » (Paris, 1913). À la vue de son second ouvrage, *Voyages. La Route de l'Abbaï noir. Souvenirs d'Abyssinie* (1924), disponible aux A.N.O.M., on peut supposer qu'il était un explorateur ou un journaliste.

²⁵ Dany Brunschwig, « Lettre manuscrite », 18 décembre 1931, Archives rapatriées du consulat de France à Tripoli de Barbarie. 1693-1960, Centre des Archives Diplomatiques de Nantes.

2.2. La *Légende noire* de la Sanusiyya : une grille d'analyse des camps de concentration

2.2.1. Les anciennes interactions franco-sanusi : un passif qui forme le regard présent

« Ce n'est plus la réalité qui forme le jugement, mais la grille d'analyse adoptée qui s'impose à la réalité » (Triaud, 1995 : 241). C'est ainsi que le J.-L. Triaud, décrit le regard que les Français portent sur la Sanusiyya depuis le XIX^e siècle. Nous l'avons dit, la France n'est pas étrangère à la confrérie. Au moment de son expansion impériale à travers le Sahara au XIX^e siècle²⁶, Français et Sanusis se sont croisés et même affrontés. L'auteur de *La légende noire de la Sanusiyya. Une confrérie musulmane saharienne sous le regard français (1840 – 1930)*, décompose le passif franco-sanusi en quatre grandes périodes devant ce siècle qu'il étudie. La première période (1855-1870), est une période de rencontre entre ces deux forces. C'est le temps des premières images, tensions, sans que la question sanusi ne soit foncièrement préoccupante. Il prend pour acmé dans la relation, les années 1880, qu'il inclut dans une deuxième période s'étalant de 1870 à 1890. À cette période, les Français surveillent de près les mouvements de la confrérie²⁷. Bien que fondamentalement quiétiste²⁸, l'autorité politico-religieuse qu'elle représente et les nombreuses alliances qu'elle constitue inquiète de manière croissante. En effet, la Sanusiyya constitue tantôt le seul pouvoir légitime d'un espace (Cyrénaïque et sud libyen), tantôt elle manifeste son autorité au travers d'allégeance et associations de différentes natures avec les pouvoirs locaux (Borkou, Aïr, Tibesti, désert algérien, etc.). Ces types de liens sont essentiellement visibles dans les confins libyens, tchadiens, soudanais et nigériens, espaces que la France cherche à dominer. Son implantation

²⁶ Le Sahara du XIX^e siècle n'est pas sous autorité française. J.-L. Triaud décrit la région comme un ensemble de « petites républiques ou principautés oasiennes, dont l'économie est fondée sur les palmeraies, les jardins et les échanges commerciaux. (...) Les rivalités entre cités voisines et les systèmes d'alliance qui se nouent et se dénouent entre les uns et les autres, donnent à la politique saharienne cet aspect mouvant qui la rend difficile à appréhender » (Triaud, 1995 : 65).

²⁷ Henri Duveyrier qui voyage dans la région publie en 1884, « La confrérie musulmane de Sidi Mohammed ben 'Alî es-Senoûsî et son domaine géographique en l'année 1300 de l'Hégire : 1883 de notre ère » dans le *Bulletin de la Société de géographie*. La recension de son voyage, étudiée par les agents coloniaux de l'époque recense à la page 306 qu'« il est nécessaire de surveiller cette confrérie religieuse et de s'opposer à son développement partout où on le pourra » (Triaud, 1995 : 115).

²⁸ La Sanusiyya préfère, jusqu'à la toute fin du XIX^e, la *hijra*, c'est-à-dire l'exil pour éviter tout affrontement armé avec les Français. Cependant, l'affrontement devient la seule solution pour la confrérie après des décennies d'expansion et d'hostilité françaises.

prend également la forme d'un réseau de *zawiya*-s qu'elle constitue tout au long du XIX^e et jusqu'au début du XX^e à travers le nord de l'Afrique et le Hedjaz. L'historien explique qu'on peut lire dans l'abondante quantité d'archives sur la confrérie, un « discours systématique qui tend à faire de la Sanusiyya, l'âme de tous les complots et de toutes les résistances » (Triaud, 1995 : 6). Cette forme de paranoïa s'apaise toutefois à partir des années 1890. La confrérie est en crise intérieure avec le décès, en 1902, de Muhammad al-Mahdi, fils et successeur du fondateur. Néanmoins, à mesure que les deux forces étendent leurs territoires, elles finissent par se rencontrer dans le bassin du Lac Tchad : c'est le début de la confrontation directe en 1899. À partir de ce moment-là, et jusqu'en 1918, « Français et Sanusis, ne cesseront désormais, avec quelques courts répit, de se battre sur différents théâtres d'opérations, au Tchad, en Algérie et au Niger²⁹ » (Triaud, 1995 : 6). Cette image déformée de la confrérie et ce passif, ne sont pas pour rien dans la perception de la concentration des Sanusis dans les années suivantes.

2.2.2. Une *légende* qui perdure dans le temps : Le regard français sur la confrérie en Cyrénaïque et dans les camps

La *légende noire* perdure sur le temps long. En effet, « périodiquement, cette mythologie sanusi remontait à la surface, comme si elle procédait d'un " inconscient colonial ". La peur du senoussisme était, à l'occasion, conjuguée avec des hantises plus modernes » (Triaud, 1995 : 935). Ainsi, même après 1930, le carcan idéologique de la *légende noire* continue de teinter le regard français. De façon plus générale, l'historien E. Savarese met en avant la permanence des schémas ethnocentrés et parfois racistes de la pensée coloniale. Les convictions civilisatrices passées, qu'il fait remonter aux « pères de la colonisation » de la III^e République, forgent la posture des citoyens et des hommes au pouvoir dans les années 1930. Il insiste sur la « longévité de ces cadres de pensée » (Savarese, 1998 : 100), corroborant la thèse

²⁹ Comme nous avons pu le voir, quand les Français investissent ces régions, les Ottomans réagissent. Ils réinvestissent des espaces jusqu'alors relégués au second plan. On peut donc supposer que les Français accueillent positivement l'arrivée italienne en Libye. Si le début de la guerre ne fait que transférer cette problématique franco-ottomane à une question franco-italienne, elle a le mérite de mettre cette question frontalière sur pause, tout du moins jusqu'à la complète maîtrise du territoire par les Italiens. L'euphémisation de la question frontalière permet à la France de négocier avec la puissance moyenne italienne, ce qui semblerait lui être plus favorable. Les années qui suivent montreront que la complexité de la délimitation de la Libye sera une question hautement épineuse pour les deux empires ainsi que nous le verrons au chapitre 3. Enfin, le déclenchement de la guerre italo-turque concentre les forces turques sur le front libyen, laissant la voie quasi libre pour les Français dans le reste du Sahara. Il serait intéressant d'étudier et d'analyser les réactions diplomatiques françaises spécifiquement au déclenchement de la guerre italo-turque.

de J.-L. Triaud sur la Sanusiyya. Les agents coloniaux portent en eux l'idéologie civilisatrice qu'ils ont intériorisée. C'est au travers de cette idéologie qu'ils envisagent tout projet européen de colonisation. Dans le cas de la Sanusiyya, c'est le double carcan civilisateur de la *légende noire* qui s'applique pour observer leur concentration. On peut donc comprendre dans quelle mesure ils ont pu percevoir leur internement comme légitime.

Par ailleurs, c'est sur cette même *légende* que les représentants français contemporains construisent leur politique. Sur la question du rapport des représentants aux archives, l'historienne Ann Laura Stoler, qui s'intéresse aux sources archivistiques comme objet, démontre que les archives et leur contenu ne meurent ni ne sont laissées de côté, dès lors qu'elles sont produites. Tout au contraire, elles constituent le socle des politiques et des stratégies mises en place par les pouvoirs coloniaux. Les archives plus ou moins anciennes sont sans cesse « réactivées » et réceptionnées comme une nouvelle « couche » ajoutée au passif colonial. Ce sont les écrits laissés par leurs prédécesseurs qui permettent aux hommes d'État d'identifier les menaces potentielles à la souveraineté impériale et d'y réagir (Stoler, 2009 : 3). C'est donc à l'aune de ce passif qu'il faut analyser la posture française sur l'entreprise concentrationnaire. Les diplomates français en Afrique du nord intègrent et reçoivent les nouvelles des camps au travers du bagage idéologique qui est celui d'un responsable français du début du XX^e siècle, voire, du XIX^e siècle.

Par ailleurs, la ténacité de la résistance n'aide pas à relativiser cette vision française influencée par la succession de gouverneurs à la tête de la Cyrénaïque. Les Français estiment que « les échecs antérieurs ont été dus à des erreurs politiques et surtout à l'inexpérience coloniale des dirigeants »³⁰. Le gérant du consulat à Tripoli Jules Chorât fait remarquer avec paternalisme ou condescendance qu'en 1923, la colonie a vu passer « douze gouverneurs dans l'espace de onze ans »³¹.

Ce lourd inconscient colonial s'illustre dans les archives étatiques sitôt que les Italiens débutent leur campagne de « pacification » en Cyrénaïque. Dès 1929, le résident général d'Algérie demande qu'une enquête soit menée par la Direction Sociologique des Affaires Indigènes sur la présence sanusi au Maroc. Quelques semaines plus tard, c'est A. Briand lui-même qui fait la même demande pour la Tunisie³². Bien que les rapports mettent en évidence

³⁰ Jules Chorât, « Feuille volante », septembre 1923, 706PO_1_126, Centre des Archives Diplomatiques de Nantes.

³¹ *Ibid.*

³² François Manceron à Aristide Briand, « Au sujet de la Sanusiyya », 9 novembre 1929, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

une faible présence sanusi dans ces régions, la France s'inquiète toujours de la confrérie. Elle continue de l'identifier comme une sorte de force insaisissable, capable d'infiltrer ses propres colonies. L'image qu'elle s'en fait tient aussi des *sentiments*, compris dans le sens que leur donne A.-L. Stoler. Elle les définit comme les jugements, les présupposés et les interprétations qui ne sont pas issus de la *raison politique*. Ils sont liés à l'*habitus épistémologique* de l'acteur qui regarde. Sentiments et raison politique forment tous deux le regard porté sur le monde politique et social, et ni l'un ni l'autre ne doit être négligé quand on cherche à retranscrire le regard d'une autorité politique sur un objet (Stoler, 2010 : 7). C'est ce qui semble à l'œuvre dans le regard que les Français portent sur les Sanusis. La crainte française à l'égard de la confrérie repose alors plus sur les *sentiments* que sur la *raison politique*. Dans une correspondance datant de février 1931, G. Remérand, alors consul de France à Benghazi, décrit les *zawiya*-s sanusis comme des « centres de conspiration et sources d'informations des rebelles »³³. La France craint que la confrérie propage jusque dans ses territoires un discours factieux mêlé à ce qu'elle perçoit comme une conception radicale de l'Islam. Le gouverneur de l'A.E.F. explique qu'il faudra prendre toutes les dispositions pour éviter la « formation d'un choc religieux xénophobe senoussiste de la colonie du Tchad que nous avons eu tant de mal à dissocier et à vaincre »³⁴. Dans la même idée, lorsque la question se pose de l'arrivée en territoires français du chef religieux Muhammad al-Abd al-Sanusi, le consul général de Benghazi la refuse. Il qualifie ce dernier « d'agitateur francophobe »³⁵. Quelques semaines plus tard, c'est au tour du gouverneur d'Algérie de mettre en avant « sa fourberie », craignant la potentielle « agitation politique »³⁶ dont il pourrait être l'auteur. La crainte semble donc être généralisée au sein des autorités françaises.

Ces mêmes inquiétudes sont à l'origine d'un sentiment de solidarité à l'égard du pouvoir colonial italien. Plus que l'idée de propager la civilisation européenne, les Français partagent un ennemi commun avec leur voisin. C'est l'identification de la Sanusiyya comme

³³ Gabriel Remérand à Aristide Briand, « La situation politique de la Cyrénaïque au début de l'année 1931 », 3 février 1931, 69_CP_COM_22_1930_193, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

³⁴ Raphaël Antonetti à Affaires Musulmanes. Ministère des Colonies., « Dépêche télégraphique », 23 mai 1929, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

³⁵ François Piétri à Aristide Briand, « Mesures prises vis à vis de Mohammed el Abed », 11 janvier 1930, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

³⁶ C. Gaillard à Aristide Briand, « A. S. Résidence de Mohamed Abed El Chérif El Senoussi », 30 décembre 1930, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

communément indésirable qui permet de comprendre les propos du Comte Volpi. En 1924, lors d'une conférence, le gouverneur de Libye cherche à rassurer certains milieux italiens, inquiets de l'aide que la France apporterait aux résistants libyens. Un agent colonial français relate que « le Comte Volpi a réfuté la légende d'après laquelle la France armerait les rebelles : elle n'est pas assez sotte, a-t-il dit, pour allumer chez le voisin un incendie qui se propagerait chez elle »³⁷. Ainsi, la peur de la confrérie semble supplanter la rivalité coloniale. La Sanusiyya est dans ce cas un facteur de coopération dans la relation impériale qui oscille sans cesse entre méfiance et coopération au gré des questions.

Les Français auraient-ils pour autant gardé un relatif silence à l'échelle internationale concernant la Libye, pour s'assurer de l'affaiblissement, voire, de l'anéantissement de leur vieille ennemie sanusi. Les camps leur assuraient aussi une « mise sur pause » de la confrérie et permettait aux deux empires d'identifier et de recenser les membres sanusis. Il y avait donc un intérêt au regard de la *légende noire*, de « fermer les yeux » sur les camps de concentration. Cette idée n'est pas confirmée telle quelle dans les archives mais on identifie en revanche la satisfaction française au sujet de la capture du leader 'Umar al-Mukhtar et de l'affaiblissement de la confrérie³⁸.

Le silence officiel français ne peut toutefois pas être envisagé seulement sous cet angle. En effet, la mise en place des camps est à l'origine de nombreuses migrations. Celles-ci s'accompagnent pour les Français de la peur de la propagation d'idées factieuses et proto-nationalistes³⁹ dans leur empire.

2.3. Les implications migratoires de l'entreprise concentrationnaire

Dans une note du Bulletin du Service d'Étude d'Alger le 15 janvier 1931, on lit que les Italiens « ont réalisé la paix par le vide, la sécurité (...) étant obtenue par la suppression à peu près complète des Tripolitains. Décimés, usés par de longues luttes, dépourvus de ressources, les derniers dissidents se sont dispersés dans les contrées voisines... Seuls sont restés, en nombre relativement restreint, les indigènes sédentaires... » (Triai, 1990 : 140). En effet, les Cyrénéens

³⁷ M. Blanc à Edouard Herriot, « A. S. de la Conférence du Comte Volpi », 16 juin 1924, 706PO_1_126, Archives rapatriées du consulat de France à Tripoli de Barbarie. 1693-1960, Centre des Archives Diplomatiques de Nantes.

³⁸ Cette question sera traitée aux chapitres 3 et 4.

³⁹ Ce qui peut surprendre à la lecture des archives est que cette idée d'une confrérie porteuse d'idées francophobes se maintiendra encore après 1934, alors même que la Sanusiyya a perdu de sa force et de son rayonnement à la suite des camps de concentration.

fuyant la répression se comptent par milliers, créant de ce fait une *question migratoire* pour les autorités françaises et britanniques⁴⁰. En réalité, si les camps ont permis de contenir et d'affaiblir la confrérie, ils ont également créé de nouvelles problématiques, tout aussi liées à la *légende noire*.

Le choix d'intégrer les dimensions migratoires dans le mémoire se justifie diversement. D'abord, c'est la contrainte archivistique elle-même qui oblige l'historienne à intégrer le phénomène migratoire. Quand on s'intéresse à la question du regard de l'État français sur l'entreprise coloniale italienne en Cyrénaïque (et Tripolitaine), on est très vite surprise par l'abondance des sources qui traitent des migrations et des frontières communes dans le sud (et l'ouest) libyen⁴¹. De plus, si elles traitent majoritairement des migrations, ces archives ne sont pas un matériau inutile dans l'analyse du regard français sur les camps de concentration. Tout au contraire, elles laissent apparaître un regard ambivalent, à la fois solidaire et critique, à l'égard de la politique italienne. On y observe la maigre place faite aux condamnations morales ou juridiques de l'entreprise concentrationnaire. La surabondance de la question territoriale donne à lire les préoccupations qui sont perçues comme essentielles pour les acteurs en présence. Les autorités françaises s'accommodent sans problème d'une politique aussi violente, mais moins des répercussions qu'elle peut avoir sur leurs territoires. Ce n'est donc pas la dimension génocidaire de l'entreprise, mais les intérêts impériaux qui priment.

C'est en effet au travers des mouvements de réfugiés cyrénéens⁴² que l'Empire français est concrètement impacté par la mise en place des camps de concentration. L'Italie exerce un contrôle très limité sur les mouvements de populations aux confins des empires latins (Algérie, Tunisie, A.E.F., A.O.F.). Les migrations de nomades y sont donc facilitées. Or, quand on sait que les nomades sont des indésirables pour les Français, on comprend que le manque de contrôle par les agents italiens ne fait qu'inquiéter les pouvoirs nord-africains et parisiens. Cette

⁴⁰ Il sera question ici des répercussions sur les territoires français. La perception britannique des camps est toutefois un sujet qu'il serait intéressant d'étudier au regard de la relation que ceux-ci entretiennent avec la Sanusiyya.

⁴¹ Cette surabondance d'archives est observable tant pendant la période antérieure (1890-1929), que pendant la période étudiée ici (1929-1934).

⁴² Ce mémoire s'intéresse spécifiquement à la région cyrénaïque. C'est donc essentiellement leur migration dont il sera question ici. Toutefois, il ne faut pas ignorer les milliers de réfugiés en provenance des régions de Tripolitaine et du Fezzan. S'ils ne connaissent pas les camps de concentration dans la mesure de ceux de Cyrénaïque, la politique italienne y est aussi très sévère et est à l'origine de nombreux mouvements de population. Rappelons que c'est auréolé de son statut de « Boucher du Fezzan » après les campagnes de Tripolitaine et du Fezzan que R. Graziani a été promu gouverneur de Cyrénaïque. R. Triai traite largement de cette politique et des mouvements qu'elle entraîne dans son mémoire, disponible aux A.N.O.M. : Raymond Triai, « Perception des événements de Tripolitaine par les autorités coloniales françaises (1918-1930) » (Aix en Provence, Université de Provence, 1990).

inquiétude est appuyée par le fait que les territoires français et italiens sont pour la majorité des espaces aux frontières désertiques. Ils ne connaissent globalement pas de discontinuités naturelles ou ethniques à leurs frontières. Il serait donc dans l'intérêt de la France que l'Italie (re)prenne le contrôle de ces espaces, et « tienne » les frontières. Ces migrations s'opèrent d'ailleurs « dans les deux sens ». Les Français sont donc doublement impactés par la mise en place des camps. Ceux-ci sont à l'origine de mouvements migratoires cyrénéens vers les espaces sous domination française mais également de migrations de sujets français vers le territoire cyrénéen en soutien à la résistance. Les archives donnent d'ailleurs à voir dans quelle mesure les mouvements de réfugiés impactent concrètement l'administration coloniale française. Les agents coloniaux échangent fréquemment sur la posture à adopter, la politique à mener à l'égard des réfugiés. La légende noire est alors intimement liée à la question migratoire. En effet, les populations qui se déplacent dans les espaces de la colonisation fasciste, sont perçues comme dangereuses car, en plus d'être (semi)nomades, elles sont membres de la Sanusiyya. C'est ce qui fait de ces mouvements de réfugiés, une question problématique pour les Français.

Enfin, les Français envisagent la gestion migratoire à l'aune de leur propre politique coloniale, laquelle détermine aussi le regard qu'ils portent sur la politique menée par leur rival. En effet, au sein de leurs colonies d'Afrique du nord (désert algérien, Tafilalet au Maroc notamment), les Français font aussi face à des populations qu'ils peinent à soumettre. Le nomadisme transimpérial est donc problématique pour les deux empires en présence et les migrations de Cyrénéens leur permettent d'analyser les répercussions d'une politique coloniale concentrationnaire. Cette idée est développée au travers du concept du *syndrome de sécurité* par D. Moses. Cet historien, spécialiste des questions génocidaires, cherche à analyser les concepts de colonie/ colonisation, génocide, et empire au cours des 500 ans dernières années. Qualifiant la colonisation italienne en Cyrénaïque de génocidaire dans la droite ligne des travaux de Raphael Lemkin, il catégorise cet épisode comme découlant d'un « syndrome de sécurité », visible également dans le génocide arménien ou au Darfour. Les pouvoirs coloniaux ont pu, pour le besoin de leur établissement, être à l'origine d'entreprise génocidaire pour « pacifier » les territoires et en extraire les résistants à leur installation. D. Moses explique qu'il s'agit d'un phénomène commun à de nombreux empires au cours de l'histoire. Ainsi, les Français peuvent partager l'idée qu'une entreprise génocidaire est envisageable pour assurer la sécurité des confins impériaux. Les archives semblent nous dire qu'ils analysent les agissements italiens comme des politiques « designed to ensure that never again would such resistance occur. » (Moses, 2008 : 29).

2.3.1. Les réfugiés sujets français en Cyrénaïque : une migration de soutien à la résistance ?

En ce qui concerne les départs de sujets français, vers la région cyrénéenne⁴³, on peut identifier deux types de mouvements.

D'abord, ceux qui quittent les territoires coloniaux français pour aller combattre la puissance italienne aux côtés des Cyrénéens⁴⁴. Il a été expliqué plus haut que, bien que la Sanusiyya ait sa base en Cyrénaïque, elle s'étend au cours du XIX^e dans les régions de l'A.E.F., algériennes et dans une moindre mesure, tunisiennes⁴⁵. Cette implantation, et les affiliations qu'elle génère, ont contribué à une migration vers l'espace cyrénéen. Faisant notamment référence à l'Algérien al-Habib b. 'Ammar, chef de la *zawiya* de Najîla (Égypte), J.-L. Triaud rapporte que des « Algériens, en nombre non négligeables, avaient été placés à la tête d'une *zawiya* en Cyrénaïque » (Triaud, 1995 : 188). De plus, la Cyrénaïque ou la « Sibérie du Sahara »⁴⁶, constitue une zone refuge pour de nombreux sujets français qui cherchent à fuir les territoires coloniaux pour rejoindre la région dans laquelle on propage des « idées contraires à notre possession de l'Algérie »⁴⁷ (Triaud, 1995 : 157).

Cette émigration historique est par ailleurs difficilement quantifiable puisque, concernant la « grande mobilité de ces émigrés », les archives consulaires démontrent que l'on ne peut « faire une évaluation globale de leur nombre : non seulement ils étaient partis

⁴³ Nous nous concentrerons exclusivement aux migrations liées aux politiques impériales européennes et non pas aux mouvements des nomades nord-africains et sahéliens.

⁴⁴ On a pu observer un phénomène similaire avec des déserteurs algériens fuyant vers les régions du sud libyen afin de faire face aux Français en début de siècle. J.-L. Triaud les décrit comme nombreux, avec une partie d'entre eux qui fuient dans le massif montagneux de l'Ajjer ou du Tassili n'Ajjer. Ils alimentent dès lors les troupes sanusis armées, en lutte contre l'avancée française dans le désert. Une figure qui symbolise ce phénomène est Boubekour Ben Naïmi. Cet Algérien, déserteur de l'armée française, est mis à la tête de 400 hommes, aux côtés d'Ahmud, le sultan de Djanet (Triaud, 1995 : 801).

⁴⁵ La Sanusiyya est également liée à l'ouest nord-africain, comme le montre l'origine d'un grand nombre de ses chefs religieux ou *shaykh*-s. E. E. Pritchard (1949) démontre qu'un grand nombre des *shaykh*-s sanusis en Cyrénaïque sont issus de l'ouest libyen et souvent d'Algérie. Jean Louis Triaud (1995) tire les mêmes conclusions des archives françaises.

⁴⁶ Comme on l'a déjà mentionné, c'est ainsi qu'était qualifiée la Cyrénaïque, terre d'exil politique, au XIX^e siècle. Voir Anderson (1984).

⁴⁷ Ce sont les propos du consul général Émile Joseph Marie Wiet, à propos des agents de la confrérie que l'on peut lire dans une dépêche au ministère des Affaires étrangères le 9 mars 1871. J.-L. Triaud explique que ce serait l'amalgame d'un ensemble d'inquiétudes françaises qui fait craindre un complot allemand, sanusi et des réfugiés algériens à la fin XIX^e siècle. C'est à ce moment-là que les autorités françaises auraient été réceptives au discours de E. Ricard, alors consul en Libye. Avant/ Après lui, d'autres représentants français concluront que la Sanusiyya cherche à favoriser l'émigration vers la Cyrénaïque. Longtemps quiétiste, elle préconisait effectivement la fuite plutôt que la révolte ou l'affrontement (Triaud, 1995 : 158).

clandestinement, mais ils ne se faisaient pas enregistrer auprès des consulats français » (Kateb, 2014 : 247). Ainsi, quand l'Italie entame une politique plus violente à l'égard de la Sanusiyya, certains affiliés des régions françaises regagnent la Cyrénaïque pour défendre leurs leaders religieux, coreligionnaires et les lieux centraux et historiques de la confrérie (Kufra étant la *zawiya* maitresse, Jaghbub, celle où se trouve l'université et le tombeau du fondateur, etc.). Ces mouvements se faisant d'abord sans réel contrôle, à mesure que leur nombre augmente, les autorités coloniales réagissent. Certains de ces sujets français traversant la frontière, se font arrêter par les soldats italiens. Ils sont parfois simplement redirigés vers la frontière, sans incidents⁴⁸, parfois jugés selon la loi fasciste, et emprisonnés⁴⁹.

Un deuxième type est celui des sujets français fuyant la colonisation française et s'établissant en Libye. C'est, par exemple, le cas de la sous-tribu des Ifogha, dont une partie s'est soumise à l'autorité impériale, et une partie a fui vers la Tripolitaine en 1903, avec son chef, Cheikh Ahmad. Une partie de cette dernière cherchera à regagner la région algérienne quand les camps sont mis en place. Les archives, souvent traitant de cas individuels, sont très nombreuses sur ces retours, et témoignent de l'importance que prend ce phénomène avec l'instauration des camps de concentration.

Enfin, un troisième type est celui des sujets français qui s'engage dans les rangs des troupes italiennes. Ces dernières sont largement composées de troupes érythréennes (*askaris*), et dans une moindre mesure, éthiopiennes et somaliennes (*zapaties*). Toutefois, quand l'Italie intensifie ses efforts au milieu des années 1920, elle a besoin d'autochtones, habitués au climat, et, de ce fait, capables de combattre efficacement en zone désertique. Elle engage alors des Tunisiens et Algériens, qui, pour des questions pécuniaires, rejoignent leurs troupes (Triai, 1980 : 90). Des négociations et discussions diplomatiques sont mêmes ouvertes entre l'empire français et italien pour réguler ces enrôlements de masse de mercenaires, qui formeront les *groupes sahariens*.

Ainsi, la colonisation italienne renforce une migration déjà ancienne de sujets français en direction de la Cyrénaïque. Elle oblige les autorités à échanger sur ces questions et réveille un sentiment d'insécurité chez les Français, qui ont le sentiment de ne pas avoir de prise sur ces mouvements. Les archives démontrent que les autorités françaises restent prudentes et en alerte

⁴⁸ Georges Terver à Aristide Briand, « Expulsion d'un tunisien », 9 juin 1930, 69_CP_COM_22_1930_1931, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁴⁹ Georges Terver à Aristide Briand, « Arrestation d'un tunisien », 6 juin 1930, 69_CP_COM_22_1930_1931, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

à l'égard de ces migrations. La surabondance des archives et les autorités impliquées dans ces questions témoignent non seulement de l'intérêt, mais aussi de l'inquiétude qu'elles suscitent. Les sources nous apprennent également que les autorités coloniales françaises font systématiquement surveiller et relire le courrier des réfugiés supposés affiliés à la Sanusiyya, et établis en A.E.F., adressé à des destinataires en Cyrénaïque⁵⁰. Les camps de concentration concernent donc directement la France, et leur mise en place est à l'origine de l'inquiétude des autorités locales.

2.3.2. Les réfugiés cyrénéens dans les territoires algériens et tunisiens

Si des sujets français quittent les territoires de l'empire français vers la Cyrénaïque, on observe également le mouvement contraire. En effet, la répression fasciste est à l'origine de nombreuses migrations. Certaines ne seront pas traitées dans ce chapitre, comme la migration de masse vers l'empire britannique (Égypte notamment) ou d'autres États (Turquie, Hedjaz, Najd, Syrie)⁵¹. On observe également une migration intra-cyrénéenne avec, comme il a été dit plus haut, le mouvement des tribus les plus hostiles aux Italiens⁵² du nord de la Cyrénaïque vers le sud, et inversement, des plus quiétistes vers le nord (Pritchard, 1949 : 160). Bien que toutes ne quittent pas la Cyrénaïque, l'idée que les tribus les plus va-t-en-guerre rejoignent des régions frontalières de l'empire français, n'est pas pour rassurer Paris. Parmi les migrants qui se rendent en territoires français, on compte certaines grandes figures, tel Abd al-Nadi Bal Khir⁵³, qui arrive avec 950 tentes en Algérie courant février 1930⁵⁴. R. Triai cite un rapport du gouverneur d'Algérie qui fait le bilan des arrivées en 1930 : « Pierre Bordes comptabilise 3 566 Libyens et 5 876 chevaux qui ont atteint le territoire des Ajjer⁵⁵ » (Triai, 1980 : 135). Une très grande partie des exilés ont donc intégré les territoires français entre 1929 et 1931. Cependant, on peut lire dès 1928, dans une note du même gouverneur, qu'il donne des instructions pour que tous les

⁵⁰ Albert Sarraut à Édouard Herriot, « A. S. Mohammed el Abed », 8 avril 1932, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁵¹ Les références à ces réfugiés sont nombreuses dans les correspondances des agents coloniaux nord-africains.

⁵² Le terme est issu de l'ouvrage de E. Pritchard. Celui-ci parle de « warlike tribes ».

⁵³ Chef des Orfella, il maintient d'abord une neutralité à l'égard des Italiens. Avec l'avancée des Italiens, il finit par fuir d'abord au Fezzan en 1923. Avec la campagne du Fezzan et l'affirmation du pouvoir italien dans la région, il quitte le Fezzan pour l'Algérie en 1930.

⁵⁴ R. Triai ne donne pas d'information sur ce qu'il entend par « tente » (foyer ? famille ? clan ?). Cette imprécision a pourtant une implication sur le nombre d'individus qui atteignent les territoires français. La citation a été gardée parce qu'elle donne toutefois une indication sur ces mouvements.

⁵⁵ Plateau désertique situé à cheval sur les territoires libyen et algérien, cet espace est peuplé par des populations touareg, nomades et sédentaires.

réfugiés qualifiés d'« indésirables », selon les termes de l'époque, soient refoulés et renvoyés dans leur pays d'origine⁵⁶ (Triai, 1980 : 132). Pire encore, l'autorité algérienne semble submergée puisque, face au grand nombre d'arrivées d'« indésirables », le gouvernement d'Algérie décide de durcir sa politique d'accueil. Cette politique parvient à juguler le nombre d'arrivées en Algérie. Toutefois, elle ne fera que les rediriger vers l'A.E.F. et l'A.O.F. Cette décision n'enchantera pas les autorités des deux territoires tel qu'il sera décrit plus bas. Les divers pouvoirs locaux se renvoient donc la balle de la gestion des exilés, au risque de multiplier les tensions.

2.3.3. Les réfugiés cyrénéens en Afrique occidentale française (A.O.F.) et en Afrique équatoriale française (A.E.F.)

L'Empire français voit donc, avec le durcissement de la politique migratoire algérienne, affluer des milliers de réfugiés dans les territoires de l'A.E.F. et l'A.O.F. Ce sont certainement ces régions qui, par la difficulté à les maîtriser à tout point de vue, sont les plus préoccupantes pour les Français. Ce sont aussi et surtout des régions largement contestées par les Italiens⁵⁷, ce qui laisse penser aux Français, que les Italiens pourraient trouver un intérêt certain aux mouvements des réfugiés.

Ces mouvements sont très importants et les archives sont proportionnellement prolifiques. On comprend vite que les exilés sont tout autant des chefs religieux ou politiques, parfois des leaders tribaux, que des Cyrénéens anonymes. Les migrations s'opèrent individuellement, en famille, en tribus ou sous-tribus. Ils sont « plusieurs milliers »⁵⁸ selon G. Rémerand à choisir l'A.E.F. ou l'A.O.F. comme terre d'exil. L'historien R. Triai évoque 3 à 4 000 réfugiés, uniquement dans la région du Tchad (Triai, 1980 : 132)⁵⁹. Pour G. Rémerand, il est difficile de quantifier les départs/arrivées. On comprend en revanche de ses écrits qu'ils sont nombreux. Pour autant, les archives laissent à comprendre que l'accueil des réfugiés se fait globalement sans heurts, voire, est envisagé comme une opportunité pour l'Empire français.

⁵⁶ Le grand-père de l'historien Ali Abdullatif Ahmida est de ces *indésirables* puisqu'il fuit au Tchad en 1930, par peur d'être pendu (Ahmida, 2021 : 36).

⁵⁷ Cette question sera traitée dans de plus amples détails dans la partie suivante. Elle constitue en effet l'une des lieux de tension les plus importants entre la France et l'Italie à l'époque.

⁵⁸ Maurice de Beaumarchais à Gabriel Rémerand, « A. S. d'une prétendue collusion entre la France et les Senoussis », 18 octobre 1930, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁵⁹ Ils sont 20 000 à émigrer en Égypte selon C. Di Sante (Di Sante, 482 : 2008).

2.3.3.1. Les Cyrénéens fuyant l'entreprise concentrationnaire : des migrations profitables pour la France ?

Les réfugiés cyrénéens sont perçus par les autorités locales comme dociles, et ne souhaitant que cultiver leurs terres. En effet, après les avoir désarmés, les autorités leur fournissent souvent des terres cultivables. Cette politique a un double intérêt pour la France. D'abord, elle est le moyen de peupler des régions désertiques. Ensuite, elle permet la valorisation de ces mêmes régions. Les Français trouvent d'autant plus leur compte dans ces arrivées que les réfugiés représentent un faible coût pour le pouvoir. La majorité du temps, les Français se limitent simplement à leur attribuer une terre. Le gouverneur du Tchad estimerait même qu'ils sont une chance pour le territoire (Triai, 1980 : 132). C'est une pratique qui devient donc de mise pour tous les réfugiés.

Cependant, par précaution, parce que la *légende noire* est encore vivace, les autorités les éloignent autant que faire se peut des frontières, et les dispersent sur tous les territoires pour éviter les regroupements. C'est « en vue de prévenir toute intrigue aussi bien en deçà, qu'en delà de nos frontières »⁶⁰ que les Français adoptent une telle politique. L'émigration de Si Muhammad El Habib, chef sanusi de Kufra, illustre tout à fait la politique mise en œuvre par les pouvoirs locaux. Il atteint en 1930 la région de l'A.E.F., accompagné d'une centaine de personnes. R. Triai rend compte du désarmement, du recensement, puis de la répartition géographique à laquelle sa suite est assujettie. Les différentes tribus sont en effet séparées et envoyées dans le Kanem pour les Warfala, et vers Aïn Galaka ou Faya pour les Guedatfa⁶¹ (Triai, 1980 : 131).

Ces politiques de gestion des migrations sont donc un levier pour limiter les potentielles contagions politiques mais pas seulement. Le ministre des Colonies Albert Sarraut affirme qu'elles sont menées « tant pour assurer la sécurité de nos propres territoires, que pour des raisons de convenances internationales vis-à-vis des autorités étrangères voisines »⁶². C'est donc dans une double démarche de maîtrise des populations et de bonne entente impériale, que ces politiques sont menées.

⁶⁰ Raphaël Antonetti à Affaires Musulmanes. Ministère des Colonies., « Dépêche télégraphique », 23 mai 1929, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁶¹ La translittération de R. Triai ne permet pas d'identifier de quelle tribu il s'agit.

⁶² Albert Sarraut à Edouard Daladier, « Remise aux autorités italiennes d'armes retirées aux tripolitaines réfugiés au Tchad », 11 février 1933, 69_CP_COM_24_1932_1933, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

2.3.3.2. Les enjeux liés aux réfugiés sanusis

La dimension sanusi de la migration a été rapidement évoquée mais il s'agit de s'y intéresser spécifiquement ici. Pour les autorités locales, ce sont avant tout des Sanusis qui atteignent les régions sous leur domination. Elles craignent donc une contagion dans leurs propres colonies d'un discours anti-européen. L'agitation religieuse signalée en Afrique noire et au Nigéria en 1930 est présentée comme un fait de ces mêmes réfugiés. Le ministre plénipotentiaire au Caire, en fait état au ministre des Affaires étrangères A. Briand. Le représentant du Caire indique que cette agitation « paraît, d'après [mes] renseignements, provenir de l'activité des éléments Senoussistes de Tripolitaine et de Cyrénaïque et spécialement de Kufra réfugiés dans nos possessions à la suite de la pression et de l'avance italienne »⁶³. Outre la crainte manifeste des Français envers ces réfugiés, cette correspondance donne à voir que, même les autorités diplomatiques françaises en Égypte se soucient des réfugiés. Les réfugiés et les risques qu'ils semblent poser seront d'ailleurs l'objet de nombreuses correspondances entre le représentant français en Égypte et le ministre des Affaires étrangères. Tous deux s'alarment du « fanatisme musulman provoqué par la propagande des Senoussis dispersés par l'avance italienne en Cyrénaïque »⁶⁴.

Les autorités parisiennes se préoccupent tout autant de cette conséquence des camps de concentration. Ils exigent notamment qu'une surveillance accrue soit déployée pour l'intégralité des membres de la famille fondatrice de la Sanusiyya. Quand, à différentes reprises, certains membres échappent à la surveillance des autorités, Paris accuse les agents locaux de manque de vigilance. C'est l'occasion de tensions entre les autorités parisiennes et leurs représentants coloniaux, mais aussi entre les autorités coloniales nord-africaines elles-mêmes. La perte de vue des membres de la confrérie est traitée par des correspondances entre le ministre des Affaires étrangères, des Colonies, le président du Conseil, les gouverneurs généraux de l'A.E.F., de l'A.O.F. et le consul de Benghazi. Les ministères français rappellent à l'ordre les gouverneurs généraux concernant les instructions émises. Ces remontrances sont ensuite retransmises aux échelons inférieurs. C'est notamment le fait du gouverneur de l'A.E.F. au lieutenant-gouverneur du Tchad et au chef de circonscription du Ouadaï. Toutes les échelles du pouvoir sont mobilisées dans la surveillance accrue de ces Cyrénéens. Ainsi, « la quantité des

⁶³ C. Gaillard à Aristide Briand, « A. S. Résidence de Mohamed Abed El Chérif El Senoussi », 31 décembre 1930, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁶⁴ C. Gaillard à Aristide Briand, « Situation en Cyrénaïque et activité des Senoussis », 5 janvier 1931, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

archives et le niveau des personnalités en cause (...) révèlent que les deux grands motifs de ce suivi sont les conséquences possibles sur les populations musulmanes de l'Afrique du Nord sujettes de la France, et sur le règlement des contentieux territoriaux » (Triai, 1980 : 143).

2.3.3.3. Une gestion de la question migratoire délicate au regard de la relation inter-impériale

Pour les deux empires, les camps et les migrations constituent une question de premier ordre, c'est donc sans surprise qu'elle représente une affaire sensible dans leur relation. La position française est délicate, d'autant que la « politique d'accueil » des Français, se veut soucieuse de sa réception par les Italiens. Les autorités locales et métropolitaines s'assurent de ne pas froisser leurs voisins, avec qui ils entretiennent une fragile entente. C'est par exemple le cas lorsque Si Muhammad al-Habib s'établit en région sous domination française. Il exige, au nom de son statut, une pension mensuelle. Cette requête s'avère épineuse pour les pouvoirs français, frileux, voire, « obsédé(s) par ce que pourrait en penser les Italiens » (Triai, 1980 : 131). Le ministre des Colonies de l'époque, Paul Reynaud, demande alors à A. Briand, de n'accorder que 150 francs par jour au nouvel arrivé, pour ne pas offenser l'Italie. Cette prudence se manifeste aussi par le désarmement des exilés, dont le but n'est pas uniquement de se sécuriser eux-mêmes, mais aussi de préserver la relation avec leur voisin. Les autorités vont jusqu'à transférer les armes aux Italiens pour preuve de leur bonne foi. Pour cette question, c'est encore le ministre des Affaires étrangères et le ministre des Colonies eux-mêmes qui veillent au transfert.

Il arrive en revanche que l'accueil des réfugiés soit problématique. R. Triai fait remonter le premier gros incident en février 1930. L'incident intervient lorsque certaines tribus cyrénaïques de la confédération des Awlad Sulayman, refusent d'être désarmées et regagnent la Cyrénaïque, toujours en rébellion contre l'Italie. Aussitôt, les Italiens accusent la France de ne pas mener une politique de solidarité à leur égard (Triai, 1980 : 131). Quand les camps se multiplient à l'hiver 1930-1931, une partie des réfugiés établis dans l'empire français, souhaitent regagner le territoire libyen pour reprendre la lutte contre les Italiens. Certains décident de franchir la frontière et prennent le risque de se faire arrêter et emprisonner dans les camps. D'autres, font la demande aux autorités françaises. Une correspondance du gouverneur de l'A.E.F. Raphaël Antonetti et du président du Conseil Théodore Steeg témoigne de la fréquence de ces demandes. On y apprend qu'un groupe de réfugiés auraient fait la demande explicite au commandant de la circonscription du Borkou-Ennedi-Tibesti de « rentrer à Koufra pour participer à la lutte » contre les Italiens. Le gouverneur de l'A.E.F. rassure aussitôt

Théodore Steeg sur le fait que les autorités locales ont respecté les directives émanant des autorités parisiennes. Celles-ci demandaient aux agents coloniaux de « refuser absolument toute autorisation de ce genre et d'éviter avec les gens de Koufra toute nouvelle correspondance »⁶⁵. Ces consignes sont ensuite rappelées au chef de bataillon, commandant de circonscription du Borkou-Ennedi-Tibesti en janvier 1931, et illustrent la complexité de la posture de la France vis-à-vis de l'empire italien.

2.3.3.4. La prise de Koufra : une nouvelle vague de réfugiés politiques

Une vague importante de réfugiés en direction de l'A.E.F. s'observe au moment de la prise de Koufra, dernier repère sanusi, dans le sud libyen, jusqu'en janvier 1931. Annoncée depuis plusieurs mois et plusieurs fois repoussée, la prise de Koufra est à la fois centrale dans le projet colonial italien, et très inquiétante pour les autorités françaises comme en témoigne la quantité de correspondances sur la question. Ces échanges interviennent souvent entre les autorités parisiennes, et parfois avec le président du Conseil lui-même, ce qui renforce encore l'idée que la prise de Koufra est préoccupante. Les archives le confirment, c'est la position très au Sud de l'oasis qui inquiète d'une potentielle avancée italienne. En réalité, dans la prise de Koufra, on comprend que c'est la maîtrise du territoire cyrénéen qui peut présenter une menace pour l'autorité française. En effet, une fois souveraine en Cyrénaïque, l'Italie sera en capacité et s'estimera légitime d'étendre sa colonie dans le nord de l'A.E.F. C'est pourquoi la presse italienne est surveillée de près et que, dès la fin janvier 1931, G. Remérand rassure le ministre des Affaires étrangères en déclarant que « les journaux italiens n'ont pas, jusqu'à présent, tiré argument de l'occupation de Koufra pour préconiser une extension des territoires libyens vers le sud »⁶⁶. C'est finalement dans cette même presse qu'ils lisent les premières revendications italiennes. Dans un article du *Popolo d'Italia*, journal fondé par B. Mussolini lui-même⁶⁷, et dont la traduction est envoyée à A. Briand, G. Remérand commente les dires italiens qui remettent à l'ordre du jour leur légitimité historique sur le Borkou et le Tibesti. Il écrit que

⁶⁵ Raphaël Antonetti à Théodore Steeg, « Renseignements sur la Tripolitaine », 13 janvier 1931, Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁶⁶ Maurice de Beaumarchais à Aristide Briand, « Occupation de Koufra par les troupes italiennes », 28 janvier 1931, 69_CP_COM_22_1930_1931, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁶⁷ Les organes de presse dont nous traiterons dans le chapitre 2 et 3 sont proches du pouvoir italien. Les Français estiment donc que c'est le pouvoir qui parle au travers des articles publiés. Ils réceptionnent donc les articles de l'*Avvenire di Tripoli* ou du *Popolo d'Italia* comme des prises de positions étatiques plus que comme de simples articles de presse indépendante.

« l'occupation militaire de l'oasis de Koufra (...) ne pouvait manquer de fournir à la presse italienne une occasion nouvelle de revendiquer (...) les régions du Tibesti et du Borkou. »⁶⁸

Koufra constituant le dernier bastion de résistance sanusi en dehors des camps, et sa prise n'étant rendu possible que par leur instauration, la France sait qu'y subsistaient les derniers résistants non internés. C'est donc aussi la peur de nouvelles vagues migratoires qui participe à la préoccupation des autorités françaises. Cette vague est finalement vérifiée au moment de l'occupation par les Italiens, puisque les survivants de l'oasis fuient par milliers. Certains grands noms de la résistance, notamment des proches du leader 'Umar al-Mukhtar sont poursuivis par les Italiens jusqu'à la frontière égyptienne, puis fusillés. R. Triai fait état de 400 personnes atteignant l'A.E.F. depuis la frontière entre la Cyrénaïque et le Fezzan en 1931 (Triai, 1980 : 130). Quand G. Remérand rend compte de la prise de Koufra à A. Briand dans une correspondance, il traite dès lors de la question migratoire. Dans un rapport de quatorze pages, qui détaille pratiquement heure par heure l'opération fasciste, il mentionne qu'« une grande partie de la population des villages s'enfuit soit vers l'oasis de Sioua (...), soit vers celle d'al-Auenat, aux confins du Soudan français. »⁶⁹.

2.3.3.5. Réajustement de la politique française

Les tensions relatives aux réfugiés cyrénéens entre les différentes échelles de l'autorité française sont nombreuses, et finissent par obliger les agents coloniaux à réajuster leur gouvernance. Après avoir réinvesti la région du Tibesti, ils cherchent à développer une politique commune et coordonnée entre les différentes régions sous leur domination. Les frontières libyennes côtoyant l'Algérie, la Tunisie, l'A.E.F. et l'A.O.F., relèvent donc de plusieurs autorités à la fois. Parfois, les informations et les stratégies à l'œuvre sont divergentes, voire, concurrentes, et donc inefficaces, alors même que la région libyenne, et plus spécifiquement cyrénéenne constitue un enjeu pour ces autorités. On peut lire que le ministre des Affaires étrangères fait remarquer l'incohérence entre les ordres donnés au gouverneur général de l'Algérie et ceux à son homologue de l'A.E.F. et A.O.F. (Triai, 1980 : 127). La nouvelle stratégie est donc d'engager une politique commune sur la question, et de favoriser le partage

⁶⁸ Maurice de Beaumarchais à Aristide Briand, « A. S. commentaire du "Popolo d'Italia" sur l'article de M. G. Hervé relatif à l'occupation militaire de Koufra », 6 février 1931, 69_CP_COM_22_1930_1931, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁶⁹ Gabriel Remérand à Aristide Briand, « Occupation de Koufra », 26 janvier 1931, 69_CP_COM_22_1930_1931, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

des informations. Elle s'illustre déjà lors d'une rencontre à Alger en mai 1922 destinée à établir un groupement permanent de 150 hommes (tunisiens et algériens) chargés de garder la frontière. Les pouvoirs français cherchent à développer une coopération étroite des polices des frontières des deux territoires en permettant le passage d'une colonie à l'autre en cas de besoin (Triai, 1980 : 51). Les échanges d'informations, partie intégrante de cette coopération, se font également plus fréquents. Une lettre⁷⁰ d'André Tardieu, président du Conseil et ministre de l'Intérieur à Aristide Briand est tout à fait représentative de cette nouvelle gouvernance. Les deux hommes ont reçu le même rapport de la part du résident général de l'Algérie. Après avoir évoqué la « situation lamentable » des Libyens et des réfugiés, il est question du « secours qui pourrait leur être apporté ». On distingue donc une question humanitaire, bien que non dénuée d'instrumentalisation et de cynisme, à l'égard des réfugiés cyrénéens. Plus qu'un simple échange d'information permettant une gestion plus efficace des migrations et des espaces frontaliers, les autorités cherchent à développer une stratégie allant dans le sens des intérêts français. Le fait que ce soit André Tardieu lui-même qui se penche sur la question, appuie l'idée qu'une stratégie politique commune cherche à être mise en œuvre dans la gestion de cette *question migratoire*.

2.3.3.6. Instrumentalisation de l'entreprise concentrationnaire dans le sens des intérêts français

Dans cette même lettre, A. Tardieu explique « qu'il y aurait le plus grand intérêt, tant au point de vue humanitaire que politique, à ce que des mesures soient prises en vue d'apporter quelque soulagement à la détresse de ces réfugiés. ». Il envisage alors, et c'est l'objet de la correspondance, « d'attribuer sur le budget [du] département, une subvention spéciale destinée à remédier à cette situation ». Les fonds seraient destinés à mettre en avant la bienveillance française, et à gagner la faveur des Cyrénéens. La France, dans un contexte de forte tension avec l'Italie, cherche donc à tirer un profit politique des camps et de leur répercussion au travers de la gestion des flux migratoires. Les camps ont donc des répercussions transimpériales puisqu'ils « agissent » sur les agents coloniaux français. Par ailleurs, ce n'est la seule faveur des réfugiés que les Français cherchent à obtenir. L'aide humanitaire est aussi un moyen pour eux de s'attirer la sympathie de leurs propres sujets. En effet, quand la question se pose du retour en Libye de Sidi Muhammad al-Abad, ancien chef de l'oasis de Kufra et sa famille, les

⁷⁰ André Tardieu à Aristide Briand, « A. S. des réfugiés tripolitains », 6 octobre 1930, 69_CP_COM_22_1930_1931, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

Français se montrent réticents. Ils craignent la répercussion que son transfert pourrait avoir sur « un certain milieu musulman et de même que certaines nations étrangères »⁷¹. Craignant des sanctions sévères à l'égard du chef religieux et de sa famille de la part de l'Italie (internement dans les camps ou exécution), ils échangent de nombreuses correspondances pour s'assurer d'adopter la meilleure politique. Le commandeur de la Légion d'honneur de l'époque, dont nous n'avons pas l'identité, précise à Albert Sarraut, ministre des Colonies, que les pouvoirs coloniaux français auraient « l'air d'avoir livré des réfugiés qui s'étaient confiés à (leur) générosité »⁷². Les autorités sont donc conscientes de la violence des camps de concentration, mais aussi de leur dénonciation à l'international. Ils mettent alors en œuvre une stratégie diplomatique et de communication visant à préserver leurs intérêts et leur image « coloniale » de manière plus générale. Cette instrumentalisation se fait parfois même au détriment de la relation avec l'autorité italienne.

Une stratégie analogue est identifiable au regard de la « pacification » du Maroc. En effet, au moment où les Français sont engagés dans la « pacification » des confins marocains, les journaux italiens, en Libye notamment, émettent des critiques fréquentes à leur égard. Les Français voient dans ces critiques une stratégie politique. Georges Terver – consul de France à Tripoli - décrit les organes de presse arabe de Tripoli comme « soudoyés ou tout au moins encouragés discrètement par certaines autorités locales » afin qu'elles « poursuivent contre la France, à propos des Berbères du Maroc, une campagne perfide ». Ces affronts médiatiques seront décrits dans de plus amples détails plus loin, mais étant liés ici aux autorités publiques, il semble important de mentionner dans quelle mesure ils sont intégrés dans des stratégies politiques de communication. Les Français vont donc instrumentaliser une polémique en Libye qui fait suite à la publication d'une brochure « Notions sur l'islam concernant spécialement la Libye »⁷³. Cette brochure est l'œuvre de Torquato Curotti, professeur d'arabe à Tripoli. On y trouve une large critique de l'Islam. La polémique a pour effet de détourner le regard des Libyens des agissements français au Maroc. Les Français en profitent alors à leur tour pour détourner, dans leurs colonies, les critiques à l'encontre de leur politique marocaine. Georges Terver se procure donc un maximum d'exemplaires de cette brochure et les transmet au ministre

⁷¹ Commandeur de la Légion d'honneur à Albert Sarraut, « Réfugiés libyens. Pièces jointes. », 20 mai 1933, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁷² *Ibid.*

⁷³ Georges Terver à Aristide Briand, « Malaise chez les habitants de Tripoli », 27 octobre 1930, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

des Affaires étrangères. Il demande qu'elles soient « envoyé(e)s à Alger et à Rabat, où la presse locale serait mise ainsi à même de s'en servir utilement, surtout après les attaques contre la France au sujet des Berbères du Maroc. »⁷⁴. On voit donc une nouvelle fois, l'utilisation des agissements italiens dans le sens des intérêts français. Le pouvoir français ne dénonce pas à titre officiel les camps de concentration, mais cherche plutôt à instrumentaliser l'actualité libyenne, afin d'euphémiser ses propres actions. La presse devient ici un lieu de propagande investi dans le cadre de la rivalité impériale. Le recours à la presse semble être le seul levier envisageable pour les autorités au regard de l'intensité des tensions entre les deux empires et de la fragilité de leur relation. Par ailleurs, Paris est dans l'incapacité d'émettre une critique frontale des camps, au regard de sa propre entreprise coloniale dans le reste de l'Afrique du Nord.

2.3.4. La migration issue des camps, source de coopération transimpériale

La livraison des armes des résistants n'est pas la seule occasion de coopération transimpériale générée par les migrations. En effet, quand les intérêts des puissances coloniales convergent, ces occasions sont le moment d'un approfondissement de leur collaboration impériale. Cette coopération prend différentes formes⁷⁵.

Premièrement, elle peut être l'occasion d'une coopération frontalière entre les deux autorités. Les migrations induites par la création des camps font partie intégrante de la lutte contre les opposants à la colonisation. Ainsi, Français et Italiens partagent de nombreuses informations sur les réseaux de résistance constitués. C'est par exemple le cas quand les Français préviennent les Italiens de l'arrivée de tribus sur leur territoire. On peut lire qu'en juin 1929, les tribus algériennes des Zintan, Rujbane, Ruthman, Mihashia, Awlad Bu Sif et Imanghassaten décident d'attaquer les positions italiennes. Dès qu'elles l'apprennent, les autorités françaises informent les pouvoirs publics afin qu'elles se préparent à cette attaque. Les Italiens renforcent donc leurs positions à la frontière et s'en vont négocier avec les tribus du Fezzan. On aperçoit parfois les limites de de cette coopération lorsque les empires cherchent à rallier des autochtones à leur empire. En avril 1929, les Italiens dissuadent des Fezzanais de nouer des relations avec les Français, leur promettant une meilleure vie en Libye⁷⁶.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ Un même type de collaboration se met en place entre les autorités italiennes et égyptiennes à la frontière de l'Est. Elle se matérialise notamment par la conclusion d'un accord permettant de réglementer le passage frontalier et par des correspondances fréquentes, mentionnés dans les sources françaises.

⁷⁶ Direction des Territoires du Sud, « Rapport Mensuel sur la Situation économique et politique des Territoires du Sud, pendant le mois d'Avril 1929. », 14 juin 1929, 706PO_1_92, Archives rapatriées du consulat de France à Tripoli de Barbarie. 1693-1960, Centre des Archives Diplomatiques de Nantes.

La collaboration prend aussi la forme d'un silence sur les dérives violentes des empires voisins. Sur la question controversée des Français et des Berbères marocains, le gouverneur italien P. Badoglio, transmet deux lettres interceptées par le « cabinet noir du Gouvernement »⁷⁷ en provenance d'Égypte. Ces lettres, dont les auteurs ne sont pas mentionnés, sont destinées aux rédacteurs en chef des journaux arabes cyréniens *el-Adel* et *er-Raqib el-'Atid* (translittérés tels quels dans les archives françaises et derrière lesquels on devine *al-'Adl* [Justice] et *al-Raqib al-'atid* [L'observateur aguerrri]). Elles faisaient état des comportements français à l'égard des Marocains, comparant leur politique à un tribunal d'Inquisition et décriant l'atteinte à la liberté de religion et les conversions forcées au christianisme notamment. Les autorités françaises perçoivent ce geste comme « une nouvelle preuve d'amitié confiante » de la part des Italiens⁷⁸. On peut alors envisager le silence sur les camps à l'aune de cette solidarité. Les deux empires qui s'efforcent d'entretenir de bonnes relations, cherchent à démontrer leur bonne foi par le mutisme sur les dérives violentes des politiques coloniales.

L'accueil des réfugiés libyens est aussi envisagé comme une forme de collaboration transimpériale, si bien que les Français finissent par estimer que les Italiens leurs sont redevables. On peut l'observer en octobre 1930, lorsque la presse libyenne condamne la politique française au Maroc. Le consul de Benghazi exprime son incompréhension à l'ambassadeur français à Rome, et pose la question du retrait de ces articles. L'ambassadeur rassure G. Remérand sur la légitimité de l'autorité française à demander de retirer les « allégations calomnieuses » de la presse libyenne. Il rappelle au Consul les milliers de Libyens réfugiés désarmés et internés en territoires français. Il ajoute que « les autorités italiennes dont la tâche s'est trouvée ainsi facilitée, nous ont remerciés à plusieurs reprises notamment par la voix du Maréchal Badoglio, de la cordiale coopération que nous leur avons prêtée en la circonstance. »⁷⁹. Les pouvoirs français estiment donc que les Italiens leur sont redevables de l'aide apportée dans la maîtrise du territoire. Ici, la gestion des flux migratoires est donc envisagée comme une forme de solidarité européenne. On apprend également que, dans le cadre de cette solidarité, les Français peuvent faire preuve de sévérité à l'égard des réfugiés.

⁷⁷ Georges Terver à Aristide Briand, « A. S. de la campagne anti-française à propos des Berbères au Maroc », 6 février 1931, 706PO_1_128, Archives rapatriées du consulat de France à Tripoli de Barbarie. 1693-1960, Centre des Archives Diplomatiques de Nantes.

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ Maurice de Beaumarchais à Gabriel Remérand, « A. S. d'une prétendue collusion entre la France et les Senoussis », 18 octobre 1930, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

Les Français s'assurent de la neutralisation des réseaux de résistance établis sur les deux empires. Les moyens pour y parvenir peuvent prendre la forme d'une résidence surveillée, comme ce fut le cas du chef sanusi de l'oasis de Kufra Muhammad al-Abad au Tchad. Les exilés peuvent également être internés comme en témoigne une correspondance qui indique que les Français ont « désarmé et interné soit en Algérie soit au Soudan, plusieurs milliers de réfugiés tripolitains »⁸⁰. La lutte contre la résistance se pratique donc 'transimpérialement'. C'est une lutte presque commune. Elle prend la forme des camps de concentration en Cyrénaïque, et celle de la surveillance et de l'internement en territoires français pour les exilés qui échappent aux camps.

La fréquence des rapports franco-italiens liés aux migrations participe également à rapprocher les deux pouvoirs. Une correspondance entre le résident de Tunisie et le ministre des Affaires étrangères permet de s'en rendre compte. La correspondance relate la rencontre en octobre 1930, entre un attaché militaire de l'ambassade de Rome - dont nous n'avons pas l'identité - et le maréchal Badoglio. Le militaire italien, largement apprécié des pouvoirs français, rappelle sa motivation et la « nécessité pour la France et l'Italie de trouver un terrain d'entente »⁸¹. Il se félicite à cet égard « des excellents rapports que ses officiers entretiennent avec les autorités françaises de la Tunisie et de l'Algérie le long de la frontière de Tripolitaine ainsi que de l'attitude qu'a observé M. le gouverneur général de l'Algérie lors des opérations italiennes au Fezzan »⁸². Cette rencontre est aussi un moment d'échange d'informations sur l'état des deux colonies. De surcroît, elle permet à cette collaboration de prendre des formes concrètes avec la mise en place d'une ligne télégraphique entre Benghazi et Ben Gardane (est tunisien). Cette ligne de communication est ensuite complétée par l'installation d'un poste à la frontière tunisienne à l'hiver 1931. Il sera tenu par des troupes tunisiennes et tripolitaines.

Finalement, les questions des camps, des frontières et des migrations sont intrinsèquement liées. La mise en place des camps a deux conséquences paradoxales. Elle est à la fois à l'origine d'une forte vague de migration, et à la fois le moyen de contenir la majorité des Cyrénéens sanusis en territoire italien. Les mouvements de réfugiés constituent une source de préoccupation pour les Français, en témoigne les stratégies mises en place, en collaboration ou non avec l'autorité fasciste. Parallèlement, l'entreprise concentrationnaire signe, au moins

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ Maurice de Beaumarchais à Aristide Briand, « Entretien de notre attaché militaire avec le Maréchal Badoglio », 30 octobre 1930, 69_CP_COM_22_1930_1931, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁸² *Ibid.*

pour un temps, l'arrêt des migrations et de l'expansion italienne tant redoutée par la France. Elle peut alors être perçue par la France comme une forme de soulagement. Pour autant, ce soulagement et la solidarité coloniale franco-italienne n'empêcheront pas les Français d'émettre des critiques vis-à-vis de l'empire italien. Ces mêmes critiques sont toutefois mesurées et à envisager à l'aune des relations internationales de l'époque.

2.4. Le regard critique des autorités françaises sur les camps et ses limites

2.4.1. Les critiques de la politique concentrationnaire, une question morale ?

Malgré la censure italienne, les Français sont au fait du projet concentrationnaire engagé en Cyrénaïque. On retrouve fréquemment les termes d'« extermination », de « camps de concentration » et de « déportation » dans les correspondances. De la même manière, les autorités estiment que les Italiens mènent une politique visant à « décimer » la population concentrée. Pour autant, ces termes ne sont pas systématiquement employés dans le cadre d'une critique à l'égard de cette entreprise. Les questions de droits de l'homme ou de la gravité de ces agissements ne sont que rarement évoqués dans les correspondances entre les représentants de l'État. On est plutôt surpris par la neutralité avec laquelle les diplomates et hommes politiques évoquent ces questions. Pour l'historienne, cette neutralité en dit long sur le regard que les Français portent sur les camps. Elle renvoie à ce qu'A.-L. Stoler définit comme les « imaginaires sociaux » des faiseurs de la colonisation. L'historienne s'attache à porter l'attention sur la « forme » des correspondances : le style employé, les tons qui se dégagent des écrits, les éléments répétitifs, ce qui semble être de l'ordre de l'émotion ou d'une posture rationnelle (Stoler, 2009 : 20). Son approche épistémologique des archives en tant qu'objet scientifique, permet ici de questionner la rationalité et parfois le détachement avec lequel les diplomates peuvent traiter des questions concentrationnaires. Ce ton qui se veut neutre, teinte la majorité des correspondances entre diplomates. Neutralité ou connivence idéologique avec les Italiens ? Les deux hypothèses semblent possibles. Souvent, le consul de Benghazi, transmet des informations à Paris, comme une simple prise de pouls de la colonie, un état de fait. Parfois, on détecte clairement une connivence idéologique, voire, une solidarité à l'égard de la politique concentrationnaire. En juillet 1930, G. Remérand dresse le même constat que les Italiens et estime que les autorités fascistes n'auront « raison d'eux qu'en les décimant peu à peu (...) tous

moyens politiques étant voués désormais à un échec certain »⁸³. Les autorités françaises qui regardent ce jeune empire tenter de soumettre ses opposants, adhèrent, pour ne pas dire, justifient le recours à la concentration des résistants. Pourtant, cette forme de solidarité coloniale laisse parfois place à une condamnation de la politique italienne.

On retrouve dans les archives, des critiques portées sur le manque d'humanisme des Italiens. Leurs méthodes de colonisation ou « mesures de rigueur » sont jugées « impitoyables »⁸⁴. G. Terver raconte en 1930 que les « milieux indigènes savent depuis longtemps à quoi s'en tenir au sujet des sentiments des Italiens à leur égard : massacres, pendaisons, emprisonnements, dépossessions et vols voilés au nom d'expropriation, etc... »⁸⁵. Ce sont ces mêmes critiques qui poussent les Français à se dissocier des Italiens. En effet, si les autorités ne dénoncent pas officiellement la politique fasciste, elles cherchent à ne pas y être associées. Cette association pourrait déteindre sur le prestige colonial de l'Empire français, ne serait-ce que par l'idée d'une connivence ou d'une tolérance à l'égard de la violence. R. Triai évoque deux télégrammes que Lucien Saint, résident général de Tunis, envoie à Raymond Poincaré, alors ministre des Affaires étrangères en 1924. Les correspondances traitent de la demande de l'Italie à participer à la Conférence de l'Afrique du nord prévue pour la fin avril 1924. Le Résident général se veut très prudent, et s'oppose très clairement à l'accueil officiel du pouvoir fasciste. Il explique qu'« alors que la situation est loin d'être calme en Tripolitaine (...) Il faut penser aux répercussions qu'aura ce voyage quasi officiel sur l'état d'esprit de nos protégés (...) C'est pourquoi, je me permets d'en signaler les dangers ». Il base précisément son refus sur la politique italienne qu'il critique avec sévérité. Il poursuit en expliquant que « depuis 1922, le comte Volpi a inauguré une répression terriblement cruelle et rendue particulièrement odieuse par certains épisodes où la mauvaise foi et la trahison n'étaient pas du côté des rebelles. C'est à cette politique d'extermination impitoyable que l'Italie veut nous associer moralement en nous compromettant...il nous importe au plus haut point de ne pas tomber dans le piège. » (Triai, 1980 : 84). Les mots de L. Saint sont clairs, la France ne souhaite pas être associée à la « cruauté » fasciste. Ces mots interviennent en 1924, alors même que les campagnes de « pacification » et les épisodes les plus violents n'ont pas encore été

⁸³ Gabriel Remérand à Aristide Briand, « A. S. Arrivée à Benghazi de M. Tuninetti, secrétaire fédéral fasciste pour la Cyrénaïque », 25 juillet 1930, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁸⁴ Gabriel Remérand à Aristide Briand, « Arrivée à Benghazi du Maréchal Badoglio et situation en Cyrénaïque », 3 juillet 1930, 69_CP_COM_22_1930_1931, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁸⁵ Georges Terver à Aristide Briand, « Rapport n° 148 », 25 septembre 1930, 706PO_1_128, Archives rapatriées du consulat de France à Tripoli de Barbarie. 1693-1960, Centre des Archives Diplomatiques de Nantes.

officiellement lancés, et par conséquent que la presse arabe n'a pas encore engagé de virulentes contestations à l'encontre des Italiens. Il précise même que « le musulman, ici, ignore tout de la politique en Tripolitaine ». C'est donc sur une base morale et pragmatique que le Résident refuse que le pouvoir fasciste accède aux territoires français. Cette nécessité de se dissocier de la brutalité italienne fera partie de la stratégie « communicationnelle » de l'État français jusqu'à la fermeture des camps en 1934.

Les archives donnent également à voir des critiques liées à une conception différente de la colonisation entre les deux autorités. Bien que les milieux politiques, coloniaux et la société civile ne connaîtront jamais de consensus sur la question coloniale, on peut toutefois remarquer des grands courants de pensée. On peut faire référence ici à Albert Sarraut, leader du parti colonial et ministre des Affaires étrangères entre 1920 et 1924 puis entre 1932 et 1933. Personnage influent dans le monde colonial, il publie d'abord *La Mise en valeur des colonies françaises*, en 1923, suivi de *Grandeur et servitude coloniales* en 1931. S'il n'est pas connu pour son humanisme à l'égard des colonisés, il développe toutefois une théorie de la valorisation des colonies. Selon lui, la mise en valeur et l'exploitation des potentialités des territoires coloniaux permet à la métropole, autant qu'à la colonie, d'y trouver leur compte. Pour cela, une main d'œuvre capable de participer à ce système vertueux est nécessaire. Ainsi, « pour y parvenir, il faut " préserver la population ", soutenir " la natalité " des autochtones, grâce au progrès de " l'hygiène " et " de l'assistance médicale ", et renforcer " l'instruction " nécessaire à la formation d'ouvriers efficaces. » (Le Cour Grandmaison, 2013 : 161). Finalement, et même si la bonne politique coloniale à adopter est sans cesse sujette à débat, on peut voir que, pour ce ministre des Affaires étrangères, les Italiens font fausse route en causant le décès de milliers de Libyens. À la vue du discours tenu par un leader colonial français, on comprend que les deux autorités ne partagent pas les mêmes objectifs et moyens d'y parvenir. Cette idée est corroborée par les propos du consul de Tripoli à R. Graziani, rapportés dans une correspondance. Lors d'une entrevue, les deux hommes échangent sur leurs méthodes coloniales. Plus tard, le Consul rend compte de la teneur des échanges au ministère des Affaires étrangères. Le Consul réalise alors « l'abîme qui sépare la conception italienne de la conception française en ce qui concerne la politique indigène » (Triai, 1980 : 118). La violence semble être le moyen envisagé par les Italiens pour obtenir la soumission des résistants. Cette vision de la « bonne marche à suivre » pousse les Français à porter un regard condescendant à l'égard de la politique d'extermination employée par les Italiens. Le Consul G. Rémerand explique que, pour isoler les résistants « tous les moyens – dont les plus impitoyables » sont employés. L'unique moyen qu'a choisi l'Italie pour asseoir son pouvoir est de « détruire les rebelles en les décimant

lentement »⁸⁶. C'est cette brutalité qui lui fera dire plus tard que la valorisation et le « repeuplement (...) ser[ont] difficiles »⁸⁷ en Cyrénaïque. En effet, après que l'Italie a maîtrisé le territoire, Gabriel Remérand déclare que « l'absence d'une politique indigène humaine » de la part des autorités italiennes, est le « point noir de cette œuvre [de colonisation] très réussie ». C'est d'ailleurs selon lui, ce qui pourrait limiter les effets de la politique de rédemption engagée par les Italiens qui cherchent à « transformer en associés les ennemis d'hier »⁸⁸. En réalité, les réticences françaises à l'encontre de la politique coloniale italienne sont fréquentes dans les archives. Les Français estiment mener une politique plus humaine et efficace que leurs novices homologues.

Cette idée de valorisation est d'ailleurs partagée par des hommes de gauche. Le Cour Grandmaison fait référence au discours du ministre des Colonies du Front Populaire, Marius Moutet (1936-1938), lors du 50^e anniversaire de la mort de Paul Bert⁸⁹. Après avoir rappelé que tous les hommes de gauche ne sont pas anticolonialistes, il félicite la dissociation faite par Paul Bert entre l'expansion coloniale et la brutalité. Il met en évidence la capacité de la France à rester « fidèle à ses "traditions" et à "ses principes" », et poursuit en affirmant que « la France a donc pris "au sérieux" sa "mission civilisatrice" » (Le Cour Grandmaison, 2013 : 163). En fait, les agents français jugent la politique italienne inefficace et trop coûteuse. Le consul de Benghazi déclare en 1930 que « cette guérilla [qui] (...) avait pris de part et d'autre le caractère d'une lutte sans merci, coûtait cher aux Italiens en hommes et en argent. Elle portait, de plus, atteinte à leur prestige auprès des tribus soumises et de toute la population musulmane. »⁹⁰. Le Consul offre un commentaire assez pragmatique sur les questions militaires et sur le coût financier et humain de cette politique. Les deux empires ne semblent donc pas partager les mêmes stratégies coloniales et c'est sur cette base que nombre de critiques sont émises sur les camps. Finalement, les questions de droit de l'homme ne sont pas mentionnées par les autorités.

⁸⁶ Gabriel Remérand à Aristide Briand, « A.S. article de la "Cirenaica" sur la politique adoptée contre les rebelles », 17 mai 1930, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁸⁷ Gabriel Remérand à Paul Boncour, « A. S. Nouveau port de Benghazi », 29 mai 1933, 69_CP_COM_24_1932_1933, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ Paul Bert (1833- 1886), est l'un des hommes à l'origine de l'école gratuite, laïque et obligatoire sous la III^e République. Homme de gauche et défenseur de la colonisation, il écrit des manuels scolaires ouvertement racistes, et termine sa vie en tant que résident de l'Annam-Tonkin en 1886.

⁹⁰ Gabriel Remérand à Aristide Briand, « Pacification, colonisation, travaux publics en Cyrénaïque pendant l'année 1929 », 6 janvier 1930, 69_CP_COM_36_Senoussi, Affaires politiques, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

La seule mention notable est celle de G. Rémerand qui se contente de signaler que les arrestations ou les exécutions sont issues de « jugements sommaires »⁹¹. On peut donc affirmer que la question des droits de l'homme n'est pas préoccupante pour les pouvoirs français dans le cadre d'une conquête coloniale.

On terminera en évoquant l'inconstance avec laquelle les Français peuvent dénoncer la politique italienne. Tel que nous avons pu le voir, et de façon assez surprenante, il arrive que les mêmes hommes « euphémisent » ou se scandalisent des mêmes faits. On peut certainement lier cette inconstance, à la volatilité des relations latines qui oscillent sans cesse entre rivalité, hostilité et solidarité.

2.4.2. La conjoncture domestique, facteur-limite dans la condamnation de la politique italienne

En parallèle, d'autres éléments viennent limiter l'intensité de la critique française. Trois éléments seront traités ici : le passé et le présent concentrationnaire français, l'état de la conjoncture internationale, et la volatilité de la relation franco-italienne. Ces éléments obligent les autorités à la mesure, et expliquent finalement l'absence de prise de position officielle.

D'abord, les pouvoirs français peuvent difficilement dénoncer une dérive, dont ils ont eux-mêmes été les artisans. En effet, les autorités françaises, mettent en place l'internement administratif, ou du moins sa base légale, dès 1834 en Algérie. Olivier Le Cour Grandmaison signale en outre que ces formes de punitions administratives survivent aux évolutions des régimes politiques en France (Grandmaison, 2007 : 37). En 1858, une disposition autorise l'administration à mettre en camp, toute personne qui participerait à des « intrigues politiques pour créer des difficultés » aux pouvoirs publics. Le droit autorise donc une autorité administrative à prononcé une peine d'emprisonnement. Dans les faits et en droit, ces peines peuvent être indéterminées en termes de durée, de conditions et de lieu de détention. Par ailleurs, comme en Libye, étant donné que la détention n'est pas imposée à la suite d'un procès, les détenus n'ont aucun droit de recours. C'est en ceci que cette disposition *ex lex*, diffère de la détention dite classique et qui opère en France au XIX^e et XX^e siècles. Ces dispositions sont mises en place dès 1834 en Algérie, et sont ensuite appliquées en Afrique occidentale française

⁹¹ Gabriel Remérand à Aristide Briand, « Arrivée à Benghazi du Maréchal Badoglio et situation en Cyrénaïque », 3 juillet 1930, 69_CP_COM_22_1930_1931, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

(1904), et en Afrique équatoriale (1910) (Thénault : 2012 : 177)⁹². Dans le cas du régime fasciste, il s'agit de mettre dans les camps des populations parce qu'elles aident ou participent indirectement à la lutte armée contre l'occupant, ou en sont soupçonnées. Cela fait directement écho à la mesure engagée par Marcel Peyrouton, le résident général de Tunisie en 1934. Celui-ci est à l'origine d'un décret qui permet d'envoyer les Tunisiens dans ce que Félicien Challaye⁹³, qualifie de « véritable camp de concentration », sur simple suspicion de « faits séditieux ». Les Français sont donc soit en mauvaise posture, soit perçoivent les camps comme légitimes tel qu'il a déjà été décrit.

Ce n'est d'ailleurs pas qu'en Cyrénaïque que la France envisage les camps comme un recours efficace. L'historien W. Guéraiche dépeint la même posture des Français face à l'internement mis en place par les Américains aux Philippines⁹⁴. Il pose une question que l'on se pose pour la Libye, à savoir : « Dans la mesure où la France pratiquait des méthodes similaires, comment son ambassadeur à Washington aurait-il pu condamner les États-Unis ? Il se dégage donc une solidarité entre colonisateurs, qui, d'un rivage à l'autre de l'Atlantique, tiennent un discours similaire sur la nécessité de mater les indigènes, au nom du progrès. » (Guéraiche, 2003 : 107). L'historien en vient donc à la même conclusion : les représentants français ne peuvent pas incriminer leurs homologues. D'abord parce qu'ils partagent l'idéologie à la base de l'internement, ensuite parce qu'ils avaient conscience qu'on leur aurait rétorqué qu'ils y avaient également recours. L'argumentaire de l'historien se base sur les correspondances des représentants français dans la région. Jules Cambon, ambassadeur aux États-Unis, avance explicitement que la concentration est un procédé « auquel nous avons dû renoncer en Algérie par esprit de justice, mais qui, il faut l'avouer, fut quelquefois le seul moyen

⁹² Ce type d'internement était également à l'œuvre en Indochine. Comme le précise, l'historienne Sylvie Thénault à la page 177 de *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, Hors Collection (Paris : Odile Jacob, 2012) : « Le principe d'une répression spéciale visant les " indigènes " était largement partagé et appliqué. Cette unité exprime une perception contemporaine des colonies à la charnière des XIX^e et XX^e siècles. Elle nuance l'idée d'une spécificité algérienne. »

⁹³ Félicien Challaye (1875-1967) est un des principaux rédacteurs dans les Cahiers de la Quinzaine de Charles Peggy. Homme de gauche anticolonialiste et pacifiste, il soutient le régime de Vichy, préférant la collaboration à la guerre. Il est aussi l'un des rares hommes de gauche à dénoncer la politique concentrationnaire italienne.

⁹⁴ Cet exemple est doublement pertinent. D'abord parce qu'il s'intéresse au regard que les agents coloniaux ont porté sur une politique concentrationnaire engagée par un empire colonial concurrent. La méthodologie d'approche est donc la même que dans ce présent travail. On comprend d'ailleurs que l'internement - bien que dans une mesure différent - est une pratique coloniale courante. Ensuite, l'étude du regard français sur les Américains aux Philippines rend compte de la posture française sur un autre théâtre colonial que le théâtre nord-africain. Cette recherche permet alors d'identifier les postures immuables qui tiennent de l'imaginaire colonial, plus que de la contingence du théâtre africain. On peut donc identifier les dynamiques structurelles du positionnement français sur la question coloniale et les méthodes employées.

d'action efficace que l'autorité puisse employer en pays barbare » (Guéraiche, 2003 107). Le diplomate permet donc de mettre en perspective ce que l'on observe en Cyrénaïque. De manière simultanée, une dimension morale émane de la critique des camps, mais celle-ci est vite rattrapée par l'idée que les camps sont les seuls moyens efficaces pour établir une autorité. Ainsi, il est difficile pour la France de dénoncer les camps où qu'ils soient. Cet historique français est d'ailleurs instrumentalisé par les pouvoirs fascistes qui coupent l'herbe sous le pied de toute potentielle condamnation de leur politique. On se retrouve dans une situation dans laquelle les deux empires s'accusent mutuellement de recourir à des pratiques indignes. On tombe dans ce qu'on pourrait appeler le « discours de la paille et de la poutre ». Cette expression se retrouve dans de très nombreux journaux français et italiens. C'est le titre d'un article de *L'évolution algérienne et tunisienne* en 1931⁹⁵. Dans ce numéro, l'article qui suit s'intitule « Tous les musulmans français ne sont pas dupes des mensonges des agents provocateurs de l'Italie. » La propagande italienne semble chercher à abîmer la réputation française en ne passant pas seulement par les journaux nationaux ou libyens, mais également arabes et berbères dans les colonies françaises. Ceux-ci font fréquemment écho au passé violent de la France qui fait preuve d'hypocrisie quand elle évoque les dérives violentes de l'Italie.

Dans un second temps, l'état de la conjoncture européenne et internationale, oblige les Français à de la prudence et de la retenue diplomatique à l'égard des autres empires. D'abord, tel que nous les avons décrits, les relations avec l'Italie sont très fragiles. L'Italie fait savoir qu'elle estime être la souveraine légitime de nombreux territoires qui sont alors sous administration française. Nous avons jusqu'alors fait référence au Tibesti, Borkou, à la Tunisie et à la Corse. Le pouvoir fasciste se montre de plus en plus provocateur et affiche plus explicitement son 'nouvel irrédentisme'. Les milieux coloniaux d'Afrique du nord (presse et autorités) qui côtoient de plus près l'expression de l'expansionnisme italien, sont d'ailleurs plus inquiets et plus irrités que les milieux parisiens. Les représentants français du protectorat tunisien déplorent le manque d'intérêt, ou tout du moins, de crédit que les ministères accordent à l'affirmation croissante du nationalisme fasciste dans la région. En mai 1929, un explosif éclate dans le consulat général italien de Tunis. Dès les premiers instants, beaucoup pensent aux faits d'antifascistes. À la suite de cet événement, des milliers d'Italiens se retrouvent devant le bâtiment de la Résidence française, hurlant « A bas la France ». Cet incident oblige le consul italien C. Barduzzi et le résident général François Manceron à se rencontrer. En Afrique du nord, Italiens et Français se renvoient la responsabilité de ces débordements. *Le Bulletin du*

⁹⁵ « La paille française et la poutre italienne », *L'évolution nord-africaine*, 27 janvier 1931.

Comité de l'Afrique française déplore le manque de considération des ministères parisiens. On peut y lire : « Où veut-on en venir en Tunisie ? À force de brandir des torches allumées (...) on finira un jour ou l'autre par mettre le feu à la maison. Oublie-t-on à Paris que les Français ne sont pas seuls en Tunisie ? (...) Nous le répétons aujourd'hui en suppliant le gouvernement français de mettre en Tunisie l'ordre qui convient. »⁹⁶. La fracture qui se creuse entre Paris et le Nord de l'Afrique à l'égard de l'Italie est évidente. *L'Avvenire di Tripoli* répond quelques jours plus tard que la France est l'instigatrice de cette intrusion dans leur consulat. En réalité, ces appels témoignent, et sont représentatifs de nombreux articles du *Bulletin*. La revue expose fréquemment la montée des tensions franco-italiennes, en Tunisie notamment. On comprend alors que les périodes de bonne entente franco-italienne constituent plus une exception que la règle elle-même. On lit l'état de la relation dans l'enthousiasme qui naît du changement de gouverneur en Libye, et de l'arrivée du maréchal Badoglio en 1929. Cette dernière est perçue par les Français comme une potentielle source d'amélioration des relations avec le Royaume. Dès son arrivée, L. Saint, alors à la tête du protectorat tunisien, lui envoie un télégramme de félicitation. Son successeur F. Maceron fait de même⁹⁷. On l'invite à différents événements, ce qui détonne avec l'interdiction d'assister à la Conférence d'Afrique du Nord opposée à Volpi quelques années plus tôt. B. Mussolini lui-même aurait déclaré que P. Badoglio était le plus francophile des Italiens. Toutefois, cette francophilie sera de courte durée et les tensions reprennent de plus belle.

De plus, les tensions franco-italiennes à l'échelle nord-africaine se lient et se superposent aux frictions sur le continent européen. Un rapport de l'État-major de l'Armée illustre bien l'idée que les colonies sont un terrain de luttes européennes en marge des métropoles. Il est écrit que « la concurrence impériale entre les diverses politiques occidentales en Afrique est à son apogée (...) la lutte politique en Afrique a cessé d'être coloniale, elle est devenue internationale et intéresse l'équilibre européen »⁹⁸.

Pourtant, malgré ces appels du Nord de l'Afrique, une majorité des hommes d'État français sont concentrés sur le continent. Les conflits nord-africains, même en territoires français, passent dans une certaine mesure au second plan des préoccupations. Le contexte entre 1929 et 1931 est à quelque chose près celui qui a été décrit plus haut – crise économique et sociale,

⁹⁶ « Les Italiens en Tunisie », *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, mai 1929, 231-34.

⁹⁷ « Possessions italiennes. Le départ du général de Bono et l'arrivée du maréchal Badoglio. », *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, février 1929, 95-98.

⁹⁸ Rapport de la section du renseignement de l'État-major de l'Armée, « L'expansion italienne en Afrique », février 1926, 1AFFFOL_80_d_1, Archives Nationales d'Outre-Mer d'Aix en Provence.

maintien de la question allemande. Les tensions à l'échelle nationale et européenne ne cessent de monter en intensité. Finalement, quand les pouvoirs ou les citoyens français regardent par-delà les frontières de l'hexagone, c'est davantage pour se concentrer sur leurs propres colonies. L'année 1930 marque le centenaire de l'occupation française de l'Algérie et de nombreuses manifestations sont à l'ordre du jour. Elles ont pour but de célébrer la victoire française, mais aussi de continuer à développer l'intérêt de l'opinion publique pour l'Empire. Ch.-R. Ageron explique que l'initiative vient d'André Tardieu. Il s'attache à ce que la priorité du *Comité de propagande du centenaire de l'Algérie* soit « avant tout à informer l'opinion métropolitaine » (Ageron, 1990 : 49). Ainsi, tout au long de l'année 1930, les Français sont submergés de projections cinématographiques, affiches, coupures de journaux et émissions radios sur la question impériale. Ce sont aussi des années de préparation de la future exposition coloniale qui est prévue de longue date mais dont l'organisation se précise. Parallèlement, les pouvoirs font face à une remise en question croissante de leur autorité. C'est cette dimension sera décrite au chapitre suivant. Ces activités commémoratives sont donc un élément de plus qui détourne les agents coloniaux de la condamnation des camps.

3. Chapitre 3 : De la mort d'‘Umar al-Mukhtar à la fin des camps (1931 – 1934)

3.1. La mort d'al-Mukhtar : un soulagement pour les pouvoirs français ?

3.1.1. Ambiguïté de la posture française sur l'exécution du leader

3.1.1.1. La capture et la pendaison d'‘Umar al-Mukhtar

La mort d'‘Umar al-Mukhtar marque un tournant dans la « pacification » cyrénéenne. L'homme qui fut souvent comparé à l'Émir Abdel Kader¹ ou au leader marocain Abdel Krim², est en effet le plus haut représentant de l'autorité sanusi en Cyrénaïque. La légitimité de leader repose à la fois sur son savoir religieux, son contact permanent avec Muhammad Idris exilé en Égypte et sur le prestige dont il est auréolé du fait de ses années de résistance. C'est sur cette légitimité que repose son statut de chef militaire et de meneurs des opérations. Les sources donnent d'ailleurs à lire la confiance que les résistants cyrénéens lui portent jusqu'à son décès. L'homme fréquemment décrit comme l'« âme de la résistance »³ est perçu par les Français et les Italiens comme la pierre angulaire de la lutte anticoloniale⁴. Ce sont toutes ces raisons qui poussent les

¹ Savant musulman, éduqué dans la Qadiriyya, Abdel Kader al-Djizaïri (1808-1883) est un symbole de la lutte contre l'avancée française en Algérie. Il prend la tête d'une confédération de tribus à l'ouest algérien à seulement 25 ans. En France, il est une figure particulièrement ambivalente. Il est et fut tout à la fois un « ennemi fanatique » et un « ami de la France, admiré pour ses valeurs universelles » (Kebache, 2009 : 35). Le traité de Tafna (1837) lui donne l'administration d'une partie de l'ouest algérien jusqu'à que les violations du traité de la part des Français le pousse à reprendre les armes. Il finit par se rendre quand le pouvoir marocain voit en lui une menace, et est mis sous résidence surveillée à Amboise en France. Il y lit des liens avec Napoléon III (Ait Dahmane et Belaid, 2022 : 6). Il est finalement autorisé à quitter la ville en 1852 et terminera sa vie à Damas. L'ambivalence du regard que les Français et Européens portent sur lui, que l'on retrouve également dans le regard porté sur 'Umar al-Mukhtar, se lit sur la médaille offerte à l'Émir sur ordre de Napoléon III. Il y est noté : « Il a tenu en échec l'une des plus puissantes nations de la terre pendant 14 ans, son histoire est celle de nos revers et de nos succès en Afrique... À l'avant on lit : Émir de l'Afrique du nord, Défenseur de la nationalité arabe. » (*Ibid.*).

² Abdel Krim al-Khattabi (1882-1963) est le leader des tribus berbères qui maintiennent leur résistance à l'autorité française au Tifalelt, région de l'est marocain.

³ Aristide Briand à M. De Witasse, « A. S. Capture du chef des rebelles de Cyrénaïque », 23 septembre 1931, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁴ Ses exploits et son courage feront de lui une figure du nationalisme libyen et arabe. Sous l'occupation des Alliés, le principal mouvement nationaliste reprendra son nom, le Club 'Umar al-Mukhtar. Sa figure reste centrale dans la lutte vers l'indépendance, et même après l'indépendance. Ce point sera détaillé dans le chapitre 3, mais il est important de noter qu'il incarnera un symbole de la lutte anticolonialiste dans de nombreux pays arabes. Sa figure

agents coloniaux italiens et français à croire que sa capture mènerait à la fin de la résistance tel que nous le verrons.

Il naît en 1862 à al-Batnan en Cyrénaïque. Il grandit dans la confrérie et suit dès son jeune âge les enseignements de la Sanusiyya. Il étudie ensuite la science de l’Islam au plus haut niveau dans les *zawiya*-s de Jaghub et Janzub. C’est du vivant d’al-Mahdi (fils héritier du fondateur) qu’il intègre le commandement de la Sanusiyya, et qu’il combat les Français au Tchad au moment des affrontements franco-sanusi. Il rencontre ensuite les Italiens lors de la guerre italo-ottomane puis italo-libyenne. Après l’exil d’Ahmad Sharif et de Muhammad Idris, puis de la capture de Muhammad al-Rida (frère de Muhammad Idris) en 1928, il devient la plus haute autorité sanusi en Cyrénaïque⁵. Chef religieux et militaire des tribus les plus réfractaires, puis des dernières tribus libres concentrées dans le sud de la région, il échappe au pouvoir colonial durant plusieurs années et même au moment de l’instauration des camps de concentration. À soixante-neuf ans en 1931, il est à la tête de plusieurs milliers hommes, et est l’intermédiaire entre Muhammad Idriss resté en Égypte et la résistance armée en Cyrénaïque qu’il coordonne (Boggero, 2007 : 434). Le chef libyen est connu des Français. On retrouve des correspondances le concernant dès 1929. Certaines sources laissent même à penser qu’il est déjà connu avant cette date. Les Français suivent attentivement l’évolution des négociations en 1929, puis relatent sa capacité à fuir les Italiens. On fait parfois référence aux « partisans d’Omar al-Mokhtar »⁶, aux « contingents d’Omar al Mokhtar »⁷ ou au « principal lieutenant d’Omar al-Mokhtar »⁸. Il est rarement décrit pour lui-même, mais plutôt au travers de son statut de chef de guerre. Jusqu’à la veille de sa capture qui n’intervient qu’en septembre 1931 (voir Illustration n°2), il n’est pas au centre des correspondances, et semble même être un personnage secondaire pour les Français.

est également récupérée par le régime de M. Qadhafi, en étant isolée de son affiliation à la Sanusiyya. Il sera même une des figures apparaissant dans des manifestations de 2011 (Jakob, 2020).

⁵ Kraiss Jakob, « Al-Mukhtār, ‘Umar’ », in *Encyclopaedia of Islam*, s. d.

⁶ Gabriel Remérand à Aristide Briand, « A.S. article de la “Cirenaica” sur la politique adoptée contre les rebelles », 17 mai 1930, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁷ Gabriel Remérand à Aristide Briand, « A. S. Réaction des rebelles contre les mesures de désarmement et de répression », 31 mai 1930, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁸ Gabriel Remérand à Aristide Briand, « Les événements de Cyrénaïque au cours de l’été 1930 », 25 septembre 1930, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.



Illustration n°2 : ‘Umar al-Mukhtar capturé par les Italiens⁹.

En réalité, la mise en place des camps ne permet pas de mettre totalement fin à la résistance. Un certain nombre de *dur* (camps de combattants) sont encore hors de contrôle des Italiens, toutes sous le commandement d’‘Umar al-Mukhtar. Ces combattants continuent, bien que dans une moindre mesure, de s’approvisionner à la frontière égyptienne, et se maintiennent à Kufra, plus au Sud. C’est donc pour supprimer ces derniers bastions de soutien que R. Graziani, après avoir évacué les (semi)nomades de la région du Jabal, fait de la frontière avec l’Égypte une de ses priorités. C’est lui qui est à l’initiative de la construction d’un mur à la frontière égypto-libyenne. Les travaux de construction de ce qui était alors appelé les « barbelés frontaliers », sont entamés à la mi-avril de l’année 1931. Ils prennent fin le 11 septembre de la même année. Si le coût total de dix-neuf millions de lire est énorme pour l’époque, et comparativement à ce qui avait été investi jusqu’alors en Libye, les Italiens ont largement eu recours à la main d’œuvre issue des camps. Les internés étaient pour eux le moyen de réduire au maximum les coûts de construction. Afin d’assurer l’étanchéité de la frontière, celle-ci est complétée par des postes de surveillance à différents points du Nord au Sud. Trois grands postes/ redoutes, dont celui d’Amseat/ Umm Saad, d’Esc-Scegga¹⁰ et de Jaghbub

⁹ Encyclopedia of Islam. Vol. 3, ‘Umar al-Mukhtār when he was captured by Italian soldiers on 15 September 1931, s. d., Public domain. https://referenceworks.brillonline.com/entries/encyclopaedia-of-islam-3/al-mukhtar-umarCOM_40435?s.num=1&s.f.s2_parent=s.f.book.encyclopaedia-of-islam-3&s.q=sanusiyya.

¹⁰ La ville ou le village auquel fait référence C. Di Sante dans son article, « La « pacification » italienne de la Cyrénaïque (1929-1933) »(2022), n’a pas pu être identifiée. L’historien garde dans son étude les appellations italiennes et malgré une recherche dans les sources primaires et secondaires, il n’a pas été possible d’identifier le nom arabe de la localité qu’il cite dans son travail.

balisent la démarcation. Six autres postes de plus petite taille renforcent ces premiers dispositifs à la frontière. Enfin, les liaisons entre les postes se font d'une part, par le biais d'une ligne téléphonique, et d'autre part, grâce à trois terrains d'aviation construits à cet effet. L'ampleur de cette infrastructure permet donc de corroborer l'idée que le passage frontalier constitue un enjeu tout aussi important que les camps pour « pacifier » la Cyrénaïque.

Ainsi, isolés de l'aide intérieure et extérieure, les derniers résistants qui subsistent en dehors des camps, se retrouvent vite obligés de s'approcher des infrastructures concentrationnaires et des bases italiennes, augmentant le risque d'être capturés. C'est ce qui arrive. Après avoir été aperçu quelques jours auparavant, O. al-Mukhtar se fait capturer le 9 septembre 1931. Son procès a lieu le 15 septembre, et le 16, il est pendu devant 20 000 internés dans le camp de concentration de Suluq. Sa pendaison « publique », est une volonté de P. Badoglio. Elle est supposée être un avertissement pour les hommes encore libres. C'est également une forme de triomphe pour l'autorité fasciste qui est venue à bout d'un, si ce n'est du, résistant le plus célèbre de la région. À la suite de sa capture, ses hommes tenteront de s'enfuir en Égypte : 280 d'entre eux sont pourchassés et tués avant de parvenir à la frontière égyptienne.

3.1.1.2. Une posture française entre solidarité, condescendance et compassion

Les autorités françaises suivent avec attention la capture du chef de la résistance. Les agents coloniaux connaissent le statut d'Umar al-Mukhtar qu'ils qualifient « d'âme de la résistance »¹¹ et de « chef le plus marquant »¹². Comme les Italiens, ils supposent que sa mort mettra fin à la résistance en Cyrénaïque. Les archives françaises permettent de réaliser l'ampleur de sa mort en Libye. Un rapport du consul de Benghazi affirme qu'« une foule considérable (...) s'écrasait (...) dans l'enceinte lorsque s'ouvrit l'audience » publique¹³. Cette foule, dont il est question dans les archives françaises, donne la mesure de la stature du personnage. Le traitement médiatique de sa mort, qui sera abordé dans le chapitre suivant, est considérable. On fait écho à sa mort dans de nombreux médias français, italiens mais également à l'échelle internationale. Umar al-Mukhtar acquiert à sa mort le statut de martyr. L'historien

¹¹ Aristide Briand à M. De Witasse, « A. S. Capture du chef des rebelles de Cyrénaïque », 23 septembre 1931, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

¹² Gabriel Remérand et Aristide Briand, « A. S. Capture, jugement et exécution d'Omar-el-Moukhtar, chef de rebelles de Cyrénaïque », 18 septembre 1931, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

¹³ *Ibid.*

Marci Boggero¹⁴ identifie différents éléments qui « font » un martyr. Un martyr doit être reconnu et promu comme tel après avoir mené une lutte perçue comme héroïque (Boggero, 2007 : 440). La lutte d'U. al-Mukhtar et l'écho qu'elle obtient dans le monde musulman, ne font aucun doute sur son statut. Un film de Moustapha Akkad lui sera même consacré en 1982, *Le Lion du Désert*, dans lequel 'Umar al-Mukhtar est incarné par le célèbre acteur Anthony Quinn. Il est longtemps interdit en Italie, et en 2007 encore, il « ne peut être vu en Italie qu'avec une autorisation spéciale » (Boggero, 2007 : 439). Par ailleurs, s'il est devenu un symbole de lutte des opprimés « en Afrique et en Asie, et dans le monde arabe en particulier » après sa mort, il était déjà célèbre à travers le monde de son vivant (Boggero, 2007 : 440). Sa mort aura d'ailleurs des répercussions concrètes dans les possessions françaises. Un délégué à la résidence générale de Tunis, dont l'identité est inconnue, informe É. Herriot, de la présence de Tripolitains et de Tunisiens lors d'une cérémonie de commémoration¹⁵. Il n'est donc pas surprenant que les autorités des deux empires, suivent avec attention la réaction des Musulmans de Libye et d'ailleurs sur la question.

Comme déjà énoncé, les Français prennent la mesure de la stature du leader, et n'ignorent pas les « Musulmans [qui], à l'étranger, ont si violemment réagi après l'exécution d'Omar al-Mokhtar et le transfert forcé de près de cent mille êtres humains »¹⁶. Pour autant, on distingue différents niveaux d'interprétation de cet épisode selon les échelles du pouvoir. Globalement, les autorités considèrent que son décès portera atteinte à la résistance du fait de son statut de chef de guerre et religieux. La résistance a été abimée « par le haut » et perd donc en capacité d'organisation et de fédération. A. Briand, ministre des Affaires étrangères, transmet l'information à l'ambassadeur français à Rome seulement quelques jours après son décès. Il estime que sa capture « ne laisse aucun doute sur la fin prochaine de toute rébellion »¹⁷. Le propos du consul de Benghazi se veut plus mesuré puisqu'il suppose que « l'avantage le

¹⁴ Boggero, M. (2007). Omar El Mokhtar : formation de la mémoire et cas du groupe insurrectionnel du même nom. *Afrique contemporaine*, 223-224, 433-460. <https://doi.org/10.3917/afco.223.0433>.

¹⁵ Le ministre Plénipotentiaire Délégué à la Résidence Générale de la République Française à Tunis à Édouard Herriot, « Anniversaire de la mort d'Omar El-Mokhtar », 22 octobre 1932, Centre des Archives Diplomatiques de Nantes.

¹⁶ Georges Buffaittrille et Édouard Herriot, « Politique d'indulgence à l'égard des indigènes en Tripolitaine », 8 août 1932, 69_CP_COM_24_1930_1931, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

¹⁷ Aristide Briand et Maurice de Beaumarchais, « A. S. Capture du chef des rebelles de Cyrénaïque », 23 septembre 1931, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

plus sérieux (...) est la dissension probable »¹⁸ qui peut s'opérer entre les chefs et tribus restants. Il présage que la rivalité au sein de ces derniers accélèrera leur perte. G. Remérand semble donc accorder peu de crédit à la politique italienne. Dans une forme de condescendance à l'égard des Italiens, il se veut prudent. Cette forme de paternalisme français à l'égard d'une puissance coloniale plus jeune, ne constitue pas une exception dans l'empire français. Les phénomènes que nous avons déjà décrits se maintiennent après 1931. Quand les Italiens engagent la construction du mur de barbelé, pendant frontalier de la politique concentrationnaire, les Français le pensent inutile. Ils n'adhèrent pas à cette entreprise mais se gardent de le partager aux Italiens, pour ne pas abîmer la bonne entente avec leurs homologues fascistes. Ils regardent avec une forme de condescendance le jeune empire expérimenter de nouvelles politiques auxquelles ils ne croient pas. Dans une lettre à A. Briand, le consul de Tripoli, M. Boucoiran affirme s'être « naturellement abstenu de donner à cet officier [son] sentiment sur l'inefficacité probable d'une pareille barrière dressée en zone désertique ». Il préfère rester courtois parce qu'« il faut noter en l'espèce cette atmosphère de sympathie et essayer d'en tirer le meilleur parti possible »¹⁹. On retrouve également le même paternalisme dans d'autres théâtres coloniaux. W. Guéraiche fait état de la condescendance française à l'égard des Américains qui « pacifient » les Philippines à la toute fin du XIX^e siècle. L'historien indique que, « nonobstant cette solidarité, les diplomates français n'en sont pas moins condescendants avec un pays pour lequel la colonisation est une "science nouvelle " » (W. Guéraiche, 2003 : 107). À l'image des propos d'A. Briand sur la politique italienne, le consul français « G. de Bérard explique dans son rapport de janvier 1899 que, seuls les faits permettront de juger leur façon de procéder » (*Idid.*).

Les autorités françaises ne sont pas les seules à faire un parallèle entre les politiques coloniales françaises et italiennes. La presse étrangère questionne également les méthodes italiennes. Les journaux d'Égypte et de Syrie opposent « l'immense générosité avec laquelle la France a pardonné à Abd-al-Krim, aujourd'hui prisonnier à la Réunion, à l'immense perfidie de l'Italie qui, après avoir capturé Omar el Mouktar, l'a jugé et pendu »²⁰. Le *Giornale d'Italia*,

¹⁸ Gabriel Remérand et Aristide Briand, « A. S. Capture, jugement et exécution d'Omar-el-Moukhtar, chef de rebelles de Cyrénaïque », 18 septembre 1931, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

¹⁹ Maurice Boucoiran à Aristide Briand, « Prise de contact avec les autorités locales », 5 novembre 1931, 706PO_1_128, Archives rapatriées du consulat de France à Tripoli de Barbarie. 1693-1960, Centre des Archives Diplomatiques de Nantes.

²⁰ Maurice de Beaumarchais à Aristide Briand, « A. S. Omar el Mouktar », 20 octobre 1931, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

journal colonial italien publié en Libye, répond par un article intitulé « Imprudentes comparaisons » dans lequel il réfute l'idée que l'Italie mène une politique plus sévère que celle des Français²¹.

Pour en revenir aux autorités françaises, la condescendance laisse parfois place à une solidarité coloniale à l'égard des Italiens. Les agents coloniaux français partagent la vision que les Italiens se font d'Umar al-Mukhtar. Le consul de Benghazi le qualifie dans la correspondance citée plus haut, de « vieillard fanatique » à la tête d'un « groupe de dissidents irréductibles qu'il faudra soumettre par la force ou réduire par la faim »²². On retrouve de nouveau la *légende noire*. Les Français justifient la violence avec laquelle les Italiens ont pourchassé puis fusillé les dissidents jusqu'à la frontière, autant que la pendaison du chef de la résistance. On peut refaire référence ici au *syndrome de sécurité* de D. Moses, ou encore faire appel au concept de *banality of evil* d'Hannah Arendt. Tous deux permettent de mettre en perspective, dans le contexte contemporain, la perception française de telles pratiques. D. Moses permet ici de comprendre que, l'internement, la mise en place de barbelés à la frontière et la brutalité, se lisent à l'aune de l'obsession des empires coloniaux quant à la sécurité et à la pacification de leurs territoires. Les Français comprennent la pendaison d'al-Mukhtar. En ce qui concerne l'idée d'Hannah Arendt que D. Moses mobilise, il explique que l'époque et le contexte de montée des nationalismes et de l'hypersécurisation, amène à une banalisation des comportements violents. Les travaux de D. Moses et H. Arendt permettent ici de comprendre que les autorités françaises se soient davantage questionnées sur les répercussions sécuritaires de la pendaison du leader, plutôt que sur sa dimension morale.

Cette dimension sécuritaire se mesure notamment à la longueur du rapport que G. Remérand transmet à A. Briand une semaine après l'exécution d'U. al-Mukhtar²³. En effet, après avoir envoyé, le jour même, la nouvelle au ministre des Affaires étrangères, le Consul, complète ses informations dans un rapport de dix pages. Il y expose dans de plus amples détails, et quasiment heure par heure, l'arrestation, la pendaison du chef, et sa réception dans les rangs italiens et libyens. On y retrouve ce que W. Guéraiche décrit comme une « solidarité à l'égard du pouvoir en place » (Guéraiche, 2003 : 107) quand le consul de Benghazi explique que « les

²¹ *Ibid.*

²² Gabriel Remérand à Aristide Briand, « La situation politique de la Cyrénaïque au début de l'année 1931 », 3 février 1931, 69_CP_COM_22_1930_1931, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

²³ Gabriel Remérand et Aristide Briand, « A. S. Capture, jugement et exécution d'Omar-el-Moukhtar, chef de rebelles de Cyrénaïque », 18 septembre 1931, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

Italiens sont dans le cas d'entrevoir la pacification définitive (...) et de prévoir comme prochaine l'ère, tant attendue, de sa mise en valeur totale. ». Les Italiens sont finalement parvenus à maîtriser ce « vieillard fanatique » qui leur échappait jusque-là et qui, à la lecture des correspondances, constituait une entrave à la valorisation de la colonie. On peut également comprendre que la France s'associe à la satisfaction de l'Italie parce qu'elle se sent investie d'une cause commune : la mission civilisatrice. Dans les manuels scolaires de l'époque, cités par l'historien Pascal Clerc, on lit que la France estime qu'elle « a repris la mission pacificatrice de Rome » (Clerc, 2021 : 202)²⁴. Cette mission est perçue comme une continuité historique. Ainsi, la « pacification » italienne au travers des camps, n'est qu'une partie de la mission commune qui incombe aux empires. Les Français frôlent même l'admiration. En effet, quelques temps après la capture du chef de la résistance, on pouvait lire l'ambassadeur français à Rome louer la « brillante action d'encerclement » des soldats fascistes²⁵.

Cependant, comme aux Philippines, cette solidarité à l'égard des autorités coloniales, est perceptible également à l'égard des colonisés. À la suite de la mort d'Umar al-Mukthar, les autorités adoptent une posture similaire à celle qui est identifiable à l'égard de résistants philippins face au pouvoir américain. Le Consul en poste en Asie et le reste de ses agents coloniaux « se sentent solidaires des insurgés dont ils comprennent les motivations, voire, les justifient » (Guéraiche, 2003 : 105). En Cyrénaïque, on peut lire dans un rapport du consul français de Benghazi, une forme de compassion pour ces résistants « désagrégés, sans chefs, affamés et incessamment pourchassés (...) des isolés qui font chaque jour leur soumission ou sont exterminés »²⁶. Dans cette même correspondance, G. Remérand salue le « courage admirable » de ceux qui « moururent couverts de blessures et le fusil brûlant au poing ». Le représentant français porte un regard d'admiration pour la lutte, mêlé à une forme d'empathie au regard de ce qu'ils subissent des Italiens. Il expose d'ailleurs clairement la politique italienne de soumission ou d'extermination. Cette compassion est rare dans les archives. Elle témoigne toutefois de la limite de l'idéologie coloniale. Malgré une évidente formation de l'esprit, on peut parfois apercevoir un regard d'être humain à être humain, dénué de l'ethnocentrisme

²⁴ Cette citation est issue du manuel d'Henri Boucau, Jean Petit, Armand Leyritz, *Nouvelle collection Jean Brunhes. Géographie. Classes de troisièmes classique et moderne. La France métropolitaine et l'Union française*, Paris, Hatier, 1948, p. 234.

²⁵ Maurice de Beaumarchais, « Télégramme à l'arrivée », 15 septembre 1931, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

²⁶ Gabriel Remérand à Aristide Briand, « A. S. agonie de la rébellion en Cyrénaïque », 14 janvier 1932, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

auquel les Européens sont formés depuis des décennies. Ce regard porté est évidemment plus surprenant de la part d'un agent colonial, et ce, même s'il apparaît anecdotiquement.

En définitive, la capture du chef de guerre, figure religieuse et cœur de la résistance, n'échappe donc pas à la perception française. Le même regard contradictoire est identifiable, à mi-chemin entre une solidarité coloniale, une forme de condescendance et de compassion à l'égard des colonisés. Ces trois dimensions s'intègrent toujours dans le cadre de la rivalité impériale en toile de fond.

3.1.2. L'exécution d'Umar al-Mukhtar, la fin des camps de concentration en Cyrénaïque ?

Début 1932, le maréchal P. Badoglio annonce officiellement la « pacification » de la Cyrénaïque. G. Remérand profite « de cette occasion pour lui adresser [ses] félicitations pour l'anniversaire de la prise de Coufra et pour la pacification de la colonie. »²⁷. Au ministre des Affaires étrangères, le Consul se permet toutefois de préciser qu'« il reste cependant encore, à l'intérieur du pays, quelques individus armés, (...) qui vivent de brigandage » et relativise donc l'air victorieux des Italiens. La critique n'est en outre jamais vraiment loin de la solidarité quand il précise au ministre, que ces rebelles « n'ont rien à espérer de la clémence des Italiens ». Il prend l'exemple de Cyrénéens qui, n'ayant pas dénoncé un ravitaillement survenu dans leur village par des rebelles, « ont été rassemblés au nombre d'environ 500 et envoyés par bateau dans un camp de concentration de Syrtique »²⁸. On comprend donc que, malgré l'annonce du pouvoir fasciste, les camps sont toujours en place. Toutefois, c'est le début de la fermeture de certains camps. Le premier camp fermé est celui d'al-Aghaïla en avril 1932. Une partie des internés regagnent progressivement leurs territoires d'origine. Les différentes tribus qui vivaient autrefois ensemble et qui furent dispersés par les pouvoirs italiens, peuvent enfin se retrouver²⁹. Elles restent néanmoins sous surveillance étroite (J.-M. Abun Nasr, 1986 : 401). D'autres internés, notamment des *shaykhs* sanusis, ou les résistants les plus engagés, ne sont pas libérés, mais exilés dès 1932. C'est le cas de la majorité des internés d'al-Aghaïla, enfermant ceux que les Italiens identifient comme les plus dangereux (Di Sante, 2008 : 489).

²⁷ Gabriel Remérand à Pierre Laval, « A. S. Anniversaire de l'occupation de Coufra et la fin de la rébellion en Cyrénaïque. », 27 janvier 1932, 69_CP_COM_36_Senoussi, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Ce ne sera pas le cas pour tous les internés. Une partie, libérée dans les années suivantes, sera sciemment réintégrée dans une autre région que leur région natale, habitée par les colons.

En ce qui concernent le reste des camps, les Italiens souhaitent d'abord en faire des villages et y maintenir les internés. Les autorités pensent avoir, sinon pouvoir, sédentariser les populations enfermées. Par ailleurs, R. Graziani présente le maintien des camps comme un choix et un devoir « humanitaire », alors même que l'Italie a déclaré la Libye pacifiée. Il justifie le maintien des camps par la peur d'une révolte des internés une fois libérés, ou de l'éclatement d'une guerre civile. L'historienne Eileen Ryan indique que c'est en réalité pour développer ou continuer à développer les projets d'agriculture, que les internés sont maintenus dans les camps (Eileen Ryan, 2015 : 235). Les archives françaises confirment le maintien des camps jusqu'en 1933. L'une des rares références à la politique concentrationnaire italienne après 1932 est une note³⁰ de G. Remérand, en janvier 1933. Le Consul informe Paris de leur maintien et ajoute une critique explicite de la politique italienne. Dans cette note qu'il envoie au ministre des Affaires étrangères, Joseph Paul-Boncourt, il rappelle avoir « décrits en leurs temps » la violence des moyens employés par les Italiens pour obtenir la pacification. Il indique ensuite que la « violence (...) n'est pas un vain mot » pour qualifier ces agissements. Une forme de compassion semble émaner au début de la note quand le Consul explique que la rébellion fut « frappée au cœur par la capture et l'exécution d'Omar-El-Moukhtar ». Cette empathie se lit également dans les termes employés pour décrire la réception de cette capture par la résistance. Les derniers combattants auraient été « désorientés et découragés par la mort de leur chef », ils furent « traqués sans merci ». Le Consul signale ensuite que les derniers résistants pris les armes à la main étaient alors rendus à leur famille, exécutés ou renvoyés dans les camps de concentration. Outre qu'elles donnent la preuve du maintien des camps en ce début d'année 1933, les sources les associent à une forme d'injustice. On peut relativiser cette critique qui intervient début 1933 puisqu'on retrouve dans la même correspondance, des éloges de la valorisation italienne de sa colonie, qui passe en partie par les camps. Ces critiques ont donc une portée limitée puisque l'entreprise concentrationnaire ne semble plus, en soi, constituer une véritable question. Par ailleurs, si les autorités mentionnent parfois la fermeture ou le maintien de certains camps, les occurrences ou les commentaires sur ceux-ci sont moins fréquents.

Les Italiens décident finalement de dissoudre les camps³¹. La littérature secondaire fournit différentes raisons qui expliquent leur fermeture. Tout d'abord, la libération

³⁰ Gabriel Remérand à Joseph Paul-Boncourt, « A. S. Situation de la politique de la Cyrénaïque au début de 1933 », 9 janvier 1933, 69_CP_COM_24_1930_1931, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

³¹ Parallèlement, quand les Italiens ferment les camps, les *zawiya*-s sanusis sont soit détruites, soit utilisées comme postes militaires étant donné qu'elles se situent sur des places stratégiques (J-M Abun Nasr, 1986 : 402).

des internés permet de fournir une main d'œuvre à bas coût pour les colons italiens qui se sont installés et/ou ont créé des fermes ou des exploitations agricoles pendant la période d'internement³². Ensuite, les Italiens souhaitaient se libérer des coûts de fonctionnement des camps afin de les réallouer à la valorisation. S'ils étaient parvenus à abaisser leurs coûts de fonctionnement au minimum³³, les infrastructures concentrationnaires engendraient des frais irréductibles. Ces coûts étaient liés à la rémunération et à la nourriture des personnels médicaux et de surveillance des camps. C'est donc pour des considérations économiques et non pas morales que les camps de concentration sont progressivement fermés en Cyrénaïque.

Entre le printemps et septembre 1933, la quasi majorité des camps sont dissouts. Les archives françaises nous permettent de savoir qu'à l'été 1933, le camp de Sidi Ahmad-al-Magrun est toujours sur pied. Le consul français à Benghazi renseigne que les tribus Darsa et Bara'asa y sont toujours concentrées, et conclut, comme s'il s'agissait d'une leçon à retenir de l'entreprise italienne : « cela démontre une fois de plus que le nomadisme, créé par les conditions physiques, géologiques et climatologique des diverses régions où il se manifeste, ne peut être aboli par la volonté de l'homme »³⁴. Encore une fois, les Français observent, comme dans un laboratoire, l'efficacité et les limites des politiques coloniales italiennes. Ils suivent effectivement les camps de concentration jusqu'à leur fermeture³⁵. Un rapport de dix pages est d'ailleurs produit par le gérant du consulat de Benghazi le 27 décembre 1933³⁶.

Selon A. Ahmida, c'est à l'été 1934, que l'entreprise de concentration prend réellement fin. En revanche, la surveillance se poursuit, même une fois les camps fermés. Les mouvements des

³² Rappelons que R. Graziani envisageait la concentration comme une étape dans le processus de valorisation économique de la colonie. Il estimait que le « dégagement » de l'espace permettait de faciliter l'installation des colons dans la région fertile du Jabal al-Akhdar. Les subventions et facilités accordées par l'État italien ont permis à des milliers de colons de s'établir en Libye. Des projets « annexes » comme les fouilles archéologiques et la construction d'axes routiers dans le nord de la région, ont été également engagés pendant la concentration des Cyrénéens.

³³ On rappelle qu'« il a été décidé que les frais de leur entretien ne doivent pas peser sur le gouvernement. Les internés y pourvoient par leurs propres moyens, se servant du bétail et de l'orge qu'ils possèdent » (voir note 17 du chapitre 2).

³⁴ Gabriel Remérand à Joseph Paul-Boncourt, « A. S. réinstallation des tribus cyrénéennes dans leurs anciens habitats. », 25 juillet 1933, 69_CP_COM_24_1932_1933, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

³⁵ Sur la question du repositionnement géographique des tribus et sous-tribus, de leur réorganisation ou tout au contraire du maintien de la composition géographique antérieure à la mise en place des camps, il n'existe peu, voire, pas de littérature secondaire, sans compter les archives qui semblent silencieuses. Peut-être qu'une étude des archives postérieures, libyennes et italiennes, permettraient d'éclaircir ce point, qui est crucial dans l'histoire libyenne contemporaine.

³⁶ Jonsor à Joseph Paul-Boncourt et Jonsor, « A. S. du développement de la colonisation en Cyrénaïque », 27 décembre 1933, 69_CP_COM_25_1er Aout 1933_1935, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

anciens internés sont surveillés et enregistrés par le biais de permis délivrés par les autorités. Les mouvements non autorisés risquent toujours l'emprisonnement (Atkinson, 2000 : 116). Un élément qu'il semble important de mentionner rapidement est la mort, en 1933, d'une des figures centrales de la confrérie, et son troisième dirigeant Ahmad al-Sharif : sa disparition renforce dès lors l'autorité de Muhammad Idris, toujours en Égypte (Pritchard, 1949 : 20).

3.1.2.1. Le bilan des camps de concentration en Cyrénaïque

Il est très difficile de rendre compte du nombre de morts dans les camps. En effet, les Italiens ayant détruit les documents permettant ce bilan³⁷, le recensement tient de l'hypothèse. Les chiffres communément acceptés par les chercheurs se situent entre 50% et deux tiers de la population qui aurait perdu la vie dans le temps global de la présence italienne en Cyrénaïque³⁸. Ce chiffre est confirmé par un article du journal égyptien d'*Al-Rabita*. Dans la traduction disponible dans les papiers diplomatiques, on lit qu'à l'échelle libyenne, « la population arabe de ces deux territoires, qui atteignait 1 million et demi, a diminué au cours des vingt-cinq années d'occupation de moitié »³⁹. En ce qui concerne les camps plus spécifiquement, les chiffres varient quelque peu. D. Atkinson parle de 30 000 à 70 000 morts mais explique plus tard qu'au moins 35 000 (semi)nomades trouvèrent la mort dans les camps (Atkinson, 2000 : 93). E. Ryan rapporte que la plupart des historiens estiment qu'il y eut un minimum de 40 000 morts (Ryan, 2012 : 232). A. Ahmida parle plutôt de 50 à 70 000 morts (Ahmida, 2005 : 44). Il énonce plus loin le nombre de 65 000 morts, qu'il appuie sur les travaux de l'anthropologue E. Evans-Pritchard et de l'historien A. Del Boca (Ahmida, 2020 : 93). Outre la mortalité humaine, il faut évoquer la mortalité animale qui aura de lourdes conséquences sur la Cyrénaïque et la Libye dans le temps long. La mortalité colossale du bétail est en effet souvent mentionnée par les chercheurs traitant de cet épisode. C. Di Sante observe une réduction de l'ordre de 80% des bovins et des chameaux, et de 90% des ovins, des caprins et des chevaux (Di Sante, 2008 : 491). A. Ahmida confirme ces chiffres.

³⁷ Tel que mentionné dans le chapitre 1, le recensement ottoman était peu fiable, il est donc également difficile d'établir des chiffres certains sur le nombre d'habitants avant l'arrivée des Italiens dans la région.

³⁸ D. Vanderwalle parle de 250 à 300 000 morts (hors causes naturelles) en Libye sur une période s'étalant de 1912 à 1943. En Cyrénaïque, il recense 12 000 cyrénéens morts simplement par exécution entre 1930 et 1931 (Vanderwalle, 2012 : 31).

³⁹ Traduction de l'article « L'Italie et la Tripolitaine. Pourquoi les Italiens ne reconnaissent pas l'existence d'une puissance arabe au nord de l'Afrique ? » paru dans *Al-Rabita* du Caire du 26 août 1936. La traduction apparaît sur une feuille volante du : Deuxième bureau des Affaires musulmanes., « Revue analytique de la presse et des questions musulmanes » (Direction des Affaires Politiques du ministère des Colonies, s.d.), 1AFFPOL_914_d_4, Archives Nationales d'Outre-Mer d'Aix en Provence.

De nombreux éléments permettent d'expliquer le taux de mortalité très élevé dont il est question. La déportation tel qu'il a été dit, est à l'origine de la mort de plus d'une dizaine de milliers de personnes. Ce bilan est augmenté par les morts de famine, une des principales causes de mortalité dans les camps. En effet, pour des questions budgétaires, les Italiens laissent aux internés la responsabilité de leur alimentation ou mettent en place des systèmes de rationnement alimentaire. Si au début, le bétail peut constituer une source de nutrition, le taux de mortalité très élevé des animaux limitent très vite ce biais⁴⁰ (Di Sante, 2008 : 492). C'est ce qui pousse les Italiens à mettre en place une politique de délivrance de permis autorisant l'achat de denrée alimentaire. Dans les faits, seuls les internés employés à la construction des routes et du mur à la frontière sont nourris aux frais du gouvernement. Certains internés mangeaient alors des rats du désert, ou des ânes déjà morts, souvent avariés⁴¹ (Ahmida, 2021 : 88). C'est ce qui explique que les femmes sont parfois contraintes de se prostituer ou d'avoir des relations sexuelles contre de la nourriture pour leur survie et celle de leurs enfants⁴². Les conditions sanitaires tuent également de nombreux internés. Comme déjà mentionné, les infrastructures étaient largement limitées dans les camps, alors même que l'entassement d'individus dans une surface réduite et chaude, couplé au nombre important de cadavres humains et animaux, auraient nécessité une surveillance accrue. Les maladies et les épidémies sont donc nombreuses. La plus marquante et meurtrière est celle du typhus. Le commissaire régional de Benghazi dénombre 3 400 cas de typhus sur les 13 000 internés du seul camp de Suluq en mars 1933 (Di Sante, 2008 : 490). La vie dans les camps et sa dureté augmente donc les dizaines de milliers de morts qui y furent fusillés ou pendus.

⁴⁰ C. Di Sante écrit que, comme pour les êtres humains, « une bonne partie mourut à cause de l'absence de pâturages et de la vie sédentaire à laquelle furent contraints les nomades dans les camps de concentration » (Di Sante, 2008 : 491).

⁴¹ Cet élément participe au développement de maladie qui causeront également la mort de nombreux internés tel que nous le verrons.

⁴² L'obligation des femmes à avoir des relations sexuelles pour survivre, ainsi que les viols dont elles ont été victimes, est resté une question taboue dans la société libyenne selon A. Ahmida (Ahmida, 2020 : 90-91).

3.2. La Libye « pacifiée » : Un nouveau regard de la France ?

3.2.1. Le recadrage de la politique italienne dans la Libye « pacifiée », un exemple à suivre pour la France ?

À l'image de la relation franco-égyptienne pour laquelle « la fin de la rébellion eut aussi pour dernier résultat une moindre tension des relations politiques »⁴³, la relation franco-italienne se détend quelque peu avec la fin des camps. Les migrations sont alors moins préoccupantes pour les deux parties et les autorités françaises félicitent les projets italiens. Ils accueillent même l'annonce de la « pacification » achevée avec enthousiasme. C'est pour eux la preuve d'une réussite de la civilisation européenne qui est envisagée comme une prospérité commune à l'échelle de l'Afrique du nord. Les plans italiens, « feront même de la Libye italienne – comme il était advenue de la Libye romaine, le prolongement admirable et enrichie des terres algériennes et tunisiennes »⁴⁴. Selon le consul de Benghazi « la partie de beaucoup la plus intéressante et la plus originale de l'œuvre des Italiens en Tripolitaine m'a paru être l'œuvre de colonisation européenne qu'ils poursuivent avec ténacité et succès suivant un programme et des directives très nettes (...) du Maréchal Badoglio »⁴⁵. Alors qu'ils cherchaient par tous les moyens à en être dissociés aux yeux du monde, les Français se ravissent de cette victoire, pas seulement italienne, mais européenne. Par ailleurs, ils regardent le projet concentrationnaire comme une entreprise inédite dans sa dimension, et intéressante à observer. Le Consul ne tarit pas d'éloges à l'égard de l'« énergie créatrice qui émane de M. Mussolini qui est très sensible jusque dans les centres éloignés de la Tripolitaine »⁴⁶.

Pour autant, cet enthousiasme est de courte durée, ou tout du moins, il est entrecoupé de troubles diplomatiques. Le début de la fermeture des camps s'engage à la fin 1932 et se poursuit progressivement jusqu'en 1934. Ce processus, mais aussi les politiques italiennes qui l'accompagnent, vont remettre les questions migratoires et frontalières, au centre des relations

⁴³ Gabriel Remérand à Joseph Paul-Boncour, « A. S. Situation de la politique de la Cyrénaïque au début de 1933 », 9 janvier 1933, 69_CP_COM_24_1932_1933, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁴⁴ Gabriel Remérand à Paul Boncour, « A. S. Nouveau port de Benghazi », 29 mai 1933, 69_CP_COM_24_1932_1933, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ *Ibid.*

latines⁴⁷. En effet, une fois la Libye « pacifiée »⁴⁸, les Italiens mettent en œuvre leur but ultime : la valorisation économique de la colonie. Les camps permettaient tout à la fois de mater la rébellion et d'entamer les différents projets nécessaires à l'installation des colons. La Cyrénaïque, et plus largement la Libye, entrent dans une nouvelle phase coloniale à partir de 1932. Parmi les nouveaux projets engagés ceux qui retiendront notre attention sont le retour des exilés, la construction de nouvelles voies de communication, et leurs implications vis-à-vis de la posture française quant aux camps de concentration.

Bien qu'une bonne partie des camps de concentration soient toujours en place, l'Italie entre dans une forme de rédemption. Dans un premier temps, une 'politique de retour' des exilés est engagée par le pouvoir italien. Elle passe d'abord par une baisse en intensité des violences et de la sévérité à l'égard des Libyens. Le gouvernement décide également d'accorder l'amnistie à certains anciens condamnés, réfugiés, internés ou emprisonnés. En 1933, l'empire italien fait face à une région vidée de sa population et sous exploitée économiquement. On rappelle que la moitié à deux tiers des nomades ont péri sous la domination italienne en Cyrénaïque (Ahmida, 2022 : 24) et que les ressources liées à l'élevage se sont amoindries dans les proportions évoquées plus haut (Di Sante, 2008 : 491). La Libye post « pacification » se retrouve donc dans une situation économique dramatique, alors même que les campagnes étaient supposées être le premier jalon de la valorisation du territoire. Par ailleurs, les colons venus s'installer dans les fermes grâce aux subventions d'État, ont beaucoup de difficultés à travailler la terre particulière qu'est celle du Jabal al-Akhdar, ou des zones semi désertiques. Les colons ont de ce fait besoin de l'expertise des nomades pour complètement exploiter les terres. Le pouvoir colonial n'a donc d'autres choix que de rapatrier les exilés s'ils veulent atteindre leurs objectifs. C'est pourquoi des politiques incitatives de retour sont engagées, et qu'une partie des Libyens envisagent un retour chez eux. On apprend dans les archives

⁴⁷ Une autre dimension de la politique de valorisation du territoire participe à réactiver les flux transitant dans la région, il s'agit de la construction de nouvelles voies de communication. Elle ne sera pas traitée ici mais il s'agit de mettre en lumière qu'un des principaux axes, finalisé après la « pacification », est l'axe routier reliant la frontière égyptienne à la frontière tunisienne dans le nord libyen. La voie de communication est inaugurée avec la visite de B. Mussolini en Libye en 1937. On lit dans un rapport français traitant des rivalités anglo-italiennes en mer rouge et méditerranéenne, qu'elle « comporte 1.822 kilomètres. » mais également que « le coût s'est élevé à 1.3 millions [de lires] entièrement prélevés sur le budget de la colonie » (« Feuille volante. Les rivalités anglo-italiennes en mer rouge et en Méditerranée », Revue analytique de la presse et des questions musulmanes, 20 mars 1937, 1_AFFPOL_914_d_5). Ce projet complète d'autres projets facilitant le passage de l'Égypte et de la Tunisie à la Libye comme le chemin de fer Maryut.

⁴⁸ Comme nous l'avons démontré, il faut distinguer le moment de l'annonce de la « pacification » en janvier 1932, du moment de la fermeture des camps en 1934. Si les relations franco-italiennes s'apaisent quelque peu, notamment sur la question migratoire, après 1934, l'annonce de P. Badoglio en 1932 ne met pas fin aux problématiques liées aux camps.

françaises que certaines tribus issues du camp d'al-Aghaïla, « ont commencé les travaux d'ensemencement d'orge dans la région de Tobrouk »⁴⁹ dès l'été 1932. Dans cette même correspondance que le consul de Benghazi transmet au ministre des Affaires étrangères, on apprend aussi qu'une partie de ces semences sont « fournies par le Gouvernement de la Cyrénaïque moyennant remboursement à la saison de la récolte ». La distribution de semences, généralisée à d'autres internés, constitue une des politiques incitatives entreprises par les Italiens pour favoriser le retour des réfugiés et valoriser le territoire.

3.2.1.1. Le cas inédit des orphelins élevés dans les camps de concentration : « un spectacle qui donne à réfléchir »⁵⁰

Ces politiques de rédemption passent aussi selon le consul de Benghazi, par l'« éducation » des « orphelins (...) fils de rebelles tués ou de parents ayant succombé aux épidémies dans les camps de concentration »⁵¹. Il semble important de s'arrêter sur le regard que les autorités françaises portent sur ces enfants qui grandissent dans les camps. En effet, la vie dans les camps est aussi caractérisée par les camps pour la jeunesse. À l'image de la Métropole, dans la colonie libyenne le régime fasciste souhaite façonner un *homme nouveau*. Mis en place dès 1931, ils sont un moyen de former une future génération de Libyens conformes à la doxa fasciste. Ils sont d'abord mis en place dans les camps de Suluq et d'Ahmad al-Magrun puis étendus aux camps d'Ajdabiya, Barce, Cyrène et dans les villes de Tubruk et Kufra. Dans un premier temps, ils concernent les enfants devenus orphelins ou abandonnés à cause de la guerre. Ils intègrent ensuite tous les enfants internés dans les camps. Outre l'éducation et l'apprentissage de la doxa fasciste, les enfants apprennent à manier les armes⁵².

L'enrôlement de ces enfants est clairement vu positivement par les autorités françaises. Selon le Consul, ils sont « élevés avec un soin tout particulier (...) et paraissent bien nourris » mais sont aussi « bien vêtus d'uniformes ressemblant à ceux des "askaris" » (soldats érythréens dans les rangs italiens). Il décrit avec détail les défilés à Benghazi auxquels sont « amenés »⁵³

⁴⁹ Gabriel Remérand à Edouard Herriot, « A. S. Dissolution d'un camp de concentration des tribus en Cyrénaïque », 2 novembre 1932, 69_CP_COM_24_1932_1933, Archives rapatriées du consulat de France à Tripoli de Barbarie. 1693-1960, Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁵⁰ Gabriel Remérand à Joseph Paul-Boncourt, « A. S. Situation de la politique de la Cyrénaïque au début de 1933 », 9 janvier 1933, 69_CP_COM_24_1932_1933, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² C'est d'ailleurs une partie de ces jeunes qui participeront plus tard à la campagne d'Éthiopie.

⁵³ *Ibid.*

ces enfants, et lors desquels on peut observer « leurs exercices de gymnastique ». Il va jusqu'à expliquer au ministre des Affaires étrangères Joseph Paul-Boncour que « c'est un curieux spectacle – et qui donne à réfléchir que de voir ces petits Arabes, de cinq à quatorze ans, marcher au pas et manœuvrer à la manière des « Balillas »⁵⁴ sous les ordres d'un maître italien ». Le Consul observe les camps et l'éducation militaire de ces jeunes enfants comme un laboratoire d'idée, une leçon coloniale. Le représentant français poursuit même en spécifiant que « les commandements sont proférés en italien, langue qui est enseignée aux enfants dans les écoles créées à cet effet dans les camps ». Les termes sont suffisamment clairs pour comprendre que les Français n'émettent pas le moindre jugement moral sur ces camps, alors même que ces enfants sont orphelins des résistants morts lors de leur concentration.

En ce début d'années 1930, l'idée de former des jeunes à une idéologie n'est pas moralement choquante ou dérangeante⁵⁵. Plus surprenant, le Consul va jusqu'à employer des termes attendrissants pour qualifier ces enfants en parlant de « contingents lilliputiens ». Ce terme détonne, et euphémise le fait qu'il s'agit ici d'enfants défilant armés, en uniforme et en rang militaire. Sans constituer le paroxysme de la violence italienne, cet élément en dit long sur le regard français sur les camps. Les infrastructures concentrationnaires ne sont pas problématiques pour les Français qui eux-mêmes ont concentré les opposants à leur pouvoir. Pourtant, même quand les Italiens vont au-delà de ce qui a été pratiqué dans l'empire français, et que les questions touchent la concentration de jeunes enfants dont les parents sont décédés, la dimension morale n'est pas évoquée. Pire, ils sont à la fois un symptôme de la détente politique italienne et un laboratoire d'idées intéressantes pour la France. Le cas de ces enfants, dont on pourrait penser que le sort pourrait être l'objet d'un jugement moral est finalement représentatif du fait que les Français ne portent qu'un regard intéressé sur la politique coloniale italienne.

En ce qui concerne le reste des politiques incitatives, dans cette même correspondance, le consul de Benghazi explique que « les autorités italiennes lâchent quelques peu les rênes ». Ils auraient distribué « aux habitants de Coufra des vivres et des vêtements et feraient montre de sollicitude à leur égard, notamment en ce qui concerne l'hygiène ». On apprend également « qu'une habile propagande [est] faite auprès des négociants du Tibesti qui fréquentent

⁵⁴ Les *Balillas* sont les jeunes italiens enrôlés dans les camps de jeunesse fascistes, créés en 1926. Aussi appelés « fils de la Louve », ces jeunes sont physiquement et idéologiquement éduqués selon la doxa fasciste (Thiesse, 1999 : 267).

⁵⁵ On retrouve là les prémices des pratiques totalitaires que nous connaissons. Même H. Arendt ne fait pas référence à la Libye coloniale dans son ouvrage, la création de ces camps par les Italiens renvoie directement à l'idée qu'elle développe dans *Les Origines du totalitarisme* (1951).

Coufra ». Elle est notamment le moyen d'« obtenir (...) le retour de la nombreuse partie de la population de l'oasis qui s'est enfuie en Égypte et au Soudan », voire, de « créer vers l'oasis un courant migratoire d'éléments tিব্বous ».

La nouvelle politique italienne passe également par une normalisation des relations avec l'Égypte que l'on observe par le retour de publications favorables aux Égyptiens, mais surtout par le fait que « les autorités locales opposent moins de difficultés aux voyageurs qui circulent entre les deux pays »⁵⁶. On peut lire dans une traduction du journal *Filastine* du 5 novembre 1936, que « le nombre des Libyens qui réintègrent leur foyer augmente de jour en jour parce que les habitants des districts de Derna et de Misurata leur écrivent et les incitent à retourner dans leur pays d'origine puisque les autorités italiennes leur accordent toutes facilités »⁵⁷. L'auteur, dont nous n'avons que les initiales (A. B.), poursuit en appuyant sur le fait que « les expulsés libyens s'empressent déjà de regagner leur pays » accompagnés de leurs troupeaux depuis le port d'Alexandrie. Ces retours concernent également en grande partie les réfugiés en territoire français et de nouveau la question migratoire refait surface.

3.2.2. Du retour de la *question migratoire* à la nécessité d'un accord franco-italien : les camps de concentration, une question secondaire

Le début des années 1930 est marqué par un repli sur soi de la part des Français du fait de la conjoncture européenne et nationale tel que nous l'avons démontré aux chapitre 1 et 2. Ce repli a une conséquence sur le regard porté sur les camps de concentration. L'hypothèse est ici faite que les Français se détournent largement de la question des camps à mesure que le contexte européen se tend. Les autorités politiques comme l'opinion publique sont préoccupées par d'autres enjeux, et détournent leur regard de la concentration libyenne. On identifie trois lieux de tension qui influent sur la posture des autorités sur les camps : les conflits occasionnés par le retour des exilés, le risque d'une confrontation militaire, et enfin l'intensification des tensions sur le continent européen.

⁵⁶ Gabriel Remérand à Joseph Paul-Boncour, « A. S. Situation de la politique de la Cyrénaïque au début de 1933 », 9 janvier 1933, 69_CP_COM_24_1932_1933, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁵⁷ Traduction de l'article « L'Italie et la Tripolitaine. Pourquoi les Italiens ne reconnaissent pas l'existence d'une puissance arabe au nord de l'Afrique ? » paru dans *Al-Rabita* du Caire du 26 août 1936. La traduction apparaît sur une feuille volante du : Deuxième bureau des Affaires musulmanes., « Revue analytique de la presse et des questions musulmanes » (Direction des Affaires Politiques du ministère des Colonies, s.d.), 1AFFPOL_914_d_4, Archives Nationales d'Outre-Mer d'Aix en Provence.

3.2.2.1. « Retain or attract »⁵⁸ : La rivalité franco-italienne vis-à-vis des exilés

Le retour des exilés est parfois à l'origine de tensions diplomatiques. Nous le verrons, les Italiens instrumentalisent ces tensions pour poursuivre leur projet de valorisation du territoire. Comme il a été précisé, une des problématiques les plus inquiétantes pour les pouvoirs fascistes est celle du manque de main d'œuvre. En effet, jusqu'en 1934, tous les camps ne sont pas fermés. Les Italiens doivent donc trouver le moyen de faire grossir les rangs des travailleurs dans la colonie. Ils mettent dès lors en place une stratégie visant à intégrer des sujets français à leur territoire. C'est par exemple le cas d'un savant religieux ouadaïen Béchir ben Kam-Kalek Ali qui est jugé et emprisonné au nom de la loi italienne, alors même qu'il est un sujet français. Les demandes d'enquête auprès des autorités italiennes n'aboutissent pas, ce qui semble exaspérer les pouvoirs locaux. Le Consul fait remarquer par ailleurs dans une correspondance avec le ministre des Affaires étrangères que « c'est la deuxième fois que l'autorité locale ne reconnaît pas la sujétion française d'un Ouadaïen ». G. Remérand s'interroge donc sur les motivations italiennes à ces non-reconnaissances⁵⁹. Ces pratiques sont d'ailleurs de plus en plus fréquentes à partir de 1933, comme en témoignent les archives.

De leur côté, les autorités françaises ne sont pas en reste. L'arrivée ou le maintien des exilés dans les régions du Tchad, du Niger, et du Soudan notamment, permettent de « ramener dans les régions peu peuplées du Tchad et du Niger les anciens autochtones émigrés, et d'y fixer, d'autres parts, les immigrants de colonies étrangères » tel que l'affirme le ministre des Colonies au ministre des Affaires étrangères⁶⁰. On rappelle que l'arrivée des exilés peut être profitable pour les territoires au climat particulièrement hostile du Sud libyen. Les Français cherchent alors à maintenir une partie des réfugiés dans leur empire. En réalité, chacun des Empires a intérêt à garder ces milliers d'hommes et de femmes sous sa domination. Si l'on ne connaît pas la teneur et la mesure des stratégies mises en place par les empires pour y parvenir, on sait toutefois qu'à ses débuts la 'politique de retour' italienne n'est pas efficace. L'Italie va jusqu'à accuser expressément les autorités françaises de « vouloir conserver ces réfugiés pour

⁵⁸ Barbara M. Cooper, « “Our Anglo-Saxon Colleagues”: French Administration of Niger and the Constraining Embrace of British Northern Nigeria », in *British and French colonialism in Africa, Asia and the Middle East: connected empires across the eighteenth to the twentieth centuries*, éd. par James R. Fichter, Cambridge Imperial and Post-Colonial Studies (CIPCSS) (Cambridge: Palgrave Macmillan, 2019), 35-64.

⁵⁹ Gabriel Remérand à Joseph Paul-Boncour, « A. S. sujétion française du Ouadaïen Béchir ben Kam-Kalek Ali », 16 janvier 1933, 69_CP_COM_24_1932_1933, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁶⁰ François Piétri et François De Tesson, « Projet d'accord réglant le statut des ressortissants français du centre africain résidant en Libye », 30 octobre 1933, 69_CP_COM_25_1er Aout 1933_1935, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

en faire des sujets tunisiens »⁶¹. Dans ces nombreux échanges, la question des camps n'apparaît pas.

C'est une nouvelle fois la « question migratoire » qui prend le dessus sur la dimension morale relatives aux camps, alors même que certains sont toujours en place. Preuve de la fragilité de la détente, le Consul estime qu'il ne faut pas accepter « sans mot dire cette manière de voir le Gouvernement italien [qui] aurait la partie belle pour faire remettre aux réfugiés un passeport antidadat »⁶². Il serait intéressant d'analyser cette concurrence qui est en réalité monnaie courante dans les relations impériales de l'époque. L'historienne Barbara B. Cooper analyse ce processus de rivalité entre l'empire britannique et français à la frontière nigérienne et nigériane. On comprend que les deux puissances doivent sans cesse « adapt relatively moderate practices in order to retain or attract population » (Cooper, 2019 : 39). Les questions de nationalité contestée par l'un des deux empires ou par le réfugié lui-même sont fréquentes, et la quantité d'archives sur cette question en Afrique du nord, en témoigne. Face à ce problème récurrent, G. Remérand estime qu'« il y aurait un intérêt, pour éviter à l'avenir des contestations de nationalité au sujet de ces individus, de régler par la voie diplomatique le statut des nombreux Soudanais français résidant en Libye comme a été réglé celui des Tunisiens par l'accord franco-italien »⁶³. C'est ainsi que ces retours massifs obligent les autorités à envisager la mise en place d'un accord. Des négociations sont alors engagées, en grande partie par correspondance entre les deux empires. Celles-ci s'appuient sur l'accord franco-italien du 29 mai 1914. J. Paul-Boncour, alors président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, demande à G. Remérand de lui « soumettre [ses] propositions pour l'élaboration d'un texte analogue destiné à régler le statut » des ressortissants⁶⁴. Une entente est finalement trouvée et un accord signé en janvier 1935. Il intègre alors les questions territoriales et relatives aux ressortissants des deux puissances latines. On remarque donc une nouvelle fois, au vu de la teneur et de la quantité des archives, que c'est avant tout la question migratoire qui est au centre des préoccupations des deux empires. Leurs intérêts étant en jeu, les camps de concentration ne constituent qu'un enjeu mineur. Une fois la Cyrénaïque « pacifiée », on conclut en effet de ces silences, et de ces emphases sur les implications du retour des Libyens, que les camps relèvent

⁶¹ François Manceron à Joseph Paul-Boncour et Edouard Daladier, « A. S. de l'accord franco-italien du 29 mai 1914 », 25 juin 1933, 69_CP_COM_24_1932_1933, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁶² *Ibid.*

⁶³ Joseph Paul-Boncour et Gabriel Remérand, « A.S. Pièces d'identité concernant les Ouadaïens. », 30 janvier 1933, 69_CP_COM_24_1932_1933, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁶⁴ *Ibid.*

d'un pan de la politique coloniale italienne qui ne regarde pas les Français, voire, qui ne les intéresse pas.

3.2.2.2. La montée des tensions franco-italienne : le menace de la confrontation militaire

La « pacification » de la Cyrénaïque permet à l'Italie d'être enfin souveraine en Libye. Dès lors, les autorités fascistes se permettent d'affirmer avec plus de force leur projet expansionniste jusque-là difficilement crédible. Les camps ont été le moyen de prouver aux autres puissances en présence, la capacité italienne à maîtriser le territoire, et à poursuivre le développement de son empire. La prise de Kufra, la capture d'Umar al-Mukhtar puis la déclaration officielle de « pacification », finissent de marquer la suprématie italienne. Le pouvoir fasciste s'affirme désormais avec plus de force sur la scène africaine. Cette affirmation prend la forme d'une présence militaire accrue aux frontières et sur les mers. En effet, malgré l'apparence d'une entente cordiale, les pouvoirs français observent avec préoccupation les démonstrations de force de la part des autorités ou des citoyens italiens. Sur la question des postes aux frontières, les autorités françaises établissent un rapport qui recense les postes créées entre 1918 et 1933⁶⁵. Au niveau du Sud libyen, les pouvoirs locaux fascistes renforcent également le nombre de soldats. Le poste de Kufra dont la garnison « ne comptait, au cours de l'été (1932) qu'environ deux cents hommes » est porté à l'automne « à environ un millier d'hommes »⁶⁶. Parallèlement, les Italiens poursuivent leur marche vers le Sud. Ils construisent à Sarra et al-Wanat (à 320 et 330 kilomètres au Sud de Kufra), des bâtiments pouvant accueillir des bataillons⁶⁷. On peut également citer des projections de films en Cyrénaïque dans lesquels il est dit que « Koufra n'est pas le but définitif de l'avance italienne (...) et il est fait allusion "au réservoir de richesses constitué par l'Afrique centrale" »⁶⁸. De manière encore plus explicite, un conférencier du

⁶⁵ Les localités de « Zelten, El Goradia, Bir el Afsia, Umm el Far, Borg Mzezzem, El Hasa, El Uotia, Giosc, Tigi, Cabao, Gadames, Sinauen, Uazzen » sont cités dans un rapport qui semble être l'annexe d'une correspondance dont on ne connaît ni la date, ni le destinataire et l'auteur, si ce n'est qu'il s'agit d'une traduction de l'italien. Il semble toutefois être symptomatique de la préoccupation des Français sur la présence italienne aux frontières.

⁶⁶ Gabriel Remérand à Joseph Paul-Boncour, « A. S. Situation de la politique de la Cyrénaïque au début de 1933 », 9 janvier 1933, 69_CP_COM_24_1932_1933, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁶⁷ Gabriel Remérand et Joseph Paul-Boncour, « Communiqué à Rome », 8 juin 1933, 69_CP_COM_24_1932_1933, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁶⁸ Gabriel Remérand à Joseph Paul-Boncour, « Anniversaire de l'occupation de Koufra », 21 janvier 1933, 69_CP_COM_24_1932_1933, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

Lycée colonial de Tripoli déclare que Kufra « sera la base de ces conquêtes (...) conquêtes que nous souhaitons qu'il nous soit donné l'occasion d'effectuer sous peu (...). Cependant, attendons, calmes et pacifiques mais prêts à l'étincelle qui provoquera cet incendie qui ne sera pas de destruction pour nous mais qui sera de conquête, et nous rendra ce qui nous appartient. »⁶⁹. Cette déclaration est soulignée dans le rapport qui est transmis par le consul de Tripoli au ministre des Affaires étrangères, preuve de l'importance que lui porte le représentant français. Les Italiens ne se cachent plus, et l'évocation d'un conflit armé se fait de plus en plus fréquente. Ces intimidations et le niveau des tensions ne cessent de croître et font oublier les camps qui n'apparaissent plus qu'anecdotiquement dans les échanges.

À la frontière tunisienne, c'est sur les mers que la puissance fasciste marque sa présence. À la fin juillet 1932, une démonstration de grande envergure semble vouloir exhiber la puissance de frappe italienne. Sur le port de Tripoli, on assiste aux vols d'hydravions et d'avions de chasse, quand, sur les mers, mouille une escadre navale composée de 19 unités. Le maréchal Badoglio, chef d'État-major général des armées, et le général Siciliani, commandant des troupes de la Tripolitaine, assistent aux manœuvres. Le 7 août, une fête rassemble « plus de huit-cents personnes »⁷⁰ selon le maréchal Badoglio. Le Consul fait remonter ces démonstrations aux autorités parisiennes, et cite le journal local qui « semble confirmer l'impression qui ressort de ces manœuvres » à savoir qu'elles sont basées « sur la rapidité des opérations et des résultats qu'il faudrait obtenir à tout prix le jour même et par surprise »⁷¹. Faisant fi de la réception de ces démonstrations par les Français, ou pire, cherchant à les intimider, les Italiens reprennent le discours « de la paille et de la poutre » estimant que Paris n'a pas la légitimité d'émettre la moindre critique. Comme pour les camps de concentration, on retrouve la même rhétorique sur les enjeux territoriaux. On lit dans un article de l'*Avvenire di Tripoli* d'octobre 1932 : « Que la France fasse son examen de conscience (...) Elle ose demander " quels sont les droits ancrés " que réclame l'Italie... Est-ce que seule la France a des droits (...) La France revient à son hypocrisie et à ses inventions pacifistes si clairement démenties par les faits (...) le Duce reste en communion parfaite (...) avec le peuple qui sait MARCHER ET CONSTRUIRE et qui saura

⁶⁹ Maurice Boucoiran à Aristide Briand, « Analyse de presse (1ère quinzaine de février 1931) », 16 février 1931, 706PO_1_128, Archives rapatriées du consulat de France à Tripoli de Barbarie. 1693-1960, Centre des Archives Diplomatiques de Nantes.

⁷⁰ Georges Buffaittrille à Edouard Herriot, « Manœuvres navales italiennes », 10 août 1932, 69_CP_COM_24_1932_1933, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁷¹ *Ibid.*

COMBATTRE ET VAINCRE. »⁷². Dans ce contexte, il paraît logique que la France tente de ménager autant que faire se peut le pouvoir fasciste si elle ne souhaite pas entrer en lutte armée. Non seulement les camps de concentration constituent une question mineure dans l'état des relations, mais on peut penser également que, dans un tel contexte, les évoquer ou les critiquer n'aurait fait que mettre le feu aux poudres. Les Français peuvent difficilement émettre des critiques officielles, et ne s'en préoccupent pas plus officieusement.

3.2.2.3. La conjoncture et les limites de la condamnation des camps

Outre la question migratoire et de montée des tensions, différents enjeux intérieurs à l'empire ou à la métropole prennent le devant de la scène dans les différentes échelles de l'autorité française.

Premièrement, les questions économiques jouent une large part dans l'évolution des intérêts français. Largement rurale, et possédant un système de protection sociale développé, on croit longtemps que la France sera épargnée par les mêmes difficultés économiques que ces voisins⁷³. Néanmoins, en 1931, l'économie est mise à mal, et intensifie l'instabilité politique et sociale qui prennent leur base dans les années 1920 (Cf. Chapitre 1). La France se replie alors sur les questions intérieures et son propre empire, qui devient une sorte de refuge. En parallèle, le règlement du premier conflit mondial n'a jamais vraiment quitté le centre des préoccupations. Au contraire, l'inquiétude croît avec l'arrivée au pouvoir d'Hitler. L'instabilité politique se généralise entre 1932 et 1934, mettant à mal les régimes démocratiques⁷⁴. Ce contexte favorise la constitution d'alliances européennes (Pacte à quatre, Pacte balkanique, Pacte de non-agression entre l'Union soviétique et de nombreux États, *etc.*). On assiste à ce moment-là à une « européanisation » des relations impériales. Ainsi, dans une Europe dans laquelle l'Allemagne prend de l'importance et assume un discours agressif et vengeur, entretenir de bonne relation avec l'Italie ne semble pas avoir la même résonance. D'autant plus que l'Italie et l'Allemagne entretiennent des relations ambiguës, entre connivences idéologiques et méfiance. La France craint que l'Italie ne tombe dans les bras de l'Allemagne, et cherche alors à apaiser leur relation. En réalité, les marges de manœuvre sont limitées, et froisser un autre

⁷² Georges Buffaittrille à Edouard Herriot, « Analyse de presse (octobre 1932) », 31 octobre 1932, 706PO_1_128, Archives rapatriées du consulat de France à Tripoli de Barbarie. 1693-1960, Centre des Archives Diplomatiques de Nantes. Les termes en capitales sont notés comme tel dans les archives.

⁷³ On pense longtemps que la France fait exception, si bien que Friedrich Sieburg publie à l'automne 1930, un essai « Dieu est-il français ? » et que Tardieu s'enorgueillit du bilan de l'économie française à la fin 1930 (Dard, 1999 : 11).

⁷⁴ C'est notamment le cas au travers de coups d'État avortés, voire, de prises de pouvoir en Finlande, au Portugal, en Estonie, en Lettonie ou encore en Autriche.

État, qui peut s'avérer être un allié, est rendu plus difficile. C'est alors que la bonne entente des États latins devient centrale dans la politique extérieure française. La dénonciation de la brutalité italienne semble être un horizon qui s'éloigne. La détente et les négociations initiées en 1933 sont finalement consacrées par les accords de janvier 1935. Dans le cadre des Accords Laval-Mussolini, P. Laval promet de laisser les mains libres à B. Mussolini en Éthiopie. Celui-ci lance alors une opération dès octobre. Désavoués par les Britanniques notamment, les Italiens se rapprocheront finalement d'Hitler.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement en Europe que les relations se tendent. En ces temps compliqués, les échelles coloniales et métropolitaines se superposent, et bien que les deux niveaux soient parfois fracturés, les échelles restent toutefois liées. Ainsi, les tensions à l'échelle coloniale, se répercutent sur la situation européenne, et inversement. On peut lire dans un article de l'*Écho de Paris*, retranscrit dans le journal *Cirenaica*, une allocution du Duce. Celui-ci déclare que « la situation actuelle ne peut durer et que l'Europe doit prendre garde aux dangers qui la menacent au-dedans et au-dehors »⁷⁵. Outre les menaces de coups de force par les Italiens, les représentants français interpellent fréquemment les autorités parisiennes au sujet des relations italo-germaniques en Afrique du nord. Une note est particulièrement parlante sur cette question, c'est celle de Robert Bigot, consul de Benghazi de l'époque. Il envoie une première note au ministre des Affaires étrangères dans laquelle il cite un commentaire du journal *Cirenaica* (24 juin 1934), qui « mérite d'être noté », sur l'entrevue Mussolini-Hitler. Le journal fait savoir que « la Presse européenne toute entière se préoccupe de l'entrevue (...) et affirme qu'une partie diplomatique d'une rare importance est en train de se jouer. ». La rédaction poursuit en indiquant que « l'Italie n'oublie pas qu'elle a dans son jeu une carte de première importance. Cette carte s'appelle Berlin. »⁷⁶. Le consul à Tripoli cette fois-ci, transmet une semaine plus tard un rapport de quatre pages au ministre des Affaires étrangères. Il relate encore une fois les commentaires de *Cirenaica*⁷⁷ sur l'approfondissement des relations italo-germaniques. À la lecture de ces notes, on comprend comment la question des camps ne peut être dissociée de l'état des relations européennes de l'époque. Les prises de position et la

⁷⁵ Robert Bigot à Joseph Paul-Boncourt, « Conversation entre le Duce et un journaliste français », 14 octobre 1933, 69_CP_COM_25_1er Aout 1933_1935, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁷⁶ Robert Bigot à Louis Barthou, « A. S. Entrevue Mussolini-Hitler », 15 juin 1934, 69_CP_COM_25_1er Aout 1933_1935, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

⁷⁷ Robert Bigot à Louis Barthou, « Analyse de presse. Commentaire sur l'entrevue Hitler-Mussolini. », 25 juin 1934, 69_CP_COM_25_1er Aout 1933_1935, Archives rapatriées du consulat de France à Tripoli de Barbarie. 1693-1960, Centre des Archives Diplomatiques de Nantes.

posture française doivent s'analyser à l'aune de ces relations. Jusqu'en Cyrénaïque, les autorités françaises sont préoccupées avant tout par le terrain européen : les camps de concentration ne semblent qu'être un enjeu lointain, dont l'urgence n'est plus. C'est alors que les autorités latines entament un rapprochement. B. Mussolini se positionne notamment contre l'Anschluss qu'Hitler tente une première fois en 1934, et intensifie la détente avec les Français. Le rapprochement franco-italien qui se fait sentir au courant de l'année 1934 semble plus pérenne que les tentatives précédentes. Il est félicité dans les presses italienne et arabe en Libye, de même qu'en France métropolitaine et dans les colonies. P. Laval se rend à Rome à l'automne 1934, et la presse libyenne se félicite unanimement de « l'aspiration commune à une sincère collaboration franco-italienne en face des problèmes coloniaux »⁷⁸. Le ministre informe que l'*Avvenire di Tripoli* « continue à insérer dans ses colonnes les commentaires favorables de presse française et étrangère, ayant trait de près ou de loin, au rapprochement franco-italien. »⁷⁹. Loin sont les campagnes d'instrumentalisation des opérations de « pacification » par presse interposée. Après une prédominance de correspondances sur l'état des relations italo-germanique, on retrouve alors essentiellement des correspondances sur la question du rapprochement à partir de l'été 1934.

Par ailleurs, les autorités ne sont pas les seuls biais de l'entente entre les deux empires. Les milieux associatifs, parfois sportifs et souvent tunisiens ou tripolitains, participent également au phénomène. La Ligue franco-italienne de Tunis se rencontre à Tunis en 1931. Le but de cette organisation fondée en 1903 est de former « des liens de fraternité sincère et de confiance réciproque entre Français et Italiens (...) [notre] devoir ici est de leur en faciliter la tâche sans nous laisser influencer par les intrigues de quiconque [, qui] en cultivant la mésestente, cherche à créer la désunion entre nos deux patries »⁸⁰. Ce type de regroupement qui célèbre le rapprochement latin limite encore les espaces de dénonciation qui pourraient donc constituer des lignes de tension entre empires.

Enfin, l'état de la question coloniale participe tout autant à détourner les pouvoirs publics des agissements italiens en Libye. Paris se recentre sur le marché impérial, et surtout,

⁷⁸ Pierre Martin à Louis Barthou, « Analyse de la presse tripolitaine (2^o quinzaine d'Août 1934) », 1 septembre 1934, 706PO_1_90, Archives rapatriées du consulat de France à Tripoli de Barbarie. 1693-1960, Centre des Archives Diplomatiques de Nantes.

⁷⁹ Pierre Martin et Pierre Laval, « Analyse de presse (2^o quinzaine d'octobre 1934) », 31 octobre 1934, 706PO_1_90, Archives rapatriées du consulat de France à Tripoli de Barbarie. 1693-1960, Centre des Archives Diplomatiques de Nantes.

⁸⁰ Ligue franco-italienne de Tunisie, « Compte rendu de la rencontre à Tunis », 30 mars 1931, 706PO_1_161, Archives rapatriées du consulat de France à Tripoli de Barbarie. 1693-1960, Centre des Archives Diplomatiques de Nantes.

développe la « conscience coloniale » de l'opinion publique. Ch.-R. Ageron explique que A. Tardieu reprend à son compte « le fameux mot d'ordre de Joseph Chamberlain : "Learn to think imperially !" » (Ageron, 1990 : 50). L'année qui suit la célébration du centenaire algérien se poursuit dans le sillage de la propagande mise en place pour l'occasion, et l'État l'étend à de nombreux domaines. Le cas des conférences radiophoniques de Radio-Paris qui passent de 24 conférences en 1930, à 52 en 1931 en est un exemple (Ageron, 1990 : 50). Cette augmentation est largement liée à la tenue de l'Exposition coloniale du 7 mai au 15 novembre 1931. Initialement prévue pour 1924, l'Exposition est repoussée en 1928 puis 1931 par manque d'intérêt colonial (Ageron, 1990 : 41). Si, à la fin de l'Exposition, l'euphorie pro et anticoloniale retombe quelque peu, l'Exposition voit affluer pas moins de sept millions de Français (Vargaftig, 2010 : 50). Les milieux coloniaux déplorent pourtant la place insignifiante qu'a tenu la question coloniale lors de l'élection de 1932. Ch.-R. Ageron cite un article de la *Quinzaine coloniale* datant d'octobre 1934 dans lequel on lit qu'« Hélas ! les masses n'ont pas encore compris » les bénéfices dont la France peut tirer de son empire (Ageron, 1990 : 54).

Parallèlement à l'intérêt volatile des Métropolitains pour l'Empire, on observe à la fois une affirmation, une massification, et une institutionnalisation des mouvements autonomistes dans le Nord de l'Afrique. Si ces mouvements contestataires émergent dès le XIX^e siècle en Algérie notamment, c'est, à partir de la fin des années 1920 que ces mouvements, tels les Jeunes Algériens et Tunisiens, prennent une nouvelle dimension. Qu'ils soient syndicalistes, politiques ou associatifs, ils rassemblent un nombre croissant de nord-africains, parmi eux on retrouve l'Étoile Nord-Africaine (1933), le mouvement Zawiya, le Destour puis le Néo-Destour. La presse joue le rôle de porte-voix de ces mouvements qui vont dans le sens de la réduction des pouvoirs français. On peut citer par exemple : *L'Action tunisienne* (1932), *Maghreb* (1932), *El Ouma* (1931), *Non* (1931). Au sein de leurs rédactions, on retrouve des futurs leaders du nationalisme nord-africain. La presse est également le porte-voix des idées indépendantistes dans les autres territoires sous administration française, notamment au Levant. On pense forcément à *La Nation Arabe* (1930) qui traite de la Syrie et du Liban d'où sont originaires ses rédacteurs, mais également de la Palestine, de la Jordanie et de l'Afrique du Nord, etc. Ces mouvements accaparent l'attention et les craintes des Français, et constituent une urgence bien plus importante que celle des camps.

Ainsi, à partir de la fin 1931, que ce soit dans les moments où la question coloniale est centrale, ou quand elle ne l'est plus, l'opinion publique et l'État surtout, sont essentiellement centrés sur l'Empire français, et dans un second temps, sur le continent européen.

4. Chapitre 4 : La presse française et l'entreprise concentrationnaire italienne

Le regard des autorités publiques sur l'entreprise concentrationnaire – lié à la fois aux représentations des agents coloniaux, et aux intérêts de l'Empire français – oriente les politiques mises en place en Afrique du Nord. Les Français ne gagneraient rien à incriminer leurs homologues italiens avec qui ils partagent par ailleurs l'approche ethnocentrée qui justifie la création des camps. La presse peut toutefois être le moyen de décrédibiliser un empire rival sans pour autant engager officiellement les pouvoirs publics. Nous l'avons vu, la presse française – de métropole et des territoires sous administration française - devient alors un lieu d'instrumentalisation de la politique concentrationnaire au profit des Français. Pour autant, si certains organes de presse sont étroitement liés aux pouvoirs publics, tous ne leur sont pas complètement inféodés. C'est pour cette raison que l'analyse de la presse a été développée dans une partie propre. En effet, les organes de presse sont plus ou moins indépendants des autorités en place, et constituent donc une sorte d'angle mort sur lequel le pouvoir ne peut imposer son discours. Si l'on ne peut faire fi de la censure que nous traiterons ultérieurement, la presse n'est pas tenue par les nécessités diplomatiques et officielles. Elle est donc, dans une certaine mesure, libre de diffuser son propre discours. Mais cette latitude a-t-elle été investie dans le sens de la dénonciation, ou au contraire, de la solidarité à l'égard de l'ordre colonial français et italien ? Une fracture partisane ou géographique entre les organes de presse est-elle identifiable ?

La réponse à ces questions a indéniablement des limites. Si, à notre connaissance, la presse n'a jamais été soumise à un tel questionnement, Ch.-R Ageron fait état des différents biais par lequel il est possible de saisir le discours d'une société à l'heure de la pré-histoire des sondages (qui ne fleurissent qu'à partir des années 1940) (Ageron, 1990 : 31). Les ouvrages scolaires et manuels d'enseignement supérieur, les émissions radio, le cinéma, les productions artistiques, les brochures, les expositions coloniales, les manifestations, les programmes de partis politiques etc. sont tout autant de moyens de saisir les vues de la société des années 1930 sur les camps de concentration en Libye¹. Toutefois, à l'image de Ch.-R Ageron, « nous avons voulu présenter ici, beaucoup plus modestement, une première approche du sujet (...) à travers

¹ Si tous ces supports témoignent de la vision d'une société, « l'imprimé reste le principal vecteur d'une culture populaire, la politique scolaire de la III^e République ayant permis une très forte alphabétisation. » (Guieu, 2015 : 391). Ainsi, bien que de nouveaux médias sont progressivement investis par le politique dans les années 1930, la presse reste le meilleur médium par lequel il est possible de saisir le positionnement des Français sur les camps.

la presse coloniale et non coloniale » (Ageron, 1990 : 32). Le travail inédit engagé ici connaît donc des limites, celles du temps et de la longueur de la recherche dans l'économie générale du mémoire, mais ouvre la voie pour une étude plus approfondie de l'opinion française au travers de nouveaux supports, ou d'une étude plus large de la presse.

L'étude de cette presse coloniale et non coloniale de la période – que nous allons décrire ultérieurement fait apparaître d'autres limites. Celles-ci tiennent à l'accessibilité des articles dans les archives de presse. En effet, si les sources numérisées ont été enrichies par un séjour de recherche à la BnF, une partie des sources n'est disponible ni en ligne, ni sur le site de la BnF du fait de son état, ou du statut fragmentaire des collections. On retrouve, selon les années, d'importantes lacunes. L'analyse est donc nécessairement partielle.

Un autre élément-limite complique l'analyse : la censure italienne. On peut ici rappeler les propos du consul de France à Tripoli, M. Georges Terver, au ministère des Affaires étrangères en mai 1930. Il signale que « les autorités et la presse locale gardent le silence le plus absolu à ce sujet » et que les autorités locales françaises n'ont « plus de nouvelles officielles des événements du Djebel »². Cette censure a déjà été évoquée dans les chapitres traitant des autorités publiques. Toutefois, on peut supposer qu'elle est plus marquante pour les organes de presse qui, à la différence des autorités, ne disposent pas d'informateurs sur place, ou d'un corps diplomatique déployé en Libye. La presse est donc d'autant plus ignorante de la réalité des camps. Cet élément est d'ailleurs confirmé par l'historien A. Ahmida qui explique que la censure fait partie intégrante de la stratégie italienne. Les Italiens mettent en place une propagande et mobilisent un discours de civilisation qui permet de justifier et d'euphémiser l'internement des Cyrénéens. Outre le recours à un discours modernisateur aux yeux du monde, A. Ahmida nous apprend que les autorités fascistes passent sous silence certains de leurs agissements, sélectionnant les renseignements qu'ils font connaître à l'étranger. Ils détruisent ou cachent les fichiers relatifs aux épisodes les plus violents. C'est donc aussi sur cette base qu'il faut appréhender l'analyse et le silence de la presse française sur les camps³.

² Gabriel Remérand à Aristide Briand, « Arrivée à Benghazi du Maréchal Badoglio et situation en Cyrénaïque », 3 juillet 1930, 69_CP_COM_22_1930_1931, Correspondance politique et commerciale (CPC). Possessions italiennes. 1918-1940., Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve.

³ L'Allemagne nazi aura accès à de plus amples informations que la presse et les pouvoirs des autres pays européens. Cela a déjà été relevé, mais l'Allemagne nazi considérait les entreprises fascistes en Libye comme un modèle, un exemple à suivre. C'est tout à la fois la politique coloniale et concentrationnaire qui intéressent les Allemands. Cette collaboration prendra des dimensions plus concrètes à partir de 1938, au travers du partage d'informations, mais aussi de la visite en Libye des dignitaires allemands H. Göring et H. Himmler en 1939 (Ahmida, 2020 : 9 ; 120). Pour aller plus loin sur cette question, voir : Patrick Bernhard, "Borrowing from Mussolini: Nazi Germany's Colonial Aspirations in the Shadow of Italian Expansion," *Journal of Imperial and*

Malgré les grandes lacunes et les nombreux silences de la presse, il semblait important de tenter d'interroger ce que le silence peut nous dire, le travail de l'historienne étant aussi celui d'interroger les non-dits et de faire parler ce qui est tu. Pour J.-P. Nicol, les historiens « sont souvent placés dans la situation de chercher là où c'est éclairé »⁴. C'est donc au travers du silence assourdissant de cette presse française, et des rares éclairages sur les camps, qu'il faut chercher la posture de la presse. Le mutisme quasi généralisé sur cette question vient alors appuyer l'idée d'un regard ethnocentré, voire, raciste sur les internés, comme nous allons le voir.

En ce qui concerne le corpus de presse sélectionné, le choix de délimitation des revues et journaux s'est fait d'abord sur la base du recensement de la Bibliothèque Nationale de France⁵ disponible sur le portail *Gallica*. Trois entrées ont été analysées⁶. La première est celles des « principaux quotidiens »⁷ qui intègre des périodiques de « la fin du 18e siècle, jusqu'aux premières années après la deuxième Guerre mondiale ». C'est ensuite le recensement de la « Presse politique » sous la III^e République qui a été épluchée⁸. Enfin, les titres de « Presse coloniale » métropolitaine ou nord-africaine ont été intégrés à l'étude. Les publications du « début du 19^e siècle, jusqu'aux publications anticolonialistes (...) dans l'entre-deux-guerres »⁹ sont ici prises en compte.

La faible occurrence des camps de concentration dans le gros de la presse francophone – qui sera analysée tout au long du chapitre – et, à l'inverse, la richesse de certains titres de presse sur cette question, justifient l'ajout de revues ou périodiques au recensement de la BnF. Parmi ces organes de presse on retrouve *Le Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc* et *La Nation Arabe*¹⁰. Ces deux revues idéologiquement divergentes, sont celles qui ont le plus traité de la question des camps. Elles ne pouvaient donc pas être mises de côté pour la présente analyse.

Commonwealth History, 41:4 (2013), 617–643, et “Hitler’s Africa in the East: Italian Colonialism as a Model for German Planning in Eastern Europe,” *Journal of Contemporary History*, 51:1 (2016), 61–90.

⁴ Jean-Pierre Nicol, « Le silence des archives cache-t-il des secrets ? », *Sigila* Vol. 2, no n° 36 (2015): 93 102, <https://doi.org/10.3917/sigila.036.0093>.

⁵ L'intégralité des titres dépouillés est disponible en Annexe.

⁶ Pour une présentation détaillée des journaux qui y figure, se référer aux Annexes.

⁷ Gallica, site de la Bibliothèque Nationale de France, « Les principaux périodiques », consulté le 20 novembre 2022, <https://gallica.bnf.fr/html/und/presse-et-revues/les-principaux-quotidiens?mode=desktop>.

⁸ Gallica, site de la Bibliothèque Nationale de France, « Presse politique sous la III^e République », consulté le 20 novembre 2022, <https://gallica.bnf.fr/html/und/presse-et-revues/presse-de-la-iiiie-republique-1870-1940?mode=desktop>.

⁹ Gallica, site de la Bibliothèque Nationale de France, « Presse coloniale », consulté le 20 novembre 2022, <https://gallica.bnf.fr/html/und/presse-et-revues/presse-coloniale?mode=desktop>.

¹⁰ Le choix de l'intégration de *La Nation Arabe*, journal suisse, sera justifié ultérieurement.

Enfin, hormis pour *La Nation Arabe*, les sources ont été analysées de 1929 à 1934, sur la base d'une liste de mots clés identifiés, à partir du thème étudié¹¹ et tel que décrit en introduction.

4.1. Les presses et les camps concentration

4.1.1. La presse française et les questions coloniale et fasciste : un état des lieux

La presse française ne porte pas un discours univoque sur la question coloniale et fasciste. Longtemps, la question coloniale est absente ou rare dans la presse généraliste. L'historien Charles-Robert Ageron précise que « la grande presse ne s'intéressait pas aux colonies, si ce n'est à l'occasion de troubles ou de faits de guerre » (Ageron, 1990 : 41). Il poursuit en précisant qu'il pouvait se passer des semaines sans que rien ne paraisse sur les colonies françaises. Quand c'était le cas, c'était rarement sous la forme d'articles mais plutôt de brèves évocations. Par conséquent, jusqu'aux années 1930, en dehors de la presse coloniale, qui prend en importance au cours du XIX^e siècle, la presse généraliste est assez étrangère à ce qui se passe dans les colonies. La presse coloniale, quant à elle, ne touche qu'un public limité, et a surtout un rôle de documentation, à destination d'entrepreneurs et des milieux coloniaux notamment. Comme il a été exposé dans le chapitre 1, cette presse coloniale ne compte pas d'énormes tirages, et la majorité des Français ne sont que peu intéressés à ce qu'il peut se passer hors d'Europe. En revanche, la période qui nous concerne ici, est une période marquée par l'intérêt colonial pour les raisons exposées dans le chapitre 1 (centenaire algérien, mise en place de la propagande coloniale, repli sur l'Empire, etc.). La presse coloniale prend en importance à mesure que l'intérêt colonial gagne les classes dirigeantes, mais surtout que la propagande française s'institutionnalise. Ainsi, l'année 1933 marque l'apogée de cette presse, qui connaît ensuite un déclin progressif. Quand on comptait 43 titres coloniaux en 1921, 77 en 1931, l'année 1933 ne comptabilise pas moins de 92 titres dédiés spécifiquement à la question coloniale en métropole et dans les colonies (Ageron, 1990 : 51). Cet intérêt s'étend donc à la presse généraliste qui évoque davantage le fait colonial. Elle est essentiellement tournée vers la question indochinoise notamment suite à la révolte contre la famine de 1930 et à l'Affaire du dahir au Maroc. Toutefois, on retrouve dans cet élan, des références à la question des camps.

En ce qui concerne le régime fasciste en Europe ou en Afrique du Nord, l'historien Pierre Milza, signale que la presse française met les questions intérieures italiennes au second

¹¹ Les mots utilisés pour identifier les articles de presse sont : Cyrénaïque, Tripolitaine, camp, Italie, Libye, beng (pour Benghasi ou Benghazi selon les orthographes), bang (pour Banghasi ou Banghazi selon les orthographes), italien(s), internement, nomade, indésirable, concentration, Graziani, Badoglio, Bono, Mussolini.

plan jusqu'au début des années 1920. Selon lui, « il est tout à fait remarquable d'observer le peu de place qu'elles occupent jusqu'à cette date dans les colonnes des grands quotidiens français, comparativement à celles qui intéressent l'Allemagne, le Royaume-Uni ou la Russie soviétique. » Il ajoute que « les rares articles consacrés aux questions italiennes sont le plus souvent relégués aux pages intérieures du journal et n'ont pratiquement jamais les honneurs de la "une" » (Milza, 1987 : 47). En effet, les questions européennes tournent essentiellement autour du règlement de la Grande Guerre, et des éléments évoqués au chapitre 1 (Europe centrale et balkanique, crise morale, désarmement, etc.). Toutefois, l'arrivée au pouvoir de B. Mussolini marque un regain d'intérêt pour les questions italiennes. À la veille de la marche sur Rome, les violences qui précèdent la prise de pouvoir de B. Mussolini, ne sont guère relayées dans la presse en dehors des journaux socialistes et communistes. Les rares mentions ne sont souvent que le moyen de dénoncer le « terrorisme rouge » que combat les Faisceaux. La brutalité des Faisceaux est alors exposée comme une réponse légitime, voire, désirée à la menace que fait planer le communisme en Italie, et ailleurs. C'est finalement la multiplication des manifestations anti-françaises de la part des Ligues, et le fait que les marxistes ne sont plus les seules victimes des exactions fascistes, qui entraînent l'augmentation des articles sur le jeune mouvement d'extrême droite (Milza, 1987 : 71). Ainsi, l'intérêt pour les questions coloniales couplé à la crainte du fascisme, semble présager un traitement certain des camps de concentration en Cyrénaïque par la presse.

4.1.2. Les camps de concentration : Une question partisane ?

Les différents périodiques de métropole portent – dans une certaine mesure – un regard teinté par leur orientation politique sur l'entreprise concentrationnaire italienne. Toutefois, la couleur politique des périodiques a un impact limité sur la fréquence et le discours porté sur les camps.

D'abord, la lecture des archives de presse donne à voir que les orientations partisans n'ont que peu, voire, pas d'influence sur la quantité d'articles, et la fréquence à laquelle les camps sont traités. Pour le dire autrement, les journaux à tendance anticolonialiste ne traitent pas nécessairement plus de la question, que les journaux pro-coloniaux ou « modérés » sur le fait colonial. En réalité, les périodiques qui n'évoquent pas les camps, ou seulement en quelques mots, sont nombreux, et leurs orientations politiques sont diverses. Parmi ces journaux « muets », on retrouve des journaux d'orientation socialiste, libérale ou conservatrice. Le positionnement politique n'est donc pas un facteur explicatif dans la prise de parole sur les

camps. C'est le cas par exemple des célèbres journaux¹² : *Le Matin*, *Le Petit journal*, *Paris-Soir*, *Excelsior*, *L'Intransigeant*, ou encore *Le Journal*.

Si la fréquence de traitement n'est pas liée à l'orientation politique, on remarque globalement que le positionnement sur l'échiquier politique influe toutefois sur le discours porté sur les camps. En effet, la lecture des archives permet de constater que les journaux à tendance socialiste ou communiste, quand ils évoquent le sujet, sont davantage portés à critiquer, tandis que la presse de droite adopte une position plus complaisante à l'égard du pouvoir fasciste. Le regard sur le fait colonial n'est pas le même selon les idéologies, et celles-ci teintent nécessairement le point de vue sur les camps.

4.1.2.1. La presse de droite : entre silence et complaisance à l'égard du pouvoir fasciste

Traditionnellement, la droite est davantage partisane de la colonisation, au nom du devoir de civilisation qui incombe aux Européens. Si la gauche française partage en partie cette idée, nous verrons ultérieurement dans quelle mesure elle est plus mesurée eu égard à la définition qu'elle donne à ce « devoir de civilisation ».

Sur la question fasciste à proprement parler, la droite est plus divisée. On peut identifier différents éléments explicatifs. D'abord, elle se réjouit de ce qu'elle interprète comme un barrage aux déboires révolutionnaires des socialistes et des communistes. Si une partie des hommes de droite désirent que les idées des Faisceaux ne soient que temporaires et transitoires, ils n'y sont pas fondamentalement hostiles. Pour d'autres, la mise en œuvre de l'idéologie fasciste est carrément souhaitable en tant que telle, en Europe comme dans les colonies. Pour une partie de la droite conservatrice, qui voit en B. Mussolini un gage de retour à ce qu'ils conçoivent comme la normalité, cette nouvelle figure, même arrivée au pouvoir dans la violence, signe le début d'une vie meilleure (Milza, 1987 : 89-95). On tente dans ces courants d'euphémiser le processus violent qui a conduit B. Mussolini à Rome, et il en est de même pour l'entreprise libyenne. Si c'est surtout le silence sur la question qui caractérise la posture de la presse de droite, on peut y trouver de rares mentions aux camps. Ce silence en dit long sur la gravité que les partisans de droite accordent à l'encampement des résistants. Il est la preuve que la concentration ne constitue pas un problème en soi. Pire, on peut lire une complaisance idéologique. En effet, si le pouvoir fasciste filtre les informations qui se diffusent à l'étranger, il évoque lui-même les camps. On peut donc estimer que, pour les journaux qui omettent

¹² Ces périodiques apparaissent dans la liste de la Bibliothèque Nationale de France qui recense les titres de presse les plus lus au XIX^e et XX^e siècle qui a déjà été mentionnée.

volontairement de citer leur existence, on est au-delà de la complaisance et que les journaux approuvent la politique fasciste.

Pourtant, la simple évocation des camps dans certains articles, ne suffit pas à faire de la presse, un espace de condamnation de l'entreprise concentrationnaire. En effet, la neutralité avec laquelle ces questions sont traitées, quand elles le sont, est parlante de l'opinion de la droite. Le célèbre quotidien d'extrême droite *L'Action Française*¹³ publie un peu moins d'une dizaine d'articles sur la période. Le ton employé, mais également la longueur et le positionnement des articles dans les numéros, en disent long sur le regard que cet emblématique journal de la droite française porte sur l'entreprise concentrationnaire. Les références aux camps se font souvent au travers de quelques lignes ou de simples dépêches. Ces rares et courtes mentions laissent pourtant entrevoir un discours ethnocentré et euphémisant à l'égard de la politique italienne. C'est le cas d'une dépêche du 8 avril 1929¹⁴. Longue de seulement quelques lignes, elle est insérée à la toute fin du numéro juste avant la section consacrée au sport et aux publicités. Ces questions de forme sont déjà largement parlantes. Sur le fond, le journal traite d'un affrontement entre les deux parties en expliquant qu'« une légère colonne italienne » était « harcelée par les rebelles ». L'auteur dont nous n'avons pas l'identité, qualifie les combats « d'opérations de police » employant des termes presque plus modérés que celui de « pacification » qu'utilisent les autorités italiennes¹⁵. En réalité, les « opérations de police » évoquées par *L'Action Française*, correspondent aux premiers affrontements de la campagne de Cyrénaïque. On comprend donc le ton modéré qu'emploie le célèbre journal pour traiter la question. Cette euphémisation est également visible dans le journal de la droite conservatrice *La Croix*¹⁶. L'organe de presse publie le 15 novembre 1930, un article sur les camps dans la

¹³ Le quotidien *L'Action Française* est fondé par les figures de l'extrême droite française Charles Maurras et Léon Daudet. La BnF explique qu'il « s'affirme rapidement comme le fleuron de la presse nationaliste et anti-républicaine » notamment grâce à « son ton provocateur » qui fait son succès. Il est également « violemment antisémite et antimaçonnique » et « fédère l'ensemble de la droite conservatrice jusqu'en 1926, date à laquelle il est mis à l'index par le pape. » C'est finalement son soutien au régime de Vichy qui lui vaut d'être interdit en 1944 (Fenêtre « Les Principaux quotidiens », Gallica : <https://gallica.bnf.fr/html/und/presse-et-revues/les-principaux-quotidiens?mode=desktop>).

¹⁴ « En Cyrénaïque. Violents combats entre Italiens et dissidents. », *L'Action Française*, 8 avril 1929, Gallica.

¹⁵ La pacification signifie un effet qu'un pouvoir n'est pas encore souverain sur un espace qu'il cherche à dominer. À contrario, la police agit sur des « hors la loi » dans un territoire qui appartient déjà au pouvoir. Le terme employé par *L'Action Française* présente donc les résistants comme de simples fauteurs de trouble qui ne respectent pas le pouvoir souverain et légitime.

¹⁶ *La Croix* est un « mensuel fondé en 1880 (...) et quotidien dès 1883 ». Le titre de presse « adopte le style et le contenu de la presse populaire. Titre conservateur, le journal est anti-dreyfusard mais aussi antisémite puis modère peu à peu ses positions. Réfugié en zone Sud, le titre refuse de se saborder. ». Il n'est donc pas interdit, et publie encore aujourd'hui des articles de presse au format papier et numérique (Fenêtre « Les Principaux quotidiens », Gallica : <https://gallica.bnf.fr/html/und/presse-et-revues/les-principaux-quotidiens?mode=desktop>)

rubrique « Chronique coloniale »¹⁷. Celui-ci se résume essentiellement à la reprise d'une allocution de l'ancien secrétaire d'État aux colonies italiennes, M.-R. Cantalupo. Les propos de ce dernier sont précédés d'un résumé de la situation. On apprend en quelques lignes que Kufra, qui n'avait jamais été occupée, « était devenue le centre politique et militaire des rebelles (...) réputé imprenable (...) et laissait passer la contrebande (...) qui alimentait le brigandage dans tout le sud de la colonie ». L'article se poursuit avec la reprise des termes de M.-R. Cantalupo qui déclare que « le contrôle des populations » a été « réalisé sous la forme la plus sévère avec l'institution de véritables camps de concentration et avec le contrôle des vivres nécessaires à leur subsistance. ». Les mots sont clairs, et les camps sont explicitement évoqués. Pourtant, ni les propos de M.-R. Cantalupo, ni l'existence des camps ne sont commentés par la rédaction. L'article se termine avec l'allocution du secrétaire. Ainsi, les seuls commentaires sont ceux qui introduisent l'article, et qui présentent l'irréductibilité de la résistance cyrénéenne. Sur la forme donc, cet enchaînement semble présenter les camps comme une justification à l'incapacité de l'Italie à contrôler le territoire malgré « l'action incessante de l'Italie pour dominer la situation ». Sur le fond, les camps de concentration ne semblent pas constituer un enjeu moral, ou juridique pour le journal.

Les deux journaux sont donc représentatifs du discours de la droite française qui s'illustre soit par le silence, soit par une justification et/ou une simple mention des camps.

4.1.2.2. La presse française comme relais du discours propagandiste fasciste

Certains journaux – aux orientations politiques diverses - relaient tous azimuts le discours officiel fasciste qui décrédibilise les oppositions aux camps. En mai 1931, *Le Temps*¹⁸ reprend un article d'*Il Messaggero*¹⁹, le journal officiel fasciste. Sans commentaire, le discours fasciste est retranscrit dans l'organe de presse conservateur. *Il Messaggero* dénonce le boycott des produits italiens qui est initié dans certains pays²⁰ pour s'opposer aux camps de concentration. Pour le journal italien, ce boycott est mis en place « tout cela parce que l'Italie a (...) fait

¹⁷ M. H., « La Pacification de Cyrénaïque », *La Croix*, 15 novembre 1930, Gallica.

¹⁸ La BnF indique que l'organe de presse est « lancé en 1861 par le libéral Auguste Neffzer, *Le Temps* est repris par Adrien Hébrard. Le journal se démarque par son important réseau de correspondants. Sa qualité et son sérieux sont unanimement reconnus. Républicain conservateur, il devient l'organe officieux de la diplomatie française. Il se saborde en 1942. » (Fenêtre « Les Principaux quotidiens », Gallica : <https://gallica.bnf.fr/html/und/presse-et-revues/les-principaux-quotidiens?mode=desktop>).

¹⁹ « A propos des manifestations internationales anti-italiennes », *Le Temps*, 7 mai 1931, Gallica.

²⁰ M. Boggero indique que les produits italiens sont boycottés en Indonésie mais également que « de nombreuses cérémonies de funérailles furent organisées à Damas, en Palestine, à Haïfa, à Tripoli, et des prières pour le défunt [‘Umar al-Mukhtar] furent dites dans de nombreuses mosquées. Les sermons appelaient au boycott des produits italiens » (Boggero, 2007 : 441)

complètement son devoir ». Cette tournure de phrase semble dire que le boycott est injustifié. En reprenant le journal officiel sans commentaire, ni même discours contradictoire, *Le Temps* se fait le relais du discours fasciste dans la presse française. Aucun regard critique, dimension morale ou condamnation juridique n'est ajouté par la rédaction du *Temps*. Dès lors, le regard fasciste devient celui du journal français. L'historien Pascal Clerc, qui étudie la formation et la légitimation de l'idéologie coloniale, indique que de « ne pas poser une idée comme construite, c'est interdire au lecteur de la prendre comme telle, et de la discuter. C'est une évidence à partir de laquelle penser les territoires. Et une idéologie gagne en efficacité lorsqu'elle devient une évidence. » (Clerc, 2021 : 201). Ainsi, transposer la posture fasciste telle quelle, participe à normaliser cette vision dans l'opinion publique française. Ces pratiques sont relativement fréquentes dans les journaux de droite ou du centre. À travers elles, la presse permet donc à la propagande italienne d'atteindre les lecteurs de la presse généraliste française. P. Clerc, qui cite Roland Barthes, opère une analogie avec son concept de *parole mythique*. Il en conclut que dans les manuels scolaires « l'idéologie coloniale (...) ne permet pas le doute, elle ne semble pas requérir d'explications ou de justifications. Elle s'impose « naturellement » dans les esprits. » (Clerc, 2021 : 201). Cette même analogie est transposable dans la présente étude, puisque, la plupart des journaux ne questionnent pas les agissements à l'œuvre et « copient-collent » le discours fasciste. Alors, l'entreprise concentrationnaire n'est pas questionnable, et apparaît comme une réponse évidente à la résistance cyrénéenne. En outre, ces pratiques participent parallèlement à modérer à cette époque, et sur le temps long, la vision que l'on se fait du fascisme. On repense ici aux écrits d'A. Ahmida qui cherche à comprendre et à déconstruire le « mythe du fascisme italien modéré ». Plus qu'à l'époque des camps, il explique que dans l'historiographie de l'entre-deux guerres, cette idée a longtemps faussé le regard des chercheurs, et a participé à faire oublier les dérives du régime dont les camps en sont l'exemple plus probant (Ahmida, 2020 : 55). On peut donc voir dans la presse française un élément participant à la construction dans ce mythe.

Dans cette même idée de modération de la politique italienne, la gestion médiatique de la prise de Kufra suit la même logique. En janvier 1931, *La Croix* publie un article²¹ qui fait une description détaillée de l'opération, présentée comme une prouesse militaire. Pour apprécier la posture qui est adoptée par le journal, il s'agit de s'intéresser à deux dimensions caractéristiques de la brutalité italienne. D'abord, la prise de Kufra, longtemps repoussée, est largement rendue possible par le recours aux bombardements aériens. Si en toile de fond, c'est

²¹ « L'Italie dans le Sud-Libyen », *La Croix*, 15 avril 1931, Gallica.

l'internement qui fragilise les forces d'opérations libyennes dans l'oasis, les bombardements font partie intégrante de la stratégie militaire italienne. Pourtant, ils sont évoqués en quelques mots seulement, puisqu'il est simplement dit que « les palmiers et les habitations furent ensuite détruits ». Dans un article relativement conséquent, et qui décrit étape par étape le déroulement de l'opération, donnant même les heures des attaques, il est surprenant de passer aussi rapidement sur le cœur de la stratégie opérationnelle italienne. Un autre élément, symbolique de la violence italienne face aux derniers Cyrénéens hors des camps, est la poursuite des habitants qui tentent de quitter l'oasis à l'arrivée des Italiens. Les soldats poursuivent et fusillent plusieurs centaines de Cyrénéens qui cherchent à fuir par la frontière égyptienne. Sur cet épisode, l'auteur de l'article indique qu'« une caravane importante (...) dut être poursuivie et mitraillée par l'aviation ». Ce sont les seuls mots qui relatent les procédés italiens. Malgré la violence effective, aucun commentaire n'est fait, et les faits sont exposés tels quels. En revanche, on évoque l'accueil des Italiens par la « violente fusillade émanant de rebelles » qui répond pourtant à l'arrivée des soldats. En parallèle, on fait référence à « la marche de la colonne (...) de cinq jours à travers les dunes (...) au prix d'une grande fatigue ». On observe donc à la fois, une forme de compassion à l'égard des Italiens, et une euphémisation des procédés employés à l'encontre des résistants. Les mots utilisés sont donc témoins de la posture qu'adopte le journal de droite, et laissent transparaître la partialité de l'approche. L'analyse de cet article de *La Croix*, journal emblématique de la droite catholique, donne donc à lire la double mesure, et le parti pris du quotidien. Les mêmes faits ne sont pas traités à la même échelle, et on omet de nombreux détails sur la brutalité italienne.

Les mêmes jeux de fond et de forme sont lisibles dans de nombreux articles de cette presse. Les périodiques de droite traitent donc des camps et de ses conséquences à l'aune de leurs idées, ou se taisent sur l'entreprise concentrationnaire. Quand cette presse évoque les camps, elle les présente comme légitimes, ou les légitime au travers du fond ou de la forme des articles.

4.1.2.3. La presse de gauche, les rares espaces de condamnation des camps de concentration

De son côté, la gauche française est plus traditionnellement opposée au fait colonial²². Toutefois, au sein de ce qu'on nomme schématiquement la « gauche », différents courants

²² Cette idée est à relativiser. On peut rappeler ici l'éloge du ministre des Colonies du Front Populaire Marius Moutet à Paul Bert. La figure de Paul Bert n'est pas isolée et rappelle que certains hommes de gauche sont largement favorables à l'entreprise coloniale, souvent même au regard du devoir de civilisation qui incombent aux Européens.

émergent sur la question. Manuela Semidei dénombre trois tendances chez les socialistes français du début du XX^e siècle. Une première, qu'elle qualifie de tendance « marxiste orthodoxe », condamne fondamentalement la colonisation qui ne représente qu'une oppression politique et économique. Dans les courants marxistes orthodoxes, la colonisation est fondamentalement oppressive et n'est qu'une extension du capitalisme à l'échelle internationale. Elle est donc à combattre, au même titre que le capitalisme lui-même. Les Communistes français portent globalement cette idée-là, et exigent un retrait des puissances coloniales pour que les peuples opprimés accèdent à la liberté (politique, économique, de presse, *etc.*). Pourtant, on est étonné que certains journaux célèbres, engagés dans ce sens, soient muets sur les camps²³. C'est par exemple le cas de l'*Humanité*²⁴. La seule référence dans le journal, est celle faite au général de Bono, présenté comme « le bourreau des Arabes de Libye »²⁵.

À « l'opposé » de cette tendance, on retrouve des socialistes qu'on pourrait qualifier d'impérialistes. Les hommes qui s'en rapprochent croient fondamentalement en la hiérarchie des civilisations et donc au devoir de civilisation des Européens. Pour la majorité des socialistes, l'entreprise coloniale est justement le moyen d'atteindre une forme de liberté individuelle et d'autonomie politique. Quitter les colonies trop rapidement serait par conséquent néfaste pour les « indigènes » qui ne sont pas encore suffisamment « matures » politiquement (Semidei, 1968 : 17). En effet, tel que nous le rappelle E. Savarese qui étudie la pensée de Jean Jaurès et Georges Clémenceau sur le fait colonial, « les principaux anticolonialismes » (...) n'ont pu forger des instruments de pensée nécessaires à une critique radicale du modèle colonial français ». Il précise que « si une orthodoxie libérale offre les outils d'une critique de l'explication rationnelle de la colonisation, nul argumentaire ne semble alors disponible qui serait susceptible de remettre en cause une explication messianique fondée sur le postulat d'une hiérarchie des cultures. » (Saverese, 1998 : 107). Ce que E. Savarese met en avant est le fait

²³ Cet apparent mutisme tient peut-être du fait que le recensement de la BnF comptabilise peu de journaux communistes. Il serait intéressant d'analyser le reste de la presse communiste afin de repérer ou non des références aux camps de concentration.

²⁴ « Fondé par le socialiste Jean Jaurès en décembre 1904, L'Humanité soutient les revendications ouvrières, marque son hostilité face à l'engagement français au Maroc et affiche son pacifisme » indique la BnF. « Après la mort de Jaurès, il soutient cependant le gouvernement de guerre. En 1920, à l'issue du Congrès de Tours, le journal rompt avec le réformisme pour rejoindre le communisme révolutionnaire. Le 26 août 1939, le journal est saisi. » Les prises de position à l'égard du Maroc auxquelles font référence ici la BnF, contrastent largement avec le mutisme sur la question des camps libyens. Fenêtre « Les Principaux quotidiens », Gallica : <https://gallica.bnf.fr/html/und/presse-et-revues/les-principaux-quotidiens?mode=desktop>).

²⁵ « Pour les libertés ouvrières ! Le pavé de Paris ne restera pas aux fascistes », *L'Humanité*, 5 septembre 1931, Gallica.

que, les courants anticoloniaux ne pensent pas, et par conséquent ne peuvent pas « dire » leur opposition fondamentale à la colonisation. Les seules critiques envisageables sont donc celles de la forme mais pas du fond qui repose sur la mission civilisatrice²⁶. En effet, leur discours anticolonial s'inscrit dans leur cadre de pensée, dans l'« esprit du temps » tel que le décrit M. Angenot. E. Savarese poursuit : « les anticolonialistes de la III^e République ne pensent la colonisation qu'à partir des instruments de connaissance qui sont au principe de la constitution de l'ordre colonial, et ils ne disposent, pour réfuter le modèle colonial, que des outils de pensée élaborés par ses défenseurs. » (*Id.* : 107-108). Cette idée est d'autant plus vraie dans la première moitié des années 1930 quand les mouvements nationalistes se structurent dans la plupart des colonies. Les discours autonomistes ont à cette époque une faible audience. Cette dimension est essentielle dans l'étude du regard de la presse de gauche sur l'entreprise concentrationnaire fasciste. On comprend alors que les mouvements socialistes, et leurs pendants dans la presse, peuvent difficilement émettre des critiques de fond sur les camps de concentration. En réalité, ils partagent l'idéologie du devoir de civilisation avec les fascistes. Ils considèrent donc la justification qui est donnée à la mise en place des camps comme « audible ». La majorité des hommes de gauche se disent pourtant hostiles au « dévoiement répressif » de l'impérialisme (Savarese, 1998 : 104). Leur silence reste donc surprenant.

4.1.2.4. La presse de gauche : un mutisme généralisé

L'analyse de la presse de l'époque corrobore l'idée que les hommes de gauche ne condamnent pas idéologiquement les camps de concentration. Comme les journaux communistes, la presse socialiste évoque très peu la question des camps. Elle reprend parfois les mêmes dépêches que la presse de droite, sans y insérer de commentaires. On peut faire référence ici à la dépêche publiée dans *La Croix* et *L'Action Française* du 8 avril 1929 mentionnée plus haut²⁷. Cette même dépêche est reprise mot pour mot par *L'Homme Libre*²⁸, journal de G. Clemenceau. Le

²⁶ On retrouve ici ce que M. Semidei qualifie de posture « intermédiaire », celle de la majorité des hommes de gauche. Ils considèrent en effet que la colonisation est profitable pour certains peuples « en retard ». En revanche, ils dénoncent les dérives violentes des entreprises impériales (Semidei, 1968 : 1119) L'historienne distingue ces courants « intermédiaires » des courants impérialistes qui, eux, justifient le recours à la violence.

²⁷ La source des informations n'est donnée dans aucun des journaux mentionnés. (S'agit-il de dépêches de l'Agence Havas, ancêtre de l'Agence France Presse ? Les organes de presse échangent-ils leurs informations ?).

²⁸ *L'Homme Libre* est l'organe de presse fondé par Georges Clemenceau lui-même. S'il connaît son apogée en 1919, le « journal républicain périclite durant l'entre-deux guerres » (Fenêtre « Les Principaux quotidiens », Gallica : <https://gallica.bnf.fr/html/und/presse-et-revues/les-principaux-quotidiens?mode=desktop>). Pour la BnF, l'homme de gauche utilise le quotidien comme d'« une tribune politique personnelle ». Force est de constater que la lutte contre la censure en France, qui fait écrire à la BnF que « l'Homme libre s'illustra de 1914 à 1917 par son combat contre la censure, et prit momentanément pour cette raison le nom de l'Homme enchaîné », ne s'étend pas

journal socialiste propage donc le même discours de légitimation qui rapporte l'opération de la troupe italienne « harcelée par les rebelles », et qui qualifie la « pacification », d'« opérations de police »²⁹. Ce qui diffère en revanche des publications dans *La Croix* et *L'Action Française*, est la place de la dépêche dans le journal. En effet, dans *L'Homme Libre*, la nouvelle se trouve en première page sous le titre « Engagements entre Italiens et Dissidents » (et non pas sous celui de « Violents combats entre Italiens et dissidents »). *L'Homme Libre* se veut moins sensationnaliste et le périodique semble accorder plus d'importance à la nouvelle puisqu'elle est visible en « une ». Pour autant, force est de constater que dans le fond, le même discours est tenu. Le terme de « dissident » présente *de fait* les Libyens comme des auteurs de trouble. Par ailleurs, le contexte de ces affrontements n'est pas exposé, et encore moins questionné, puisqu'aucun commentaire n'est ajouté à la dépêche. En réalité, cette pratique est fréquente, même dans la presse de gauche. Les nouvelles de Cyrénaïque sont rares, et ne sont souvent que des « copier-coller » des mêmes dépêches que l'on retrouve partout dans la presse française. La plupart des articles sont donc exempts de condamnation de la politique italienne, et ce, même dans le cas d'articles rédigés³⁰. C'est le cas quand B. Mussolini se rend en Cyrénaïque en mars 1933 pour une cérémonie de remise de distinctions militaires. On apprend que « presque toutes ont été décernées à la suite de faits militaires relatifs à la campagne de Cyrénaïque »³¹, et la rédaction ne s'en indigne pas. Elle ne rappelle pas non plus ce que fut cette campagne. De surcroît, les prix sont essentiellement remis à des militaires issus de l'armée de l'Air. On sait pourtant déjà à cette époque, de quels faits sont responsables les aviateurs italiens (Cf chapitre 2 et 3). De manière générale, *L'Homme Libre*, à l'image de la majorité de la presse socialiste, ne dénonce pas les camps et ne leur dédie pas même un article au complet. Quand ils sont cités, dans un article de mai 1931³², on est interpellé par l'emploi du conditionnel. L'article reprend une dépêche du *Times* qui traite des migrations libyennes en Égypte. Il signale les « récits détaillés de mauvais traitements que les Italiens *auraient exercés*³³ sur les Musulmans de Libye, à Koufra en particulier ». Par ailleurs, le titre de l'article, « Agitation anti-italienne en Libye », n'apporte pas davantage de crédit aux accusations des Libyens vis-à-vis des camps de concentration. On retrouve les mêmes procédés que dans la presse de droite, qui tendent à

à l'espace colonial italien dans lequel la censure est pourtant de mise. Peut-être ce silence est-t-il imputable au fait que, malgré son anticolonialisme affiché, G. Clemenceau croit fondamentalement dans la hiérarchie des sociétés, ou tout du moins de leur niveau d'avancement (voir Chapitre 2).

²⁹ « Engagements entre Italiens et dissidents », *L'Homme libre*, 8 avril 1929, Gallica.

³⁰ Le terme de « rédigés » fait ici opposition aux dépêches pré-écrites qui apparaissent dans la presse.

³¹ « M. Mussolini et l'aviation italienne », *La Gauche*, 30 mars 1932, Gallica.

³² « Agitation anti-italienne en Libye », *L'Homme libre*, 1 mai 1931, Gallica.

³³ Le terme ne se trouve pas en italique dans l'article.

invisibiliser, voire, à décrédibiliser les alertes des Libyens sur les camps. Les propos de P. Milza selon lesquels « tout se passe comme si l'opinion conservatrice voulait oublier les excès du fascisme pour n'en retenir que les aspects "positifs" » (Milza, 1987 : 81), sont transposables à la presse de gauche. Toutefois, si la presse socialiste se calque globalement sur la presse de droite, on peut trouver ici ou là, des articles critiquant l'entreprise concentrationnaire.

4.1.2.4.1. *Yves Farge dans Le Populaire³⁴, un rare exemple de condamnation de l'entreprise concentrationnaire en Cyrénaïque*

On peut évoquer une série de deux articles des 6 et 7 juillet 1931 dans *Le Populaire*³⁵, organe de presse de la Section Française de l'Internationale Ouvrière (S.F.I.O.). L'étude de ces deux articles permet de mettre en lumière de nombreux points sur le traitement de l'entreprise concentrationnaire dans la presse française. On lit à la première page du quotidien, l'indignation du socialiste Yves Farge (1899-1953). Il condamne les « procédés moyenâgeux » et les « monstruosité » qui ont cours « dans notre XX^e siècle, à l'époque même qu'a choisie la civilisation occidentale pour bâtir une morale et un droit international ». Par ces termes, il émet à la fois une critique à l'égard de l'autorité fasciste, mais aussi à l'égard de la France et de l'Europe qui appartiennent à ce qu'il qualifie de « civilisation occidentale ». Il se dit même « embarrassé » du si peu de honte dont fait preuve l'Italie. Yves Farge met en exergue la pratique de l'État à deux vitesses, ou « l'État schizophrène » qui défend un certain nombre de valeurs à l'échelle internationale et domestique, et adopte une pratique différente dans les colonies³⁶. Les camps sont selon lui, la représentation de ce droit à deux vitesses. On retrouve la même critique des institutions internationales et de l'Europe dans *Le Fonctionnaire syndicaliste*³⁷. Dans cet article dont on ne connaît pas l'auteur, ce n'est pas la France uniquement qui est incriminée, mais la communauté internationale et la Société des Nations dans leur ensemble. On déplore que la SDN n'ait pas constitué une tribune pour dénoncer la

³⁴ Fondé en 1916 par des socialistes pacifistes, l'hebdomadaire devient en 1918 l'organe de presse du parti de la S.F.I.O. et passe sous la direction de Jean Longuet. Après le Congrès de Tours (1920), qui divise la gauche française, il devient l'organe de presse du parti de la S.F.I.O., tandis que l'Humanité rejoint le jeune Parti Communiste. Il est « dirigé par Léon Blum, Paul Faure ou Compère-Morel durant l'entre-deux-guerres » et « soutient le gouvernement de Front populaire en 1936. Clandestin durant l'Occupation, il connaît son apogée à la Libération, mais décline ensuite lentement jusqu'à sa disparition en 1970. » (Fenêtre « Les Principaux quotidiens », Gallica : <https://gallica.bnf.fr/html/und/presse-et-revues/les-principaux-quotidiens?mode=desktop>)

³⁵ Yves Farge, « Quand le fascisme colonise ! », *Le Populaire*, 6 et 7 juillet 1931, Gallica.

³⁶ Harold Mazoyer, Chloé Gaboriaux, « Sociologie Historique de l'État. » (cours L'État colonial, Institut d'Etudes Politiques de Lyon, février 2018).

³⁷ « La S.D.N. et le conflit sino-japonais », *Le Fonctionnaire Syndicaliste*, 20 février 1932, Bibliothèque Nationale de France.

« conquête par la force et la violence » des puissances européennes que l'auteur nomme expressément. L'institution « ne s'est pas élevée contre l'intervention du Maroc, de la Syrie, de l'Égypte, de la Tripolitaine, de l'Indochine »³⁸. Elle n'est finalement devenue selon l'auteur, qu'un instrument de l'impérialisme européen, si bien qu'elle n'a plus de crédit en tant que défenseuse du droit international.

Pour revenir à la publication d'Yves Farge, on apprend que pour rédiger son article, il s'appuie tout à la fois sur les textes officiels italiens et sur des « informations de sources indigènes qui viennent de me parvenir de l'Est africain ». Cette simple phrase permet de mettre en perspective deux éléments. Premièrement, elle relativise le manque d'informations dont disposent les autorités et la presse française, et souligne le manque d'efficacité de la censure italienne. Les journalistes français sont donc, dans une certaine mesure, en capacité d'obtenir des informations sur les camps en Cyrénaïque. Yves Farge fait donc ici exception à de nombreux journalistes, et même aux journalistes anticolonialistes. En effet, rares sont les journaux qui cherchent à obtenir des informations en dehors des dépêches officielles. Ce qui semble pourtant être un prérequis pour l'écriture d'un article, à savoir multiplier ses sources, devient presque un acte militant ici. L'analyse de la presse de l'époque permet de dire que, donner la voix aux résistants libyens, est un parti pris. Yves Farge cherche à aller au-delà du discours dominant, et donne du crédit aux accusations des internés, ce qui est presque inexistant dans le reste de la presse. Finalement, il semble que, donner la parole au milieu du silence, devient un acte de dénonciation. La revue *La Nation Arabe*, sur laquelle nous reviendrons plus loin, permet de prendre conscience de la rareté de ce procédé. La revue de Genève fait en effet état de la demande du *Populaire* et du *Cri du Peuple* pour obtenir « des nouvelles sur cet événement »³⁹. Cette mention semble être une preuve de l'exception que constitue ces demandes, et confirme ce qui ressort de l'analyse des sources. La précision d'Yves Farge permet donc dans un deuxième temps, de lier ce manque d'investigation au manque d'intérêt de la presse française. S'il est effectivement possible d'obtenir des renseignements sur les camps, et que la majorité des journalistes n'en font pas la démarche, c'est donc qu'ils estiment que l'entreprise concentrationnaire n'est pas une priorité. Ce sont les questions intérieures, puis européennes, et impériales qui prévalent sur les politiques impériales des autres puissances. En outre, les sources indigènes permettent à Yves Farge de dresser un tableau assez précis de ce qui a lieu dans la région de l'est libyen. Il décrit l'intérêt qu'ont les colons italiens dans la région

³⁸ La formulation peut porter à confusion, mais on comprend qu'il s'agit des interventions européennes dans les territoires cités qui est dénoncée par le périodique.

³⁹ Chekib Arslan, « Omar Moukhtar », *La Nation Arabe*, octobre 1931, 1-6.

du Jabal al-Akhdar qui « convenait parfaitement aux travaux agricoles à la mode européenne ». Il fait également une juste description de la rapidité de la déportation, des fusillades et du nombre colossal de morts chez les déportés et parmi leurs cheptels.

Aussi, à l'image de ce que l'on retrouve dans les archives étatiques, la relation franco-italienne est au cœur du discours de la presse. Après avoir dénoncé l'avidité du Duce en Afrique du nord, le journaliste craint que les « Arabes crucifiés puissent confondre tous les ressortissants de la civilisation latine ». Sur ce point, on retrouve l'inquiétude des hommes d'État en Afrique du nord d'être associés à la brutalité italienne. On rappelle les propos du résident général de Tunisie, Lucien Saint, qui déclare que « c'est à cette politique d'extermination impitoyable que l'Italie veut nous associer moralement en nous compromettant...il nous importe au plus haut point de ne pas tomber dans le piège. » (Triai, 1980 : 84). Dans ces deux cas, cette préoccupation signale que la presse française - autant que les autorités - a conscience que la politique italienne est condamnable d'un point de vue moral. En l'exprimant ainsi dans la presse, Yves Farge permet dans une certaine mesure de contrer cette éventuelle association.

Pourtant, s'il veut dissocier la France de la campagne italienne, il n'hésite pas à critiquer la presse française, trop silencieuse sur le sort des Cyrénéens. En ce sens, le journal socialiste devient un espace de condamnation du mutisme sur les camps. D'abord, il explique « n'oser croire » aux « événements invraisemblables » qui ont lieu en Cyrénaïque, et être pris du besoin de dénoncer les horreurs dont il est question. Il critique alors le faible écho que les camps ont en France, et le désintérêt que portent les Européens aux atrocités à l'œuvre en Afrique et en Asie. Le journal va jusqu'à qualifier la presse française de « presse servile », ne s'intéressant qu'à ce qui a trait aux intérêts économiques des colonies. Ce dit désintérêt est renforcé par « l'ignorance entretenue » par les empires, mais aussi par ce qu'il qualifie de « chantage entre requins coloniaux ». Yves Farge estime donc que le silence sur les camps est souhaité - ou du moins souhaitable - dans les milieux coloniaux européens. C'est dans un intérêt convergent que les organes de presse et étatique taisent l'entreprise concentrationnaire. Dans ce besoin de mettre au jour la brutalité fasciste, il se réjouit d'un article du *Temps* du 16 mars 1931 qui dénonce la confiscation des biens sanusis. Il déplore pourtant la brièveté de cette note.

Ainsi, les deux articles d'Yves Farge dans *Le Populaire*, et celui du *Fonctionnaire Syndicaliste*, sont révélateurs de nombreux points sur le traitement des camps de concentration dans la presse française. Ce rare espace de dénonciation met finalement en relief le mutisme de la presse généraliste. Sous sa plume, ce mutisme est non seulement difficilement audible au

regard des valeurs qui sont prônées par les Européens à l'échelle domestique et internationale, mais il est également la résultante d'une forme de solidarité entre les différents empires.

4.1.2.5. Quel écho de la Libye « pacifiée » ?

Après la mort d'Umar al-Mukhtar et à la suite de l'annonce de « pacification » en 1932, la presse continue d'évoquer le sort de la colonie italienne. On peut alors se demander si la posture de la presse partisane évolue quand l'Italie fasciste est parvenue à ses fins et/ ou si la fin de la résistance fait oublier les camps.

En premier lieu, on remarque que les périodiques n'ont pas le même discours sur la Libye « pacifiée ». La presse de droite se réjouit plus ouvertement de la « pacification », loue l'efficacité de la politique italienne et sa nouvelle orientation vers la valorisation économique. La presse de gauche se veut plus réservée et évoque en réalité très peu l'annonce italienne. La question italienne est oubliée des rédactions qui ne l'évoquent presque plus. Dans la presse de droite, on occulte ou on justifie souvent les procédés qui ont mené à la fin de la résistance. Quand l'Italie annonce avoir maté leur opposants grâce aux camps, le journal *La Croix* annonce la « victoire » italienne sans faire référence aux camps⁴⁰. On se contente d'évoquer « une campagne très poussée en 1928 et 1929 » en Tripolitaine. On félicite alors la politique italienne qui « cultive avec succès des oliviers et de l'orge ». L'article se termine par une description des choix italiens en matière d'investissement et de valorisation. La publication de *La Croix* ici sélectionnée est représentative de la presse de droite à partir de 1932. Le silence est toujours de mise, et même, s'intensifie. On fait parfois référence à la campagne libyenne, mais la question des camps est tout simplement occultée, comme si rien n'était arrivé entre 1929 et 1932. Dans les rares mentions aux camps, cette presse continue d'euphémiser la concentration et va jusqu'à saluer la politique fasciste. Le quotidien de droite *L'Action Française* évoque pour la première fois les camps de concentration en septembre 1933⁴¹. Cette mention tardive, tout autant que le ton détaché, en disent long sur l'idée que le journal se fait de l'entreprise concentrationnaire. En effet, les camps ne sont évoqués que pour signaler qu'ils sont fermés dans le but de « donner du travail » aux dissidents et « hâter le développement économique de la colonie ».

La presse qui est moins marquée à droite s'accorde au même discours. On peut ici faire référence au journal *Le Temps* qui relaie une allocution du général Graziani en décembre 1931. Le Général annonce que « grâce aux sacrifices et à la ferveur héroïque des troupes italiennes,

⁴⁰ « Tripolitaine et Cyrénaïque », *La Croix*, 2 mars 1932, Gallica.

⁴¹ « En Tripolitaine. La dissidence est réprimée en Cyrénaïque », *L'Action Française*, 30 septembre 1933, Gallica.

la Cyrénaïque s'achemine vers un avenir de prospérité et de paix féconde »⁴². Le journal commentant la prise de parole, se félicite que « désormais, la colonisation pourra se développer en Cyrénaïque en toute sécurité, et plus rien n'empêchera l'Italie d'accomplir sur cette terre d'Afrique, sa mission de civilisation. ». Cet article du *Temps* est représentatif de nombreux journaux qu'on peut dire centriste ou de centre-droit. En effet, quand la Libye est déclarée « pacifiée », le recours à la mission civilisatrice européenne se fait plus fréquent. La fin semble avoir justifié les moyens. Finalement, on entrevoit une ligne éditoriale et un parti pris notamment dans les passages, les allocutions, les journaux ou les auteurs mobilisés dans les publications.

En parallèle, la lecture de la presse donne à voir la pérennité de la *légende noire*. Comme dans les sources étatiques, on retrouve l'*habitus épistémologique* d'Ann Laura Stoler qui conditionne le regard porté sur l'entreprise concentrationnaire et les populations internées. L'annonce de la fin de la résistance en Cyrénaïque signe la fin de la confrérie pour la presse et les autorités publiques. On observe dès lors, un regain d'intérêt pour la Sanusiyya dans les parutions. Dans un article du *Temps* en mai 1932⁴³, on présente la Sanusiyya comme une « secte » qui, si elle est affaiblie, demande que l'« on reste sur ses gardes ». Le journal se veut donc plus prudent encore que le fascisme officiel qui estime la Libye enfin « débarrassée » de la confrérie. Ce discours est tenu même si l'on sait que « la rébellion a été complètement matée » et que « les camps de concentration ont subsisté jusqu'à ce jour. ». *Le Temps* se félicite par ailleurs que le pouvoir fasciste « compte les guérir (...) de leur maladie du nomadisme » et considère même que « les populations concentrées sont l'objet de soins les plus divers »⁴⁴.

La presse coloniale se ravit elle aussi de la « pacification ». La capacité de soumission des Italiens est présentée comme une véritable force. La politique italienne est décrite sous le même regard enthousiaste que les autorités publiques. On retrouve des références à la valorisation économique en perspective, aux camps pour enfants, au maintien des camps de concentration, et à la politique d'amnistie italienne, *etc.* La « pacification » est même l'occasion du renforcement de cette solidarité. *La Revue de l'histoire des Colonies françaises* retranscrit en 1932, une conférence organisée par la Société de l'histoire des colonies françaises « Sur la réoccupation de la Tripolitaine par les Italiens de 1922 à 1930 ». L'homme politique français et président de la Société, Alfred Martineau, y donne une allocution. Il se réjouit que les Français n'aient « trouvé que des paroles sympathiques pour apprécier les récents événements

⁴² « La rébellion en Cyrénaïque », *Le Temps*, 30 décembre 1931, Gallica.

⁴³ « Italie. Le budget des colonies au Sénat », *Le Temps*, 17 mai 1932, Gallica.

⁴⁴ « Le budget des colonies du Sénat », *Le Temps*, 17 mai 1932, Gallica.

du Tafilalet ». Il ajoute ensuite qu'« il nous plaît à nous aussi de dire ici très hautement combien nous apprécions l'endurance et la ténacité avec lesquelles vous avez poursuivi et vous continuez votre œuvre en Tripolitaine. »⁴⁵. La conférence se poursuit avec des interventions d'acteurs de la colonisation italienne et française qui propagent le même discours admirateur à l'égard de la politique coloniale et concentrationnaire. Un intervenant italien réaffirme à son tour « le sentiment de fraternité pour toutes les puissances colonisatrices, et en premier lieu pour la France. » qui doit être à l'origine d'une « coopération des nations colonisatrices, qui est si nécessaire pour l'existence même de la civilisation européenne »⁴⁶. On remarque donc que la « pacification » est un moyen de rapprocher les deux empires qui partagent alors la même mission. La question des camps n'est pas un problème, bien au contraire, elle est la preuve que l'Italie fasciste est capable d'engager des politiques coloniales efficaces.

4.1.3. Presse généraliste et presse coloniale : Un traitement différencié

Comparer la presse généraliste et coloniale, permet de se rendre compte du niveau de connaissance et de diffusion des informations sur les camps, mais aussi des partis pris de chacune des presses. Sur la base de la presse étudiée, on remarque que la question des camps de concentration est plus fréquente dans la presse coloniale. L'hypothèse est faite ici que ce sont à la fois, les craintes du milieu colonial (*légende noire*, expansion italienne) et la proximité du terrain, qui justifient de cet intérêt. Les répercussions et les inquiétudes sont ressenties avec plus d'intensité par les Français installés en Afrique du nord que par les Métropolitains, notamment sur les questions de l'expansion italienne (qui ne sera pas traitée ici).

Avant de plonger dans l'analyse des articles de presse sur la question des camps, il semble important de souligner que la presse coloniale les nomme beaucoup plus facilement. La réalité coloniale y est décrite plus ouvertement. Certains articles évoquent le terme « camps de concentration » dès le titre, alors qu'on ne les nomme que très rarement dans la presse généraliste. Dans la presse généraliste, on fait mine de ne pas voir, ou on n'ose réellement évoquer cet épisode. A contrario, la presse coloniale semble plus à l'aise avec cette idée et n'hésite pas à en parler. La parole semble plus libérée dans les milieux coloniaux, peut-être parce que cette presse estime ces mesures plus légitimes ou bien que ces questions l'intéressent plus directement. On retrouve par exemple un article du *Monde colonial illustré* titré « Camps

⁴⁵ « La réoccupation de la Tripolitaine par les Italiens. », *Revue de l'histoire des Colonies françaises*, avril 1932, (113-152).

⁴⁶ *Ibid.*

de concentration en Cyrénaïque»⁴⁷ dans lequel on décrit très franchement l'entreprise concentrationnaire. Si l'auteur ne parle que de cinq camps et non pas de seize (nombre total à l'époque), il avance des chiffres par ailleurs très proches de la réalité, et décrit avec détail l'architecture des camps. Un autre élément qui détonne avec le reste de la presse réside dans le fait que la question du nombre de morts est posée. L'article est l'un des rares à se demander si ce n'est pas la déportation qui est à l'origine de la mort de la moitié de la population nomade. Sur la base du recensement de 1929, l'auteur réalise qu'il « restera[t] 130 000 nomades ou semi-nomades, dont il ne se retrouve dans les camps que la moitié. (...) Comment expliquer de tels écarts ? (...) N'est-on pas en droit, néanmoins, d'appréhender que de grosses pertes aient été subies, en hommes et en animaux, au cours des migrations bibliques de 1930 ? ». Le questionnement G. Jacqueton détonne avec le reste de la presse. Il est l'un des rares journalistes à questionner les dépêches officielles de l'Italie. De plus, l'extermination des (semi)nomades cyrénéens est posée dès 1932 par la presse coloniale. La transparence du discours de la presse coloniale permet de faire connaître au mieux le sort des internés. Pour autant, les questions morales et légales ne sont pas posées et l'internement est justifié par la nécessité de pacifier la région. L'article du *Monde colonial illustré* souligne que « les documents italiens abondent en informations réconfortantes sur les bienfaits, matériels et moraux » de la politique concentrationnaire italienne. La concentration est indéniablement perçue comme positive pour le périodique. Si bien que l'auteur pose la question de la mise en place de telles mesures dans l'empire français, notamment sur l'emploi de ces internés pour la construction d'infrastructures. Le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, décrit par J.-L. Triaud comme « un des organes les plus influents du « parti colonial », né précisément pour populariser dans l'opinion le thème de la "marche au Tchad" » (Triaud, 1995 : 634), partage également son opinion. La revue déclare que les « journaux ont donné au sujet de cette mesure exceptionnelle de fort bonnes raisons : mettre fin au nomadisme, véritable plaie de la civilisation (...) soumettre à l'empire de la civilisation »⁴⁸. Les traitements infligés aux Cyrénéens sont donc justifiés par la nécessité de mettre fin au nomadisme, paroxysme de l'indésirable pour les Français. De plus, le discours est plus décomplexé et on voit dans la forme, un traitement différent de celui de la presse généraliste. On peut supposer que ce détachement est lié à l'idéologie civilisatrice plus ancrée dans les milieux coloniaux. Pour P. Berne de Chavannes, auteur de l'article du *Bulletin*, « une

⁴⁷ G. Jacqueton, « Camps de concentration en Cyrénaïque », *Le Monde colonial illustré : revue mensuelle, commerciale, économique, financière et de défense des intérêts coloniaux*, 1 janvier 1932, 137.

⁴⁸ P. Berne de Chavannes, « L'Italie en Afrique. Le budget des Colonies au Sénat. », *L'Afrique française : bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, mars 1931, 266-73.

puissance a le droit d'appliquer chez elle des principes de nature à satisfaire à ses nécessités et à sauvegarder sa dignité de nation colonisatrice »⁴⁹. On comprend donc que, quand la presse questionne la brutalité italienne, elle finit par affirmer que « cela ne regarde que l'Italie et ne nous concerne pas ». Les milieux coloniaux estiment ne pas détenir de droit de regard sur les politiques de leur voisin. Pour revenir au *Monde colonial illustré*, l'auteur avoue que l'instauration des camps « n'est pas sans étonner un peu », et il préfère ne pas invoquer « les devoirs élémentaires d'humanité »⁵⁰. Pourtant, ces mesures sont vites justifiées, et la question frontalière apparaît comme le véritable enjeu de la « pacification » dans les pages de la revue. Plus surprenant encore que la référence explicite aux camps, la presse ose également faire référence au passé concentrationnaire de l'empire français. Le *Bulletin du Comité de l'Afrique française* rappelle par exemple que « la fixation des nomades au sol est une mesure que la politique coloniale française applique depuis longtemps, et avec succès »⁵¹. Les choix français sont assumés. On observe donc une asymétrie dans le traitement des camps entre la presse généraliste et coloniale. Le silence et la modération de la presse généraliste fait face à l'évocation plus fréquente et décomplexée de la presse coloniale.

La même asymétrie se lit dans l'intérêt que trouvent les colons du nord de l'Afrique à la stabilisation en Cyrénaïque. Comme on a pu le voir pour les autorités publiques, les deux rives de la Méditerranée ne sont pas préoccupées de la même manière par l'autorité fasciste. On rappelle les inquiétudes des pouvoirs coloniaux face au manque de contrôle du territoire puis à l'avidité italienne, qui fait face à une métropole plus désireuse de stabilité dans la relation latine. On a imputé cette double appréciation des autorités publiques, à la proximité géographique avec la Libye. Le schéma se répète dans la presse. Quand les négociations sont engagées entre 'Umar al-Mukhtar et les pouvoirs italiens, le *Bulletin* écrit qu'« aucune puissance coloniale consciente de ses propres intérêts autant que de l'intérêt supérieur de la civilisation, ne saurait ne pas se réjouir d'un succès remporté sur la dissidence indigène par une autre puissance, même si entre elle et celle-ci ne règne pas un accord parfait »⁵². Plus directement, ce qui lie la France et l'Italie en Cyrénaïque, c'est la lutte contre la puissance sanusi. La « dissidence » est perçue comme commune aux deux empires. Les Sanusis

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Pierre Mille, « A quoi l'Italie veut faire servir l'occupation, par elle, de Koufra », *Le Monde colonial illustré : revue mensuelle, commerciale, économique, financière et de défense des intérêts coloniaux*, 1 février 1931, 57.

⁵¹ « Possessions italiennes. Libye. La répression en Cyrénaïque. », *L'Afrique française : bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, décembre 1930, 685-86.

⁵² P. Berne de Chavannes, « La soumission des dissidents de la Cyrénaïque », *L'Afrique française : bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, juillet 1929, 316-23.

représentent des indésirables pour l'Italie comme pour la France. La revue met en exergue l'intérêt de « collaborer entièrement contre les Senoussistes dans une lutte commune pour la civilisation européenne contre le fanatisme musulman »⁵³. On observe encore une fois la *légende noire* à l'œuvre qui s'illustre dans la presse par un sentiment de solidarité. L'idée que les deux empires partagent un combat contre la Sanusiyya est largement diffusé. C'est d'ailleurs cette *légende* qui structure le regard des milieux coloniaux français et qui explique qu'on traite plus souvent de la question. À l'image de ce qu'expose J.- L. Triaud, une vraie fracture entre la métropole et le nord de l'Afrique, se lit ici dans la presse généraliste et la presse coloniale. La *légende noire* s'affirme dans *l'Afrique du nord illustré*. On y fait référence aux « forces convenables et intelligemment conduites » des Italiens « pour réprimer les retours offensifs du fanatisme vaincu. »⁵⁴. Dans le *Monde colonial illustré*, c'est au travers de termes animalisant que l'on qualifie la confrérie et que l'on se réjouit que « la Senoussia (...) a été bien et dûment domptée ». Enfin, le *Bulletin du Comité de l'Afrique française* affirme que « l'intérêt évident de la France était que l'Italie restât en possession de Ghadamès qui eût constitué un rempart interposé entre notre colonie d'Algérie et la menace Senoussiste »⁵⁵. La presse nord-africaine porte un regard quasi unanime sur la lutte contre la Sanusiyya. La concentration des affiliés est donc profitable aux puissances européennes dans leur ensemble. Finalement, le regard de la presse coloniale et généraliste vient corroborer la compréhension du regard des autorités sur la mise en place des camps.

4.2. La Nation Arabe : figure de proue de la condamnation des camps dans la presse francophone

4.2.1. La Nation Arabe, une revue francophone et arabe

La revue francophone mais non française *La Nation Arabe* est fondée en mars 1930 à Genève. La raison de son inclusion dans l'étude de la presse française se justifie par l'écho qu'elle a en France. La revue s'adresse explicitement à un public européen, et a fortiori français. Selon l'historienne Anne-Claire de Gayffier-Bonneville, outre la mention explicite dans la Préface du

⁵³ Général Octave Meynier, « Autour de la réoccupation du Fezzan », *L'Afrique française : bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, Aout 1930, 433-35.

⁵⁴ Robert Randau, « Une Colonie moderne : la Tripolitaine », *L'Afrique du Nord illustrée : journal hebdomadaire d'actualités nord-africaines : Algérie, Tunisie, Maroc*, 3 juin 1933, 4-5.

⁵⁵ Général O. Meynier, « Autour de la réoccupation du Fezzan. », *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, août 1930, 433-36.

premier numéro qui déclare vouloir « intéresser l'intellectualité européenne aux choses de l'Orient », les polémiques engagées, et les destinataires visés dans les articles, confirment cette orientation. Les hommes d'État n'en sont d'ailleurs pas les seuls destinataires. Les fréquentes interpellations aux lecteurs laissent penser que les rédacteurs cherchent également à informer les colonisés francophones (de Gayffier-Bonneville, 2002 : 3).

Les rédacteurs en question, eux-mêmes issus de territoire sous autorité française, sont l'émir Shakib Arslan et Ihsan Bey al-Djabri. Ancien parlementaire ottoman, l'émir Arslan (1869-1946), un druze libanais, défend d'abord avec ferveur l'union turco-arabe, avant d'embrasser la cause syrienne puis arabe. Après l'arrivée franco-britannique dans sa région natale, il s'exile en Suisse. Ihsan al-Djabri (1880 - 1980) a également occupé des postes dans l'administration ottomane durant son jeune âge. Ce propriétaire terrien de la région d'Alep quitte la Syrie à l'arrivée des Français et, tout comme son collaborateur, entend poursuivre la défense des intérêts syriens hors du territoire. Ils croient tous deux en les institutions internationales, et notamment en la jeune Société des Nations, pour laquelle al-Djabri sera délégué auprès du Congrès syro-palestinien. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard s'ils s'installent à Genève, ville dans laquelle se situe le siège de la SDN. Depuis leurs locaux qui font face au bâtiment de l'organisation internationale, ils suivent les débats et les prises de décisions de la SDN, et peuvent pratiquer un lobbying plus efficace.

En territoires français, leur choix du recours à la langue française ne suffit pas à légitimer le discours de la revue. Elle n'est que très rarement citée dans la presse française, alors même qu'elle regorge d'informations sur les camps et sur les territoires coloniaux plus généralement. On peut supposer que la presse ne lui apporte que peu de crédit du fait de l'origine syro-libanaise de ses rédacteurs. Elle est en effet présentée comme « extrémiste »⁵⁶ ou « frondeuse »⁵⁷ dans son discours, et fut interdite dans certains territoires sous domination française⁵⁸. Le *Bulletin* estime que si « elle a bien occidentalisé son vocabulaire (...) sous les mots récents se cachent d'antiques réalités »⁵⁹. Le terme d'« antiques réalités » renvoie au discours décrédibilisant que l'on retrouve fréquemment à l'égard des idées indépendantistes. Les discours anticoloniaux sont presque toujours présentés comme fanatiques et extrémistes par la presse et les autorités

⁵⁶ J. Ladreit de Lacharrière, « La République Espagnole au Maroc », *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, septembre 1931, 589-95.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ « En Mauritanie. La sécurité menacée. », *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, septembre 1932, 512-15.

⁵⁹ Louis Ermont, « Afrique et Proche Orient. L'Unité arabe. », *L'Afrique française : bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, septembre 1932, 505-12.

publiques. *Le Bulletin* considère que « leur association politique, qui assourdit le monde de ses cris (...) par beaucoup de liens secrets et multiséculaires, est restée attaché, au fond d'elle-même, aux vieilles conceptions religieuses ». On retrouve le même type de vocabulaire que les autorités pour qualifier la Sanusiyya. Finalement, les représentations racistes des années 1930 que l'on a pu mettre en évidence dans les chapitres précédents, sont également identifiables dans la presse. Ces mêmes représentations racistes n'altèrent pourtant pas la renommée de la revue⁶⁰.

Si les Européens sont le public visé, le public arabe n'est pas en reste. *La Nation Arabe* ne compte que trente-huit numéros entre 1930 et 1938. Pourtant, elle devient très vite le catalyseur des revendications du monde arabe, et même au-delà de ces années de publication. D'abord parce qu'elle s'engage au travers d'actions concrètes : participation au Congrès Islamique de 1931 à Jérusalem, lettres envoyées à des dirigeants, à la SDN, *etc.* Par ailleurs, le journal rencontre des échos dans tout le monde arabe, et même en Libye. On apprend notamment dans un article de 1931⁶¹ qu'« Umar al-Mukhtar lui-même a remercié Chekib Arslan du relais que la revue offre aux Cyrénéens dans les camps. La transnationalité de la lutte anticoloniale de la revue se lit également lors du Congrès Islamique Mondial en décembre 1931. La question des camps de concentration est une des priorités de la réunion. C'est pour cette raison que les autorités coloniales réagissent avant même la tenue de l'événement. L'Italie « s'est montrée démesurément anxieuse au sujet du Congrès qu'elle prévoyait ne pas être très accueillant à son égard »⁶². On apprend qu'elle développe des stratégies pour limiter la promotion des camps de concentration lors du Congrès. Elle prévient les Britanniques qu'elle prendrait comme « un acte inamical » toute allusion à sa politique en Cyrénaïque. Plus tard, Rome engage des démarches auprès de la Grande-Bretagne afin d'expulser de Palestine le promoteur égyptien du panarabisme et futur président de la Ligue arabe, Abd al-Rahman Azzam Bey, après que celui-ci ait fait un discours élogieux sur 'Umar al-Mukhtar. La France n'est pas en reste puisqu'elle défend « aux délégués de ses colonies d'assister au Congrès ». La Grande-Bretagne demande donc explicitement au Grand Mufti de Jérusalem de ne pas évoquer tout ce qui pourrait embarrasser les empires européens. On observe donc que les puissances européennes, solidaires et soucieuses de préserver leur réputation et celle de leurs homologues, cherchent à étouffer les revendications que le Congrès profère au nom de la communauté

⁶⁰ Il est en réalité difficile de mesurer l'impact réel qu'a eu *La Nation Arabe* en France. Toutefois, comme nous l'avons vu de célèbres journaux y font référence. Ceci témoigne de sa notoriété.

⁶¹ Chekib Arslan, « Omar Moukhtar », *La Nation Arabe*, octobre 1931, 1-6.

⁶² Chekib Arslan et Ihsan al-Djabri, « Congrès Panislamique », *La Nation Arabe*, décembre 1931, 1-22.

musulmane. Finalement, malgré les manœuvres européennes, le Congrès met en lumière ce qui est à l'œuvre dans les camps de concentration. On ne trouve pas, dans la presse française étudiée, de référence au Congrès et à ces condamnations. Pourtant, on peut penser que dans la presse musulmane, les prises de parole ont eu un fort écho. C'est ce que confirme un article de septembre-octobre 1931⁶³. Chekib Arslan y consigne, à propos de l'offensive italienne en Libye : « Notre article sur ce sujet a été publié non seulement par *Fata arab* mais par de nombreux journaux de tous les pays arabes. Il a été reproduit à Damas et au Caire, à des milliers et des milliers d'exemplaires »⁶⁴.

4.2.2. « Une agence d'information musulmane »⁶⁵ : *La Nation Arabe*, porte-parole des internés

Sur la question des camps en Cyrénaïque, *La Nation Arabe* est certainement l'espace de presse francophone qui traite, mentionne et dénonce le plus l'entreprise italienne. Dès le premier numéro, elle dénonce dans une lettre à B. Mussolini datant de septembre 1929, les « représailles continues » et les « combats atroces » à l'œuvre en Libye⁶⁶. La posture de la revue est dès lors clairement affichée. Dans le numéro de décembre 1930, les rédacteurs considèrent que, dénoncer les camps de concentration est un « devoir non seulement patriotique, mais encore humanitaire »⁶⁷. On dénombre, entre le printemps 1930 et la fin 1934, 14 articles qui traitent des camps de concentration comme sujet principal. Cette exposition contraste largement avec la presse française dans laquelle on peine à trouver un article qui interpelle sur les camps.

Les rédacteurs s'insurgent d'ailleurs du manque d'écho de l'entreprise italienne et de l'euphémisation dont font preuve les médias italiens. Ils estiment par ailleurs scandaleuse la complicité et la complaisance européenne à l'égard de l'occupation de la Libye depuis ses débuts. L'Europe, et particulièrement les puissances française et anglaise, sont critiquées pour être restées « spectatrices, indifférentes à la violation du droit international le plus sacré et à la notion de justice la plus élémentaire ». C'est la « fièvre de conquêtes » qui a aveuglé l'Europe

⁶³ Chekib Arslan, « Une agence d'information musulmane », *La Nation Arabe*, octobre 1931, 44-46.

⁶⁴ A l'échelle internationale, Nicola Labanca indique que les opinions publiques « des États-Unis au Royaume-Uni, de la France à l'Union soviétique, communistes, socialistes, démocrates et même de nombreux libéraux sont indignés par la ségrégation mise en place dans les camps de concentration de l'Italie fasciste en Cyrénaïque. » (Labanca, 2013 : 170). Il évoque cependant l'aspect éphémère de cette mobilisation qui colle avec la description de l'intérêt colonial chez les Français par Ch.-R. Ageron.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ Ihsan al-Djabri et Chekib Arslan, « Une lettre à Mussolini », *La Nation Arabe*, n° 1 (mars 1930): 22-23.

⁶⁷ Chekib Arslan, « En Libye. Procédés de guerre moyenâgeux ressuscités par les Italiens fascistes », *La Nation Arabe*, avril 1931, Bibliothèque Nationale de France.

des crimes qu'elle a commis, et qui ici fait écho au « syndrome de sécurité » de D. Moses qui a été évoqué à plusieurs reprises. Pour *La Nation Arabe*, c'est à cause d'une complicité coloniale et « antimusulmane » que le pouvoir français et ses représentants ne dénoncent pas les agissements italiens. On lit dans le numéro du mois de septembre-octobre 1931 que « les autorités françaises ont aussi tout fait en Syrie et en Tunisie pour étouffer les démonstrations anti-italiennes et elles se sont opposées à l'envoi des dépêches de protestation que la jeunesse musulmane lançait à Genève et à Rome des villes du Maroc et de l'Algérie. ». Cette solidarité semble par ailleurs corroborée par l'absence de dénonciation et parfois même par des soutiens assumés de la part de représentants comme lors de la conférence de la Société de l'histoire des colonies françaises citée plus haut. La presse n'est pas en reste puisque la revue indique n'avoir « lu aucune protestation dans la presse française contre cette sauvagerie qu'elle ne pouvait ignorer ». C'est en effet à la suite d'un article du *Temps*⁶⁸ qui mentionne que les Français n'emploie « pas des moyens du genre de ceux dont on use en Cyrénaïque, où des populations nomades de 80.000 âmes ont été enfermées (...) dans des camps de concentration » que *La Nation Arabe* réagit. Pour la revue, c'est la preuve que les Français « reconnaissent bien l'acte inhumain commis par les fascistes » mais qu'ils n'en parlent pas. Aussi, on retrouve la même dénonciation de la rhétorique de « paille et de la poutre » entre Italiens et Français, sauf qu'elle est ici portée à l'ensemble des Européens. I. al-Djabri et C. Arslan se disent étonnés « qu'une puissance dite civilisée et civilisatrice, qui a la prétention de porter la civilisation latine jusqu'aux pays les plus éloignés, adopte dans ses guerres de colonies, les méthodes les plus barbares qu'on puisse imaginer ». On retrouve ici les accusations faites par Yves Farge⁶⁹ sur l'État à deux vitesses ou État schizophrène.

La revue se présente donc comme un espace de dénonciation et se fait la porte-parole des internés. C'est ce qu'elle sera. Son lieu d'édition, et l'origine des auteurs, offrent une liberté d'expression importante. Ces derniers ne sont pas liés à des intérêts coloniaux comme le reste de la presse française. Cette liberté permet donc une libéralisation de la parole sans commune mesure avec ce qu'on peut lire ailleurs. On retrouve certes certains termes employés par la presse française. On pense notamment aux « procédés moyenâgeux »⁷⁰ dont parlait Yves Farges dans *Le Populaire* qui sont aussi qualifiés sous la plume des rédacteurs de « procédés de guerre

⁶⁸ « Un impérialiste dénonçant un autre impérialiste plus atroce », *La Nation Arabe*, octobre 1931, 47.

⁶⁹ Chekib Arslan, « En Libye. Procédés de guerre moyenâgeux ressuscités par les Italiens fascistes », *La Nation Arabe*, avril 1931, 1-9.

⁷⁰ Les journalistes emploient un terme qui est régulièrement utilisé pour qualifier les nomades. En effet, les autorités, mais surtout la presse, voient le nomadisme comme un mode de vie archaïque et qualifient aisément les nomades de « moyen-âgeux ».

moyenâgeux »⁷¹. Cependant, *La Nation Arabe* fait connaître dans de plus amples détails ce qui a lieu dans les camps. On apprend la violence dont font preuve les Italiens et les procédés qui sont inconnus jusqu'alors dans la presse française : les actes de tortures et les exécutions barbares notamment. On apprend comment des « cheikhs arabes en avions [sont jetés] de la hauteur de 100 mètres », et comment les soldats italiens applaudissent quand ceux-ci décèdent une fois à terre. La revue nous informe au sujet des femmes pendues « après les avoir déshabillées » et exposées nues pendant des jours, mais aussi des enfants enlevés de leur famille pour être envoyés en Italie⁷². La revue a accès à ces informations grâce aux témoignages des exilés. Les rédacteurs entretiennent en effet des relations personnelles ou épistolaires avec ces Libyens qui ont fui leur pays natal. Ces échanges permettent ainsi de documenter les agissements italiens, d'outrepasser la censure du Royaume et parfois même de contre-carrer la campagne de démenti que l'Italie engage en août 1931⁷³.

L'analyse de *La Nation Arabe* permet donc de confirmer que la presse et les hommes d'État français observent les camps de concentration au travers de leur prisme de l'idéologie coloniale façonnée par leur « corpus d'images et de représentations » (Savarese, 1998 : 104). Cette grille de lecture explique en partie la solidarité dont les États européens font preuve, et la neutralité avec laquelle ils observent l'entreprise concentrationnaire. Les prises de parole de deux hommes, dénués de ces présupposés, et qui font de l'égalité leur combat, mettent en lumière le regard biaisé des Français. Comme pour l'article d'Yves Farges, c'est au travers d'une comparaison que l'on peut prendre la mesure du mutisme des journaux métropolitains et d'en saisir la teneur. Que ce mutisme soit expliqué par l'acculturation coloniale, le désintérêt ou la solidarité à l'empire fasciste, il n'en demeure pas moins qu'il existe. On peut regretter toutefois que la revue n'ait pas été citée ou évoquée dans la presse française, limitant alors le but premier des rédacteurs⁷⁴.

⁷¹ Chekib Arslan, « En Libye. Procédés de guerre moyenâgeux ressuscités par les Italiens fascistes », *La Nation Arabe*, avril 1931, 1-9.

⁷² *Ibid.*

⁷³ H. C., « Les faux démentis fascistes », *La Nation Arabe*, août 1931, 23-25.

⁷⁴ Nous l'avons dit, c'est certainement l'origine des rédacteurs qui expliquent que les autorités et la presse française n'accordent que peu de crédit au discours de la revue.

4.3. L'arrestation du leader 'Umar al-Mukhtar : un évènement médiatique ?

L'arrestation et la pendaison d'Umar al-Mukhtar, le plus célèbre leader de la résistance, est l'évènement qui a le plus d'écho dans la presse sur la période étudiée. Son décès devient selon le regard porté sur les camps, l'incarnation de la brutalité italienne ou l'emblème de leur efficacité militaire.

4.3.1. Un évènement médiatique international

La mort du leader de Cyrénaïque a un écho international. C'est d'abord le cas dans le monde musulman. En effet, son décès est évoqué « d'Al-Ahram au Caire, à Al-Akla Ul-Watani à Bagdad, du Maroc à Java. À Jérusalem et Alep, le prince druze Shekib Arslan est devenu son défenseur. » (Boggero, 2007 : 439). La résonance dont nous parle l'historien est vérifiée dans *La Nation Arabe* qui signale que « la presse arabe du Proche-Orient est pleine de dépêches de violentes protestations », on apprend qu'un « meeting monstre » est même tenu en Indonésie à Batavia (actuelle Jakarta) en son honneur⁷⁵. Dans le monde arabe les cérémonies de commémoration se multiplient. On recense des rencontres organisées à Damas, à Haïfa, à Tripoli et en Tunisie, lors desquelles on retrouve des intellectuels, des résistants et des responsables politiques. La plus importante fut celle d'Hamad al-Basel Basha, au Caire, finalement interdite⁷⁶ (Boggero, 2007 : 441). Outre les prises de position médiatiques, M. Boggero ajoute que les produits italiens sont boycottés en Indonésie et dans de nombreux pays arabes. Le décès du leader devient donc un évènement international, et cristallise les contestations à l'égard de la politique concentrationnaire. Ces indications sont une nouvelle preuve de la connaissance des camps à travers le monde. La question est même de nouveau portée à la SDN par l'autorité fasciste qui « se dit indignée de tant de mensonges, répandus dans le monde musulman, concernant la répression italienne en Libye »⁷⁷. Elle demande à l'institution de constituer une mission spéciale afin d'enquêter sur ces « prétendues atrocités ». Rome cherche à mettre fin aux critiques qui, par le boycott, prennent des dimensions concrètes.

⁷⁵ Chekib Arslan et Ihsan al-Djabri, « Omar Moukhtar », *La Nation Arabe*, octobre 1931, Bibliothèque Nationale de France.

⁷⁶ On peut encore citer les élégies à son égard écrite par le célèbre poète égyptien Ahmad Shawqi, ou du Libanais Khalil Gibran alors qu'al-Mukhtar était toujours en lutte.

⁷⁷ Chekib Arslan, « Omar Moukhtar », *La Nation Arabe*, octobre 1931, Bibliothèque Nationale de France.

4.3.2. Un moment de cristallisation des critiques à l'égard de l'Italie en Libye

Cet écho gagne alors les lecteurs français, notamment parce que la presse, à l'image des autorités publiques, prend la mesure de la figure d'al-Mukhtar. Le *Bulletin du comité de l'Afrique* reconnaît « le prestige qui s'était attaché au nom d'Omar el-Moucktar »⁷⁸, *La Nation Arabe* loue sa stature et la ténacité du « héros »⁷⁹. *Le Temps* estime qu'il « personnifiait la résistance »⁸⁰ en Cyrénaïque. C'est ce que confirme la littérature secondaire sur le sujet. Aussi, le décès d'Umar al-Mukhtar cristallise les divergences de regards sur la politique italienne. Cet événement est certainement - avec la prise de Kufra - le plus commenté de la période étudiée. Il permet donc de mieux percevoir la diversité des opinions. D'un même événement, les périodiques en arrivent à des conclusions différentes. Pour le *Cri du Peuple*, journal de gauche indisponible sur le portail Gallica, qui va chercher des informations auprès de *La Nation Arabe*, c'est l'apogée de la brutalité italienne. Le titre de l'article cité dans la revue de Genève : « Un nouveau crime du fascisme en Cyrénaïque »⁸¹, est évocateur de la position du journal. Ce n'est pas un aboutissement, ni une victoire, mais l'acmé d'une longue violence. *Le Cri du Peuple* écrit explicitement que « ce crime est le couronnement d'une longue série d'horreurs ». *Le Bulletin du Comité de l'Afrique française* émet également des critiques à l'égard de la brutalité italienne. L'idée sera développée plus bas mais, il est important de noter que ces accusations s'intègrent dans la rivalité coloniale qu'entretiennent les deux États. *Le Bulletin* questionne la méthode italienne. L'auteur demande si un tel procédé est « admissible en l'année 1931, à l'égard d'un vieil adversaire qui a montré endurance et bravoure en défendant ce qu'il estimait être son droit et celui de son pays ? Nous ne le croyons pas »⁸².

La mort du chef de la résistance remet d'ailleurs les dérives italiennes sur le devant de la scène. Les rédacteurs de *La Nation Arabe* l'énoncent clairement quand ils écrivent que « l'exécution d'Umar al-Mukhtar a renouvelé les protestations du monde musulman contre les atrocités italiennes ». La revue suisse déplore toutefois le manque de relais de ces condamnations à l'échelle européenne. En effet, si une partie de la presse coloniale et dite de gauche s'indigne des derniers jours du leader cyrénéen, on ne peut éluder le fait qu'une bonne

⁷⁸ P. Berne de Chavannes, « L'Italie en Afrique. La capture et l'exécution de Omar el Moucktar », *L'Afrique française : bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, octobre 1931, 673.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ « La rébellion en Cyrénaïque », *Le Temps*, 30 décembre 1931, Gallica.

⁸¹ Article cité dans : Chekib Arslan, « Omar Moukhtar », *La Nation Arabe*, octobre 1931, 1-6. Il n'est pas trouvable sur le portail Gallica.

⁸² « Libye. En Cyrénaïque. », *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, octobre 1931, 693.

partie de cette presse, ne l'évoque pas. La lecture des archives confirme finalement les propos de l'historien E. Santarelli cités par M. Boggero. Il relativise ces prises de position et explique que « la mort d'Omar n'a pas suscité un grand intérêt parmi les antifascistes, en tout cas pas assez pour être utilisée comme un argument de propagande anticoloniale » (Boggero, 2007 : 439). Ce manque d'intérêt peut également se lire dans le silence de certains journaux coloniaux comme le *Monde colonial illustré*, la *Presse coloniale illustrée*, ou encore *Le Petit Marocain*, qui traitent pourtant de la région. Il se lit encore dans la reprise des mêmes dépêches dans plusieurs journaux coloniaux ou généralistes. C'est notamment le cas d'une dépêche⁸³ qu'on retrouve dans des journaux comme *L'Écho d'Oran*, *La Dépêche algérienne : journal politique quotidien* ou encore *Le Petit Méridional*.

4.3.3. L'instrumentalisation de la mort d'Umar al-Mukhtar au crédit de la France

En ce qui concerne le reste de la presse française en Afrique du nord, comme mentionné plus haut, c'est la rivalité qui prend le dessus. Les comparaisons vont en effet bon train entre les deux empires, notamment sur la différence de traitement entre l'émir Abd al-Krim par les Français, et Umar al-Mukhtar par les Italiens. La comparaison est faite à l'avantage de la France. L'auteur d'un article dans *Les Annales coloniales* se permet de rappeler aux « confrères italiens qu'Abd el Krim ne fut pas le seul chef musulman de l'Afrique du nord, auquel la France a accordé le pardon après plusieurs années de lutte »⁸⁴. *Les Annales coloniales* n'est pas le seul périodique à profiter de la mort du leader pour redorer l'image de la France sur le terrain colonial, puisqu'on lit le même discours dans *L'Echo d'Alger*⁸⁵ ou encore dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*. *Le Bulletin* estime que la pendaison d'al-Mukhtar est avant tout un choix de facilité puisque « cette manière expéditive de liquider le chef des indigènes est évidemment plus économique et moins compliqué qu'un internement dans une île lointaine, comme l'a fait la France pour Abd-el Krim »⁸⁶. On identifie d'autant mieux l'instrumentalisation de la pendaison du chef de la résistance au travers du double discours de

⁸³ La dépêche est la suivante : « On mande de Benghazi que, dans la nuit du 11 au 12 septembre, à la suite d'une brillante action, l'escadron Savari a poursuivi des tribus rebelles dans la zone de Slonta les a cernés et a capturé le chef de la rébellion en Cyrénaïque et le représentant Senoussi Omar El-Mukhtar. »

⁸⁴ « Parallèle entre Abd el Krim et Omar el Moukhtar », *Les Annales coloniales : organe de la « France coloniale moderne »*, n° 145 (23 octobre 1931): 1.

⁸⁵ « La captivité d'Omar el Moukhtar, chef des rebelles de Cyrénaïque », *L'Echo d'Alger*, 23 octobre 1931, 4.

⁸⁶ « Libye. En Cyrénaïque. », *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, octobre 1931, 693.

la revue. Quand le *Bulletin* s'indigne en octobre (1931) de la méthode fasciste, et loue l'« endurance et bravoure »⁸⁷ d'al-Mukhtar, il dénonçait quelques mois plus tôt la « duplicité » et la trahison du même homme. Le chef cyrénéen était décrit en janvier comme un « meneur sournois et féroce »⁸⁸ et l'organe de presse estimait les recours italiens légitimes. La comparaison du discours tenu sur le chef de la résistance permet donc de lire l'instrumentalisation en cours au moment de sa capture, quand les journaux du monde entier dénoncent la politique fasciste. Les indignations de certains périodiques qui étaient jusqu'alors solidaires de la politique concentrationnaire sont la preuve que ce ne sont pas les camps ou la pendaison du chef qui sont en eux-mêmes condamnables. En réalité, la mise en exergue des dérives italiennes n'est là que pour servir les intérêts français.

4.3.4. Le soulagement français : « Omar al-Mokhtar était enfin pendu »⁸⁹

Voyant cela, Rome semble « soucieuse de prévenir d'éventuelles appréciations plus ou moins bienveillantes de la part des milieux étrangers sur la rapidité et la sévérité avec lesquelles le vieux chef senoussiste a été jugé puis fusillé »⁹⁰. On peut donc penser qu'elle se rassure par l'élan de solidarité qu'on peut retrouver dans une partie de la presse coloniale. En effet, certains organes de presse applaudissent la « capture » d'Umar al-Mukhtar. Dans *L'Afrique du Nord illustrée*, on se réjouit que « le héros de l'ultime résistance, Omar Mokhtar Pacha, était enfin fait prisonnier et pendu. »⁹¹. Les Français semblent soulagés par la capture du leader de la confrérie. Le *Bulletin* qui profite de la fin d'al-Mukhtar pour redorer l'image de la France, maintient toutefois son discours habituel sur la résistance cyrénéenne et le chef libyen. Dans un deuxième article du même numéro (octobre 1931), le regard porté sur le chef est plutôt sévère et les commentaires sur le leader tournent autour de ses « trahisons ». P. Berne de Chavannes considère que « ce n'est pas sans raison qu'ils estiment que ce n'est pas un ennemi respectable (...) mais bel et bien un traître qu'ils ont justicié ». Sa « capture » et la « rigueur des autorités

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ « L'Italie en Afrique : La Senoussia et la Pacification », *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, janvier 1931, 30-36.

⁸⁹ Robert Randau, « Une Colonie moderne : la Tripolitaine », *L'Afrique du Nord illustrée : journal hebdomadaire d'actualités nord-africaines : Algérie, Tunisie, Maroc*, 3 juin 1933, 4-5.

⁹⁰ « Libye. En Cyrénaïque. », *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, octobre 1931, 693.

⁹¹ Robert Randau, « Une Colonie moderne : la Tripolitaine », *L'Afrique du Nord illustrée : journal hebdomadaire d'actualités nord-africaines : Algérie, Tunisie, Maroc*, 3 juin 1933, 4-5.

italiennes »⁹² sont donc largement justifiées au regard de l'image que le *Bulletin* se fait du résistant. De leur côté, *Le Petit Parisien : journal quotidien du soir*, *Le Journal des débats politiques et littéraires*, et *Les Echos*, publient la même dépêche qui décrit l'opération italienne comme « une brillante action d'encerclement »⁹³.

Finalement, le traitement de la mort d'Umar al-Mukhtar est un événement médiatique à l'échelle internationale. Si comme toujours, un grand nombre de périodiques ne l'évoquent pas, nombreux aussi sont les journaux et revues qui estiment que sa mort est un événement à traiter. Ce qui en ressort est en fin de compte proche du reste du traitement sur les camps. La presse francophone oscille entre adhésion à l'ordre colonial, instrumentalisation et condamnation. Il semble toutefois important de remarquer que, bien que ce soit au travers de l'instrumentalisation que cela ait été fait, les méthodes italiennes ont été largement critiquées par la presse.

En définitive, la presse porte un discours proche de celui des autorités publiques. Le silence reste la norme pour la presse qui envisage les mesures italiennes comme une réponse légitime à la résistance des Libyens. Les rares espaces de condamnation ne font que mettre en exergue l'idéologie coloniale du reste de la presse. Bien qu'il arrive que la presse ne soit pas le simple porte-voix de la propagande fasciste, les critiques sont souvent, plus le moyen de crédibiliser l'empire rival, que de condamner la politique concentrationnaire au regard de la justice. Même la presse de gauche, qu'on aurait pensé plus farouchement opposée à la mise en place des camps, porte globalement le même discours que les milieux coloniaux et que la presse conservatrice. Ainsi, avec l'étude de la presse, nous avons pu mesurer le poids de l'idéologie coloniale dans le regard que les Français (presse et autorités étatiques) portent sur l'entreprise de concentration des Cyrénéens. Les deux faiseurs-d'opinion partagent le regard ethnocentré et raciste sur les résistants au pouvoir italien. Nous pouvons donc affirmer avec plus de force que c'est essentiellement l'idéologie coloniale qui justifie le « laisser-faire » des autorités publiques.

⁹² P. Berne de Chavannes, « L'Italie en Afrique. La capture et l'exécution de Omar el Moucktar », *L'Afrique française : bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, octobre 1931, 673.

⁹³ « Un succès militaire italien en Cyrénaïque », *Le Petit Parisien : journal quotidien du soir*, 16 septembre 1931, 3.

CONCLUSION

L'analyse conjointe des archives de presse et d'État de la France sous la III^e République, a permis de mettre en lumière les similitudes de leur approche sur l'entreprise concentrationnaire italienne. Le mutisme constitue la normalité, et les maigres espaces de condamnation ne sont visibles que dans deux cas de figures. D'abord, quand les Français y ont intérêt. Les camps de concentration sont alors instrumentalisés au profit des Français. Ensuite, on peut trouver de rares hommes qui considèrent la politique italienne dérangeante au regard des droits de l'homme. L'espace le plus marquant de cette condamnation n'est d'ailleurs pas du fait des Français mais de *La Nation Arabe*. Les facteurs du mutisme sont quant à eux pluriels. En premier lieu se trouve l'idéologie coloniale qui mêle ethnocentrisme, racisme et l'idée que les Européens doivent civiliser les sociétés nord-africaines. Évidemment, les internés incarnent le comble de l'« indésirable » qu'il faut « civiliser ». Ils sont des nomades et portent de surcroît le fardeau de la *légende noire*. Voilà bientôt quatre-vingt ans que les Français s'inquiètent de la confrérie sanusi dont ils surestiment la puissance et les intentions. Les Sanusis sont largement déshumanisés et perçus comme arriérés. Leur internement apparaît donc comme légitime pour les Français. Ils y ont même intérêt puisque les Italiens s'attaquent à la Sanusiyya, de surcroît dans la région où elle est le plus implantée. Le silence devient donc une forme de solidarité coloniale face à une menace identifiée comme commune aux deux empires. Le bénéfice que les Français cherchent à tirer des réfugiés politiques renforce l'idée que ce sont les intérêts de l'Empire français qui priment sur toute autre considération. Les Cyrénéens, qui parviennent à fuir les camps et la violence généralisée des fascistes, deviennent le moyen de valoriser les territoires désertiques. Les pouvoirs coloniaux français se contentent de réadapter leurs politiques coloniales. Les Français peuvent alors « sélectionner » les réfugiés qui leur seront profitables tout en rassurant les Italiens sur le fait qu'ils n'entravent pas la « pacification » de la Cyrénaïque. Ils auraient d'autant moins intérêt à dénoncer la politique italienne puisqu'ils risqueraient d'afficher aux yeux du monde leurs propres dérives. Les violences impériales deviennent ainsi des « monnaies d'échange ». Peut-être aussi se permet-on de mettre en place des politiques violentes en sachant qu'il sera possible de « marchander » le silence de l'empire rival.

Enfin, et parallèlement à ces considérations impériales, on ne peut éluder la question des relations internationales de l'époque. Plus qu'une question d'intérêt ou d'idéologie coloniale, les Français sont largement préoccupés par l'instabilité en France et en Europe qui ne cesse de croître jusqu'à l'entrée dans la Seconde Guerre mondiale. L'état des relations européennes

après 1934 sont largement connues. On se permettra seulement d'affirmer qu'elles prennent le pas sur l'élément colonial. L'arrivée au pouvoir d'A. Hitler, qui ne cache pas la dimension offensive de sa politique, préoccupe une partie de l'Europe¹. O. Dard estime que « depuis l'automne 1933, la politique extérieure française est « frappée d'aboulie » (Maurice Vaïsse [157]) et s'accroche à la chimère d'un règlement de la question allemande à Genève. » (Dard, 1999 : 82). C'est pour limiter la puissance allemande que la France se rapproche de l'Italie² et qu'elle engage le Pacte oriental notamment³. La France post-1934 est finalement « plus avide de sécurité et de paix que de profits ou de grandeur » (Ageron, 1990 : 60).

En termes historiographiques, la lecture de la littérature secondaire puis des archives a permis de réaliser le nombre trop peu important des recherches qui ont été effectuées sur la question. Cet épisode, qui a marqué la Libye au fer rouge, est encore largement méconnu. En 1935, les Italiens, renforcés par leur « victoire », engageaient la violente conquête de l'Éthiopie. Au-delà même des répercussions qu'auront les camps sur les événements qui suivront en Europe, cet épisode concentrationnaire mérite d'être étudié pour lui-même. Le silence des autorités et de la presse de l'époque, qui portaient en eux l'éducation à l'idéologie coloniale, doit être contre-carrer par l'étude méthodique de l'historien. De nombreuses zones d'ombre restent à explorer. Les archives britanniques, initialement prévues dans la recherche, regorgent très certainement d'informations sur la période concentrationnaire en Libye. Par ailleurs, les archives françaises n'ont pas été explorées dans leur globalité. En France, le centre de Vincennes, ou encore les fonds relevant des autorités algériennes et tunisiennes aux A.N.O.M. rassemblent des milliers pages dans lesquelles aucun historien n'a cherché la trace des camps. Pourtant, l'état socio-politique de la Libye actuelle nous pousse à penser qu'il est nécessaire d'analyser les dynamiques structurelles. Plus que pour la Libye, à l'heure où beaucoup dénoncent le mutisme généralisé à l'égard des Ouïghours concentrés en Chine, il semble crucial de comprendre les mécanismes du cautionnement de la politique concentrationnaire.

Enfin, étudier le regard que l'Europe a porté sur la Libye des années 1930, est riche d'enseignements. Quand on met en perspective les questions migratoires, ou des droits humains

¹ Une partie des Français est partisane d'une guerre préventive, d'autres croient à un rapprochement avec l'Allemagne sous la bannière de l'anticommunisme ; et on trouve enfin les défenseurs de l'*appeasement* (Dard, 1999 : 47). Les partis politiques se déchirent sur les défis politiques et financiers à quoi on ajoute différents scandales. C'est ce qui explique que le « débat sur la réforme de l'État est l'un des plus importants débats que connaît la France dans l'entre-deux guerres ». (Dard, 1999 : 56).

² Pour contenir l'Allemagne, les Français cherchent à éviter que l'Italie se rapproche du III^e Reich. Finalement, « le rapprochement avec l'Italie ne se concrétisa pas alors qu'il aurait pu être " l'occasion à saisir " de dissocier l'Allemagne de l'Italie et de sortir du tête-à-tête infructueux avec la Grande-Bretagne. » (Dard, 1999 : 53).

³ En négociation entre 1933 et 1934, il a pour but de stabiliser les frontières orientales de l'Allemagne.

avec l'état du monde de nos jours, on est surpris des similarités. Il y a cent ans, on justifiait la concentration des « fanatiques musulmans » parce qu'ils étaient « indésirables » et l'on sélectionnait les réfugiés politiques pour ce qu'ils apportaient au territoire. Les choses ont-elles changées ?

Ce mémoire permet également d'interroger le rôle des médias et du discours qui est tenu à l'égard des crises humanitaires et/ou d'atteintes aux droits de l'homme. Nous l'avons vu, le silence - et parfois les mots - sont lourds de sens. S'il est difficile de saisir le niveau de connaissance des camps dans la population française, on peut toutefois mettre en évidence le mutisme ou l'euphémisation des médias français. Les médias ne disent rien, ou ne font pas parler les Libyens sur les camps et sur la mort de dizaines de milliers de personnes qui, finalement, souhaitent simplement maintenir leur mode de vie et l'indépendance de leur territoire. Les Libyens, déshumanisés, n'ont pas droit à la parole. Le discours de la presse ne reflète que la réalité des colons et participe à ancrer le regard fasciste dans la population française. Faute d'un discours alternatif, c'est donc la propagande fasciste qui devient le prisme univoque au travers duquel on peut envisager la concentration. Ce travail sur la presse doit nous faire réfléchir sur les médias de notre temps. Les idées qu'ils font passer autant, que leur neutralité et leur indépendance vis-à-vis du pouvoir politique - notamment en période de conflit ou de guerre - est questionnable. Quel discours et le discours de qui pouvons-nous entendre ? Dans quelle mesure ce discours forme - de manière consciente ou non - notre regard sur le monde et sur les atteintes aux droits de l'homme ? La presse, cent ans après, est-elle vraiment le juste relais de ce que certains, devenus « indésirables », sont en train de vivre ? A-t-on quitté « "l'âge des extrêmes" »⁴ ?

⁴ Nicola Labanca, « Chapitre 13 : L'Italie fasciste et la violence coloniale : Les camps de concentration en Cyrénaïque (1930-1933) », in *Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIXe -XXe siècles)*, Le Noeud Gordien (Presses Universitaires de France, 2013), 167-80.

ANNEXES

Annexe n° 1 : Liste des « Principaux quotidiens » consultés

Les deux listes suivantes sont celles que l'on peut retrouver sur le site Gallica, portail de la Bibliothèque nationale de France (BnF) (<https://gallica.bnf.fr/html/presse-et-revues/les-principaux-quotidiens?mode=desktop>).

Tel que cela est mentionné sur le site de la BnF, cette liste recense les « titres de presse quotidienne publiés sur le territoire français (y compris les anciennes colonies), depuis la fin du 18e siècle, jusqu'aux premières années après la deuxième Guerre mondiale. »

Les titres comportant le symbole « * » sont ceux qui ont été étudiés pour le travail de recherche.

Action française (L')* : Publication disponible de 1906 à 1944.

Fondé par Charles Maurras et Léon Daudet, le journal s'affirme rapidement comme le fleuron de la presse nationaliste et anti-républicaine. Son ton provocateur assoit son succès. violemment antisémite et antimaçonnique, il fédère l'ensemble de la droite conservatrice jusqu'en 1926, date à laquelle il est mis à l'index par le pape. Le soutien qu'il apporte à Vichy lui vaut d'être interdit en 1944.

Aurore (L') : Publication disponible de 1897 à 1916

Fondé par Ernest Vaughan en 1897, cet organe républicain de tendance socialiste est d'abord animé par Clemenceau. Son départ en 1906 réduit l'audience du journal qui disparaît en 1914.

Aurore (L') Organe de la résistance républicaine : Publication disponible de 1943 à 1948

Créé en 1943 dans la clandestinité, ce quotidien issu de la Résistance, et animé à la Libération par Paul Bastid et l'ancien député Robert Lazurick, s'impose comme un des journaux les plus populaires de la IVème République. Se situant au centre droit de l'échiquier politique, avec la collaboration de journalistes comme André Frossard, L'Aurore est rachetée en 1978 par Robert Hersant, qui fusionnera le titre avec le Figaro en 1985.

Auto (L')* : Publication disponible de 1900 à 1944

L'auto-Vélo est un quotidien sportif créé le 16 octobre 1900 par Henri Desgranges, ancien champion cycliste et directeur du Parc des princes. Devenu l'Auto suite à un différend avec le journal le Vélo, il connaît ses premiers succès grâce à la promotion du Tour de France cycliste qu'il organise à partir de 1903. Le quotidien de couleur jaune connaît son apogée au milieu des années 1930, tirant à 300 000 exemplaires en moyenne, le double durant le Tour de France durant le mois de juillet. Il doit faire face à la concurrence des pages sportives de Paris Soir

avant-guerre, et disparaît en 1944. Jacques Goddet, son directeur depuis 1931, créera en 1946 L'Equipe.

Ce Soir : Publication disponible de 1937 à 1944

Créé par le Parti communiste en 1937, concurrent direct de Paris Soir, Ce Soir s'affirme dès sa création comme le grand journal du Front populaire. Soutien inconditionnel de la République espagnole, Ce Soir se singularise par sa couverture quotidienne de la guerre d'Espagne. Une équipe prestigieuse (Aragon, Jean-Richard Bloch, Paul Nizan, mais aussi Pascal Pia, Andrée Viollis ou Gerda Taro) lui assure un succès durable jusqu'à l'interdiction de la presse communiste en septembre 1939.

Charente (La) : Publication disponible de 1872 à 1913

Créé en 1872 par Charles Lallemand, La Charente deviendra le principal quotidien du département, absorbant les journaux locaux voisins pour en faire des éditions bi ou tri hebdomadaires. À son apogée avant la guerre de 1914-1918, ce grand quotidien républicain étend son rayonnement sur une grande partie du Centre-Ouest. Il cesse de paraître en 1941.

Combat : Publication disponible de 1941 à 1948

Organe de presse du mouvement de résistance "Combat" dirigé par Henri Frenay, ce journal devient un des principaux quotidiens nationaux à la Libération. Albert Camus, puis Claude Bourdet et surtout Pascal Pia jouent un rôle déterminant à la rédaction du journal, qui soutient alors inconditionnellement le général de Gaulle. Combat connaît son apogée durant la quatrième République, et disparaît en 1974.

Comoedia* : Publication disponible de 1907 à 1936

Créé en 1907 par Henri Desgranges, Comoedia s'impose durant l'entre-deux guerres comme le grand quotidien culturel de Paris, promouvant les arts de la scène comme les arts plastiques. À son apogée durant les années 1930, il devint hebdomadaire entre 1941 et sa disparition en 1944.

Constitutionnel (Le) : Publication disponible de 1815 à 1914

Fondé durant les Cent Jours, le journal paraît sous plusieurs noms jusqu'en 1819. Libéral et anticlérical sous la Restauration, il devient l'organe de Thiers sous la Monarchie de Juillet. Soutien du Second Empire, il reste cependant un fin analyste de la situation politique sous la IIIe République. Déclinant, il cesse de paraître en 1914.

Corsaire (Le) : Publication disponible de 1823 à 1858

Fondé en 1823, Le Corsaire, journal des spectacles, de la littérature, des arts, des mœurs et des modes, fut l'un des principaux titres de la petite presse d'opposition libérale sous la monarchie de Juillet, notoirement opposé à l'influence des Jésuites. Il fusionnera de 1843 à 1847 avec Le Satan. À partir de 1848, son orientation politique devient plus conservatrice. Il disparaît en 1858.

Cri du Peuple (Le) : Publication disponible de 1871 à 1922

Le Cri du Peuple, fondé par Jules Vallès, avec des collaborateurs comme Jean-Baptiste Clément ou Pierre Denis, paraît pour la première fois le 22 février 1871. Patriote, anticlérical et de sensibilité socialiste, il défend l'idée de la République Sociale et sera pendant la Commune de Paris le quotidien le plus lu, tirant à 100 000 exemplaires. Il disparaît avec l'écrasement de la Commune, et ne reparait qu'en 1883 au retour d'exil de Vallès, avec le soutien de Séverine qui dirigera le journal après la mort de son fondateur. Devenu journal socialiste sous la direction de Jean Allemane, l'influence du journal décline lentement jusqu'à son arrêt en 1922.

Croix (La)* : Publication disponible de 1880 à 1944

Mensuel fondé en 1880 par les Assomptionnistes, quotidien dès 1883, La Croix adopte le style et le contenu de la presse populaire. Titre conservateur, le journal est anti-dreyfusard mais aussi antisémite puis modère peu à peu ses positions. Réfugié en zone Sud, le titre refuse de se saborder.

Dépêche (La) : Publication disponible de 1875 à 1901

La Dépêche est fondée à Toulouse en 1870, et devient rapidement le quotidien républicain le plus important de la région de la Garonne. Elle doit son rayonnement à un puissant réseau de correspondants locaux, mais aussi à sa proximité avec le Parti radical, dont les dirigeants nationaux et les parlementaires interviennent régulièrement dans le journal. Durant l'entre-deux guerres, la Dépêche connaît son apogée sous la direction d'Albert et Maurice Sarrault, tirant à 260 000 exemplaires en 1939. Durant l'occupation, des collaborationnistes s'emparent du journal, développant une orientation pétainiste qui mènera à l'interdiction du journal à la Libération. Il reparaitra néanmoins en 1947, sous la forme de la Dépêche du Midi.

Écho d'Alger (L')* : Publication disponible de 1912 à 1943

Fondé par Etienne Bailac en 1912, l'Écho d'Alger est l'un des principaux quotidiens français d'Algérie. Il est pendant longtemps le journal de la gauche radicale avant de devenir le défenseur de "l'Algérie française".

Écho d'Oran (L')* : Publication disponible de 1870 à 1946

Fondé en 1844, l'Écho d'Oran fut de la fin du XIX^{ème} siècle à 1962 un des deux principaux quotidiens d'information publiés durant cette période en Algérie. Journal colonial et quotidien régional à la fois, il connut son apogée à la fin de l'entre-deux guerres avec des tirages approchant les cent mille exemplaires. Le journal cessa de paraître à la fin de la guerre d'Algérie.

Écho de Paris (L')* : Publication disponible de 1884 à 1938

Lancé par Valentin Simond en 1884, il tarde à rencontrer le succès malgré un contenu varié traité de façon légère. Le journal mène une campagne anti-dreyfusarde : son contenu perd rapidement tout caractère grivois pour exprimer les idées de la droite nationaliste et conservatrice tout en faisant la part belle à l'actualité littéraire et artistique. Fortement patriote,

le journal soutient Clemenceau durant la Conférence de paix de Versailles. En 1940, le titre se replie en zone Sud avant de se saborder en 1942.

Excelsior : Publication disponible de 1910 à 1940

Fondé en 1910 par le patron de presse Pierre Laffitte (créateur de Fémina et Je sais tout), Excelsior s'impose dès sa création comme un quotidien novateur, organisant le traitement de l'information autour de l'image. Sa couverture photographique du premier conflit mondial lui apporte une grande notoriété, en dépit de tirages limités. Spécialisé dans le reportage illustré, le journal bénéficie aussi des plumes d'écrivains et journalistes comme Apollinaire, Philippe Soupault ou Albert Londres. À son apogée dans les années 1930, le journal disparaît après 1940.

Figaro (Le)* : Publication disponible de 1826 à 1840 et de 1854 à 1942

Apparu en 1826, Le Figaro renaît en 1854 avec Hippolyte de Villemessant. Le journal se caractérise par ses reportages en France et à l'étranger qui lui assure le succès. Il bénéficie de la collaboration de nombreuses personnalités du monde des lettres. Le journal cesse de paraître en 1942 à la suite de l'occupation allemande de la zone Sud.

Figaro (Le). Supplément littéraire* : Publication disponible de 1876 à 1929

Supplément hebdomadaire créé en 1876, Le Figaro supplément littéraire ouvre ses colonnes à de nombreux écrivains parmi lesquels Mérimée, Vallès, Ernest Daudet, Ibsen, Henri de Régnier... En 1929, il devient une rubrique du Figaro.

Franc-Tireur (Le) : Publication disponible de 1944 à 1948

Franc-Tireur est créé durant la Résistance, et dans la clandestinité, par Jean-Pierre Lévy. Organe du mouvement éponyme, puis des Mouvements Unis de la Résistance (MUR), Franc-Tireur devient un des journaux de la résistance les plus diffusés, tirant à 165 000 exemplaires au printemps 1944. Il est un des grands journaux de Libération, tirant en 1947 à 350 000 exemplaires, animé notamment par les journalistes Georges Altmann, Albert Bayet ou Madeleine Jacob. Sa ligne éditoriale transmet l'esprit d'une certaine Résistance, républicaine, libérale, humaniste et laïque. Une scission de la rédaction se produit en 1948, entre ceux qui souhaitent un positionnement plus à gauche, qui rejoignent alors Libération, et des sensibilités plus proches du RPF gaullistes. Le titre cesse d'exister en 1957 en devenant Paris Journal.

France Soir : Publication disponible de 1944 à 1948

France Soir est créé en 1944, comme suite du journal clandestin de la Résistance, Défense de la France. Dirigé par Pierre Lazareff, avec la participation de journalistes prestigieux comme Joseph Kessel ou Lucien Bodar, France Soir s'impose comme le grand quotidien populaire de l'après-guerre, tirant à plus d'un million d'exemplaire durant la guerre d'Algérie. Le journal cesse de publier une version papier en 2011, puis devient en 2012 un site d'informations sur le web.

Gaulois (Le) : Publication disponible de 1868 à 1929

Créé en 1868 par Edmond Tarbé des Sablons et Henri de Pène, le titre est repris en 1882 par le monarchiste Arthur Meyer. Il devient alors un journal mondain influent parmi la noblesse et la haute bourgeoisie. Boulangiste et antidreyfusard, le titre voit son influence s'amoinrir malgré quelques nouveautés comme une chronique sur le cinéma. Il disparaît en 1929, un an après son rachat par François Coty.

Gil Blas* : Publication disponible de 1879 à 1914, 1921 à 1922, 1931, 1937 à 1938, 1940.

Fondé en 1879 par Auguste Dumont, le Gil Blas invite dans ses colonnes de nombreuses plumes (Maupassant, Catulle Mendès, Armand Sylvestre) qui lui confèrent une tonalité littéraire. Toutefois, son caractère grivois et écotier fait recette non sans susciter le scandale. À partir de 1888, des bouleversements successifs de rédaction affaiblissent fortement son audience.

Grand Écho du Nord (Le)* : Publication disponible de 1890 à 1938

Fondé vers 1819, le Grand Echo du Nord est durant la première partie du XIXème siècle un journal libéral, modéré, et volontiers anticlérical. Entre 1890 et 1940, l ce quotidien est diffusé dans les départements du Nord et du Pas de Calais, au moyen de ses nombreuses éditions locales. Suspendu durant l'occupation allemande de Lille entre 1914 et 1918, ce titre se rapproche des opinions de la droite républicaine durant l'entre-deux guerre, développant un virulent un anti-germanisme. En 1940, le journal ne se saborde pas lors de la nouvelle occupation de Lille par les Allemands, et son positionnement politique durant cette guerre ne lui permettra pas d'éviter une interdiction de parution lors de l'épuration de la presse en 1944.

Homme libre (L)* : Publication disponible de 1913 à 1943

Fondé en 1913 par Georges Clémenceau, qui crée ce quotidien comme tribune politique personnelle. L'Homme libre s'illustra de 1914 à 1917 par son combat contre la censure, et prit momentanément pour cette raison le nom de l'Homme enchaîné. À son apogée en 1919, ce journal républicain périclita durant l'entre-deux guerres.

Humanité (L)* : Publication disponible de 1904 à 1939 et 1944

Fondé par le socialiste Jean Jaurès en décembre 1904, L'Humanité soutient les revendications ouvrières, marque son hostilité face à l'engagement français au Maroc et affiche son pacifisme. Après la mort de Jaurès, il soutient cependant le gouvernement de guerre. En 1920, à l'issue du Congrès de Tours, le journal rompt avec le réformisme pour rejoindre le communisme révolutionnaire. Le 26 août 1939, le journal est saisi.

Intransigeant (L)* : Publication disponible de 1880 à 1943 sauf 1910

Lancé en 1880, le journal suit les évolutions politiques de son directeur, Henri Rochefort. Successivement socialiste, boulangiste et nationaliste, le journal est anti-dreyfusard. Passé progressivement sous la direction de Léon Bailby, il maintient sa position jusqu'en 1930 avant de décliner puis de se saborder en 1940.

Journal (Le) : Publication disponible de 1892 à 1928

Fondé en 1892 par Fernand Xau, le Journal, quotidien "à un sou", sut attirer l'élite littéraire de l'époque, de Catulle Mendès à Paul Bourget en passant par Barrès et Mirbeau. Son rapide succès en fit un des "quatre grands" de l'âge d'or de la presse, avec le Matin, le Petit Parisien et le Petit Journal. À son apogée en 1913, il tirait à plus d'un million d'exemplaires.

Journal de Paris : Publication disponible de 1777 à 1787

Fondé en 1777, il est le premier quotidien d'information publié en France. S'inspirant du London Evening Post, dirigé par une équipe proche des encyclopédistes, il publie des textes favorables à Voltaire et Rousseau. Art, littérature, spectacles, faits divers, sciences et techniques sont les principales rubriques d'un journal modéré, politiquement prudent qui survécut à la Révolution, à l'Empire et à la Restauration. Très en vogue sous Charles X, le journal périclité ensuite pour disparaître en 1840.

Journal des Débats politiques et littéraires (Le)* : Publication disponible de 1814 à 1944

Fondé en 1789 par l'imprimeur Baudouin, le journal rend compte des débats de l'Assemblée nationale. Racheté par les frères Bertin en 1799, il devient ensuite Journal de l'Empire puis retrouve son nom. La qualité de la rédaction et la diversité des thèmes traités, de la politique à la littérature, font de ce titre conservateur une référence. Réfugié à Clermont-Ferrand, il cesse de paraître en 1944.

Justice (La)* : Publication disponible de 1880 à 1914, 1916, 1918 à 1931 et de 1939 à 1940

Fondé en 1880 par Georges Clemenceau et Camille Pelletan, le journal sert de tribune aux idées de ses créateurs. Il est ainsi hostile à Gambetta et anticolonialiste. S'il ne déclenche pas de grandes campagnes, les polémiques qu'il suscite sont quotidiennes ce qui lui vaut une grande influence malgré un tirage limité.

Lanterne (La) : Publication disponible de 1877 à 1928

Journal radical fondé en 1877 par Eugène Mayer, La Lanterne rencontre le succès grâce à ces campagnes de presse sensationnelle et soutient Boulanger. Racheté en 1895, le journal est successivement dirigé par Aristide Briand, Millerand et Viviani. Fortement anticlérical, le journal voit son influence s'éroder dans l'Entre-deux-guerres.

Liberté (La)* : Publication disponible de 1865 à 1940

Créée en 1865, la Liberté est rachetée en 1866 par Emile de Girardin, puis par Isaac Pereire. Il devient un journal conservateur, proche des bonapartistes, qui rallie la République conservatrice en 1878. Il consacre dès lors l'essentiel de ses parutions au suivi des marchés financiers, et aux rubriques littéraires. Il tirait à 103 000 exemplaires en 1917, à son apogée. Il périclité ensuite, résistant mal à la concurrence de nouveaux titres plus dynamiques. Après avoir soutenu Tardieu et Paul Reynaud, le journal fut repris en 1936 par le Parti Populaire Français (PPF) de Jacques Doriot, avant de cesser de paraître en 1939.

Matin (Le)* : Publication disponible de 1882 à 1944

Lancé en 1884 par Sam Chamberlain, il devient sous la direction de Maurice Bunau-Varilla, rencontre un vif succès grâce à son ton accrocheur et original. Nationaliste et antiparlementaire, il mène de grandes campagnes contre les « affaires », grâce à un ton accrocheur et à de grandes campagnes autour des "affaires". Proche de l'extrême-droite, Le Matin se rallie à l'occupant en 1940 et disparaît à la Libération.

Monde (Le) : Publication disponible de 1860 à 1896

Fondé en février 1860 par Eugène Taconet, ancien propriétaire de L'Univers, Le Monde souffre durant toute son existence de la concurrence que lui fait le journal de Louis Veillot. Conservateur et clérical (il publie à la une des actes pontificaux en latin), il est contre-révolutionnaire, mais sa ligne éditoriale reste toutefois plus modérée que celle de L'Univers. Le titre disparaît en 1896.

National (Le) : Publication disponible de 1830 à 1836

Fondé en janvier 1830 notamment par Adolphe Thiers, ce quotidien bientôt rejoint par Armand Carrel joua un rôle important dans les journées de juillet 1830. Sous la monarchie de juillet, il fut l'un des principaux organes de presse des républicains. Après avoir appelé à manifester contre le pouvoir en février 1848, le journal devient un représentant des républicains modérés. Il est toutefois interdit après le coup d'état du 2 décembre 1851 de Louis Napoléon Bonaparte, et disparaît, le titre n'étant finalement repris qu'en 1869.

Œuvre (L')* : Publication disponible de 1915 à 1944

Fondé en 1904 par Gustave Téry, ancien journaliste au Matin, l'Œuvre est d'abord mensuel, avant de devenir hebdomadaire en 1910, puis quotidien de 1915 à 1940. Il tire son succès initial d'un non-conformisme revendiqué, porté par des plumes comme celles d'Urbain Gohier, Séverine ou Robert de Jouvenel. Républicain radical et pacifiste durant l'entre-deux guerres, il y connaît son apogée, tirant entre 108 000 exemplaires en 1917, et près de 275 000 en 1939. Après la défaite de 1940, il devient un des journaux de la collaboration, sous la direction de Marcel Déat. Il disparaît à la Libération en 1944.

Ouest-Éclair (L')* : Publication disponible de 1899 à 1944 (suivant les éditions)

Créé par l'abbé Trochu et Emmanuel Desgrées du Lou, le journal se veut une alternative aux titres conservateurs ou anticléricaux. Proche du catholicisme social, le titre privilégie les faits régionaux. Le succès permet de multiplier les éditions locales. Sous l'Occupation, le journal adopte un ton maréchaliste. Il est remplacé par Ouest-France à la Libération.

Paris Journal : Publication disponible de 1868 à 1872

Créé en 1869 par Henry de Pène, qui en sera rédacteur en chef jusqu'à sa mort ce quotidien qui faisait suite à La Gazette des étrangers était un journal conservateur, prônant l'union politique avec les bonapartistes. Racheté en juillet 1878, le journal est alors très proche du Duc de Broglie. Il déclinera progressivement durant les années 1880.

Paris Midi* : Publication disponible de 1911 à 1944.

Fondé en 1911 par l'écrivain-journaliste Maurice de Waleffe, Paris Midi connaît pendant plusieurs années un succès d'estime dû à son horaire de parution, donnant les cours de la bourse de la mi-journée et les résultats des courses hippiques du matin. D'autre part, ce journal avait créé en 1918 une des toutes premières chroniques hebdomadaires consacrées au cinéma, tenue par Louis Delluc. C'est toutefois à partir de son rachat en 1924 par Jean Pruvost, et l'embauche pour son importante chronique des spectacles parisiens de Pierre Lazareff que ses ventes décollent, dépassant 100 000 exemplaires en 1939. Dirigé par des équipes proches de la collaboration sous l'occupation, ce quotidien disparaît fin 1944.

Paris-Soir* : Publication disponible de 1923 à 1944

Fondé en 1923, repris en 1930 par Jean Prouvost, Paris Soir rencontra un immense succès populaire qui en fit le principal journal d'information, supplantant les "quatre grands" quotidiens nationaux. Prouvost sut en faire un journal "à l'américaine", dynamique, mêlant faits divers, sport et politique, dont le contenu fut organisé autour de la photographie. Vichiste en juillet 1940, le journal disparaît à la Libération.

Petit Journal (Le)* : Publication disponible de 1863 à 1944

Lancé par Moïse Millaud en 1863, le titre remporte un rapide succès grâce à son coût modique et son petit format. Plus que sur l'analyse de la vie politique, le journal mise sur le fait divers traité de manière sensationnelle. Son supplément hebdomadaire renforce sa popularité par l'emploi de couvertures illustrées. En 1937, il devient l'organe du Parti social français. Replié à Clermont-Ferrand en 1940, il est supprimé en 1944.

Petit Journal illustré (Le)* : Publication disponible de 1920 à 1937

Créé en 1884 pour concurrencer L'Illustration, le supplément du dimanche du Petit Journal fait la part belle aux faits divers, aux têtes couronnées et aux scandales qui font la Une. Deux illustrations pleine page en couleur ouvrent et ferment chaque numéro. Toutefois, le titre ne rencontre pas le succès espéré. En 1920, il reste pourtant le seul supplément du Petit Journal et change de nom pour devenir Le Petit Journal illustré.

Petit Marocain (Le)* : Publication disponible de 1934 à 1938

Créé à Casablanca en 1925 par la famille Mas, ce quotidien fut très populaire dans la population européenne vivant au Maroc pendant le protectorat français. Très proche des autorités politiques locales, ce journal développait une ligne fortement colonialiste, et tournée vers la métropole. Malgré des sympathies pour le régime de Vichy, le journal continue de paraître après-guerre, et demeure un des principaux tirages jusqu'à la fin du protectorat. Il disparaît en 1972.

Petit Parisien (Le)* : journal quotidien du soir : Publication disponible de 1876 à 1944

Fondé en 1876 par Louis Andrieux, il soutient la République, la laïcisation de la société et la séparation de l'Église et de l'État. Sous la direction de Jean Dupuy, le titre adopte un ton plus modéré. Le journal connaît un fort succès grâce à la qualité et à la variété de ses articles

(politique, sports, faits-divers...). En 1940, le titre se replie en zone Sud puis revient à Paris. Collaborateur, il disparaît en 1944.

Petit Parisien (Le). Supplément littéraire illustré : Publication disponible de 1889 à 1912

Créé en 1889, ce supplément, imprimé sur papier de luxe, se veut être une « lecture attrayante, saine et digne du foyer de tous ». « Littéraire et illustré », il remporte une adhésion d'autant plus forte que le contenu éditorial est à dessein peu politisé. En 1912, il laisse place au magazine photographique Le Miroir.

Petite Presse (La) : Publication disponible de 1866 à 1914

Créé en 1866, la Petite Presse faisait partie du groupe de presse de Paul Dalloz, qui éditait notamment le Moniteur Universel. Politiquement issu du courant orléaniste, cette feuille conservatrice, mais modérée choisit de se rallier à la République à la fin des années 1870. À son apogée durant cette période, le journal tirait à plus de 35 000 exemplaires. En perte d'audience au début du XX^{ème} siècle, il ne survécut pas à la déclaration de la guerre en 1914.

Populaire (Le)* : Publication disponible de 1918 à 1944

Tout d'abord revue hebdomadaire fondée par des socialistes pacifistes en 1916, Le Populaire devient en 1918 un quotidien de la SFIO, sous la direction de Jean Longuet. Il en devient l'organe central après le Congrès de Tours en 1920, L'Humanité ayant rejoint le Parti Communiste. Dirigé par Léon Blum, Paul Faure ou Compère-Morel durant l'entre-deux-guerres, il soutient le gouvernement de Front populaire en 1936. Clandestin durant l'Occupation, il connaît son apogée à la Libération, mais décline ensuite lentement jusqu'à sa disparition en 1970.

Presse (La)* : Publication disponible de 1836 à 1930, 1932, 1934 et 1935

Lancée en 1836 par Emile de Girardin, La Presse marque un tournant. La publicité permet de baisser les coûts et d'attirer un large public, par la qualité des articles du journal auquel Dumas, Gautier et Hugo collaborent. Le faux scoop de l'atterrissage de Coli et Nungesser discrédite La Presse. Le titre survit jusqu'en 1952 en paraissant de manière irrégulière.

Radical (Le)* : Publication disponible de 1881 à 1931.

Fondé par Henry Maret en 1881, ce journal républicain proche de Rochefort avant le boulangisme devint progressivement le quotidien du radical-socialisme. Il eut notamment comme contributeurs Hubertine Auclert, Arthur Ranc ou Yvon Delbos. À son apogée avant 1914, il perd progressivement de son influence durant l'entre-deux-guerres, avant de devenir hebdomadaire de 1926 à 1931.

Rappel (Le)* : Publication disponible de 1869 à 1933 sauf 1931

Fondé en 1869 par l'entourage de Victor Hugo, Le Rappel rencontre rapidement un grand succès parmi un public d'étudiants, d'ouvriers et d'artisans. Républicain et fortement

anticléric, le journal se caractérise par son radicalisme et son ton tranché. Dans les années 1880, la concurrence de La Lanterne, La Marseillaise ou La Justice diminue son influence.

Siècle (Le)* : Publication disponible de 1836 à 1932

Créé en 1836 par Armand Dutacq, ce quotidien monarchiste et libéral doit ses premiers succès à ses chroniques littéraires où s'illustrent notamment Charles Nodier, Alphonse Karr ou Honoré de Balzac, qui y publie plusieurs œuvres. Républicain modéré en 1848, le journal connaît son apogée sous le second Empire, en dépit de son opposition à la politique intérieure du régime. Quotidien favori de la bourgeoisie libérale, il se remet difficilement d'une interruption de parution durant la guerre de 1870, et subit la concurrence de quotidiens plus modernes comme Le Petit Journal. La publication de romans d'Emile Zola ou de Jules Vallès lui permet de conserver un lectorat fidèle, mais néanmoins déclinant. Son soutien à Alfred Dreyfus n'enraye pas non plus son recul auprès du lectorat républicain et libéral. Il perd sa place de quotidien de premier ordre avec le premier conflit mondial, et finit par cesser de paraître en 1932.

Temps (Le)* : Publication disponible de 1861 à 1942

Lancé en 1861 par le libéral Auguste Neffzer, Le Temps est repris par Adrien Hébrard. Le journal se démarque par son important réseau de correspondants. Sa qualité et son sérieux sont unanimement reconnus. Républicain conservateur, il devient l'organe officiel de la diplomatie française. Il se saborde en 1942.

Univers (L') : Publication disponible de 1867 à 1914 et de 1917 à 1919

Créé par l'abbé Migne en 1833, le journal est animé dès 1842 par Louis Veuillot. Conservateur et ultramontain, le journal fustige les républicains comme les catholiques libéraux, jugés trop « tièdes ». Très influent dans le clergé, le journal discrédite par ses excès l'Église aux yeux des républicains. Il est suspendu à plusieurs reprises.

XIXe siècle (Le) : Publication disponible de 1871 à 1877 et de 1885 à 1887

Fondé en 1871 par Gustave Chadeuil, Le XIXe siècle, républicain et anticléric, apprécié d'un public universitaire pour son sérieux, s'oppose au coup de force législatif de Mac Mahon de 1877. Après 1880, le titre périclète. En succédant à Edmond About, Portalis lance de virulentes campagnes et dénonce maints scandales, ce qui relance le journal. En 1899, ce dernier est couplé avec Le Rappel.

Annexe n°2 : Liste des titres de presse coloniale

La BnF a également constitué des regroupements de presse par thématique parmi lesquels on retrouve la presse coloniale. Il est décrit comme « Titres de presse dédiés à la promotion et la mise en valeur des colonies, depuis les journaux édités par l'institution coloniale au début du 19e siècle, jusqu'aux publications anticolonialistes qui apparaissent dans l'entre-deux-guerres. »

Afrique (L')

Annales coloniales illustrées (Les)

Armée coloniale (L')

Bulletin colonial

Bulletin de l'Office colonial

Bulletin de la Société de géographie et d'études coloniales de Marseille

Bulletin de la Société des études coloniales et maritimes

Bulletin du comité de l'Afrique française : Publication disponible de 1880 à 1881

Colonies (Les) : journal de la Martinique [Saint-Pierre]

Courrier colonial illustré (Le) : Titre disponible de 1927 à 1928

Courrier maritime nord-africain

Cri des peuples (Le)

Dépêche coloniale illustrée (La)

Gazette coloniale (La)

Grimace (La)

Ikdam (L')

Justice (La)

Liberté coloniale (La)

Monde colonial illustré (Le) : Publication disponible de 1879 à 1885

Nouvelle France (La) [Marseille]

Ouma (El)

Presse coloniale illustrée (La)

Progrès colonial (le)

Quinzaine coloniale (La)

Renaissance coloniale (La)

Revue coloniale

Revue coloniale : extrait des Annales maritimes et coloniales

Revue de l'Orient : bulletin de la Société orientale

Revue de l'histoire des colonies françaises

Revue des questions coloniales et maritimes

Revue française de l'étranger et des colonies

Tablettes coloniales (Les)

Togo Cameroun

Vie coloniale (La)

D'autres titres ont été ajoutés par la richesse de leur contenu sur la question de la Libye coloniale et des camps de concentration. On peut citer :

L'Afrique française : bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc

La Nation Arabe

Annexe n°3 : Liste des titres consultés sur le site de la Bibliothèque nationale de France

Les titres consultés directement sur le site de la BnF sont soit indisponibles en version numérique, soit seuls quelques numéros sont disponibles sur les années 1929-1934. C'est ce qui explique les potentiels doublons entre le référencement des revues de la BnF dans les Annexes 1 et 2 et les titres de presse ici présentés.

Bulletin de la Société de géographie et d'études coloniales de Marseille

Le Courrier colonial illustré

Le Courrier maritime nord-africain

La France Nouvelle

La Gazette coloniale

L'Ikdam

La Justice

La Nation Arabe

La presse coloniale illustrée

La Quinzaine coloniale

Le Rappel

La Revue coloniale

Revue de l'histoire des colonies françaises

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES PRIMAIRES

ARCHIVES ÉTATIQUES¹

Ministère des Affaires étrangères (1588-2007), « Annuaire diplomatique et consulaire de la République française » (Imprimerie nationale (Paris), 1934), <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb34349566r>.

CENTRE DE NANTES²

706PO_1_59, 72, 73, 75, 87, 90, 92, 94, 115, 126, 128, 129, 139, 149, 161, 170, 171
579_PO_1596, 1597, 1598, 1599, 1601, 1633, 1634, 1635, 1636, 1637, 1638

CENTRE DE LA COURNEUVE³

69CPCOM/34 Senoussis 1918, juin - 1919, déc. K-73-3

69CPCOM/46 Informations déclassifiées 1919 – 1939

69CPCOM/22 Idem. 1930, avril - 1931, mars K-73-1, 2

69CPCOM/23 Idem. 1931, avril - 1932, juillet K-73-1, 2

69CPCOM/24 Idem. 1932, août - 1933, juillet K-73-1, 2

69CPCOM/25 Idem. 1933, août - 1935, avril K-73-1, 2

¹ Afin de faciliter la lecture, seules les côtes des cartons et boîtes consultés ont été mentionnés ici. Des références plus complètes sont données tout au long du mémoire.

² Dans les archives disponibles et consultées à Nantes, on retrouve les archives relatives à la nation française et les consulats de France (706PO/1/1-93) et les correspondances officielles (706PO/1/94-183). Les enregistrements de la correspondance générale au départ (579PO/1/1609-1645) et à l'arrivée (579PO/1/1569-1608) ont également été analysés.

³ Les cartons consultés concernent les correspondances politiques et commerciale (CPC). Ils se situent dans la section K-Afrique et portent sur les possessions italiennes (1918-1940).

A.N.O.M.⁴

1_AFFPOL_24, 80, 903, 914, 919, 923, 1054, 1404, 1412, 1413, 1421, 2097, 2167, 3435, 2289, 2157

ARCHIVES DE PRESSE

TITRES DE PRESSE AVEC AUTEURS

Célérier, Jean, « L'accord franco-italien et la situation des Italiens en Tunisie », *Annales de géographie*, n°249 (1935) : 328-29.

- « La colonisation italienne de la Libye », *Annales de Géographie* 41, n° 231 (s. d.) : 329-30.

De Hauteclocque, Xavier, « La Guerre en masque noir », *Vu*, 29 octobre 1930.

Farge, Yves, « Quand le fascisme colonise ! », *Le Populaire*, 6 juillet 1931, Gallica.

Jacqueton, G., « Camps de concentration en Cyrénaïque », *Le Monde colonial illustré : revue mensuelle, commerciale, économique, financière et de défense des intérêts coloniaux*, 1 janvier 1932, 137.

H. Simon, Général, « La pacification du Maroc », *Journal of the Royal African Society* 33, n°133 (octobre 1934): 329-37.

H., M., « La Pacification de Cyrénaïque », *La Croix*, 15 novembre 1930, Gallica.

Mille, Pierre, « A quoi l'Italie veut faire servir l'occupation, par elle, de Koufra », *Le Monde colonial illustré : revue mensuelle, commerciale, économique, financière et de défense des intérêts coloniaux*, 1 février 1931, 57.

Randau, Robert, « Une Colonie moderne : la Tripolitaine », *L'Afrique du Nord illustrée : journal hebdomadaire d'actualités nord-africaines : Algérie, Tunisie, Maroc*, 3 juin 1933, 4-5.

Raymbault, Claude, « Propos maritime », *La Dépêche de Brest : journal politique et maritime*, 30 octobre 1931, 2.

Tuc, Pierre, « France et Italie en Afrique », *L'Action française*, 25 octobre 1934, Gallica.

⁴ Seuls les cartons concernant les affaires politiques ont été consultés (1_AFFPOL_). Le choix des cartons sélectionnés a été opéré sur la base d'un inventaire thématique disponible dans les locaux des A.N.O.M.

TITRES DE PRESSE SANS AUTEUR

- « Agitation anti-italienne en Libye », *L'Homme libre*, 1 mai 1931, Gallica.
- « A propos des manifestations internationales anti-italiennes », *Le Temps*, 7 mai 1931, Gallica.
- « En Cyrénaïque. Violents combats entre Italiens et dissidents. », *L'Action Française*, 8 avril 1929, Gallica.
- « Engagements entre Italiens et dissidents », *L'Homme libre*, 8 avril 1929, Gallica.
- « En Tripolitaine. La dissidence est réprimée en Cyrénaïque », *L'Action Française*, 30 septembre 1933, Gallica.
- « Italie. Le budget des colonies au Sénat », *Le Temps*, 17 mai 1932, Gallica.
- « Italie. La rébellion italienne. », *Journal des débats politiques et littéraires*, 1 septembre 1931, 2.
- « La captivité d'Omar el Moukhtar, chef des rebelles de Cyrénaïque », *L'Echo d'Alger*, 23 octobre 1931, 4.
- « La paille française et la poutre italienne », *L'évolution nord-africaine*, 27 janvier 1931.
- « La rébellion en Cyrénaïque », *Le Temps*, 30 décembre 1931, Gallica.
- « La S.D.N. et le conflit sino-japonais », *Le Fonctionnaire Syndicaliste*, 20 février 1932, Bibliothèque Nationale de France.
- « Le budget des colonies du Sénat », *Le Temps*, 17 mai 1932, Gallica.
- « L'Italie dans le Sud-Libyen », *La Croix*, 15 avril 1931, Gallica.
- « La réoccupation de la Tripolitaine par les Italiens », *Revue de l'histoire des Colonies françaises*, avril 1932, 113-52.
- « M. Mussolini et l'aviation italienne », *La Gauche*, 30 mars 1932, Gallica.
- « Palestine. Déportation d'un délégué au congrès islamique », *Le Temps*, 19 décembre 1931, Gallica.
- « Parallèle entre Abd el Krim et Omar el Moukhtar », *Les Annales coloniales : organe de la France coloniale moderne*, n° n° 145 (23 octobre 1931): 1.

« Pour les libertés ouvrières ! Le pavé de Paris ne restera pas aux fascistes », *L'Humanité*, 5 septembre 1931, Gallica.

« Tripolitaine et Cyrénaïque », *La Croix*, 2 mars 1932, Gallica.

« Un succès militaire italien en Cyrénaïque », *Le Petit Parisien : journal quotidien du soir*, 16 septembre 1931, 3.

La Nation Arabe

Al-Djabri, Ihsan, et Chekib Arslan, « Congrès Panislamique », *La Nation Arabe*, décembre 1931, 1-22.

Al-Djabri, Ihsan, et Chekib Arslan, « Une lettre à Mussolini », *La Nation Arabe*, n° 1 (mars 1930): 22-23.

Al-Djabri, Ihsan, et Arslan Chekib, « Préface », *La Nation Arabe*, mars 1930, 1.

Arslan, Chekib, « Omar Moukhtar », *La Nation Arabe*, octobre 1931, 1-6.

Arslan, Chekib, « Une agence d'information musulmane », *La Nation Arabe*, octobre 1931, 44-46.

Arslan, Chekib, « En Libye. Procédés de guerre moyenageux ressuscités par les Italiens fascistes », *La Nation Arabe*, avril 1931, 1-9; d. s.

C., H., « Les atrocités italiennes fascistes en Tripolitaine », *La Nation Arabe*, décembre 1931, 44-47.

C., H., « Les quatre-vingt mille Arabe de Cyrénaïque seraient-ils rapatriés dans leurs foyers ? », *La Nation Arabe*, octobre 1931, 48-50.

« Les faux démentis fascistes », *La Nation Arabe*, août 1931, 23-25.

« Un impérialiste dénonçant un autre impérialiste plus atroce », *La Nation Arabe*, octobre 1931, 47.

Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc

De Lacharrière, J. Ladreit, « La République Espagnole au Maroc », *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, septembre 1931, 589-95.

« En Mauritanie. La sécurité menacée. », *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, septembre 1932, 512-15.

Ermont, Louis, « Afrique et Proche Orient. L'Unité arabe. », *L'Afrique française : bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, septembre 1932, 505-12.

Berne de Chavannes, P., « La soumission des dissidents de la Cyrénaïque », *L'Afrique française : bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, juillet 1929, 316-23.

Berne de Chavannes, P., « L'Italie en Afrique. La capture et l'exécution de Omar el Moucktar », *L'Afrique française : bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, octobre 1931, 673.

Berne de Chavannes, P., « L'Italie en Afrique. Le budget des Colonies au Sénat. », *L'Afrique française : bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, mars 1931, 266-73.

Legrand, J., « Les relations franco-italiennes. Un tour d'horizon en novembre 1929. », *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, décembre 1929, 547-52.

« L'Italie en Afrique : La Senoussia et la Pacification », *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, janvier 1931, 30-36.

« Les Italiens en Tunisie », *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, mai 1929, 231-34.

« Libye. En Cyrénaïque. », *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, octobre 1931, 693.

« Le rapport de M. Pace et les problèmes politiques africains », *L'Afrique française : bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, mars 1931.

Meynier, Général O., « Autour de la réoccupation du Fezzan. », *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, août 1930, 433-36.

« Possessions italiennes. Libye. La répression en Cyrénaïque. », *L'Afrique française : bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, décembre 1930, 685-86.

« Possessions italiennes. Le départ du général de Bono et l'arrivée du maréchal Badoglio. », *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, février 1929, 95-98.

Reha, Caïd, « Les deux nouveaux résidents généraux. M. Lucient Saint à Rabat. M Manceron à Tunis », *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, janvier 1931, 7-12.

FOND NUMÉRIQUE

Gallica, site de la Bibliothèque Nationale de France, « Les principaux périodiques », consulté le 20 novembre 2022, <https://gallica.bnf.fr/html/und/presse-et-revues/les-principaux-quotidiens?mode=desktop>.

Gallica, site de la Bibliothèque Nationale de France, « Presse coloniale », consulté le 20 novembre 2022, <https://gallica.bnf.fr/html/und/presse-et-revues/presse-coloniale?mode=desktop>.

Gallica, site de la Bibliothèque Nationale de France, « Presse politique sous la IIIe République », consulté le 20 novembre 2022, <https://gallica.bnf.fr/html/und/presse-et-revues/presse-de-la-iii-republique-1870-1940?mode=desktop>.

LITTÉRATURE SECONDAIRE

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Crucifix, Isabelle, « Tassili des Ajjer », in *Encyclopædia Universalis*, s. d.

Encyclopedia of Islam. Vol. 3, 'Umar al-Mukhtār when he was captured by Italian soldiers on 15 September 1931, s. d., s. d., https://referenceworks.brillonline.com/entries/encyclopaedia-of-islam-3/al-mukhtar-umar-COM_40435?s.num=1&s.f.s2_parent=s.f.book.encyclopaedia-of-islam-3&s.q=sanusiyya.

Geoffroy, Éric, et al., « Tarika », in *Encyclopaedia of Islam, Second Edition*, 26 juillet 2023, http://dx.doi.org/10.1163/1573-3912_islam_COM_1183.

Jakob, Krais, « Al-Mukhtār, 'Umar' », in *Encyclopaedia of Islam*, s. d.

- « Kufra », in *Encyclopaedia of Islam*, 10 août 2023.

Lafi, Nora, et Olivier Pliez, Pierre Rossi, « Libye », in *Encyclopædia Universalis*, En ligne, s. d., <https://www.universalis.fr/encyclopedie/libye/>.

Prost-Tournier, Jean-Marc, « Cyrénaïque », in *Encyclopædia Universalis*, En ligne, s. d., <https://www.universalis.fr/encyclopedie/cyrenaique/>.

Santucci, Robert, « Panislamisme », in *Encyclopædia Universalis*, 20 juillet 2023, <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/panislamisme/>.

St John, Ronald Bruce, *Historical Dictionary of Libya*, 5e éd (Rowman & Littlefield Publishers, 2014).

Triaud, Jean-Louis, « al-Sanūsī », in *Encyclopaedia of Islam, Second Edition*, 26 juillet 2023, [http://dx.doi.org/10.1163/1573-3912_islam_SIM_6612](http://dx.doi.org/10.1163/1573-3912_islam_SIM_6612;);

- « Sanūsīyya », in *Encyclopaedia of Islam, Second Edition*, consulté le 26 juillet 2023, http://dx.doi.org/10.1163/1573-3912_islam_SIM_6614.

« Vilâyet », in *Historical Dictionary of the Ottoman Empire* (Scarecrow Press, 2003).

MONOGRAPHIES

(TRANS)IMPERIALITÉ

Bonin, Hubert, et Catherine Hodeir, *L'Esprit économique impériale (1830-1970) : groupes de pression et réseaux du patronat colonial en France et dans l'Empire* (Paris : Publications de la SFHOM, 2008).

Burbank, Jane et Frederick Cooper, *Empires in world history: power and the politics of difference* (Princeton University Press, 2010).

Clancy-Smith, Julia Ann, *Mediterraneans : North Africa and Europe in an Age of Migration, c. 1800-1900* (Berkeley: University of California Press, 2012).

Fichter, James R., *British and French Colonialism in Africa, Asia and the Middle East. Connected Empires across the Eighteenth to the Twentieth Centuries.*, Cambridge Imperial and Post-Colonial Studies (Palgrave Macmillan Cham, 2019).

LITTÉRATURE SUR LES CAMPS ET LA QUESTION GÉNOCIDAIRE

Agamben, Giorgio, « Qu'est-ce qu'un camp ? », Traduit par Daniel Valin, Rivages (Paris : Payot, 2002).

Brossat, Alain, *L'Épreuve du désastre, le XXe siècle et les camps*, Bibliothèque Albin Michel des idées (Paris : Albin Michel, 1996).

Lemarchand, René, *Forgotten Genocides* (Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 2011).

Le Cour Grandmaison, Olivier, « Chapitre 3 : Les origines coloniales : extension et banalisation d'une mesure d'exception », in *Le retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo...*, par Gilles Lhuilier, Jérôme Valluy, et Olivier Le Cour Grandmaison, Frontières (Autrement, 2007).

- *Coloniser/Exterminer. Sur la guerre et l'État colonial* (Paris : Fayard, 2005).

Le Cour Grandmaison, Olivier, Gilles Lhuilier, et Jérôme Valluy, *Le retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo...*, Autrement, Frontières, 2007, <https://www.cairn.info/le-retour-des-camps--9782746709263.htm>.

Lorin, Amaury et Christelle Taraud, *Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIXe-XXe siècles). Sociétés, cultures, politiques*, Le Noeud Gordien (Paris : Presses Universitaires de France, 2013).

Ferro, Marc, *Le Livre noir du colonialisme XVIe-XXIe siècle : de l'extermination à la repentance* (Paris : Robert Laffont, 2003).

Kotek, Joel, et Pierre Rigoulot, *Le Siècle des camps* (Paris : Jean-Claude Lattès, 2000).

Moses, A. Dirk, « Chapter 1. Empire, Colony, and Genocide. Keywords and the Philosophy of History. », in *Empire, Colony, Genocide: Conquest, Occupation, and Subaltern Resistance in World History*, Section 1: Intellectual History and Conceptual Questions (New York: Berghahn Books, 2008), 3-54.

Thénault, Sylvie, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, Hors Collection (Paris : Odile Jacob, 2012); Selcuk Aksin Somel.

LIBYE

Baldinetti, Anna, *The Origins of the Libyan Nation: Colonial Legacy, Exile and the Emergence of a New Nation-State*, Studies in Middle Eastern History (London and New York: Routledge, 2010).

El-Hachaïchi, Mohammed ben Otsmane, *Voyage au pays des Senoussia, à travers la Tripolitaine et les pays touareg*, Traduit par Victor Serres et Lasram (Paris : Augustin Challamel, 1903).

Ellis, Matthew H., *Desert Borderland The Making of Modern Egypt and Libya* (Standford: Standford University Press, 2020).

Evans-Pritchard, Edward Evan, *The Sanusi of Cyrenaica* (Oxford: Clarendon Press, 1949).

Roy, Behnke, *The herders of Cyrenaica: ecology, economy, and kinship among the bedouin of eastern Libya*, Illinois Studies in Anthropology (Urbana: University of Illinois Press, 1980).

Peters, Emrys L., *The Bedouin of Cyrenaica. Studies in Personal and Corporate Power*, Cambridge University Press (Cambridge, 2009).

Roumani, Jacques, Review of *Libyan Independence and the United Nations, a Case of Planned Decolonization.*, par Adrian Pelt, s. d.

Vandewalle, Dirk, *A History of Modern Libya (2nd ed.)* (Cambridge: Cambridge University Press, 2012).

Wright, John, *Libya, Chad and the Central Sahara* (London: Hurst, 1989).

LIBYE ITALIENNE

Ahmida, Ali Abdullatif, *The Making of Modern Libya, State Formation, Cololization and Resistance, 1830 - 1932.*, State University Press of New York Press (Albany, 1994).

- *Genocide in Libya. Shar; a Hidden Colonial History* (Routledge, 2020);

- *Forgotten Voices: Power and Agency in Colonoal and Postcolonial Libya* (London: Routledge, 2005).

Triai, Raymond, « Perception des évènements de Tripolitaine par les autorités coloniales françaises (1918-1930) » (Aix en Provence, Université de Provence, 1990).

FRANCE COLONIALE

Triaud, Jean-Louis, *La légende noire de la Sanousiyya. Une confrérie musulmane saharienne sous le regard français (1840 - 1930)*, vol. 2 volumes (Paris : Edition de la Maison des sciences de l'Homme, 1995).

AUTRE

Abun-Nasr, Jamal M., - *A History of the Maghreb in the Islamic period*, 2nd edition (Cambridge: Cambridge University Press, 2012).

Laroui, Abdallah, *L'histoire du Maghreb : Un essai de synthèse* (Paris : François Maspero, 1970).

ARTICLES

(TRANS)IMPERIALITÉ

Cooper, Barbara M., « “Our Anglo-Saxon Colleagues”: French Administration of Niger and the Constraining Embrace of British Northern Nigeria », in *British and French colonialism in Africa, Asia and the Middle East: connected empires across the eighteenth to the twentieth centuries*, éd. par James R. Fichter, Cambridge Imperial and Post-Colonial Studies (CIPCSS) (Cambridge: Palgrave Macmillan, 2019), 35-64.

Hedinger, Daniel, et Nadia Heé, « Transimperial History – Connectivity, Cooperation and Competition », *Journal of Modern European History* Vol. 16, n° 4 (novembre 2018): 429-52; David F. Schmitz, *The United States and Fascist Italy, 1922–1940* (Chapel Hill: University of North Carolina Press, 1988).

Sluglett, Peter, « The mandates: some reflections on the nature of the British presence in Iraq (1914-1932) and the French presence in Syria (1918-1946) », in *The British and French*

Mandates in Comparative Perspectives Nadine Méouchy Peter Sluglett, par Nadine Méouchy, 2003.

LITTÉRATURE SUR LES CAMPS ET LA QUESTION GÉNOCIDAIRE

Agamben, Giorgio, « Qu'est-ce qu'un camp ? », Traduit par Daniel Valin, Rivages (Paris : Payot, 2002).

Bernhard, Patrick, « Hitler's Africa in the East: Italian Colonialism as a Model for German Planning in Eastern Europe », *Journal of Contemporary History* Vol. 51, n° n° 1 (2016): 61-90.

Brossat, Alain, *L'Épreuve du désastre, le XXe siècle et les camps*, Bibliothèque Albin Michel des idées (Paris : Albin Michel, 1996).

Labanca, Nicola, « Colonial Rule, Colonial Repression and War Crimes in Italian Colonies », *Journal of Modern Italian Studies* Vol. 9, n° n° 3 (2004): 300-313.

Le Cour Grandmaison, Olivier, « Chapitre 3 : Les origines coloniales : extension et banalisation d'une mesure d'exception », in *Le retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo...*, par Gilles Lhuillier, Jérôme Valluy, et Olivier Le Cour Grandmaison, Frontières (Autrement, 2007).

- *Coloniser/Exterminer. Sur la guerre et l'État colonial* (Paris : Fayard, 2005).

Moses, Dirk A., « Chapter 1. Empire, Colony, and Genocide. Keywords and the Philosophy of History. », in *Empire, Colony, Genocide: Conquest, Occupation, and Subaltern Resistance in World History*, Section 1: Intellectual History and Conceptual Questions (New York: Berghahn Books, 2008), 3-54.

Thénault, Sylvie, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, Hors Collection (Paris : Odile Jacob, 2012); Selcuk Aksin Somel.

LIBYE

Atkinson, David, « Nomadic Strategies and Colonial Governance. Domination and resistance in Cyrenaica, 1923-1932. », in *Entanglements of Power: Geographies of Domination/Resistance. Critical Geographies* (London: Routledge, 2000).

Cordell, Dennis D., « The Awlad Sulayman of Libya and Chad: Power and Adaptation in the Sahara and Sahel », *Canadian Journal of African Studies* Vol. 19, n° n°2 (1985): 319-43.

Hweio, Haala, « Tribes in Libya: From Social Organization to Political Power », *African Conflict and Peacebuilding Review* 2, n° 1 (2012): 111-21.

Joffé, George, « La Libye et l'Europe », *Maghreb-Machrek*, La Documentation française, Vol. 4, n° n°170 (2000) : 16-28, <https://doi.org/10.3917/machr1.170.0016>.

Moncef, Djaziri, « Tribus et État dans le système politique libyen », *Outre-Terre* 23, n° 3 (2009) : 127-34.

LIBYE OTTOMANE

Anderson, Lisa, « Nineteenth-Century Reform in Ottoman Libya », *International Journal of Middle East Studies*, 16, n° 3 (1984): 325-48.

Dumont, Paul, « L'instrumentalisation de la religion dans l'Empire ottoman à l'époque de l'expansion européenne (1800-1914) », *European Journal of Turkish Studies*, n° 27 (2018), <https://doi.org/10.4000/ejts.5933>.

Hanssen, Jens, Thomas Philipp, et Stefan Weber, « Rethinking Ottoman Imperialism: Modernity, Violence and Cultural Logic of Ottoman Reform », n° The Empire in the City: Arab Provincial Capitals in the Late Ottoman Empire (2002): 29-48.

Jayyusia, Salma K., et al., « The Ottoman Tripoli: A Mediterranean Median », in *The City in the Islamic World* (Brill, 2008).

Lachlan, K. S., « Tripoli and Tripolitania: Conflict and Cohesion during the Period of the Barbary Corsairs (1551–1850) », *Transactions of the Institute of British Geographers, Settlement and Conflict in the Mediterranean World*, 3, n° 3 (1978): 285-94.

Lafi, Nora, « L'Empire ottoman en Afrique : perspectives d'histoire critique », *Cahiers d'histoire*, Revue d'histoire critique, n° N° 128 (2015) : 59-70.

Le Gall, Michel, « The Ottoman Government and the Sanusiyya: A Reappraisal », *International Journal of Middle East Studies* 21, n° 1 (1989): 91-106.

Mc Collum, Jonathan, « Reimagining Mediterranean Spaces: Libya and the Italo-Turkish War, 1911-1912 », *Diacronie* 23, n° 3 (2015).

Miege, Jean-Louis, « La Libye et le commerce transsaharien au XIXe siècle », *Revue de l'Occident méditerranéen et de la Méditerranée*, 1975, p.135-168.

Minawi, Mostafa, *The Ottoman Scramble for Africa: Empire and Diplomacy in the Sahara and the Hijaz* (Stanford: Stanford University Press, 2016).

Najem, Faraj, « Tribe, Islam and state in Libya: analytical study of the roots of the Libyan tribal society and interaction up to the Qaramanli rule (1711-1835) » (University of Westminster, 2004).

Schill, Pierre, *Réveiller l'archive d'une guerre coloniale. Photographies et écrits de Gaston Chérau correspondant de guerre en Libye (1911-1912)* (Grâne: Créaphis éditions, 2018).

Simon, Rachel, *Libyan between Ottomanism and Nationalism: The Ottoman Involvement in Libya during the War with Italy (1911-1919)*, vol. 105 (Klaus Schwarz Verlag, 1987).

Stanford, J. Shaw, « The Ottoman Census System and Population, 1831-1914 », *International Journal of Middle East Studies* Vol. 9, n° n°3 (1978): 325-38.

Wrigley, David W., « Germany and the Turco-Italian War, 1911-1912 », *International Journal of the Middle East Studies* XI, n° n°3 (1980).

LIBYE ITALIENNE

Ahmida, Ali Abdullatif, « When the Subaltern Speak: Memory of Genocide in Colonial Libya 1929 to 1933 », *Italian Studies* 61, n° 2 (2006): 175-90; Bruce Vandervort, *Wars of Imperial Conquest in Africa 1830-1914* (Londres: UCL, 1998).

Atkinson, David, « The Politics of Geography and the Italian Occupation of Libya », *Libyan Studies*, n° n° 27 (1996): 71-84.

Ben-Ghiat, Ruth, « A Lesser Evil? Italian Fascism in and the Totalitarian Equation », in *The Lesser Evil: Moral Approaches to Genocide*, Helmut Dubiel et Gabriel Motzkin (New York: Routledge, 2004), 137-53.

Ben-Ghiat, Ruth, et Mia Fuller, *Italian Colonialism*, Palgrave Macmillan, Italian and Italian American Studies (New York, 2005), <https://link.springer.com/book/10.1007/978-1-4039-8158-5#toc>.

Bloch, Marc, « En Lybie : vie indigène et colonisation », *Annales d'histoire économique et sociale* Vol. 8, n° n°38 (mars 1936): 206-8.

Boggero, Marco, « Omar El Mokhtar : formation de la mémoire et cas du groupe insurrectionnel du même nom », *Afrique contemporaine* Vol. 3-4, n° n°223-224 (2007) : 433-60, <https://doi.org/10.3917/afco.223.0433>.

Dumasy, François, « La Libye, un laboratoire des variations de la relation coloniale pendant la Première Guerre mondiale ? », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* 141 (juin 2017) : 67-85.

Eileen, Ryan, « Italy and the Sanusiyya: Negotiating Authority in Colonial Libya, 1911-1931 » (Thèse de doctorat, New York, Columbia University, 2012).

Evans-Pritchard, E.E., « Italy and the Sanusiya Order in Cyrenaica », *Bulletin of the School of Oriental & African Studies* 11, n° 4 (1946): 843-53.

Herrmann, David G., « The Paralysis of Italian Strategy in the Italian-Turkish War, 1911-1912 », *English Historical Review*, n° n°411 (1989).

Labanca, Nicola, « Chapitre 13 : L'Italie fasciste et la violence coloniale : Les camps de concentration en Cyrénaïque (1930-1933) », in *Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIXe -XXe siècles)*, Le Noeud Gordien (Presses Universitaires de France, 2013), 167-80.

ITALIE FASCISTE ET COLONIALE

Atkinson, David, « Enculturing Fascism? Towards Historical Geographies of Inter-War Italy », *Journal of Historical Geography* Vol. 25, n°3 (1999): 393-400.

Célérier, Jean, « La colonisation italienne en Libye », *Annales de Géographie* 41, n° 231 (1932): 329-30.

Bernhard, Patrick, « Renarrating Italian Fascism: New Directions in the Historiography of European Dictatorship », *Contemporary European History*, n° 23 (2014): 151-63.

Diggins, John, *Mussolini and Fascism: The View from America* (Princeton: Princeton University Press, 1972); John Wright, « Murzuk and the Saharan Slave Trade in the 19th Century », *Libyan Studies*, n° 29 (s. d.): 1998.

Di Sante, Costantino, « La « pacification » italienne de la Cyrénaïque (1929-1933) », Traduit par Marella Nappi *Revue d'Histoire de la Shoah* Vol. 189, n° n°2 (2008) : 465-96, <https://doi.org/10.3917/rhsho.189.0465>.

« Guide officiel de la section italienne à l'Exposition coloniale, Paris, Rosa », 1931.

Hippler, Thomas, *Bombing the people: Giulio Douhet and the Foundations of Air Power Strategy, 1884 - 1939*, Military History Series (Cambridge: Cambridge University Press, 2013).

Milza, Pierre, « Une lecture française de la dictature mussolinienne. 1920-1940 », in *Le fascisme italien et la presse française*, Historiques (Paris : Éditions Complexe, 1987), 42-51.

Vargaftig, Nadia, « Les expositions coloniales sous Salazar et Mussolini (1930-1940) », *Presses de Sciences Po, Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, Vol. 4, n° n°108 (2010) : 39-52, <https://doi.org/10.3917/ving.108.0039>.

FRANCE COLONIALE

Ageron, Charles-Robert, « Les colonies devant l'opinion publique française (1919-1939) », *Revue française d'histoire d'outre-mer* tome 77, n° n°286 (trimestre 1990) : 31-73, <https://doi.org/10.3406/outre.1990.2759>.

Ait Dahmane, Karima, et Fouad Belaid, « L'Émir Abdelkader, réconciliateur des mémoires de la France et de l'Algérie, dans la presse française du XXI^e siècle », *Multilinguales* Vol. 18, n° Varia (2022) : 1-12.

Baudel, Laurence, « Recension de L'Esprit économique impérial (1830-1970) : Groupes de pression et réseaux du patronat colonial en France et dans l'Empire by H. Bonin, C. Hodeir, & J.-F. Klein », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° n° 99 (2008) : 279-281.

Blévis, Laure. « L'invention de l'« indigène », Français non citoyen », 212-18. Essais. Éditions La Découverte, 2014.

Clerc, Pascal, « La formation d'un regard : la colonisation dans les manuels de géographie du secondaire (1873-1951) », *Histoire de l'éducation* Les transmissions religieuses face à la sécularisation, n° 155 (2021) : 197-217, <https://doi.org/10.4000/histoire-education.6362>.

Dard, Olivier, et Jean-François Sirinelli, *Les Années trente. Le choix impossible. La France contemporaine.*, Le Livre de Poche, Références (Paris, 1999).

Denéchère, Yves, « La campagne française de « pacification » dans le sud-marocain : la question de la coopération militaire espagnole (1931-1934) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° n°199 (juillet 2001) : 93-109.

Diaz, Delphine, « Indésirables en métropole, utiles en Algérie ? Les réfugiés politiques étrangers et la colonisation (1830-1852) », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, Atlantique ibérique et migrations après les indépendances américaines, 2015, 187-204.

Montalbano, Gabriele. « Chapitre 2 : Un État dans l'État ». In *La construction d'une communauté entre migrations, colonisations et colonialismes (1896-1918)*, 71-104. Collection de l'École française de Rome. Publications de l'École française de Rome, 2023.

Giblin, Béatrice, review of *L'Empire colonial français dans la grande guerre. Un siècle d'histoire et de mémoire*, par Jeanne-Marie Amat-Roze et Christian Benoit, *Hérodote*, La Découverte, 3, n° n°182 (2021) : 179-81.

Guéraiche, William, « Regards français sur la colonisation américaine aux Philippines. (1898-1916) », *Guerres mondiales et conflits contemporains* Vol. 1, n° n° 209 (2003) : 103-17, <https://doi.org/10.3917/gmcc.209.0103>.

Guieu, Jean-Michel, *Gagner la paix. 1914-1929.*, vol. n° 5, L'Univers Historique (Paris d: Seuil, 2015); Wael Abu Uksa, *Freedom in the Arab World: Concepts and Ideologies in Arabic Thought in the Nineteenth Century* (Cambridge University Press, 2016).

Milza, Pierre, et Berstein Serge, *Histoire de la France au XXe siècle : 1930-1958*, vol. Tome 2, s. d.

Sacriste, Fabien. « Chapitre 1. Le repli des douars de l'Aurès, prémices de l'histoire des camps de regroupement (1954-1955) ». In *Les camps de regroupement en Algérie. Une histoire des déplacements forcés (1954-1962)*, Presses de Sciences Po., 29-55. Académique. Paris, 2022. <https://www.cairn.info/les-camps-de-regroupement-en-algerie--9782724638653.htm>.

- « Chapitre 2. La politique du « contact » : pacification, camps de regroupement et zones interdites dans les Aurès Nemencha (1955-1957) ».
- « Chapitre 4 : Les facteurs et les logiques de la mobilité contrainte : Migrations spontanées et déplacement forcés en Algérie ».

Saada, Emmanuelle. « 3. Un racisme de l'expansion. Les discriminations raciales au regard des situations coloniales ». In *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, 55-71. Cahiers libres. Paris : La Découverte, 2006. <https://www.cairn.info/de-la-question-sociale-a-la-question-raciale--9782707158512-page-55.htm>.

Savarese, Éric, « L'histoire officielle comme discours de légitimation. Le cas de l'histoire coloniale », *Revue des sciences sociales du politique. Politix*, L'Europe en formation(s), n° n°43 (1998): 93-112.

Semidei, Manuela, « Les socialistes français et le problème colonial dans l'entre deux guerre (1919-1939) », *Revue française de science politique* Vol. 18, n° n°6 (1968) : 1115-54.

Stoler, Ann Laura, « Chapitre 3. L'aphasie coloniale française : l'histoire mutilée », in *Ruptures postcoloniales : Les nouveaux visages de la société française* (Paris : La Découverte, 2010), 62-78, <https://doi.org/10.3917/dec.bance.2010.01.0062>.

Tal, Yuval. « The “Latin” Melting Pot: Ethnorepublican Thinking and Immigrant Assimilation in and through Colonial Algeria ». *French Historical Studies* Vol. 44, n° 1 (2021) : 85-118.

Thénault, Sylvie. « Chapitre 7 : Au cœur de la formation de l'État colonial ». In *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, 153-74. Paris : Hors collection, 2012. <https://www.cairn.info/violence-ordinaire-dans-l-algerie-coloniale--9782738123787-page-153.htm>.

Thiesse, Anne-Marie, « Chapitre II. La nation par la joie », in *La Création des identités nationales. Europe, XVIIIe-XXe siècle*, L'Univers historique (Paris : Le Seuil, 1999), 261-84, <https://www.cairn.info/la-creation-des-identites-nationales--9782020342476-page-261.htm>.

Triaud, Jean-Louis, *La légende noire de la Sanousiyya. Une confrérie musulmane saharienne sous le regard français (1840 - 1930)*, vol. 2 volumes (Paris : Edition de la Maison des sciences de l'Homme, 1995).

Vergès, Françoise. « « Le Nègre n'est pas. Pas plus que le Blanc ». Frantz Fanon, esclavage, race et racisme ». *Actuel Marx* 2, n° 38 (2005) : 45-63. <https://doi.org/10.3917/amx.038.0045>.

Vermeren, Pierre, « L'historiographie des deux côtés de la Méditerranée », *Histoire@Politique* 15, n° n°3 (2011) : 147-66.

AUTRE

Baroin, Catherine, « Pouillon, François, 2017, Bédouins d'Arabie. Structures anthropologiques et mutations contemporaines », *Journal des africanistes* 88, n° 2 (2018) : 156-59, <https://doi.org/10.4000/africanistes.7409>.

Dakhli, Leyla, *Une génération d'intellectuels arabes : Syrie et Liban, 1908-1940* (Paris : Edition Karthala, 2009).

De Gayffier-Bonneville, Anne-Claire, « Renaissance arabe et solidarité musulmane dans La Nation arabe », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, Débats intellectuels au Moyen-Orient dans l'entredeux-guerres, 95, n° n° 98 (2002): 71-93, <https://doi.org/10.4000/remmm.227>.

Figeac, Jean-François, « La géopolitique orientale des saint simoniens », *Cahier de la Méditerranée* 85 (2012): 251-68.

Grandgaud, Isabelle, et Mohammed Oualdi, « Does colonialism explain everything in North Africa? What historians of modern Maghrib can bring to the table », *Revue d'Histoire moderne* 63, n° 2 (juin 2016): 133-56.

Hamzah, Dyala, « Muhammad ibn 'Ali al-Sanusi. Une voix soufie entre Maghreb et Arabie. » Augustin Jomier (dir.) in *Savants musulmans au Maghreb* (Marseille : Diacritiques éditions, 2023), pp.23-45.

Jaworska, Alicja, « Le rôle de l'intertextualité dans la construction de l'événement médiatique », *Svět Literatry* Vol. 25, n° Numéro spécial « Le monde de la littérature » (décembre 2015): 284-92. Kateb, Kamel, « L'exode algérien en terres d'islam », in *Histoire de l'Algérie à la période coloniale. 1830-1962*, La Découverte, Poche / Essais (Paris, 2014), 244-49.

Lauzière, Henri, *The Making of Salafism: Islamic Reform in the Twentieth Century* (New York: Colombia University Press, 2016).

Le Gall, Michel, et Kenneth Perkins, *The Maghrib in Question: Essays in History and Historiography* (Austin: University of Texas, 2010).

Meier, Daniel, « Penser les frontières au Moyen-Orient et au Sahel : Enjeux et concepts », éd. par Centre d'études et de documentation économiques juridiques et sociales, *Égypte/Monde Arabe*, n° n° 18 (2018): 163-74.

Nicol, Jean-Pierre, « Le silence des archives cache-t-il des secrets ? », *Sigila* Vol. 2, n° n° 36 (2015): 93-102, <https://doi.org/10.3917/sigila.036.0093>.

Pelletier, François, « La montée du fascisme en Italie, perçue par les journaux français » (Mémoire, Montréal, Université de Montréal, 2003), https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/10435/Pelletier_Fran%c3%a7ois_2013_m%c3%a9moire.pdf?sequence=2&isAllowed=y.

Pliez, Olivier, « Salloum (Égypte), une bourgade bédouine sur les routes de la mondialisation », *L'Espace géographique* Vol. 38, n° n°1 (2009): 31-42, <https://doi.org/10.3917/eg.381.0031>.

Régnier, Philippe, « De l'état présent des études saint-simoniennes », in *Regards sur le Saint-Simonisme et les Saint-Simoniens* (Lyon : Presses universitaire de Lyon, 1986).

- « Le discours colonial des saint – simoniens : une utopie postrévolutionnaire française appliquée en terre d'islam (Egypte et Algérie) », *La découverte*, 2006, 57-70.

Rinn, Louis, *Marabouts et khouan : étude sur l'islam en Algérie* (Paris : Hachette, 1884).

« Sociologie Historique de l'État. » (Institut d'Etudes Politiques de Lyon., février 2018).

Stoler, Ann Laura, *Along the Archival Grain. Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense* (Princeton University Press, 2009).

Vikor Knut, *Brotherhood: Sufi and Scholar on the Desert Edge* (London: Hurst, 1995).